HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

TOME SECOND.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LE TRAITÉ d'Aix-la-Chapelle en 1748, jusqu'au Traité de Paris en 1763.

POUR SERVIR DE CONTINUATION

AUX HISTOIRES

DE MM. SMOLLETT ET HUME.

Par M. TARGE,

ancien Professeur de Mathématiques de l'Ecole Royale-Militaire.

TOME SECOND.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

chez { DESAINT, rue du Foin S. Jacques.
{ SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LXVIII.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

. I. *Alliance entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Pruſſe.* §. II. *La Ruſſie accède à l'alliance entre la France & l'Impératrice Reine.* §. III. *Efforts du Roi de Pruſſe pour allumer une guerre de Religion. Mémoire du Roi d'Angleterre.* §. IV. *Déclaration du Roi de France.* §. V. *Projets attribués au Roi de Pruſſe.* §. VI. *Reſcrit de l'Impératrice Reine.* §. VII. *Le Roi de Pruſſe lui demande une Déclaration poſitive.* §. VIII. *Ré-*

George II. An. 1756.

I. Alliance entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Prusse.

LEs hostilités commencées par l'Angleterre : les déclarations de guerre qui les voient suivies : les efforts de cette uissance pour se procurer des seurs de ses anciens alliés, & pour acquérir de nouveaux : les trais défensifs conclus entre différents otentats : les intrigues pratiquées la Cour d'Espagne pour l'engager garder la neutralité : la déclaration Roi de Prusse : les dispositions de Cour de Vienne, tout annonçoit e les feux, qui du centre de l'Eupe s'étoient déja élancés aux exemités de l'Univers, alloient renir dans peu sur leur propre foyer, ur y acquérir une nouvelle force embraser tous les pays qui au-

George II. An. 1756.

roient le malheur de ſe trouver dans la ſphère de leur activité. Toute l'Europe attentive avoit les yeux fixés ſur l'Allemagne, particuliérement ſur le pays d'Hanover, où il paroiſſoit que ſe devoient porter les plus grands coups, & la Cour Britannique ne négligoit aucun moyen pour contreballancer de ce côté la puiſſance du Monarque François. Le ſyſtême politique de l'Allemagne venoit d'éprouver un changement total : les années précédentes, le Roi de la Grande-Bretagne avoit regardé celui de Pruſſe comme plus attaché à la France qu'à la maiſon de Brunſwick, mais il avoit toujours compté ſur les ſecours de l'Impératrice Reine, quoiqu'il ne les jugeât pas ſuffiſants pour garantir ſes Etats héréditaires contre deux ennemis auſſi puiſſants. Agité par la crainte de perdre ſes propres poſſeſſions, il eut recours à l'Impératrice de Ruſſie : l'Angleterre accorda de très-gros ſubſides à cette Princeſſe, qui s'engagea à fournir des troupes conſidérables pour la défenſe du pays d'Hanover. Cette convention allarma le Roi de Pruſſe, & lui fit prendre de

George II.
An. 1756.

ouvelles meſures : il voyoit d'un ôté les troupes Ruſſes prêtes à fonre ſur ſes Etats au premier mouveient, & de l'autre le Roi de France iſpoſé à porter ſes armes du côté de ı Weſtphalie. Les circonſtances toient preſſantes : le Monarque crut evoir commencer par ſe garantir ontre l'ennemi le plus voiſin, & ı riſque de s'attirer le reſſentiment e la France, quelque intérêt qu'il ıt à menager cette Puiſſance, il fit déclaration dont nous avons parlé ans le livre précédent. Elle ne ſerit qu'à accélerer la concluſion du aité entre les Maiſons d'Autriche de Bourbon : le Monarque Anois en fut effrayé : il ſe hâta de lier fortement d'intérêt avec le oi de Pruſſe, qu'il trouva diſɔſé à ſe prêter à ſes vues, dans ttente que cette alliance lui ſeroit un avantage plus immédiat, & paroît qu'en publiant ſa déclaraɔn, ſon objet principal avoit été obliger le Roi d'Angleterre à le rerder comme le ſeul qui pût le gantir en Allemagne des efforts de ſes ınemis.

George II. An. 1756.

Auſſi-tôt que l'alliance défenſive entre la France & l'Impératrice Reine fut ratifiée, on envoya de Paris à Petersbourg un Agent particulier pour engager Sa Majeſté Czarienne à y accéder. Elle y conſentit avec joie, & cette conduite fut ſi agréable à la Cour de Verſailles, que le Marquis de l'Hopital fut auſſi-tôt nommé Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de cette Cour à celle de Ruſſie. Les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne furent auſſi ſollicités d'entrer dans la même alliance, mais ils réſolurent pour lors de garder une parfaite neutralité.

II. La Ruſſie accède à l'alliance entre la France & l'Impératrice Reine.

Quoique les Cours de Vienne & de Verſailles euſſent déclaré dans leurs traités qu'elles n'avoient d'autres vues que de maintenir la tranquillité publique, & d'empêcher que le feu de la guerre, qui s'allumoit entre Sa Majeſté Très Chrétienne & Sa Majeſté Britannique, ne ſe répandit dans toute l'Europe : le Roi de Pruſſe jugea que le principal motif de l'Impératrice Reine avoit été de recouvrer la Siléſie : que la France entroit dans le même projet, & que le danger devenoit encore plus

III. Efforts du Roi de Pruſſe pour allumer une guerre de Religion. Mémoire du Roi d'Angleterre.

reſſant par l'acceſſion de la Cour de
'etersbourg. Allarmé avec raiſon de
es alliances formidables, ce Mo-
arque tint ſes troupes prêtes à tout
vénement, & en état de ſe porter
e quelque côté que pût venir l'in-
aſion. Il ne s'en tint pas à ces me-
ıres, qui n'auroient été que l'effet
'une prudence ordinaire, & il ré-
olut d'y joindre le reſſort qu'un po-
tique conſommé ſait toujours faire
gir avec force ſur l'eſprit des peu-
les. Cette guerre n'avoit pour ob-
et que des intérêts purement tem-
orels; cependant il tenta d'en faire
ne guerre de Religion, pour atti-
er dans ſon parti toutes les Puiſſan-
es ſéparées de la Communion Ro-
naine. Il fit répandre dans tout l'Em-
ire, que les Cours de France & de
'ienne par un article ſecret, avoient
ormé un plan pour détruire la Re-
igion proteſtante & pour annéantir
a liberté du corps Germanique, en
levant l'Archiduc au rang de Roi
es Romains par une Election for-
ée. Ce cri de Religion, qui dans
e temps de l'enthouſiaſme & des
remières fureurs de la réforme avoit
u tant de force pour ſoulever toute

George II.
An. 1756.

l'Allemagne, fut à peine entendu dans des jours plus éclairés, & dans un ſiécle plus philoſophe. Le même moyen n'eut pas plus d'effet entre les mains de l'Impératrice Reine, lorſqu'elle dit que la ruine de la Religion Catholique en Allemagne étoit le principal objet de la nouvelle alliance du Roi d'Angleterre avec le Roi de Pruſſe. Sa Majeſté Britannique donna ordre de remettre à tous les Miniſtres à la diète de Ratisbonne un Mémoire, dans lequel il marquoit ſa ſurpriſe de voir que le traité qu'il avoit conclu avec le Roi de Pruſſe étoit artificieuſement repréſenté comme une affaire de Religion : il dit que tout l'Empire ſavoit qu'il avoit fait ſes efforts pour maintenir les droits de chacune ſans diſtinction de perſonnes, & pour entretenir dans le corps Germanique le ſyſtême qui paroiſſoit le mieux convenir à ſa ſûreté : que dans cette vue, il n'avoit rien négligé pour ſoutenir efficacement la Maiſon d'Autriche, juſqu'à ſacrifier tout ce qu'il avoit pu de ſes propres intérêts : que la France ayant fait ouvertement des diſpoſitions pour envahir l'Electorat d'Ha-

aover, & pour troubler la paix de
'Empire, il avoit alors demandé à
'Impératrice Reine les ſecours ſti-
pulés par les traités : que non ſeule-
ment ils lui avoient été refuſés,
mais qu'il avoit encore trouvé la
Cour de Vienne auſſi peu diſpoſée
à employer ſes bons offices pour fai-
re changer de ſentiment aux autres
Puiſſances d'Allemagne, qui par leur
ndifférence paroiſſoient en quelque
orte favoriſer cette invaſion : qu'il
'étoit donc trouvé obligé de con-
lure une alliance avec le Roi de
Pruſſe pour la ſûreté de leurs Etats
eſpectifs, pour maintenir la paix &
a tranquillité de l'Empire, pour pro-
éger le ſyſtême qui y eſt établi, &
pour défendre les droits & les pri-
viléges du corps Germanique, ſans
porter aucun préjudice à l'une & à
'autre religion établie en Allema-
gne : que le temps feroit voir com-
bien il étoit contraire aux intérêts
le l'Impératrice Reine de s'engager
lans une étroite alliance avec une
Puiſſance étrangère, qui depuis plus
le deux ſiécles avoit ravagé les prin-
cipales villes de l'Empire, entrete-
nu des guerres preſque continuel-

George II. An. 1756.

les contre la Maison d'Autriche, & fait ses efforts, autant qu'elle l'avoit jugé utile à ses vues, pour fomenter le trouble & exciter la désunion entre les Princes & les Etats qui composent le corps Germanique.

IV. Déclaration du Roi de France.

Pendant que toutes les Puissances faisoient des préparatifs pour entrer dans une guerre sanglante, chacune en particulier ne cessoit de protester qu'elle n'avoit d'autres vues que d'entretenir la paix de l'Europe. L'Impératrice Reine avoit formé deux gros corps d'armée, l'un en Bohème, & l'autre en Moravie; mais elledisoit toujours que son unique objet étoit de se mettre en état de repousser les entreprises de ses ennemis, & elle déclaroit hautement que le prétendu article secret n'avoit jamais éxisté, non plus que le projet dont elle étoit accusée par les Cours de Londres & de Berlin. Le Roi Très-Chrétien fit déclarer par son Ministre auprès du Roi de Prusse, que la tranquillité publique étant le seul motif de toutes ses démarches, il voyoit avec surprise les préparatifs & les armements de quelques Potentats : que dans quelques

vues qu'ils fuſſent faits, il étoit réſolu de ſe ſervir de toute la puiſſance que Dieu avoit miſe entre ſes mains, pour maintenir cette paix publique de l'Europe contre tous ceux qui voudroient entreprendre de la troubler, & qu'il employeroit toutes ſes forces, conformément à ſes engagements pour ſoutenir ſon Alliée, ſi ſes Etats étoient attaqués; ajoutant qu'il agiroit de même en faveur de toutes les autres Puiſſances avec leſquelles il avoit contracté de ſemblables alliances.

V. Projets attribués au Roi de Pruſſe.

Le Roi de Pruſſe s'attendoit à cette déclaration, & il n'en fut nullement intimidé. On prétend qu'il avoit formé un plan pour parvenir lui-même à l'Empire, mais il ne fut jamais communiqué à aucun de ſes Alliés. Un génie auſſi vaſte que celui de ce Monarque peut enfanter les idées les plus grandes & les plus élevées; mais comme il ne forma aucunes intrigues & ne fit aucunes démarches pour en venir à l'éxécution, il eſt difficile de connoître juſqu'où elles peuvent s'être étendues, & peut-être même ne fut-ce qu'une chimere imaginée pour allarmer les Puiſſances qui vou-

George II.
An. 1756.

loient garder la neutralité, & pour les indiſpoſer contre ce Grand Prince. Quoiqu'il en ſoit, la Cour de Vienne avoit lieu de redouter un voiſin auſſi formidable : elle ſe ſouvenoit encore de l'irruption qu'il avoit faite en Bohème en 1744, dans le temps où elle croyoit que le traité de Breſlau mettoit ce Royaume & tous ſes Etats à couvert d'une invaſion. Le Roi de Pruſſe, de ſon côté, regardoit ou feignoit de regarder le traité conclu avec la Czarine comme la ſuite du projet formé par les deux Impératrices de faire des conquêtes dans ſes poſſeſſions, quoique ce traité ne fût que défenſif. Il ne pouvoit ignorer que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe ne fût vivement ſollicité d'entrer dans cette confédération, & qu'il ne fût très diſpoſé à contribuer de tout ſon pouvoir à l'humiliation d'un Prince qui, ſans aucune provocation, l'avoit déja chaſſé une fois de ſes Etats, s'étoit emparé de ſa Capitale, avoit mis ſes troupes en déroute, & l'avoit obligé de payer un million d'écus pour les frais de cette expédition. Cependant Auguſte évitoit tout

ce qui pouvoit lui donner quelque ombrage ; mais le Roi de Pruſſe étoit parfaitement inſtruit de toutes les intrigues que formoit le Comte de Bruhl, premier Miniſtre & favori du Roi de Pologne, conjointement avec les Miniſtres Autrichiens pour irriter la Cour de Ruſſie, & pour fomenter la méſintelligence qui régnoit depuis long-temps entre cette Cour, & celle de Berlin.

VI. Reſcrit de l'Impératrice Reine.

Ce fut dans ces circonſtances, & au commencement de Juillet que l'Impératrice Reine publia un Reſcrit, dans lequel il eſt dit : « Qu'il » paroiſſoit par les déclarations de » la Cour de Berlin qu'elle vouloit » ſe diſculper d'avoir donné lieu aux » diſpoſitions faites par Sa Majeſté » Impériale, que cependant les trou- » pes aſſemblées en Siléſie, étoient » pourvues d'artillerie, de pontons, » & de tous les attirails de guerre, » néceſſaires pour entrer en campa- » gne : qu'on avoit fait les mêmes » diſpoſitions dans les autres Pro- » vinces de Sa Majeſté Pruſſienne, » & que toutes ces troupes étoient » en état de fondre au premier ſi- » gnal ſur les pays héréditaires de

George II
An. 1756.

» l'Impératrice, ſoit par la Siléſie, » ſoit par l'Electorat de Saxe : qu'au » contraire, les troupes de Sa Ma- » jeſté Impériale étoient diſtribuées » dans des lieux ſéparés par de gran- » des diſtances, & que ſi on les » avoit fait ſortir de leurs quartiers, » c'étoit uniquement parce qu'on ne » devoit pas attendre que l'événe- » ment eut vérifié ce que les pré- » paratifs du Roi de Pruſſe indi- » quoient, ou au moins donnoient » lieu de ſoupçonner ».

VII.
Le Roi de Pruſſe lui demande une déclaration poſitive.

Ce Reſcrit ne demeura pas ſans réponſe ; M. de Klinggraff, Miniſtre du Roi de Pruſſe à la Cour de Vienne, demanda au nom de ſon maître » ſi tous les préparatifs de guerre » qui ſe faiſoient ſur les frontières » de la Siléſie étoient deſtinés contre » lui ? » & il requit en même temps Sa Majeſté Impériale de déclarer nettement ſes intentions. L'Impératrice répondit que « dans les conjonctures » actuelles, elle avoit cru néceſſai- » re de faire des armements, tant » pour ſa propre défenſe que pour » celle de ſes alliés, mais que ſon » intention n'étoit pas de nuire ni » à quelque perſonne, ni à quelque

» Etat que ce pût être ». Le Monarque ne fut pas satisfait d'une déclaration aussi générale, & il donna de nouveaux ordres à M. de Klinggraff, pour déclarer à Sa Majesté impériale
» Qu'il étoit informé à n'en pouvoir
» douter qu'elle avoit fait contre lui
» au commencement de cette année
» une alliance offensive avec la Cour
» de Russie, par laquelle il étoit sti-
» pulé que les deux Impératrices l'at-
» taqueroient inopinément avec
» deux cents mille hommes : que ce
» projet auroit déja été éxécuté, si
» les Russes n'avoient manqué de
» recrues pour leur armée, ainsi
» que de matelots pour leurs vais-
» seaux, & si la Livonie n'avoit été
» dépourvue de bleds pour leur sub-
» sistance : qu'il laissoit l'Impératrice
» Reine arbitre de la paix ou de la
» guerre ; mais que si elle desiroit
» la paix, il éxigeoit d'elle une dé-
» claration claire & formelle, &
» une assurance positive qu'elle ne
» l'attaqueroit ni cette année, ni
» l'année suivante : qu'il regarderoit
» toute réponse ambigue comme
» une déclaration de guerre, &
» qu'il prenoit le Ciel à témoin que

George II.
An. 1756.

» l'Impératrice ſeule ſeroit coupable
» de tout le ſang innocent qui pour-
» roit être répandu, & de toutes
» les conſéquences funeſtes qui
» pourroient être la ſuite des hoſti-
» lités ».

VIII.
Réponſe de Sa Majeſté Impériale.

Il étoit difficile qu'une Puiſſance qui avoit les armes à la main, & qui ſe voyoit ſoutenue par de fortes alliances, ne fut pas irritée d'une eſpèce de ſommation auſſi impérieuſe, & la Maiſon d'Autriche n'étoit pas accoutumée à ſe voir traiter avec autant de hauteur : auſſi l'intention du Monarque n'étoit pas vraiſemblablement de l'adoucir ; & s'il eſt vrai, comme il y a lieu de le préſumer, qu'il ne demandât qu'un prétexte pour commencer les hoſtilités, il le trouva dans la réponſe de Sa Majeſté Impériale, datée du 21 d'Août, & conçue en ces termes :

» Sa Majeſté le Roi de Pruſſe étoit
» déja occupé depuis quelque temps
» de toutes les eſpèces de prépara-
» tifs de guerre les plus conſidéra-
» bles & les plus inquiétants pour
» le repos public, lorſque le 26 du
» mois dernier ce Prince jugea à
» propos de faire demander des

éclairciſſements à Sa Majeſté l'Impératrice Reine, ſur les diſpoſitions militaires qui ſe faiſoient dans ſes Etats, & qui ne venoient d'être réſolues que d'après tous les préparatifs qu'avoit déja faits S. M. Pruſſienne. Ce ſont des faits à la connoiſſance de toute l'Europe. S. M. l'Impératrice Reine auroit pu ſe diſpenſer, moyennant cela, de donner des éclairciſſements ſur des objets qui n'en avoient pas beſoin; elle a bien voulu le faire, néanmoins, & déclarer elle-même pour cet effet au ſieur de Klinggraff, dans l'Audience qu'elle lui accorda le 26 de Juillet : *Que l'état critique des affaires générales lui avoit fait enviſager les meſures qu'elle prenoit comme néceſſaires pour ſa ſûreté & celle de ſes Alliés, & qu'elles ne tendoient d'ailleurs au préjudice de qui que ce fût.* Sa Majeſté l'Impératrice Reine eſt ſans doute en droit de porter tel jugement qu'il lui plaît ſur les circonſtances du temps, & il n'appartient de même qu'à elle d'évaluer ſes dangers. D'ailleurs ſa déclaration eſt ſi claire qu'elle n'auroit jamais imaginé

George II.
An. 1756.

» qu'elle pût ne point être trouvée
» telle. Accoutumée à éprouver,
» ainsi qu'à observer les égards que
» se doivent les Souverains, elle
» n'a donc pu apprendre qu'avec
» étonnement, & avec la plus juste
» sensibilité le contenu d'un mémoire
» présenté par le sieur de Klinggraff
» le 18 du courant, dont elle s'est
» fait rendre compte. Ce mémoire
» est tel quant au fonds, ainsi que
» quant aux expressions, que Sa
» Majesté l'Impératrice Reine se ver-
» roit dans la nécessité de sortir des
» bornes de la modération qu'elle
» s'est prescrite, si elle répondoit à
» tout ce qu'il contient. Mais elle
» veut bien cependant qu'en réponse
» on déclare ultérieurement au
» sieur de Klinggraff : que les infor-
» mations qu'on a données à Sa Ma-
» jesté Prussienne, d'une alliance
» offensive contre elle entre Sa Ma-
» jesté l'Impératrice Reine, & Sa
» Majesté l'Impératrice de Russie,
» ainsi que toutes les circonstances
» & prétendues stipulations de la-
» dite alliance, sont absolument faus-
» ses & controuvées, & que pareil
» traité contre Sa Majesté Prussien-

ne n'éxiste point & n'a jamais éxisté. Cette déclaration mettra toute l'Europe à portée de juger de quelle valeur & qualité seroient les facheux événements qu'annonce le Mémoire du sieur de Klinggraff, & de voir qu'en tout cas ils ne pourront jamais être imputés à Sa Majesté l'Impératrice Reine. Et c'est ce que par ordre exprès de S.M. l'Impératrice Reine on est chargé de faire connoître au Sr. de Klinggraff, en réponse à son Mémoire ».

IX. Les troupes du Roi de Prusse entrent en Saxe.

Pendant que de part & d'autre on publioit tous ces écrits, les Officiers se rendoient respectivement à leurs Corps, sans qu'on pût juger de quel côté le Roi de Prusse porteroit les premiers coups : enfin le 19 d'Août les troupes commandées par le Prince de Brunswick entrèrent en Saxe, & s'emparèrent de Leipsick. Le Monarque avoit résolu de pénétrer en Bohème par ce pays, & d'en prendre possession comme d'une frontière, qui put lui servir également à entrer dans les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, ou à s'en retirer selon les circonstances. En même temps il publia une déclara-

George II.
An. 1756.

ration, portant « que la conduite de
» la Cour de Vienne l'avoit mis dans
» la néceſſité de prendre des meſu-
» res pour garantir ſes pays & ſes
» ſujets de l'orage dont ils étoient
» menacés de la part d'un ennemi qui
» avoit rejetté avec mépris toutes
» propoſitions d'amitié : que Sa Ma-
» jeſté Pruſſienne n'avoit pu ſe diſ-
» penſer de faire entrer ſes troupes
» dans les Etats héréditaires de Sa
» Majeſté le Roi de Pologne, Elec-
» teur de Saxe, malgré les ſentiments
» d'eſtime & d'amitié dont Sa Ma-
» jeſté Pruſſienne faiſoit profeſſion
» envers ce Souverain. Qu'on ſe ſou-
» venoit encore des événements de
» l'année 1744, & des ſuites fa-
» cheuſes des engagements de ce
» Prince avec les ennemis de Sa Ma-
» jeſté Pruſſienne : que la crainte
» d'être expoſée à de ſemblables en-
» trepriſes avoit obligé Sa Majeſté
» Pruſſienne de prendre les précau-
» tions que lui dictoit la prudence ;
» mais qu'elle proteſtoit de la ma-
» nière la plus ſolemnelle qu'elle
» n'avoit aucunes vues offenſives
» contre le Roi de Pologne ni con-
» tre ſes Etats : que ſes troupes n'en-

troient point en Saxe comme ennemis : que Sa Majesté Prussienne prendroit soin qu'elles y observassent le meilleur ordre & la plus éxacte discipline. Enfin qu'elle désiroit avec ardeur l'heureux moment qui lui procureroit la satisfaction de remettre à Sa Majesté le Roi de Pologne ses Etats héréditaires, qu'elle ne prenoit & n'occupoit que comme un dépôt qui lui seroit toujours sacré ».

George II. An. 1756.

X. Il s'empare des revenus de l'Electorat.

Peu de temps avant cette déclaation, le Ministre de Prusse à la Cour de Pologne avoit demandé le assage libre pour les troupes de on Maître par les Etats de Saxe, & le Roi avoit répondu qu'il étoit lisposé à l'accorder sous des condiions convenables, qui seroient réglées par des Commissaires. Ces fornalités ne pouvoient convenir aux rojets ni au génie actif du Roi de Prusse, & il prit le parti de les supprimer en y envoyant les quinze nille hommes que commmandoit le Duc de Brunswick. Ce Prince, le our même de son arrivée, fit mettre un placard, portant « que l'objet du Roi » de Prusse n'étoit pas de ruiner ce

George II.
An. 1756.

» pays : que sa volonté étoit même
» de l'épargner autant qu'il seroit
» possible : qu'il vouloit que la Saxe
» fut considérée comme l'une de ses
» propres possessions : qu'il ordon-
» noit à toutes ses troupes d'y ob-
» server la discipline la plus sévère,
» mais qu'il étoit nécessaire que le
» pays leur fournit leur subsistance;
» savoir, le pain, la viande, la
» bierre & les légumes, sous peine
» d'éxécution militaire ». Il fut ordonné en même temps aux corps des Marchands de ne payer les taxes & les impôts qu'à Sa Majesté Prussienne : les troupes s'emparèrent des bureaux de la douanne & des autres comptoirs publics, enlevèrent de l'arsenal six cents fusils, & prirent cinquante-sept mille écus qui étoient dans la caisse des revenus du Roi, après quoi elles continuèrent leur marche pour joindre le corps d'armée destiné à entrer en Bohème, pendant que d'autres troupes de Sa Majesté Prussienne s'emparoient de diverses places de l'Electorat, particuliérement de Mersbourg, d'Eilesben, de Naumbourg, de Weissenfels, de Zeitz, & de Torgaw.

George II. An. 1756.

XI. Le Roi de Pologne se retire dans le camp de Pirna, où il est bloqué.

Le Roi de Pologne, instruit par l'expérience du passé de ce qu'il pouvoit craindre pour l'avenir, avoit pris la précaution de faire sortir de leurs quartiers toutes les troupes de son Electorat, & de les rassembler dans un camp bien fortifié entre Pirna & Kœnigstien, où elles étoient bien retranchées & munies d'une forte artillerie. Le Roi s'y retira lui-même avec ses deux fils, les Princes Xavier & Charles; mais la Reine & le reste de la Famille Royale demeurèrent à Dresde, dont le Roi de Prusse prit possession le 10 de Septembre avec le gros de son armée. Il y reçut le Lord Stormon, Ambassadeur d'Angleterre auprès du Roi de Pologne, accompagné du Comte de Salmour, Ministre Saxon qui, au nom de son Maître, venoit proposer une neutralité. Le Roi de Prusse marqua la plus grande satisfaction à cette proposition, & demanda que pour preuve convaincante du desir que le Roi de Pologne avoit de demeurer neutre, ce Prince séparât son armée, & renvoyât ses troupes dans leurs premiers quartiers. Auguste avoit l'ame trop élevée pour obéir

George II. An. 1756.

à de tels ordres dans ses propres Etats : il comptoit plus pour sa sûreté sur la valeur & l'affection de ses troupes ainsi rassemblées, que sur l'amitié d'un Prince qui, sans autre raison que la convenance, s'emparoit de ses possessions & sequestroit tous ses revenus. D'un autre côté, le Roi de Pologne regardoit le camp de Pirna comme imprenable, & étoit résolu de s'exposer à tous événements, plutôt que d'avilir la Majesté Royale. Cependant le Roi de Prusse établit son quartier général à Seidlitz, éloigné d'une grande demi-lieue de Pirna, & disposa son armée de façon à couper absolument toutes les provisions qu'on auroit pu conduire au camp des Saxons. Ses troupes s'étendirent sur la droite vers les frontières de Bohème, & l'avant-garde se saisit des gorges qui pénètrent dans les cercles ou cantons de Satz & de Leitmeritz, pendant que le Roi, pour couvrir ses propres Etats, fit occuper les passages qui communiquent avec les cercles de Buntzlaw & de Konigsgratz, par deux gros corps de troupes qu'on avoit rassemblées dans la haute & la basse Silésie.

En

ême temps on établit à Torgaw un
rectoire, qui fit publier le 13 de
ptembre une Ordonnance, pour
i'on y apportât tous les deniers
s Accises & des autres revenus de
Electorat.

XII. Disette au camp de Pirna.

Les hostilités commencèrent le mê-
e jour 13 de Septembre par un dé-
chement de Hussards Prussiens,
i attaquèrent l'escorte Autrichien-
d'un convoi de vivres qu'on transf-
rtoit au camp Saxon. Ce détache-
ent fut mis en déroute, & les
ussiens enlevèrent une grande
antité de chariots. Les défenses du
mp de Pirna ne le mettoient pas à
uvert de la famine; elle commen-
à s'y faire sentir, pendant que
s magasins de Dresde étoient rem-
is d'une quantité immense de pro-
sions & de fourages pour l'armée
Roi de Prusse, qui donna ordre
cuire une si grande quantité de
ins qu'on fut obligé de construire
ente nouveaux fours.

XIII. Le Roi de Prusse s'empare des Archives de Saxe.

Lorsque le Monarque étoit arrivé
cette ville, il avoit pris son lo-
ment dans la maison de la Com-
sse de Moczinska, & avoit donné
s ordres pour que la Reine de Polo-

George II. An. 1756.

gne & sa Famille fussent traitées avec le respect dû aux Têtes couronnées. Cependant il fit signer à tous les Officiers Saxons qu'on trouva dans Dresde « qu'ils étoient prisonniers » de guerre, & qu'ils devoient promettre solemnellement de ne point » servir contre Sa Majesté Prussienne ». On mit des sentinelles dans l'intérieur du Palais où résidoit la Reine, ainsi qu'à la porte du cabinet qui contenoit les archives. Sa Majesté demanda que ces sentinelles fussent ôtées, pour preuve du respect dont on l'avoit assuré; mais le Roi de Prusse donna ordre au contraire de doubler les gardes, & envoya un Officier demander les clefs du cabinet. La Reine obtint de cet Officier qu'il se contenteroit d'en sceller la porte, mais il revint bientôt avec ordre de la rompre, si la clef lui en étoit refusée. La Reine se plaça devant cette porte, & dit qu'elle avoit tant de confiance à la promesse du Roi de Prusse, qu'elle ne pouvoit croire qu'il eut donné de tels ordres. L'Officier assura qu'ils étoient positifs, & la Reine demeura dans la même place, déclarant que si l'on usoit

le violence, ce feroit fur elle-mê-
ne que l'on éxerceroit la premiere.
'Officier retourna rendre compte au
oi de la fermeté de cette Princeffe,
ui conjura les Miniftres de Pruffe
: d'Angleterre de faire fouvenir le
Ionarque de fa promeffe; mais l'Of-
cier revint avec un nouvel ordre
'employer la force, quelque réfif-
ınce que put faire la Reine. Enfin
a Majefté voyant le danger auquel
lle étoit expofée fe retira, après
voir livré les clefs : les coffres fu-
ent ouverts, & l'on s'empara de
ous les papiers.

XIV.
Difcours de la Reine en remettant les clefs.

Quand la Reine de Pologne fut
orcée de remettre les clefs à l'Offi-
ier Pruffien, elle lui dit : « Malgré
« le rang où la nature m'a placée,
« je partage avec la derniere des
« fujettes le malheureux fort tombé
« fur la Saxe. Séparée du Roi mon
« Epoux, & d'une partie de ma
« famille, j'effuie avec le refte de
« mes enfants le défagrément d'un
« Etat plein d'angoiffes & d'inquié-
« tudes, & je me vois expofée,
« avec cette partie de ma famille
« qui eft auprès de moi, à manquer
« des chofes néceffaires, par la pri-

George II
An. 1756.

» vation des moyens propres à me » les procurer ». Le Roi de Pruſſe inſtruit de ces plaintes, fit prier Sa Majeſté de ſe tranquiliſer, & de ne point outrer les idées qu'elle ſe formoit de l'état des choſes : en même tems, il donna ordre de laiſſer paſſer librement tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſervice de la Reine & de ſa Famille, & il donna d'autres ordres pour laiſſer entrer de temps en temps dans le camp de Pirna un chariot chargé de proviſions fraîches & de gibier pour l'uſage du Roi de Pologne.

XV.
Diſpoſition des troupes Autrichiennes.

La plus forte partie de l'armée Pruſſienne étoit en pleine marche vers la Bohême, ſous les ordres du Feld-Maréchal Keith, qui réduiſit la ville & le palais de Tetchen, s'empara de tous les paſſages, & établit ſon camp près d'Auſſig, petite ville des Etats de l'Impératrice Reine. Sa Majeſté Impériale forcée de repouſſer cette invaſion, avoit donné le commandement de ſon armée de Moravie au Prince Piccolomini, & mis celle de Bohème, compoſée de cinquante mille hommes aux ordres du Feld-Maréchal Comte

de Browne. Ce Général de famille Irlandoise, s'étoit distingué par son courage, son activité & son intelligence, dans tous les grades par lesquels il avoit passé. Il fit marcher en avant plusieurs corps sur les nouvelles de l'approche de l'armée Prussienne, & le 30 de septembre, toute son armée campa à Lowositz sur les bords de l'Elbe, environ à deux lieues d'Aussig.

George II. An. 1756.

XVI. Bataille de Lowositz.

Le Roi de Prusse, qui connoissoit la force du camp de Pirna, ne crut pas devoir exposer son armée à l'attaquer régulièrement. Il se contenta de laisser un corps de vingt mille hommes pour en continuer le blocus : donna ses ordres pour faire sauter les fortifications de Wittemberg, & pour augmenter celles de Torgaw, après quoi il s'avança avec le reste de ses troupes, au nombre de quarante mille hommes pour joindre le Prince de Brunswick & le Maréchal Keith. Ayant pris lui-même le commandement de son armée, ainsi réunie, son avant-garde arriva le 29 de Septembre à Welmina, en débouchant par les gorges des montagnes, d'où il vit l'armée

George II. An. 1756.

Autrichienne, la droite à Lowoſitz, & la gauche qui s'étendoit du côté de l'Eger. Il fit prendre poſte à ſix bataillons dans un chemin creux, & ſur quelques côteaux qui commandoient le village de Lowoſitz, & demeura toute la nuit ſous les armes à Welmina. Le premier d'Octobre, le Monarque mit de grand matin ſon armée en bataille : la première ligne, compoſée d'Infanterie occupa les hauteurs du grand Loboſchberg & de Radoſtitz avec le fond qui eſt entre deux : il mit ſeulement quelques bataillons pour la ſeconde ligne, & toute ſa Cavalerie forma la troiſième. Le Général Autrichien qui occupoit Lowoſitz avec un gros corps d'Infanterie, fit élever au front une batterie de douze pièces de canon. Sa Cavalerie étoit rangée ſur pluſieurs lignes entre ce Village & celui de Sulowitz, & il plaça deux mille Croates & d'autres troupes irrégulières dans les vignes & les avenues qu'il avoit à la droite. Le matin il s'éleva un brouillard très épais, qui ſe diſſipa vers ſept heures : alors la Cavalerie Pruſſienne s'ébranla pour attaquer celle des en-

nemis, mais elle fut ſi bien reçue, tant par le feu des troupes placées dans les vignes & dans les foſſés que par celui d'une nombreuſe artillerie élevée à Sélowitz, qu'elle fut obligée de ſe retirer derrière l'Infanterie & le canon de l'armée Pruſſienne. Les Eſcadrons s'y reformèrent : retournèrent à la charge : entamèrent la Cavalerie Autrichienne, & chaſſèrent les troupes irrégulières des foſſés, des défilés, & des vignes qu'elles occupoient, mais comme ces Eſcadrons étoient pris en flanc par les batteries de Sélowitz, elles firent un effet ſi terrible ſur les hommes & ſur les chevaux, que le Roi donna encore ſes ordres pour les faire revenir derrière ſon Infanterie, & ils ne retournèrent plus au combat. Pendant que l'Artillerie Autrichienne protégeoit ainſi l'armée du Maréchal Browne, les batteries du Roi de Pruſſe, élevées ſur les hauteurs de Monella & ſur le côteau de Loboſchberg faiſoient des ravages auſſi furieux contre les corps avancés des Autrichiens. On ſe canona long-temps de part & d'autre ſans gagner un pouce de terrein,

George II.
An. 1756.

jusqu'à ce que la gauche de l'Infanterie Prussienne eût ordre d'attaquer en flanc le village de Lowositz. Elle y trouva la résistance la plus vive, & il est vraisemblable qu'elle n'y auroit pas réussi, sans la présence du Feld-Maréchal Keith, qui étoit à la tête. Quand il mit l'épée à la main, & donna l'ordre de se porter en avant pour l'attaque, on lui dit que la poudre & les balles des troupes qu'il conduisoit étoient épuisées. Bien loin de marquer la plus légère irrésolution à cet inconvénient, il se tourna vivement vers les soldats, en criant avec autant de joie que d'assurance : « Mes amis ! » j'apprends avec plaisir que les munitions nous manquent : l'ennemi » ne peut résister à vos bayonettes ». Aussi-tôt il s'avance à leur tête ; marche à Lowositz, & enfonce les Autrichiens : dans le même temps les batteries de Loboschberg font un feu terrible : on les charge à boulets rouges : la flamme s'étend de toutes parts dans Lowositz : les Autrichiens, qui avoient déja été obligés d'abandonner les hauteurs de leur droite, se replient sur leur Cavalerie ; tous

es corps ſe reforment, mais il ne
retournent point à la charge, &
toute leur armée ſe retire en bon
ordre dans le camp de Budin de
autre côté de l'Eger. On fit de part &
d'autre des priſonniers, on prit des
drapeaux & du canon: la perte fut
également d'environ deux mille cinq
cents hommes tués ou bleſſés, &
chacun ſe retira ſans aucun avan-
age réel. Quand l'événement d'une
bataille n'eſt pas totalement déciſif,
l eſt ordinaire que chaque Géné-
al s'attribue la victoire. Si l'on en
croit le détail publié à Berlin, elle
ut du côté des Pruſſiens, qui éta-
blirent le même jour leur quartier
général à Lowoſitz; mais ſuivant la
elation des Autrichiens, le Maré-
chal Browne obligea les ennemis de
e retirer: demeura toute la nuit ſur
e champ de bataille, & ne regagna
on camp de Budin que le lende-
main, parce qu'il manquoit d'eau
dans le lieu où l'action s'étoit paſſée.
A en juger ſans partialité, il paroît
qu'il n'y eut pas de victoire réelle
de part ni d'autre, & que tout l'avan-
age du Roi de Pruſſe fut de ſe
rendre maître de Lowoſitz, mais

George II.
An. 1756.

que la résistance des Autrichiens l'obligea de ramener ses troupes dans l'Electorat de Saxe, en renonçant au plan qu'il avoit formé d'aller hiverner à Prague.

XVII.
Les Saxons abandonnent le camp de Pirna.

Le Monarque rejoignit avec son armée le corps de troupes qu'il avoit laissé pour bloquer le camp de Pirna. Les Saxons y étoient réduits à une telle extrêmité qu'il ne leur restoit d'autre ressource que de chercher à s'échaper, ou de se rendre au Roi de Prusse. Le premier parti étoit sans contredit le plus honorable, aussi le Roi de Pologne ne balança pas à lui donner la préférence : le plan en fut concerté avec le Maréchal Browne, & pour en faciliter l'exécution, ce Général s'avança à la tête d'un corps de troupes jusqu'à Mitteldorff près de Schandaw, pendant que le Général Nadasti prit poste avec six mille hommes à Neustadt, Hobenstein & Radewelde. Le pont que les Saxons jettèrent sur l'Elbe pour traverser cette rivière la nuit du 11 au 12 d'Octobre, vis-à-vis de Stadt-Wehlen, comme on en étoit convenu avec le Maréchal, fut rompu par les Prussiens, mais le Roi de

Pologne en fit aussi-tôt jetter un nouveau, sous la protection du canon de Kœnigstein, où il avoit retiré toute son artillerie. Les Saxons plièrent leurs tentes au commencement de la nuit, & traversèrent le fleuve, sans que l'ennemi les eut découverts, mais ils eurent le malheur de ne pouvoir être secondés par le Comte de Browne, qui après avoir attendu quarante-huit heures, sans voir aucun des signaux convenus, que le mauvais temps l'empêcha de découvrir, jugea l'entreprise manquée, & fut obligé de se retirer faute de provisions. Les Saxons voulant entrer dans les chemins creux des environs de Likenstein les trouvèrent impraticables & totalement inondés par les pluyes abondantes qui étoient tombées la même nuit. Le 13, une partie prirent poste sur une hauteur vis-à-vis de Kœnigstein, pendant que le reste demeura dans une plaine resserée, sans pouvoir faire un pas en avant, parce que tous les passages étoient occupés par les Prussiens.

XVIII. Lettre du Roi de Pologne au Général Rutouwski.

Pendant qu'ils étoient dans cette cruelle situation; environnés de tou-

George II.
An. 1756.

tes parts d'ennemis prêts à les écraser de quelque côté qu'ils tournassent; sans espérance de pouvoir joindre les Autrichiens, ni même d'en être secourus; épuisés de faim & de fatigue: le Roi & les Princes n'ayant plus aucune ressource essayèrent de regagner le fort de Kœnigstein. Ils y réussirent avec beaucoup de difficultés, parce que les Hussards Prussiens & une partie de leur armée avoient déja pénétré dans le camp de Pirna, & que leur canon avoit rompu le pont sur lequel avoient passé les Saxons. L'armée Saxonne séparée de son Roi, & réduite à la plus dure extrêmité, ne voulut cependant prendre aucune résolution sans les ordres du Monarque. Le Feld-Maréchal Comte de Rutowski lui écrivit l'impossibilité où il étoit de forcer les passages, & le Roi lui fit cette réponse : « Feld-Maréchal » Comte Rutowski, j'apprends avec » une extrême douleur la déplorable situation, où par un enchaînement de disgraces difficiles à exprimer, vous êtes réduit, vous, » mes Généraux & toute mon armée. Il faut se soumettre à la

» divine providence : Dieu connoît
» ma droiture. On veut, comme
» vous me le faites entendre par
» le Baron de Dygera, me forcer
» de ſouſcrire à des conditions que
» l'on a rendues plus dures, à me-
» ſure que les circonſtances ſont de-
» venues plus facheuſes. Ne me
» connoît-on plus? Je ſuis toujours
» Souverain & toujours libre : heu-
» reux ou malheureux, je vivrai
» avec honneur & je mourrai de
» même. Je vous abandonne, Mon-
» ſieur, le ſort de mon armée : que
» votre Conſeil de guerre décide
» lui-même ſi vous devez vous ren-
» dre priſonniers, ou ſi vous devez
» périr par l'épée ou par la famine.
» Que l'humanité dicte s'il eſt poſ-
» ſible vos réſolutions : telles qu'el-
» les puiſſent être, elles ne me re-
» gardent plus, & je déclare que je
» ne vous tiendrai reſponſable que
» d'une ſeule choſe, ſavoir de por-
» ter les armes contre moi & con-
» tre mes Alliés. Je prie Dieu qu'il
» vous ait, Monſieur le Maréchal
» en ſa ſainte garde. Donné à Kœ-
» nigſtein le 14 d'Octobre 1756.
» Auguſte Roi ».

George II. An. 1756.

XIX. Les troupes Saxones sont forcées de passer au service du Roi de Prusse.

Il n'étoit pas de l'intérêt du Roi de Prusse de se rendre maître de la personne du Roi de Pologne, & une telle démarche, sans aucune déclaration de guerre, auroit soulevé contre lui toutes les puissances de l'Europe. Le Château de Kœnigstein fut déclaré neutre, & le Monarque, ainsi que les deux Princes eurent la liberté de se retirer en Pologne avec une garde suffisante pour leur sûreté, mais toute l'armée Saxone obligée de se rendre à discrétion fut faite prisonniere de guerre. Les Officiers refusèrent de porter les armes contre leur Souverain, & l'on mit des Prussiens à la tête des troupes Saxonnes qui furent forcées de prêter serment & d'obéir à un nouveau maître. Une autre partie de ces troupes fut ensuite incorporée par force dans celles du Roi de Prusse, qui après avoir ainsi dépouillé Auguste de ses Etats héréditaires, de ses soldats, de ses armes, de son artillerie & de toutes ses munitions, cantonna son armée dans le voisinage de Seidlitz & sur les bords de l'Elbe du côté de Dresde. Son autre armée qui avoit commencé à en-

trer en Bohème, ſous les ordres du Comte de Schwerin, ſe retira ſur les frontières du Comté de Glatz, où elle fut auſſi miſe en quartiers de cantonnement, & cette courte campagne fut terminée au commencement de Novembre.

XX. Mémoire du Roi de Pologne aux Etats Généraux

Le Roi de Pologne, hors d'état de tirer vengeance par ſes propres forces de l'inſulte inouie qu'il avoit reçue, eut recours aux Puiſſances neutres. M. de Kauderbach ſon Miniſtre auprès des Etats Généraux leur préſenta un mémoire, dans lequel il dit, que « l'invaſion faite » dans la Saxe eſt un de ces attentats contre les loix des nations » qui demande le ſecours de toutes » les Puiſſances intéreſſées à conſerver leur liberté & leur indépendance – Que dès le premières lueurs » de méſintelligence entre les Cours » de Vienne & de Berlin, Sa Majeſté Polonoiſe a expreſſément enjoint à ſes Miniſtres dans toutes » les Cours de l'Europe de déclarer qu'elle étoit fermement réſolue, dans les conjonctures préſentes, d'obſerver la plus éxacte neutralité; ——— Vous repréſen-

George II. An. 1756.

» ter (dit ce Miniſtre) Hauts &
» Puiſſants Seigneurs, un Etat li-
» bre, tranquille & neutre, envahi
» au milieu de la paix par un enne-
» mi qui, ſe couvrant du maſque
» de l'amitié ſans alléguer aucun ſu-
» jet de plainte, ni la plus légère
» prétention, mais fondé uni-
» quement ſur ſa propre conve-
» nance, s'empare à main armée
» de toutes les villes de l'Electorat,
» même de la Capitale : démantèle
» les unes, fortifie les autres ; c'eſt
» tracer une legère eſquiſſe de l'op-
» preſſion ſous laquelle gémiſſent les
» fidèles ſujets de Sa Majeſté Polo-
» noiſe. Les Bourgeois déſarmés,
» les Magiſtrats enlevés pour le paie-
» ment d'injuſtes & énormes contri-
» butions en vivres & en fourages :
» la ſaiſie des coffres, la confiſcation
» des revenus de l'Electorat, les
» Arſenaux rompus, l'abolition du
» Conſeil privé, & à la place du
» Gouvernement légitime, l'établiſ-
» ſement d'un directoire qui ne re-
» connoît d'autres loix que ſa vo-
» lonté arbitraire : tous ces procé-
» dés n'ont été que les préliminai-
» res du traitement inoui, réſervé à

» une Reine que ses vertus auroient
» dû rendre respectable à ses enne-
» mis mêmes. C'est d'entre les mains
» de cette Auguste Princesse qu'ont
» été enlevées les Archives de l'Etat,
» par les menaces & par la violen-
» ce, & malgré les assurances réi-
» terées qui avoient été données par
» le Roi de Prusse, que non seule-
» ment Sa Personne & le lieu de sa
» résidence seroient en sûreté, mais
» encore que la garnison Prussienne
» seroit à ses ordres. « On observoit
» aussi dans ce Mémoire» qu'un Prin-
» ce qui se déclaroit protecteur de la
» Religion Protestante, avoit com-
» mencé la guerre en ravageant le
» pays où cette Religion avoit pris
» son premier établissement, & re-
» çu ses droits les plus précieux :
» qu'il avoit enfreint les loix res-
» pectables sur lesquelles est fondée
» l'union du Corps Germanique,
» sous prétexte d'une défense dont
» l'Empire n'a aucun besoin, si ce
» n'est contre lui-même : que le Roi
» de Prusse en assurant qu'il entre
» comme ami dans les Etats de Saxe,
» s'empare de l'armée du Souverain,
» de l'administration de ces mêmes

George II. An. 1756.

» Etats, & de tout ſon Electorat : » enfin que le Directoire Pruſſien, » dans la déclaration des motifs pu- » bliés ſous les yeux d'un Prince » dont il ſe dit l'ami, regarde com- » me ſuperflu de colorer d'aucun pré- » texte l'uſurpation de ſes Etats & » de ſes revenus ».

XXI. Réponſe du Roi de Pruſſe.

Ce Mémoire fut préſenté non ſeulement aux Etats Généraux, mais auſſi à toutes les Puiſſances alliées du Roi de Pologne. Le Monarque Pruſſien ne demeura pas dans le ſilence : il donna ordre à tous ſes Miniſtres de déclarer « que ces imputa- » tions étoient avancées contre la » vérité & contre toute décence : » qu'on n'avoit levé que les taxes » ordinaires ſur les ſujets de l'Elec- » torat, & qu'on avoit payé éxac- » tement tout ce qui avoit été four- » ni : qu'il étoit également contre la » vérité de dire qu'on eût manqué » au reſpect dû à la Reine, en lui de- » mandant quelques papiers dont on » avoit déja les copies, & qu'il étoit » néceſſaire d'avoir en original, pour » prouver inconteſtablement le com- » plot formé de dépouiller Sa Ma- » jeſté Pruſſienne, non ſeulement de

la Siléſie, que l'Impératrice Reine ſe reſervoit en entier, mais encore des Duchés de Magdebourg & de Croſſen, ainſi que des cercles de Zullichau, Cotbus, & Schwibus, qui devoient compoſer la portion deſtinée au Roi de Pologne ».

Cette dernière raiſon auroit pu ſervir d'un juſte prétexte à l'invaſion faite en Saxe, ſi le traité de partage eut été fait depuis la paix de Dreſde; mais comme il avoit précédé ce traité & avoit été conclu dans le temps d'une guerre ouverte entre le Roi de Pruſſe & les autres Puiſſances contendantes, il ne pouvoit nullement autoriſer des démarches auſſi violentes. Lorſque les nouvelles de la rigueur exercée contre la Reine de Pologne furent apportées en France, elles firent un tel effet ſur Madame la Dauphine, groſſe alors d'environ deux mois, que craignant pour les jours d'une mère tendrement cherie, il lui prit des accès de douleur ſi vifs qu'elle fit une fauſſe couche, & que ſa vie fut même en danger.

XXII.
Décrets Impériaux contre le Roi de pruſſe.

Pendant que les armées étoient encore en campagne, on publia à Ra-

George II.
An. 1756.

tisbonne trois décrets Impériaux contre le Roi de Prusse : le premier pour sommer ce Monarque de retirer ses troupes de l'Electorat de Saxe : le second pour donner ordre à tous les vassaux de l'Empire qui servoient dans ses armées, de les quitter immédiatement, & le troisième pour défendre à tous les Membres de l'Empire de laisser lever dans l'étendue de leurs Jurisdictions respectives aucunes troupes pour le service Prussien. Le Ministre de France déclara à la diète : que la conduite de Sa Majesté Prussienne ayant découvert à toute l'Europe le projet concerté entre elle & le Roi d'Angleterre, pour exciter dans l'Empire une guerre de religion, qui pût être favorable à leurs vues particulières, le Roi Très Chrétien en conséquence de ses engagements envers l'Impératrice Reine, & envers plusieurs Princes de l'Empire, étoit résolu de les soutenir de la manière la plus efficace, & qu'il envoyeroit incessamment à leur secours un nombre de troupes, tel qu'il le jugeroit nécessaire pour maintenir la liberté du Corps Germanique.

Le Ministre du Roi de Prusse dit à

a diète, que ſon Maître produiroit dans peu les preuves qu'il avoit en main du plan concerté entre les Cours de Vienne & de Dreſde pour la ruine de ſa Maiſon Electorale, & pour lui impoſer un joug qui menaçoit également tout l'Empire. Ces pièces furent jointes en effet au Mémoire que Sa Majeſté Pruſſienne fit publier le 25 d'Octobre : nous en parlerons bientôt, & nous y joindrons quelques réfléxions ſur ce Mémoire & ſur ces pièces.

XXIII. Déclaration de la Czarine.

Le Réſident de la Cour de Peterſbourg à la Haye communiqua aux Etats Généraux une déclaration de la Czarine, portant que Sa Majeſté Impériale ayant pris communication d'un mémoire préſenté à la Cour de Vienne par l'Envoyé extraordinaire du Roi de Pruſſe, avoit été convaincu que l'intention de Sa Majeſté Pruſſienne étoit d'attaquer les territoires de l'Impératrice Reine : que la Czarine ſon Alliée, étant obligée de la ſecourir de toutes ſes forces, avoit ordonné à toutes ſes troupes en Livonie de s'aſſembler ſans perdre de temps ſur les frontières, & de ſe tenir prêtes à ſe mettre

George II.
An. 1756.

en marche : & que de plus elle avoit enjoint à l'Amirauté de Ruſſie d'équipper inceſſamment un nombre de galeres ſuffiſant pour tranſporter un gros corps de troupes à Lubec. Les Miniſtres de l'Impératrice Reine, tant à Londres qu'à la Haye donnèrent des Mémoires à Sa Majeſté Britannique & aux Etats Généraux, pour demander les ſecours que ces deux Puiſſances étoient tenues par le traité d'Aix-la-Chapelle de fournir à la Maiſon d'Autriche : mais les Etats Généraux éludèrent adroitement cette demande, & le Roi d'Angleterre étoit engagé trop avant dans le parti du Roi de Pruſſe pour fournir des troupes contre ce nouvel Allié.

XXIV.
Secours demandé par les différentes Puiſſances.

Le Miniſtre de Sa Majeſté Pruſſienne à la Cour de Verſailles eut ordre de ſe retirer immédiatement, & il fut auſſi ordonné au Miniſtre François à Berlin de partir ſans prendre congé. L'Empereur fit une nouvelle convention avec le Roi Très Chrétien, pour régler les ſecours que la France devoit fournir en Allemagne. Sa Majeſté Impériale reclama dans la forme ordinaire celui du Corps Ger-

manique, comme garant de la Pragmatique Sanction & du traité de Dresde : enfin l'Empereur fit aussi les mêmes demandes à la Suéde.

XXV. Mémoire justificatif de la conduite du Roi de Prusse.

Ce fut dans le cours de tous ces mouvements que le Roi de Prusse publia son grand mémoire, qui est trop étendu pour que nous le donnions en entier : il nous suffira d'en extraire les traits les plus frappants & les plus propres à justifier la conduite du Monarque. On commence par y exposer le traité de partage conclu entre les Cours de Vienne & de Dresde le 18 de Mai 1745; mais comme ce traité devint nul par la paix de Dresde qui fut signée le 25 Décembre de la même année, on s'efforçe de prouver que depuis cette paix le même traité n'a jamais été perdu de vue, & qu'il fut toujours la base des démarches que firent les deux Cours. On prétend prouver ce fait en rapportant le quatrième article secret du traité de Petersbourg conclu le 22 de Mai 1746, dans lequel il est dit : « Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème déclare que, la paix conclue à Dresde entre elle & Sa Majesté le

George II.
An. 1756.

» Roi de Pruſſe ſera obſervée de ſa
» part avec la plus grande éxactitu-
» de & la fidélité la plus inviolable :
» qu'elle ne ſe départira point la pre-
» mière de la renonciation qu'elle a
» faite du droit qu'elle avoit précé-
» demment à la partie de la Siléſie
» & au Comté de Glatz qu'elle a cé-
» dés : mais que ſi, contre l'attente
» & le deſir mutuel des deux parties
» contractantes, le Roi de Pruſſe
» rompoit le premier la ſuſdite paix,
» en attaquant hoſtilement Sa Ma-
» jeſté, ſes héritiers ou ſucceſſeurs,
» ou Sa Majeſté Impériale de toutes
» les Ruſſies, ou même la Républi-
» que de Pologne ; dans tous ces
» cas, les droits de l'Impératrice
» Reine ſur la Siléſie & le Comté
» de Glatz reprendront toute leur
» force, & les deux parties contrac-
» tantes ſe fourniront réciproque-
» ment ſoixante mille hommes pour
» en faire la conquête ». Le Roi de
Pruſſe obſerve ſur cet article que
toute guerre élevée entre lui & la
Ruſſie ou la République de Po-
logne pourroit être regardée com-
me une infraction manifeſte de la
paix de Dreſde, & donneroit lieu
à

renouveller les droits de la Mai-
on d'Autriche ſur la Siléſie, quoi-
ue ni la Ruſſie ni la République de
ologne n'aient été nullement com-
riſes dans le traité de Dreſde : que
ivant les loix reçues par toutes les
tions civiliſées, la Cour de Vien-
e ne pouvoit être autoriſée dans les
s ſuſdits qu'à fournir à ſes Alliés
s ſecours ſtipulés par leurs trai-
s, ſans que cela pût lui fournir
cun prétexte pour manquer aux
gagements particuliers qui ſubſiſ-
ient entre elle & le Roi de Pruſſe,
r quoi il en appelle au jugement
tout l'univers impartial, pour
cider ſi dans cet article ſecret les
iſſances contractantes ſe ſont ren-
rmées dans les bornes d'une allian-
défenſive, ou s'il ne contient pas
itôt le plan d'une alliance offenſi-
contre le Roi de Pruſſe. Il ſou-
nt qu'il eſt évident que par cet
icle, la Cour de Vienne s'étoit
éparé trois prétextes pour le re-
uvrement de la Siléſie : qu'elle
uloit parvenir à ſon but, ſoit en
citant le Roi à commencer les hoſ-
tés contre elle, ſoit en allumant
r ſes intrigues ſecretes une guerre

George II.
An. 1756.

entre Sa Majesté Prussienne & la Russie. Il ajoute que la Cour de Saxe, invitée d'accéder à cette alliance, y avoit consenti avec joie : qu'elle avoit envoyé à ce sujet de pleins pouvoirs à ses Ministres à Petersbourg, & leur avoit ordonné de déclarer que leur Maître étoit disposé d'accéder non seulement au trraité, mais aussi à l'article secret contre la Prusse, & de se joindre aux mesures prises par les deux Cours, pourvû qu'on en prit d'efficaces, tant pour la sûreté de la Saxe, que pour l'indemniser & récompenser, à proportion des efforts & des progrès qu'on pourroit faire : que la Cour de Dresde déclaroit que si après quelques nouvelles attaques de la part du Roi de Prusse, l'Impératrice Reine pouvoit avec leur secours non seulement reprendre la Silésie & le Comté de Glatz, mais aussi réduire ce Prince à des limites plus étroites : le Roi de Pologne, en sa qualité d'Electeur de Saxe, s'en tiendroit au traité de partage conclu précédemment entre lui & l'Impératrice Reine. Le Roi de Prusse dit encore dans ce Mémoire, & prouve par des pièces justifi-

tives que le Comte de Loss, Mi-
ître de la Cour de Saxe à Vienne
oit été chargé d'entamer une né-
ciation particulière, pour régler le
rtage éventuel des conquêtes qu'on
urroit faire sur la Prusse, en po-
t pour base le traité de Leipsic,
né le 18 de Mai 1745. Le Roi de
usse reconnoît cependant que toute
te négociation n'étoit que dans
upposition qu'il seroit l'Agresseur
ntre la Cour de Vienne; mais il
tient que même dans ce cas le
i de Pologne ne pouvoit avoir le
oit de faire aucune conquête sur
possessions. Il reconnoît aussi que
Cour de Saxe n'avoit pas accédé
forme au traité de Petersbourg;
s il dit qu'elle avoit toujours fait
noître à ses Alliés qu'elle étoit
te à y accéder sans restriction,
ï-tôt qu'elle pourroit le faire sans
ue, & qu'on lui garantiroit les
ntages qu'elle en pourroit reti-
Ces circonstances étoient prou-
s particuliérement par une lettre
Comte de Fleming au Comte de
hl, dans laquelle il lui marquoit
le Comte Uhlefield l'avoit char-
de représenter de nouveau à la

George II.
An. 1756.

Cour de Saxe, qu'on ne pouvoit prendre des meſures trop efficaces contre les vues ambitieuſes du Roi de Pruſſe : que la Saxe en particulier devoit être d'autant plus ſur ſes gardes qu'elle étoit la plus expoſée : qu'il étoit de la plus grande importance d'affermir leurs anciens engagements ſur le pied propoſé en 1745 par le dernier Comte de Harach, ce qui pourroit engager Sa Majeſté Polonoiſe à accéder au traité de Petersbourg. La réponſe du Comte de Bruhl portoit que le Roi de Pologne n'étoit pas éloigné de traiter dans le plus grand ſecret avec la Cour de Vienne, au ſujet des ſecours, relativement au quatrième article du traité de Petersbourg, pourvû qu'il fût accordé à Sa Majeſté des conditions & des avantages convenables. Le Monarque Pruſſien produit encore d'autres pièces pour faire voir que le Roi de Pologne ne vouloit ſe déclarer que lorſque le Roi de Pruſſe ſeroit attaqué, & que ſes forces ſeroient diviſées, ce qui avoit été approuvé par les Alliés de la Cour de Saxe ; d'où il conclut que la Cour de Dreſde, ſans avoir accédé en for-

e au traité de Petersbourg, n'en
oit pas moins complice des dan-
reux desseins dont la Cour de Vien-
avoit jetté les fondements dans ce
aité ; & que quoique le Roi de
logne eût été dispensé d'y concou-
formellement, il attendoit le mo-
ent de pouvoir le faire sans risque,
de partager les dépouilles de son
oisin. Il ajoute que dans l'attente
ce période les Ministres d'Autri-
e & de Saxe ne cessoient d'agir
us main & de concert à faire naî-
le cas de l'alliance : qu'étant po-
pour principe dans le traité que
ute guerre entre le Roi de Prusse
la Russie autoriseroit l'Impératri-
Reine à reprendre la Silésie, il
avoit aucuns moyens dont ils ne
servissent pour allumer cette guer-
Qu'ils avoient reconnu que le
oyen le plus propre à y réussir,
oit de brouiller le Roi avec l'Im-
ratrice de Russie, & d'animer cet-
Princesse par toutes sortes de fauf-
insinuations, d'impostures & de
omnies atroces, en supposant à
Majesté une infinité de desseins,
elquefois contre la Russie, & mê-
contre la Personne de la Czari-

George II. An. 1756.

ne, quelquefois fur la Pologne, & d'autres fois par des intrigues en Suéde, ce qui avoit excité l'animofité de cette Impératrice à un tel degré, que dans un Confeil tenu au mois d'Octobre 1753, elle avoit réfolu d'attaquer le Roi de Pruffe fans attendre d'autre difcuffion, auffi-tôt qu'il attaqueroit lui-même quelqu'un des Alliés de la Ruffie, ou lorfque quelqu'un de ces Alliés commenceroit la guerre avec lui : que cette réfolution n'avoit été fufpendue que faute de gens de mer & de magafins, mais qu'on avoit continué les préparatifs, fous prétexte de fe mettre en état de remplir les engagements contractés par le dernier traité de fubfide conclu avec l'Angleterre : enfin le Monarque termine fon Mémoire en difant que lorfque tous ces préparatifs feroient finis, l'orage devoit tomber immanquablement fur la Pruffe.

XXVI. Réfléxions fur ce Mémoire, & fur l'alliance de l'Angleterre avec la Pruffe.

Telle eft la fubftance du fameux Mémoire publié par Sa Majefté Pruffienne, auquel furent annexées les pièces juftificatives. Les partifans de Sa Majefté Impériale y répondirent article par article, & dans cette dif-

George II.
An. 1756.

ıte, comme dans toutes celles de
ıreille nature, d'ingénieux écrivains
e manquent jamais de trouver des
iıſons ſpécieuſes; cependant ſi l'on
ramine bien le fonds de la queſtion,
paroît que de part & d'autre on
voit excédé les bornes qu'on au-
oit dû ſe preſcrire. L'Impératrice Rei-
e & l'Electeur de Saxe avoient cer-
inement droit de faire des traités
éfenſifs pour leur propre conſerva-
on, & l'on ne peut douter qu'il ne
t de leur intérêt & même de leur
evoir de ſe garantir des entrepri-
s d'un voiſin auſſi formidable; mais
n ne peut diſconvenir que les par-
es contractantes n'aient étendu leurs
ıes au-delà des meſures défenſives.
eut-être que la Cour de Vienne re-
ırdoit la ceſſion de la Siléſie com-
e extorquée par violence, & par
onſéquent comme ne pouvant anéan-
r des droits fondés ſur l'équité na-
relle. Elle ne pouvoit douter que
Roi de Pruſſe, dont elle connoiſ-
it l'ambition & la puiſſance mili-
ire, ne fût tenté de faire quelques
émarches qu'on pourroit avec juſ-
ce regarder comme une infraction
ı traité de Dreſde. Dans ce cas elle

George II.
An. 1756.

étoit déterminée à profiter des alliances qu'elle avoit formées pour recouvrer les pays qu'elle avoit perdus par les événements facheux de la dernière guerre, & en même temps à mettre un frein à la Puiſſance dangereuſe & aux diſpoſitions du Roi de Pruſſe. Il eſt auſſi vraiſemblable que le Roi de Pologne, outre les mêmes conſidérations, cherchoit à ſe dédommager de l'irruption que ce Monarque avoit faite précédemment dans ſes Etats, & des ſommes conſidérables qu'il avoit été forcé de payer lorſqu'on avoit conclu la paix. Nous ne prétendons pas décider ſi ces Puiſſances étoient autoriſées par les loix de la nature, & par celles des Nations à uſer de repréſailles, & à partager les pays qu'ils pourroient conquérir, en ſuppoſant toujours que le Roi de Pruſſe ſeroit l'Agreſſeur : mais d'un autre côté, il ne paroît pas que ce Monarque qui étoit toujours Maître d'attaquer ou de ne pas attaquer, fût expoſé à des dangers qui l'autoriſaſſent aux démarches violentes qu'il prétendoit juſtifier par ſon Mémoire. Par cette conduite il commen-

George II.
An. 1756.

ça à allumer le feu de la guerre, qui porta bientôt ses flammes, & étendit ses ravages dans tout l'Empire; en même temps que ce Prince attira sur lui le ressentiment des trois Puissances les plus formidables de l'Europe qui, pour réprimer ses entreprises, oublièrent leurs anciennes animosités, & perdirent de vue cette ballance de pouvoir qui avoit coûté tant de sang & de trésors à maintenir. Frédéric ne pouvoit ignorer la force de cette confédération, mais il comptoit sur le nombre, la valeur & la discipline de ses troupes, & l'activité de son génie lui faisoit croire qu'il auroit éxécuté une partie de ses projets avant que la Maison d'Autriche pût recevoir aucun secours de ses Alliés. Il fut trompé dans son attente, par la vigilance des Conseils Autrichiens: il ne put entamer l'Impératrice Reine dans aucune partie de ses Etats, & la démarche précipitée du Monarque la mit en droit d'être soutenue par tous les cercles de l'Empire. Exposé à la vengeance de l'Impératrice de Russie, & aux armes redoutables de la France, le Monarque Prussien

George II.
An. 1756.

n'eût d'autre ſecours à attendre que de ſes nouvelles liaiſons avec la Grande-Bretagne. De ſon côté, le Roi d'Angleterre abandonna l'alliance de la Ruſſie qui lui étoit ſubſidiaire, & l'amitié de l'Impératrice Reine, ſon ancienne Alliée, pour ſe lier avec le Roi de Pruſſe, qui étoit dans l'impoſſibilité d'agir comme Auxiliaire de la Grande-Bretagne, ni comme Protecteur du pays d'Hanover. Cependant l'Angleterre paya cette alliance plus qu'elle n'avoit jamais donné à aucun Potentat de l'Europe, pour les ſervices les plus importants.

XXVII.
Demandes des Rois de Pologne & de Pruſſe à la diète de l'Empire.

Vers la fin de Novembre, le Miniſtre de Saxe à Ratisbonne remit à la diète un ample mémoire pour expoſer l'état déplorable de l'Electorat, & pour renouveller la demande des ſecours de l'Empire. Le Roi de Pruſſe avoit auſſi écrit à la diète pour demander également les ſecours des différentes Puiſſances du Corps Germanique, comme étant garantes des traités de Weſtphalie & de Dreſde; mais le Miniſtre de Mayence, en qualité de Directeur de la Diète, refuſa de mettre cette let-

tre devant l'aſſemblée, & le Miniſtre de Brandebourg la fit imprimer en attendant de nouvelles inſtructions de la Cour. En même temps le Roi de Pruſſe fit déclarer au Roi & au Sénat de Pologne que ſi l'on permettoit aux troupes Ruſſes de paſſer par ce Royaume, ils devoient s'attendre à voir leur pays devenir un théatre de guerre & de deſtruction.

XXVIII. Conſpiration en Suéde.

La Suéde par ſa ſituation pouvoit ſe diſpenſer de prendre aucune part aux troubles qui agitoient les pays plus méridionaux, cependant les Puiſſances qui ſe diſpoſoient à entrer en guerre, ne ceſſoient d'agir pour l'exciter à s'y intéreſſer, & en effet ce Royaume ſe déclara quelque temps après en faveur de la France. Dans l'année dont nous parlons, il s'y forma une conſpiration pour augmenter le pouvoir de la Couronne. Pluſieurs des Conſpirateurs furent arrêtés, & eurent la tête tranchée : on prétend que le Roi n'y avoit aucune part, cependant il fut traité ſi durement par la diète, qu'il menaça d'abandonner le trône, & de ſe retirer dans ſes Etats

George II.
An. 1756.

héréditaires. Le peuple en général embrassa la cause de ce Prince, dont il préféroit le gouvernement tranquille à l'oppression que lui faisoit souffrir la diète ; & si ce Monarque eût été d'un caractère plus entreprenant, il y a tout lieu de croire qu'il seroit arrivé en Suéde la même révolution qui arriva le siècle dernier en Dannemarck où, par le concours du Clergé & du peuple, le pouvoir tyrannique des Nobles a été anéanti, la souveraine puissance a été concentrée en la Personne du Monarque avec le Conseil des Etats, & la Couronne est devenue héréditaire.

XXIX.
Séditions en Angleterre.

L'intérieur de l'Angleterre fut très peu tranquille dans le cours de cette année : les bleds y montèrent à un prix excessif par les intrigues pernicieuses des Monopolleurs, ce qui occasionna plusieurs soulevements dans les Comtés de Shrop & de Warwick, où la populace jointe aux Charbonniers s'empara de toutes les provisions qu'elle pût rencontrer, pillant sans distinction les meuniers, les fermiers, les boulangers & les bouchers. Les mutins furent disper-

ſés par la Nobleſſe & la Bourgeoiſie, mais on ne fit aucun éxemple ſur les coupables. Il y eut de ſemblables mouvements dans la forêt de Dean & dans le Comté de Cumberland : on tint à ce ſujet un grand Conſeil à Saint James, & l'on publia une proclamation pour faire éxécuter les loix contre les Monopolleurs.

XXX. Les troupes Hanoveriennes & Heſſoiſes quittent l'Angleterre.

Le pays d'Hanover étoit alors plus fortement menacé d'une invaſion que la Grande-Bretagne, & l'on jugea que les Auxiliaires Heſſois & Hanoveriens ſeroient plus utiles dans leur propre pays qu'en Angleterre. Lorſque la ſaiſon commença à devenir facheuſe, les Maîtres des Hôtelleries refuſèrent de recevoir les Heſſois en quartier d'hiver, ſous prétexte que le Parlement n'avoit rien réglé à ce ſujet : ils furent obligés de camper, & ils demeurèrent ſous la toile juſqu'au mois de Janvier, où ils ſuivirent au continent les Hanoveriens qui étoient partis quelque temps avant. M. Smollet dit que leur ſituation déſagréable fut adoucie par de généreuſes

George II.
An. 1756

charités qui leur fournirent abondamment toutes ſortes de rafraîchiſſements & d'autres commodités : ſelon cet Auteur, cette reſſource humiliante à laquelle furent réduits des étrangers venus au ſecours de la Grande-Bretagne, met à couvert la nation du reproche d'ingratitude & de cruauté.

Puiſque la punition des délits entre dans l'hiſtoire générale d'une nation, nous ne paſſerons pas ſous ſilence la Sentence rendue contre un faiſeur de bouchons pour avoir tué un jeune Officier avec lequel il avoit ſurpris ſa femme dans un commerce criminel ; il fut jugé pour ſimple homicide, & condamné à ſouffrir une brûlure légère à la main.

XXXI.
Affaires de France.

En France les diſputes continuoient toujours ſur les affaires Eccléſiaſtiques ; mais par la ſageſſe du Gouvernement, elles ne cauſèrent jamais de troubles conſidérables. Le Pape avoit adreſſé au Roi un Bref aſſez équivoque, dont l'éxécution auroit pu occaſionner de nouvelles difficultés, & auroit donné lieu à des interprétations arbitraires. Il fut

imprimé ſans l'aveu du Monarque, qui avoit même déclaré qu'il ne pourroit avoir de force que dans le cas où il jugeroit à propos de le revêtir de Lettres-Patentes. Le Parlement de Paris le ſupprima comme contraire aux droits de l'Egliſe Gallicane, & depuis il eſt demeuré dans l'oubli. Le 13 de Décembre le Roi tint ſon lit de Juſtice, & ſupprima la quatrième & la cinquième Chambre des Enquêtes.

L'entrée du Roi de Pruſſe en Bohème donnant lieu aux ſecours ſtipulés par le traité d'alliance entre le Monarque François & l'Impératrice Reine, le Roi nomma M. le Prince de Soubiſe pour commander les vingt-ſix bataillons & les vingt-quatre eſcadrons compoſant au total vingt-quatre mille hommes qui devoient marcher en Allemagne, & on lui donna pour Lieutenants Généraux le Chevalier de Nicolay, le Duc de Broglie, le Comte de Lorges & le Comte de Mailly.

La France perdit cette année un Officier diſtingué dans les armées navales, par la mort de M. de la

George II.
An. 1756.

Galiſſonnière, dont la victoire ſur l'Amiral Byng avoit aſſuré la conquête de Minorque.

XXXII.
Affaires de Hollande.

En Hollande, il fut rendu une Ordonnance des Etats Généraux, pour que tous les vaiſſeaux de guerre & Armateurs étrangers qui relâcheroient dans les ports & rades de la République, arboraſſent en y arrivant le pavillon de la Puiſſance à laquelle ils appartenoient, avec défenſe d'y entrer ſans une permiſſion de l'Amirauté du lieu : il fut auſſi défendu à tous les ſujets de la République d'acheter aucun effet des priſes faites par les Armateurs. Cette Ordonnance avoit été précédée d'un Mémoire inſtructif, qui fut remis aux Etats par le Miniſtre François, & qu'ils firent inſérer dans la Gazette d'Utrecht, pour empêcher les ſujets de la République de ſe charger de munitions & d'armes pour le ſervice des Puiſſances ennemies du Roi Très-Chrétien, & pour leur preſcrire les regles qu'ils devoient obſerver, afin d'être traités comme vaiſſeaux neutres, s'il arrivoit qu'ils rencontraſ

ent des Corsaires ou Armateurs François.

George II. An. 1756.

XXXIII. Changements dans le Ministère Anglois.

Peu de temps avant l'ouverture du Parlement de la Grande-Bretagne il y eut plusieurs changements dans le Ministère Anglois. Le Duc de Newcastle donna sa démission de la place de premier Commissaire de la Trésorerie, M. Fox remit celle de Secrétaire d'Etat, & le Comte de Hardwick se démit de la charge de Grand-Chancellier. Aussi-tôt le Roi nomma les Chevaliers Willes, Smith & Willmott pour la garde des sceaux de la Grande-Bretagne, & il fut réglé que le Lord Sandys présideroit dans la Chambre des Pairs, au défaut du Grand-Chancelier. La place de Secrétaire d'Etat fut donnée à M. Guillaume Pitt, l'exercice de la charge de Grand-Trésorier fut partagé entre le Duc de Devonshire, Messieurs Legge & Nugent, le Lord Ducannon, & M. Jacques Greenville. M. Guillaume Murray fut nommé Pair de la Grande-Bretagne, & Juge supérieur de la Cour du banc du Roi. Sa place de Procureur Gé-

George II. An. 1756.

néral fut donnée à M. Henley, & M. Charles York remplaça ce dernier dans celle de Solliciteur Général.

CHAPITRE II.

§. I. *Harangue du Roi, & ouverture de la session.* §. II. *Débats sur l'adresse des Lords.* §. III. *Instructions de la ville de Londres à ses représentants.* §. IV. *Autres instructions.* §. V. *L'exportation des bleds est interdite pour un temps.* §. VI. *Rapport de M. Boscawen, au sujet de l'Amiral Byng.* §. VII. *Objets des subsides accordés.* §. VIII. *Moyens de les lever.* §. IX. *Message du Roi présenté par M. Pitt.* §. X. *Réfléxion sur la conduite des puissances Germaniques.* §. XI. *Raisons contre la guerre d'Allemagne.* §. XII. *Bills pour empêcher la sortie des Comestibles.* §. XIII. *Défense de distiller les grains.* §. XIV. *Affaires de la Milice Nationale.* §. XV. *Petition des Ministres non-conformistes.* §. XVI. *Bill pour l'établissement de cette Milice.* §. XVII. *Autres Bills pour le réglement des troupes.* §. XVIII. *Bills contre les prêteurs sur gages.* §. XIX. *Pour le paiement des ouvriers.* §. XX.

Bill en faveur des Pêcheurs. §. XXI. *Raisons pour & contre l'importation des fers d'Amérique.* §. XXII. *Bill pour permettre cette importation.* §. XXIII. *Procès de l'Amiral Byng.* §. XXIV. *Article cité de l'Ordonnance de Marine.* §. XXV. *Précis des défenses de l'Amiral.* §. XXVI. *Suite de sa justification.* §. XXVII. *Sentence qui le condamne à mort.* §. XXVIII. *Lettre de la Cour martiale pour demander sa grace.* §. XXIX. *Réfléxions sur cette Sentence.* §. XXX. *Fermeté de l'Amiral.* §. XXXI. *Le Roi refuse d'accorder la grace.* §. XXXII. *Message infructueux pour dispenser les Juges du secret.* §. XXXIII. *Tranquillité de M. Byng aux approches de la mort.* §. XXXIV. *Son éxécution.* §. XXXV. *Ecrit qu'il donne au Maréchal de l'Amirauté.* §. XXXVI. *Témoignage de M. de Richelieu en faveur de l'Amiral.*

George II. An. 1756.

I. Harangue du Roi, & ouverture de la session.

LE 2 de Décembre, le Roi d'Angleterre ouvrit la session du Parlement par une harangue très étudiée, dans laquelle il dit : qu'il a une pleine confiance que l'union,

le courage & l'affection de son peuple le mettront en état, avec la protection de la Divine Providence, de surmonter toutes les difficultés, & de venger la dignité de sa Couronne contre l'ancien ennemi de la Grande-Bretagne. Il déclare que les secours & la conservation de l'Amérique sont les principaux objets de son attention & de ses soins, & observe que les dangers pressants auxquels les Colonies peuvent être exposées après les pertes que la nation a souffertes dans cette partie, demandent qu'on prenne des résolutions vigoureuses & les plus promptes qu'il sera possible. Il ajoute que la défense de la Grande-Bretagne occupe également tout son esprit, & que pour remplir des vues aussi étendues il ne désire rien avec tant d'ardeur, que d'écarter tout ce qui peut causer quelque mécontentement à son peuple. C'est pour remplir cet objet qu'il recommande aux soins & à la diligence du Parlement l'établissement d'une Milice nationale, dirigée & réglée de la manière la plus convenable, relativement aux droits de sa Couronne & de son peuple :

George II.
An. 1756.

inſtitution qui peut devenir une excellente reſſource dans les temps d'un danger général. Il remarque que l'union peu naturelle des Conſeils étrangers, & les ſuites funeſtes qu'on doit craindre de ces facheuſes alliances, peuvent renverſer la conſtitution, & détruire le ſyſtême de l'Empire en y introduiſant des armées étrangères, ce qui menace de mettre dans l'oppreſſion le parti Proteſtant du Continent : événement qui doit affecter ſenſiblement les eſprits de la Nation Britannique, & qui a fixé l'attention de toute l'Europe dans cette nouvelle & dangereuſe criſe. Il déclare que le corps des troupes Electorales qu'il avoit fait paſſer en Angleterre, ſuivant les deſirs du Parlement, vient de recevoir des ordres pour retourner en Allemagne, d'autant qu'il compte entiérement ſur le courage & le zèle de ſon peuple pour la défenſe de ſa Perſonne & de ſes Royaumes. Il dit en s'adreſſant aux Communes qu'il ſe confie en leur ſageſſe pour préferer des efforts vigoureux, quoiqu'ils ſoient accompagnés d'une plus grande dépenſe, à des plans moins diſpendieux, mais

en même temps moins efficaces : qu'il fera remettre à la Chambre un état des dangers & des beſoins publics, & qu'il eſt de leur devoir d'impoſer les fardeaux qu'ils jugeront inévitables, de la manière qui pourra le moins fatiguer & épuiſer ſon peuple. Il exprime enſuite ſon chagrin de la miſère à laquelle les pauvres ſont expoſés par la cherté actuelle des bleds, & par les troubles qui en ont été la ſuite, & il exhorte ſon Parlement à prendre des meſures efficaces pour éviter à l'avenir de ſemblables inconvénients. Il conclut en remarquant que les événements malheureux de la guerre dans la Méditerannée lui ont donné des preuves éclatantes de l'attachement de ſes ſujets à l'honneur de ſa Couronne, & en les aſſurant qu'ils trouveront de ſa part un juſte retour, par ſes ſoins infatigables & par ſes efforts continuels pour la gloire, la proſpérité & le bonheur de ſon peuple.

II. Débats ſur l'adreſſe des Lords.

Il y eut dans la Chambre des Pairs quelques difficultés au ſujet de l'Adreſſe en réponſe à la harangue du Roi. Le Comte Gower qui compoſa

George II.
An. 1756.

cette Adreſſe, y inſéra ces mots: » Permettez-nous de faire à Votre » Majeſté nos très humbles remerciments de la gracieuſe condeſcendance qu'elle a eue pour la requête de ſon Parlement, en faiſant venir un Corps de vos troupes Electorales, pour la conſervation & défenſe de la Grande-Bretagne dans une conjoncture ſi critique ». Ceux qui avoient été oppoſés à l'admiſſion de ces troupes étrangères repréſentèrent qu'il convenoit que l'Adreſſe paſſât du conſentement unanime de tous les Lords, ce qui ne pouvoit être, ſi l'on inſéroit cet article. Ils dirent qu'eux oppoſants avoient toujours regardé l'introduction de ces troupes comme une démarche faite à contre-temps, qui avoit cauſé une très grande dépenſe à la Grande-Bretagne, & avoit fourni à la France un prétexte plauſible d'attaquer le pays d'Hanover. Ils ajoutèrent que ce ſeroit inſulter toute la nation, qui en général avoit toujours paru très mécontente de ce qu'on appelloit ces troupes. Malgré la juſteſſe de ces raiſons, la pluralité l'emporta, & l'adreſſe fut préſentée

entée telle que le Comte l'avoit ressée. Celle des Communes n'é- rouva aucunes difficultés, parce que 1. Townshend qui se chargea de la ediger, n'y inséra pas un seul mot ui eut rapport à ces troupes.

George II. An. 1756.

Ce silence étoit d'autant plus à ropos, que dans toutes ou presque outes les instructions données par es Villes & par les Comtés à leurs eprésentants en Parlement, on y emarquoit combien l'admission des roupes étrangères avoit été odieuse. our donner une idée de ces instruc- ons, ordinairement très sages & ès peu suivies, nous allons rap- orter celle que la ville de Londres onna cette année aux quatre Mem- res chargés de la représenter.

III. Instructions de la ville de Londres à ses représentans.

» Nous, le Lord-Maire, les Al- dermans, & les Communes de la ville de Londres assemblés en com- mun Conseil, justement allarmés de la situation critique & mal- heureuse de ces Royaumes, vous recommandons expressément com- me à nos représentants, d'em- ployer toute votre habileté à pro- curer une exacte & impartiale en-

George II.
An. 1756.

» quête Parlementaire ſur les cauſes
» de ces calamités nationales.

» Un abandon preſque total de
» nos forteresſes importantes de la
» Méditerannée , quoiqu'elles fuſ-
» ſent d'une conſéquence ineſtima-
» ble pour le commerce & pour la
» puiſſance de ces Royaumes : l'ab-
» ſence qu'on a permiſe à leurs prin-
» cipaux Officiers , pluſieurs mois
» après le commencement des hoſ-
» tilités : la perte actuelle de Mi-
» norque , & le danger qui paroît
» menacer Gibraltar , ſont des cir-
» conſtances qui nous rempliſſent
» d'étonnement & de douleur. Lorſ-
» que nous portons nos réfléxions
» ſur les grands préparatifs qu'on
» faiſoit en France pour embarquer
» des troupes & de l'artillerie, ainſi
» que ſur la puiſſante flotte qu'on
» équipoit à Toulon , dont la proxi-
» mité de l'Iſle de Minorque devoit
» cauſer de juſtes allarmes , ce qui
» étoit connu de tout le public ;
» nous ne pouvons attribuer ces fa-
» cheux événements à la ſeule né-
» gligence. Nous vous conjurons
» donc de vous informer pourquoi
» il n'a pas été envoyé d'Angleterre

une flotte reſpectable, & pourquoi au moins l'Eſcadre qui a reçu ordre de s'y rendre, étant ſi peu conſidérable pour un ſervice auſſi important, n'a été accompagnée ni de frègates, ni de brulôts, ni de vaiſſeaux d'hôpital, ni de bâtiments de tranſport, ni de troupes au delà du nombre ordinaire, dans un temps où nos forces navales étoient inconteſtablement ſupérieures à celles de l'ennemi.

» Les cruautés & les pertes ſouffertes par les ſujets de notre nation dans l'Amérique ſeptentrionale éxigeoient la plus grande attention; cependant la mauvaiſe conduite qu'on a tenue en eſſaïant de les ſoutenir; les ſecours tardifs & peu proportionnés au beſoin qu'on leur a envoyés, n'ont ſervi qu'à rendre mépriſable le nom Britannique. Nous vous enjoignons d'employer tous vos efforts pour découvrir tous ceux qui par trahiſon, ou par défaut de conduite ont contribué à toutes ces infortunes, d'autant que Sa Majeſté a bien voulu nous don-

George II.
An. 1756.

» ner ſa gracieuſe aſſurance qu'elle
» ne manqueroit pas de faire juſtice
» de toutes perſonnes qui auront
» manqué à leur devoir envers elle
» & envers leur patrie.

» Nous n'avons que trop de rai-
» ſons pour ajouter à toutes ces en-
» quêtes importantes, que nous vous
» engageons à employer tous vos
» efforts, le plus promptement qu'il
» vous ſera poſſible, pour faire éta-
» blir une milice nationale bien ré-
» glée, comme étant la défenſe la
» plus honorable de la Couronne,
» & celle qui s'accorde le mieux
» avec les droits d'un peuple libre.
» Nous ſommes d'autant plus animés
» à recommander cette affaire à vos
» ſoins particuliers & à votre atten-
» tion, que tout ce qui a pu occa-
» ſionner la crainte de quelque dan-
» ger a fourni des raiſons pour aug-
» menter le nombre de nos trou-
» pes régulières, & pour introduire
» des mercenaires étrangers, dont
» la dépenſe eſt inſupportable. Nous
» comptons donc que vous agirez
» fortement pour cet objet, avant
» de conſentir à accorder les ſubſi-
» des, l'expérience nous ayant con-

vaincus que lorſqu'ils ſont paſſés, tous vos louables efforts deviennent infructueux.

» L'inſulte faite à nos loix par une prétention d'éxemption qu'on dit que ces étrangers ont reclamée, éxige que vous vous informiez très ſoigneuſement ſi le cours ordinaire de la juſtice a été ſuſpendu ou interrompu à leur ſujet, ou ſi quelque perſonne pourvue de l'autorité ſous Sa Majeſté, a favoriſé une telle prétention. Si vous parvenez à le découvrir, nous avons aſſez de confiance en votre courage & votre intégrité pour croire que rien ne ſera négligé de votre part, à l'effet de traduire en juſtice les autheurs & les inſtruments d'une telle violation des Bills de droit, ce qui eſt l'unique moyen de tranquiliſer les eſprits des fidèles ſujets Britanniques de S. M. Nous vous recommandons auſſi à tout événement de vous oppoſer à la continuation du ſejour d'aucunes troupes étrangères dans ce Royaume, d'autant que leur admiſſion ne peut être regardée que comme un reproche

George II. An. 1756.

» à la fidélité, au courage & à l'ha-
» bileté de cette nation.

» Nous eſpérons encore que vous
» ferez vos efforts pour limiter le
» nombre des hommes en place &
» des penſionnaires qui ſe ſont aug-
» mentés conſidérablement, & que
» vous agirez en temps convenable
» pour le rétabliſſement des Parle-
» ments Triennaux, ce que nous
» regardons comme le ſeul moyen
» d'avoir un corps qui repréſente
» librement le peuple.

» Les ſommes immenſes, accor-
» dées ſi libéralement, quoique preſ-
» que toutes les meſures qu'on a
» priſes n'aient produit que des diſ-
» graces nationales, éxigent que
» vous vous informiez très exacte-
» ment de l'application qui a été
» faite de ces ſommes. Nous avons
» confiance que vous veillerez auſſi
» avec le plus grand ſoin, & ferez
» tous vos efforts pour prévenir
» toutes les liaiſons peu naturelles,
» qu'on pourroit former au Conti-
» nent, & que par ce moyen vous
» conſerverez l'indépendance de ces
» Royaumes.

» En rendant ces ſervices ſi néceſ-

George II. An. 1756.

» saires à votre Roi & à votre pa-
» trie, vous donnerez à Sa Majesté
» la plus forte preuve de votre at-
» tachement à vos devoirs & de
» votre affection, & vous assurerez
» efficacement l'obéissance & le res-
» pect à son gouvernement.

» Nous desirons en même temps
» que vous receviez les remerci-
» ments que nous vous faisons pu-
» bliquement de votre conduite pas-
» sée en Parlement. Nous vous en-
» joignons que dans tous les temps
» vous regardiez comme sacré & in-
» violable l'acte passé pour établir
» les droits de Sa Majesté à la cou-
» ronne de ces Royaumes, & pour
» assurer les droits & les libertés
» des sujets, & que vous vous op-
» posiez à toutes mesures qui ten-
» droient à affoiblir cet acte qui,
» sous la Divine Providence, sera
» toujours la plus grande sûreté de
» la Sacrée Personne de Sa Majesté,
» & de la succession dans son illus-
» tre Maison ».

IV. Autres instructions.

Quelques fortes que fussent ces instructions, on peut les regarder comme modérées en comparaison de celles que donnèrent plusieurs Com-

George II. An. 1756.

tés. On recommande aux repréfentants pour York, « de ne pas fe
» laiffer amufer plus long-temps par
» de futiles projets, & par des ha-
» rangues vénales de gens qui ne
» font attachés qu'à leur intérêt pro-
» pre, & dont tous les dons & les
» promeffes ne tendent qu'à réduire
» la nation en efclavage, par la pro-
» fufion avec laquelle ils en répan-
» dent le patrimoine & les acquifi-
» tions ». On recommande auffi à
ces repréfentants « de faire leurs ef-
» forts pour procurer un change-
» ment dans les hommes en place,
» dans les mœurs & dans les me-
» fures, pour que les crimes énor-
» mes dont l'Angleterre eft couver-
» te comme des eaux d'un déluge,
» ceffent d'être autorifés par les
» exemples des Magiftrats & des Sé-
» nateurs, & pour que la vénalité,
» la paffion pour le jeu, l'éloigne-
» ment du travail, & la ruine de
» l'intégrité ne jettent pas plus long-
» temps leurs profelytes dans une
» dépendance fervile, & n'attirent
» plus dans leur parti des protec-
» teurs en faveur des fyftêmes étran-
» gers & pernicieux ».

George II. An. 1756.

V. L'exportation des bleds est interdite pour un tems.

L'affaire la plus pressante étoit l'apporter un prompt remede à la lisette occasionnnée par la cherté des leds ; on reconnut qu'elle étoit la uite nécessaire d'une trop libre exportation. Autant il est avantageux l'agriculture d'encourager un très grand débit de cette précieuse denée lorsqu'elle abonde dans le Royaune, autant est-il dangereux de la aisser sortir quand une médiocre reolte, ou quand l'avidité des Moopolleurs peut faire craindre qu'arès avoir secouru l'étranger, on ne oit forcé d'y avoir recours & de acheter à un prix excessif les mênes bleds qu'on lui a vendus à un rix modique. De là naissent la mière du peuple, la chûte des manuactures, & les murmures qui bienôt dégénèrent en séditions. On avoit léja éprouvé une partie de ces inonvénients en Angleterre, & la Chambre des Communes s'étant fornée en Comité pour délibérer sur n objet aussi important, on dressa n Bill, par lequel on suspendit penlant un temps limité l'exportation les bleds, de la drêche, de la farie, du pain, du biscuit, & de l'a-

George II. An 1756.

midon. On résolut en même temps de présenter une adresse au Roi pour mettre immédiatement un Embargo sur tous les vaisseaux chargés ou à charger les marchandises susdites pour être transportées hors des ports de la Grande - Bretagne & de l'Irlande.

VI. Rapport de M. Boscawen au sujet de l'Amiral Byng.

L'Amiral Boscawen, l'un des Membres de la Cour de l'Amirauté, informa la Chambre que le Roi & la Cour ayant été mécontents de la conduite de l'Amiral Byng lors du combat qu'il avoit eu avec la Flotte Françoise dans la Méditerannée, & en conséquence de ce qu'il paroissoit n'avoir pas agi suivant ses instructions pour le secours de Minorque, il avoit été mis à la garde du Maréchal de l'Amirauté pour être jugé par une Cour martiale : que cette conduite étoit celle qu'on tenoit ordinairement en pareil cas, mais que l'Amiral Byng étant Membre de la Chambre, & hors d'état par sa détention d'y remplir son devoir pendant quelque temps, la Cour de l'Amirauté avoit pensé que par respect pour la Chambre, elle la devoit informer de l'emprisonnement & de la

létention de l'Amiral. Ce meſſage ayant été remis, on fit lecture dans a Chambre de ce qui avoit été fait précédemment au ſujet du Contre-Amiral Knowles, & l'on inſéra ſur e Journal le diſcours de M. Boſcawen.

Il fut enſuite réſolu de préſenter au Roi une adreſſe pour le prier de donner ordre qu'il fût remis devant la Chambre un compte de l'emploi des ſommes accordées pour l'année 1756, où chaque article fût rangé ſous le titre qui lui conviendroit.

VII. Objets des ſubſides accordés.

Quelques preſſantes que fuſſent les inſtructions données aux Repréſentants des différentes villes & des Comtés pour faire réformer les abus avant d'accorder les ſubſides, il paroît que le déſir de pouſſer la guerre avec vigueur l'emporta ſur toute autre conſidération. On établit le Comité des ſubſides, qui travailla avec la plus grande diligence à éxaminer les beſoins de l'Etat, & à fournir au Monarque les ſecours néceſſaires pour pouſſer vivement la guerre. Le ſervice de mer fut réglé à cinquante-cinq mille hommes, y compris onze mille quatre cents dix-

George II. An. 1756.

neuf matelots, & le ſervice de terre fut fixé à quarante-neuf mille ſept cents quarante-neuf hommes effectifs, en y comprenant quatre mille huit invalides. Les ſubſides furent réglés à huit millions trois cents cinquante mille trois cents vingt-cinq livres 9 ſchellings 3 ſols pour remplir divers objets, dont les principaux furent l'entretien de ces troupes, celui des troupes Heſſoiſes & Hanoveriennes, la levée de pluſieurs nouveaux Régiments: l'établiſſement & l'entretien d'une armée d'obſervation pour la défenſe juſte & néceſſaire des Etats héréditaires du Monarque, & pour celle de ſes Alliés : pour le mettre en état de remplir ſes engagements avec le Roi de Pruſſe : pour mettre l'Empire en ſûreté contre les irruptions des armées étrangères : pour conſtruire de nouveaux vaiſſeaux, & réparer les anciens: pour louer des bâtiments de tranſport : pour les gages des Officiers à la demi-paye, & pour les penſions des veuves : pour l'entretien des enfants abandonnés de leurs parents : pour ſoutenir l'établiſſement de la Nouvelle Ecoſſe :

George II.
An. 1757.

pour remplir les engagements pris par le Roi avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel : pour l'entretien des troupes Allemandes à la ſolde de la Grande-Bretagne : pour les dépenſes extraordinaires de la guerre pendant le cours de l'année, pour détruire les deſſeins des ennemis : pour récompenſer des ſervices rendus au ſujet de la Caroline & de la Virginie : pour mettre la Compagnie des Indes Orientales en état d'entretenir les troupes néceſſaires au remplacement de celles du Roi qu'on avoit retirées des forts & comptoirs de la Compagnie : pour le ſoutien des forts ſur la côte d'Affrique : enfin pour l'entretien des grands chemins. Nous raſſemblons tous ces objets ſous un ſeul point de vue, quoiqu'ils aient été paſſés en différents temps, afin de rapporter de ſuite les affaires Parlementaires, & ne point interrompre les événements militaires, dont nous donnerons enſuite le détail.

VIII.
Moyens de les lever.

Pour fournir les ſommes néceſſaires à toutes ces dépenſes, on mit une taxe de quatre ſchellings par livre ſur le revenu des terres : on continua les droits ſur la drêche, la

George II.
An. 1757.

bierre, le cidre & le poiré : on établit une loterie à une guinée le billet, dont le fonds montant à un million 500000 livres ſterling fut partagé en deux parties : moitié pour être diſtribuée en lots, & l'autre moitié pour être employée aux beſoins publics, mais avec promeſſe de rembourſer aux propriétaires des billets cette moitié reſervée dans le courant de Janvier 1758. On créa des annuités de cent livres ſterling chacune, à vie ou à temps fixe, avec bénéfice de ſurvivance pour la ſomme de deux millions cinq cents mille livres. Le public parut peu empreſſé de s'y intéreſſer, & l'on y fit enſuite quelques changements, entre autres celui de pouvoir y mettre ſes fonds en divers paiements durant le cours de l'année, chacun de quinze livres ſterling. On établit auſſi de nouveaux droits ſur le papier & parchemin timbré, ſur la vente des vins & autres liqueurs en détail, ſur les papiers publics, les avertiſſements & les almanachs, & ſur les charbons de Newcaſtle qu'on tranſporteroit au-delà des mers, excepté pour les poſſeſſions de la Grande-Bretagne.

Il fut auſſi ordonné de prendre un million deux cents mille livres ſur le fonds d'amortiſſement, avec diverſes conditions qu'il ſeroit trop long de rapporter. L'évaluation des fonds aſſignés montoit environ à trois cents quarante mille livres ſterling au delà des ſubſides accordés; mais le Parlement crut devoir paſſer cet excédent, à cauſe du doute où l'on étoit que la loterie établie ſur un plan nouveau pût être aiſément remplie.

IX. Meſſage du Roi préſenté par M. Pitt.

L'article des ſubſides relatif à l'armée d'obſervation paſſa en conſéquence d'un meſſage ſigné du Roi, & préſenté à la Chambre par M. Pitt, devenu le principal Secrétaire d'Etat. Ce Miniſtre qui, ſuivant la route ordinaire, avoit commencé par marquer en diverſes occaſions la plus grande oppoſition contre les liaiſons avec le continent, qui avoit fait paroître en combattant ces alliances, toute la force de l'éloquence, & mis au jour les raiſons les plus convaincantes: ce Miniſtre fut enfin convaincu par la force plus perſuaſive des honneurs & des places lucratives, & ſe chargea de ce meſ-

George II. An. 1757.

ſage, qui étoit conçu en ces termes.

George Roi . . . « C'eſt toujours avec répugnance que Sa
» Majeſté demande des ſecours ex-
» traordinaires à ſon peuple, mais
» comme les Conſeils réunis & les
» formidables préparatifs de la Fran-
» ce & de ſes Alliés, accompagnés
» des circonſtances les plus allar-
» mantes, menacent toute l'Euro-
» pe en général ; & comme ces
» deſſeins injuſtes & vindicatifs ſont
» particuliérement prêts à tomber
» immédiatement ſur les poſſeſſions
» de l'Electorat de Sa Majeſté, &
» ſur celles de ſon bon Allié le Roi
» de Pruſſe : Sa Majeſté ſe confiant
» dans le zèle & l'affection connues
» par expérience de ſes fidelles Com-
» munes, ne doute pas qu'elles ne
» ſe portent avec ardeur à lui don-
» ner les moyens néceſſaires pour
» former & entretenir une armée
» d'obſervation deſtinée à la juſte
» défenſe des ſuſdites poſſeſſions,
» & pour mettre Sa Majeſté en état
» de remplir ſes engagements avec
» le Roi de Pruſſe, pour la ſûreté
» de l'Empire contre l'invaſion des

armées étrangères, & pour le soutien de la cause commune ».

George II. An. 1757.

X. Réfléxions sur la conduite des Puissances Germaniques.

Après avoir parlé de ce message qui eut tout le succès que la Cour Britannique en pouvoit attendre, M. Smollett fait cette remarque judicieuse. « La postérité, « dit-il, » aura peine à croire que l'Empereur & tous les Princes d'Allemagne, à l'exception du Roi de Prusse, de l'Electeur d'Hanover & du Landgrave de Hesse-Cassel, eussent formé une conspiration contre leur pays; que la Grande-Bretagne, après tous les traités qu'elle avoit faits & les subsides excessifs qu'elle avoit accordés, n'eut pas conservé un seul Alllié, à l'exception d'un Prince si embarrassé dans ses propres affaires qu'il ne pouvoit lui donner aucun secours, malgré toutes les sommes qu'on lui avoit accordées ».

La première partie de cette observation ne peut être regardée que comme une ironie, mais il est aisé de répondre à la seconde, que la Grande-Bretagne s'étoit attirée cet abandon général en commençant la guerre par des pirateries manifestes

George II.
An. 1757.

& autoriſées du gouvernement. Des démarches auſſi irréguliéres ne peuvent être attribuées qu'au Miniſtère, qui entraînoit le corps de la nation par les harangues des Orateurs à gage. Dans un Gouvernement mixte, comme eſt celui d'Angleterre, un petit nombre d'hommes ſe rendent aiſément maîtres des déciſions de tout un corps, colorent la conduite la plus injuſte par l'apparence de l'équité, & en préſentant les objets éloignés ſous des points de vues favorables à leurs projets, ils leur prêtent des couleurs étrangères qui les déguiſent totalement aux yeux des repréſentants de la nation. Ce ſeroit le comble de l'injuſtice que de croire les Anglois en général coupables d'une conduite auſſi odieuſe; nous ſommes convaincus que le plus grand nombre étoient intimement perſuadés que la France avoit commencé les hoſtilités en Amérique, & qu'ils n'uſoient que de repréſailles; mais les autres Puiſſances n'étant pas expoſées à la même illuſion, ne crurent pas devoir accorder des ſecours demandés pour ſoutenir une guerre auſſi injuſte dans ſon origine.

XI. Raiſons contre la guerre d'Allemagne.

Quoique la pluralité l'emportât pour paſſer tous les ſubſides dont nous avons parlé, il ſe trouvoit quelques Membres qui n'oublioient pas les inſtructions que leur avoient donné leurs Commettants : & quelques foibles que puſſent être leurs voix dans une auſſi grande aſſemblée, ils ne ceſſoient de l'élever contre le projet d'avoir une armée d'obſervation en Allemagne. Ils repréſentoient cette démarche comme le commencement d'une guerre ruineuſe dans le continent, que la nation n'avoit aucun intérêt à entreprendre, & qu'elle ne pouvoit ſoutenir ſans affoiblir ſes opérations maritimes, & ſans nuire à celles d'Amérique, à moins d'augmenter prodigieuſement les taxes & les dettes de la Grande-Bretagne, au riſque de ne pouvoir jamais les acquitter, & de s'expoſer à la néceſſité d'une banqueroute nationale. Ils réfutoient ſolidement la frivole objection des partiſans du Miniſtère, qui diſoient que l'Electorat d'Hanovre étant menacé par la France à cauſe de ſes liaiſons avec la Grande-Bretagne, la reconnoiſſance obligeoit à le ſoutenir. Ces vrais patrio-

George II.
An. 1757.

tes aſſuroient que les conſtitutions de l'Empire devoient ſuffire pour en ſoutenir réciproquement tous les corps; que ſi l'on voyoit l'Electorat d'Hanover abandonné de tous les autres Etats d'Allemagne, & ſans autre reſſource que de ſe mettre à couvert ſous le bouclier de l'Angleterre, c'étoit une ſuite de la ferme perſuaſion où étoient tous les Princes de l'Empire, que l'Angleterre tourneroit ſes principales forces de ce côté, & y porteroit la plus grande partie de ſes tréſors, comme elle avoit déja fait dans la guerre précédente. Enfin ces zélés citoyens prétendoient qu'en regardant même le païs d'Hanover comme un objet favori, l'Angleterre s'épargneroit beaucoup de tréſors, & ſans doute la vie d'un grand nombre de ſujets, en laiſſant les François s'emparer de cet Electorat qu'on pourroit racheter à la paix : conduite qui vraiſemblablement engageroit les Puiſſances Germaniques à s'oppoſer elles-mêmes aux progrès des François, par la crainte de leur laiſſer prendre dans cette Province de trop fortes racines, dont les rejettons pourroient

'étendre fort loin s'ils ne rencon-roient aucun obſtacle.

George II. An. 1757.

XII. Bills pour empêcher la ſortie des comeſtibles.

Le premier Bill paſſé en Parlement our empêcher l'exportation des leds n'ayant pas ſuffi pour donner au euple le ſoulagement néceſſaire, il n fut paſſé un ſecond pour éxemp-er de tous droits pendant un temps imité les bleds, grains, farines, ains & biſcuits qui viendroient de 'étranger, ainſi que tous ceux qu'on lébarqueroit dans le Royaume, pro-venants des priſes faites ſur les en-iemis. Pour empêcher auſſi qu'il ne ût donné aucun ſecours de provi-ions aux François en Amérique, on défendit par un troiſième Bill l'exporter de toutes plantations Bri-anniques ni bleds, ni autres grains, ni drêche, ni farine, ni pain, ni biſcuit, ni amidon, ni bœuf, ni porc, ni lard, ni aucune autre eſ-pèce de vivres, à moins que ce ne fût pour la Grande-Bretagne, pour l'Irlande, ou pour tranſporter d'une Colonie à une autre.

XIII. Défenſe de diſtiller les grains.

Ces Ordonnances étoient très ſa-ges, mais elles ne remontoient pas à la ſource du mal, qui venoit des amas de bled & d'autres ſemblables

George II.
An. 1757.

denrées faits par d'infames Monopolleurs, qui établiſſoient leurs fortunes particulières ſur les miſères publiques. La Chambre d'après le rapport du Comité, prépara un Bill pour défendre de diſtiller aucunes liqueurs de froment pendant un temps limité ; mais avant que ce Bill eut fait ſon cours ordinaire, il fut préſenté une pétition par les Braſſeurs de Londres, de Weſtminſter, de Southwark, & des autres quartiers adjacents, dans laquelle ils expoſèrent : que lorſque cette réſolution avoit paſſé, le prix de la drèche, qui étoit déja fort haut, avoit monté ſi exceſſivement, qu'ils ſe trouvoient abſolument hors d'état de continuer leur commerce : que cette cherté venoit ſans doute de ce que les diſtillateurs privés du froment alloient ſe ſervir de l'orge : que les marchés ne pourroient en fournir la quantité ſuffiſante pour les deux profeſſions, ce qui cauſeroit néceſſairement une diminution conſidérable dans les revenus publics. La Chambre eut égard à cette repréſentation : la diſtillation de toute eſpèce de grains fut défendue pendant

leux mois ; mais la disette conti-
uant toujours, on étendit cette dé-
ense jusqu'au 11 de Décembre, en
utorisant le Roi à la lever après
e 11 de Mai, dans le temps où il
e jugeroit avantageux au bien du
Royaume.

George II. An. 1757.

XIV. Affaires de la Milice nationale.

Les Communes donnèrent ensuite
oute leur attention à l'affaire de la
Milice nationale, qu'on regardoit
comme un objet de la plus grande
mportance, quoique plusieurs Mem-
ores de l'administration y fussent se-
crétement opposés : mais ils n'osoient
e faire paroître, crainte d'attirer
contre eux l'indignation du public.
L'établissement de cette Milice étoit
généralement désiré, mais il falloit
urmonter un grand nombre de diffi-
cultés, & avoir égard à différents
ntérêts quil étoit impossible de con-
cilier. Quand on l'avoit proposée
orécédemment, il s'étoit élevé des
lisputes très vives entre la Couron-
ie & les Communes ; mais dans le
emps dont nous parlons, & le Mi-
iistère & la Chambre-Basse parurent
concourir à la regarder comme très
utile à la nation, quoique plusieurs
le ceux qui acquiescèrent au projet

George II. An. 1757.

le fiſſent contre leur propre ſentiment. Le 4 de Décembre, il fut propoſé d'en dreſſer un Bill par le Colonel George Townshend, fils aîné du Lord Vicomte Townshend, généralement eſtimé pour ſon courage, pour la juſteſſe de ſon eſprit & pour ſa probité. Egalement doué de pénétration pour bien connoître les intérêts réels de la nation & de courage pour les ſuivre, malgré les obſtacles que l'autorité pouvoit y oppoſer, & ſans aucune attention à ſon avantage perſonnel. Lorſqu'il eut été ordonné dans la Chambre qu'il ſeroit dreſſé un Bill pour lever de la manière la plus avantageuſe une milice dans les différents Comtés d'Angleterre, le ſoin de dreſſer ce Bill fut confié à M. Townshend, & on lui donna pour adjoints les Membres les plus habiles de la Chambre, du nombre deſquels fut ſon frère M. Charles Townshend qui s'étoit déja diſtingué par ſa pénétration, ſa préciſion & ſon éloquence : d'un génie auſſi vif que ſolide : homme d'eſprit ſans arrogance, patriote ſans préjugés, & courtiſan ſans dépendance.

Auſſi-tôt

George II. An. 1757.

Auſſi-tôt que cette affaire eut été ropoſée, elle occaſionna pluſieurs étitions qui furent préſentées à la hambre. Les unes avoient pour ob-et l'établiſſement même de la mili-e demandé par les pétitionaires : 'autres dreſſées par différents corps e Miniſtres non-conformiſtes, & ar leurs adhérents étoient pour mar-uer leurs craintes que dans ce Bill ne fût ordonné de faire faire l'éxer-ce à ces troupes nationales le jour 1 Seigneur, communément appel-le Dimanche, & pour demander 1'une telle clauſe ne paſſât point en i. Si ces Miniſtres avoient borné ur zèle à faire exclure les heures 1 ſervice Divin, il n'y auroit eu en que de très louable dans leur nduite ; mais on regarda comme 1 fanatiſme auſſi impertinent que dicule de s'oppoſer à ce qu'on fit ercer ces troupes, dans un temps 1e le bas peuple d'Angleterre em-oie ordinairement en excès & en bauches. Cependant la Chambre aignant que des prétextes de Reli-on ne miſſent quelque obſtacle au ogrès & à l'éxécution du Bill, or-nna qu'on prendroit le lundi pour

XV. Petition des Miniſtres non-conformiſtes.

George II.
An. 1757.

ces éxercices, & qu'il y feroit auffi inféré une claufe en faveur des Quakers. Il y eut encore une pétition & une contre-pétition de préfentées par les Magiftrats, les poffeffeurs de Francs-Fiefs, & les Bourgeois de la ville de Nottingham, au fujet de leurs franchifes particulières, & l'on y eut également attention en dreffant le Bill.

XVI.
Bill pour l'établiffement de cette Milice.

Lorfque le Bill eut paffé dans la Chambre-Baffe, après diverfes conteftations, il fut envoyé à la Chambre des Seigneurs, qui y firent quelques changements, dont le principal fut de réduire le nombre des hommes à trente-deux mille trois cents quarante, pour tout le Royaume d'Angleterre & le pays de Galles, au lieu que les Communes l'avoient mis environ au double. Ces changements occafionnèrent quelques difputes entre les deux Chambres; il y eut plufieurs conférences. Enfin l'on convint de tous les articles, & le Bill reçut le confentement Royal; mais cette affaire fut agitée pendant toute la feffion, & le Roi ne la confirma que le 28 de Juin, peu de jours avant la clôture,

George II. An. 1757.

Il ne fut rien réglé dans cette ſeſſion pour les habillements, les armes & la paye des ſoldats, parce que ſi ces objets avoient fait partie du Bill, il auroit été regardé comme Bill pécuniaire, & la Chambre-Haute n'auroit pu y faire aucun changement, ce qui fit prendre le parti de remettre à une autre ſeſſion à en régler es dépenſes, parce qu'on jugea qu'il eroit alors plus aiſé d'en faire l'eſimation. Ceux-mêmes qui dreſſèrent e Bill virent qu'il étoit très imparait, & avoit beſoin de beaucoup e corrections, mais ils craignirent ue s'ils entroient dans un plus grand étail, ils ne fuſſent obligés d'y inérer quelques articles qui pourroient ire rejetter le tout. Ils penſèrent ue quand cette milice, qu'ils reardoient comme un avantage conidérable pour la nation ſeroit étaie, il ſeroit aiſé de la mettre ſur pied qu'on jugeroit le plus conenable, au lieu qu'il ſeroit très fficile de le faire dans le temps mêe de l'établiſſement, où l'on faoit que des gens armés de l'autoé auroient été ſatisfaits de trouver

George II. An. 1757.

quelque prétexte plausible pour la faire rejetter.

XVII. Autres Bills pour le réglement des troupes.

Les Hanoveriens & les Hessois ne purent partir qu'au mois de Février, & la rigueur de la saison rendoit leur état très fâcheux, par le refus que faisoient les Aubergistes de les recevoir dans leurs maisons. Cette affaire auroit pu occasionner de nouvelles disputes sur la prérogative Royale; mais pour les éviter, il fut passé un Bill en leur faveur sous le titre de Bill, pour mettre en quartier les troupes étrangères qui sont actuellement dans le Royaume, ce qui ne trouva aucune opposition.

On passa ensuite un Bill pour le réglement des troupes de mer, dans le temps qu'elles demeurent à terre, & un autre pour les recrues de terre & de mer. Ils ne souffrirent aucunes difficultés : cependant le dernier avoit l'inconvénient de donner un pouvoir trop illimité pour ces recrues à des Commissaires, à des Juges de paix, & à d'autres sujets dont l'intégrité n'étoit pas sans reproche : mais le désir de rendre les troupes promptement complettes l'emporta sur des considérations qui auroient

eu un grand poids en d'autres circonſtances. On renouvella auſſi le Bill concernant les ſoldats mutins & les déſerteurs, ſans y faire aucun changement.

XVIII. Bills contre les prêteurs ſur gages.

L'abus des prêteurs ſur gages eſt autoriſé en Angleterre; mais on jugea néceſſaire de leur impoſer des loix plus rigoureuſes que celles auxquelles ils avoient été juſqu'alors aſſujettis. Il fut infligé des peines à ceux qui prêteroient ſur des gages qui n'appartiendroient pas à l'emprunteur, & il fut auſſi ordonné que ceux qui emprunteroient en donnant un gage qui ne ſeroit pas à eux payeroient une amende de vingt ſchellings; qu'à défaut de paiement ils ſeroient pendant quatorze jours appliqués à un travail pénible: que s'ils ne ſatisfaiſoient pas à la fin de ce temps, ils ſeroient fouettés publiquement dans la maiſon de correction: que les prêteurs tiendroient un régiſtre où ſeroient inſcrits les noms & les demeures des emprunteurs, ainſi que la nature du gage, dont ils ne pourroient refuſer un duplicata à l'emprunteur, à quoi l'on

George II. An. 1757.

ajouta plusieurs autres réglements utiles, qu'il seroit trop long de rapporter en détail. Le même Bill portoit aussi une défense à tous gens publics de souffrir que le hommes de journée, les domestiques ni les apprentifs jouassent chez eux aux cartes, aux dez, au billard & à plusieurs autres jeux, même aux quilles, sous peine de payer une amende de quarante schellings pour la première contravention, & de dix livres sterlings pour chacune de celles qui pourroient suivre.

XIX. Pour le paiement des ouvriers.

Il avoit été passé précédemment un acte qui donnoit pouvoir aux Juges de régler le salaire des ouvriers travaillants aux manufactures de laines; mais sur les représentations qui furent faites des inconvénients qui en avoient été la suite, ce pouvoir fut ôté aux Juges, & l'on inséra dans le nouveau Bill que tout Manufacturier qui négligeroit ou refuseroit de payer en argent le salaire d'un ouvrier, deux jours après que l'ouvrage seroit fini & livré, le prix lui en ayant été demandé, seroit condamné à une amende de quarante schellings pour chaque faute.

George II. An. 1757.

XX. Bill en faveur des Pêcheurs.

Le Parlement marquoit autant d'ardeur pour l'encouragement des Manufactures & des Pêcheries que pour le foutien de la guerre. Sur les repréfentations des Pêcheurs, il fut ordonné par un Bill, qu'ils auroient la liberté de fe fervir de tels filets qu'ils jugeroient les plus propres à la pêche du hareng : que la gratification de trente fchellings qui leur étoit accordée par tonneau, feroit portée à cinquante fchellings : qu'ils auroient la liberté d'employer leurs bâtiments à d'autres ufages légitimes durant les intervalles des pêches, pourvû qu'ils euffent été occupés à pêcher dans le temps convenable ; qu'ils pourroient mettre le poiffon dans des barils pareils à ceux dont on fe fervoit actuellement, ou en employer d'autres s'ils les jugeoient plus commodes, & qu'ils auroient la liberté de fe fervir de toute terre non cultivée pour fécher leurs filets à cinquante toifes au moins de la marque des hautes marées.

XXI. Raifons pour & contre l'Importation des fers d'Amérique.

Il y a tant de liaifons, de dépendances & de rapports entre les Arts méchaniques, l'Agriculture & les Manufactures, qu'il faut la plus gran-

George II. An. 1757.

de attention dans ceux qui ſont à la tête de la légiſlation, pour éxaminer & reconnoître le but & les ſuites des différents projets qui ſont préſentés comme avantageux à la Nation. La ſociété des Marchands Avanturiers de Briſtol préſenta une pétition dans laquelle ils expoſèrent qu'on apportoit tous les ans une grande quantité de fer en barre de Suéde, de Ruſſie, & de quelques autres Pays du Nord : qu'on achetoit ces fers particulièrement argent comptant : qu'une partie étoit tranſportée en Afrique & en d'autres endroits, & que le reſte étoit employé en divers ouvrages par les Manufacturiers du Royaume. Ils diſoient enſuite que ſi l'on apportoit les fers de l'Amérique ſeptentrionale, on rempliroit les mêmes objets, & que cette importation ſeroit très-avantageuſe au Royaume, en ce qu'elle augmenteroit la matiere & la navigation, & feroit le bien des Colonies Britanniques : qu'il étoit vrai que par un Acte paſſé la vingt-troiſième année du Règne de Sa Majeſté, on avoit permis l'importation, franche de droits, des fers de l'A-

mérique au Port de Londres ; mais qu'on avoit défendu en même temps de le transporter dans les autres Ports, ni à plus de dix milles d'éloignement par terre, ce qui privoit de leur usage beaucoup de Villes de Manufactures, & de Ports propres à l'exportation ; sur quoi ils demandoient que le commerce du fer en barres de l'Amerique septentrionale, dans la Grande-Bretagne, franc de droits, fût libre à tous les Sujets du Royaume. La Petition fut admise & soutenue par un grand nombre d'autres, présentées de plusieurs Provinces du Royaume, mais il fut aussi présenté des Contre-petitions dans lesquelles on observa : que la Grande-Bretagne produisoit tous les ans une grande quantité de fers, ce qui employoit une multitude d'ouvriers, puisqu'il y avoit cent neuf forges en Angleterre & dans le Pays de Galles, qui produisoient dix-huit mille tonnes de fer, sans y comprendre celles d'Ecosse : que ces mines étoient inépuisables, & que le produit en auroit considérablement augmenté, si l'on n'avoit été retenu de les exploiter par la crainte continuelle de

George II.
An. 1757.

voir l'importation du fer d'Amérique, établie franche de droits : que les ouvrages de fer travaillés en Angleterre consommoient par an cent quatre-vingt dix-huit mille cordes de bois taillis qui venoit dans des terreins dont on ne pouvoit retirer aucun autre avantage : que ces taillis étoient encore utiles en ce qu'ils fournissoient des écorces pour les tanneries, & qu'on en tiroit du bois propre aux bâtiments ; que ni le fer d'Amérique, ni celui qu'on fabriquoit en Angleterre, n'étoit pas aussi propre à être converti en acier, que le fer de Suéde ; mais qu'il y avoit dans la Grande-Bretagne septentrionale des endroits presque à la même latitude que la Suède, fournis d'une quantité de bois suffisants, de Rivieres pour les moulins ; & qu'il y avoit tout lieu de croire qu'en encourageant ce travail, on en trouveroit d'aussi bon que celui de l'Etranger, ce qui pourroit dispenser dans quelques années d'en importer de Suède ou de Russie : que celui d'Amérique n'égaleroit jamais celui de Suède, n'étant pas propre à faire des instruments tranchants, des An-

cres, des chaînes plates, ni des uſtenſiles de navigation : que par cette raiſon le fer d'Amérique n'apporteroit aucune diminution à la quantité de celui qu'on apportoit de Suède, lequel ſeroit toujours à meilleur marché, & que cette permiſſion ne feroit tort qu'à celui du Royaume, ce qui réduiroit en peu de temps un grand nombre de familles à la mendicité.

XXII. Bill pour permettre cette importation.

Ces objections ne demeurèrent pas ſans réponſe. Les Partiſans du Bill demandé poſèrent pour principe, que lorſque les Manufactures rapportent plus de bénéfice que les matières premières, & qu'on ne trouve pas de ces matières dans un Royaume en quantité ſuffiſante, ni à un prix qui convienne au ſoutien des Manufactures; il eſt de l'intérêt de la légiſlation de permettre la libre importation de ces matières. Ils firent obſerver que les voiſins de la Grande-Bretagne étant plus attentifs à leurs intérêts de commerce que par le paſſé, ils s'appliquoient à travailler chez eux les matières premières : que ſi la Nation Britannique ne prenoit tous les moyens

George II. An. 1757.

possibles pour diminuer le prix de ces matières, elle perdroit en peu d'années tout le produit de ses Manufactures; cesseroit de fournir aux autres Nations les ouvrages travaillés de fer & d'acier, & seroit bientôt obligée d'en tirer elle-même de ces étangers; ce qu'elle ne pouvoit prévenir que par la libre importation du fer d'Amérique. Ces raisons l'emportèrent sur celles des opposants, & la permission d'importer les fers de l'Amérique septentrionale, francs de droits, fût étendue à tous les Ports d'Angleterre. En même temps on eut égard aux représentations des propriétaires des bois taillis, auxquels il étoit défendu, par un Acte passé sous le régne de Henri VIII, de défricher ces terreins, & de les changer de nature. On leur permit de les convertir, s'ils le jugeoient plus avantageux en pâturages ou en terres de labour, & en même temps la Chambre présenta une Adresse au Roi, pour lui demander qu'à la prochaine Session, il fît remettre un état de la quantité de fer qu'on avoit exploité dans les Colonies Amériquaines, depuis le jour de Noël 1749,

jusqu'au premier Janvier 1756, en distinguant chaque année.

George II. An. 1757.

XXIII. Procès de l'Amiral Byng.

Pendant que le Parlement étoit ainsi occupé des affaires de la Nation, on continuoit l'instruction du Procès de l'Amiral Byng, commencé le 28 de Décembre 1756, par une Cour martiale, composée du Vice-Amiral Smith, Président, des Contre-Amiraux Holbourne, Norris, & Broderick, & de neuf Capitaines, outre quelques Personnes de distinction qui y assisterent, dont les principaux étoient le Comte d'Essex, le Lord Bertie, le Lord Blakeney, le Lieutenant-Général Skelton, & le Colonel Cornwallis. Les Séances furent tenues à bord du Vaisseau le St. George, dans le Port de Porstmouth, où M. Byng avoit été transféré de Gréenwich par un Détachement des Gardes. La Cour ayant entendu les Témoins, l'Amiral prononça le 18 de Janvier, devant les Juges, un discours très détaillé, dans lequel il paroît se justifier pleinement du reproche de lâcheté, & de celui de négligence. Après quelques raisons préliminaires, il rapporte l'article de l'Ordon-

George II. An. 1757.

nance de la Marine, conçu en ces termes :

XXIV. Article cité de l'Ordonnance de marine.

» Toute perſonne de l'Armée navale, qui par lâcheté, par négligence, ou par mauvaiſe volonté, quittera le combat, ou ceſſera ſon feu, ou ne donnera pas, ou ne fera pas les derniers efforts pour prendre & couler bas chaque vaiſſeau qu'il ſera de ſon devoir d'attaquer, & pour aſſiſter & ſoulager chacun des vaiſſeaux de Sa Majeſté, qu'il ſera de ſon devoir d'aſſiſter & de ſoulager ; toute perſonne coupable d'une pareille accuſation, & qui en ſera déclarée convaincue par le Jugement d'une Cour Martiale, ſera punie de mort. »

XXV. Précis des défenſes de l'Amiral.

Permettez-moi, dit l'Accuſé, de vous faire obſerver que perſonne ne peut être condamné en conſéquence de cet article, ſans avoir été pleinement convaincu de lâcheté, de négligence, ou de mauvaiſe volonté. Il ne ſuffit pas qu'on ait manqué d'aller ſur l'Ennemi, ou de prêter aſſiſtance à quelque vaiſſeau ; il faut encore que cette faute ſoit démontrée

provenir de l'une des cauſes ſuſdites, ſans quoi il n'y a point de crime. Ce ſeroit aſſurément donner trop d'étendue au ſens que porte le mot négligence, ſi l'on y faiſoit entrer toutes eſpèces d'omiſſions & de fautes. —— Une ſimple faute de judiciaire, ou le moindre défaut d'expérience, ſeroit puni des peines réſervées pour les derniers crimes. —— Si la droiture de mes intentions eſt démontrée, ainſi que ma bravoure, mon innocence ſera ſuffiſamment établie, quand même il reſteroit quelques doutes ſur ma capacité. —— L'Armée des François ayant attendu l'attaque, il n'étoit pas vraiſemblable qu'ils vouluſſent éviter le combat, &, par conſéquent, il n'étoit pas néceſſaire de forcer de voiles pour tomber ſur eux précipitamment & en déſordre : méthode abſolument contraire à ce que les grands Généraux ont toujours pratiqué en pareille occaſion.

George II. Ar. 1757.

XXVI. Suite de ſa juſtification.

L'Amiral entre enſuite dans le plus grand détail de tout ce qui s'étoit paſſé pendant le combat, dont il rapporte juſqu'aux moindres circonſtances, & conclut ce récit, en diſant :

George II. An. 1757.

Je vous ſupplie d'obſerver que ſi les diſpoſitions que j'ai faites avant ou pendant le combat, ſont répréhenſibles à quelques égards. —— Il y auroit de l'injuſtice à m'en faire un crime. —— Vous n'ignorez pas qu'il ne peut y avoir de combat heureux ou malheureux, ſur mer comme ſur terre, dans les diſpoſitions duquel il ne ſoit poſſible de trouver quelque choſe à reprendre, ſi on les examine avec des yeux avides d'y découvrir des défauts.

Tout le reſte du diſcours eſt à peu près de la même force, & M. Byng y fait voir, ſans ſe rendre l'accuſateur de perſonne en particulier, que la perte de Minorque ne peut lui être imputée; mais uniquement à ceux qui ont manqué à prendre les meſures néceſſaires, pour prévenir ou pour empêcher les deſſeins des François. Peut-être auroit-il dû ménager un peu plus des gens en place, puiſque ſa propre vie, après le Jugement du procès, devoit dépendre de ceux qu'il attaquoit indirectement, & qui avoient la confiance du Monarque. L'Amiral ne pouvoit douter qu'ils ne le pourſuiviſſent à toute rigueur,

George II. An. 1757.

ĩ le jugement ne lui étoit pas favo-
able ; mais il avoit l'ame trop élevée
pour être arrêté par ces conſidéra-
ions perſonnelles.

XXVII. Sentence qui le condamne à mort.

Le 27 de Janvier, la Cour Mar-
iale donna ſon ſentiment expoſé en
rente-ſept articles, par leſquels ils
léclarent que leur opinion eſt que
'Amiral, durant le combat du 20 de
Mai, entre les Flottes de la Grande-
Bretagne & de France, n'a pas fait
ous ſes efforts pour prendre, ſaiſir
& détruire les vaiſſeaux du Roi de
France, qu'il étoit de ſon devoir
d'engager, & pour aſſiſter ceux des
Vaiſſeaux de la Flotte de Sa Majeſté,
qui étoient engagés dans le combat,
& qu'il étoit de ſon devoir d'aſſiſter :
qu'il n'a pas fait tout ce qui étoit en
on pouvoir pour donner du ſecours
u Fort Saint Philippe ; d'où ils con-
luent qu'il eſt tombé *en partie* dans
e cas du douzième article de l'Acte
u Parlement, paſſé la vingt-deuxiè-
e année du préſent règne ; & com-
e cet article ordonne poſitivement
 mort ſans laiſſer aucune alterna-
ve à la diſcrétion de la Cour, ſous
elle variation de circonſtance que
e ſoit, la Cour condamne unani-

George II. An. 1757.

mement ledit Amiral Jean Byng, à être fusilié, tant que mort s'ensuive, à tel jour, & à bord de tel vaisseau que les Lords Commissaires de l'Amirauté voudront choisir : mais comme il paroît, par le témoignage du Lord Robert Bertie, du Lieutenant Colonel Smith, du Capitaine Gardiner, & des autres Officiers qui étoient près de la personne de l'Amiral, qu'ils n'ont apperçu en lui, pendant le temps de l'action, ni lenteur, ni aucune marque de crainte, ni de trouble, tant dans son air que dans sa conduite, & qu'il a toujours donné ses ordres avec autant de sang froid que de présence d'esprit, sans paroître manquer de courage personnel, la Cour, déterminée par ces raisons & par plusieurs autres circonstances, croit que sa mauvaise conduite ne vient ni de lâcheté ni de défaut d'affection, & pense unanimement qu'il est de son devoir de le recommander très-instamment comme un objet digne de clémence.

XXVIII. Lettre de la Cour martiale pour demander sa grace.

Cette Sentence fût envoyée le jour même aux Commissaires de l'Amirauté, accompagnée d'une Lettre des Membres de la Cour Martiale : conçue en ces termes :

» Nous ſouſſignés le Préſident & les Membres de la Cour Martiale, aſſemblée pour le procès de l'Amiral Byng, penſons qu'il eſt inutile de vous avertir, que dans tout le cours de cette longue procédure, nous avons fait nos efforts, pour parvenir à la découverte de la vérité, & pour rendre la plus exacte juſtice à la Patrie & au Priſonnier ; mais nous ne pouvons nous diſpenſer de vous expoſer le trouble de nos eſprits, en nous trouvant dans la néceſſité de condamner un homme à mort, à cauſe de l'extrême rigueur du XIIe. Article des Loix militaires, cas qu'il a encouru en partie, & qui n'eſt point ſuſceptible d'adouciſſement, même en ſuppoſant le crime commis par une ſimple erreur de jugement. C'eſt pourquoi nous vous prions de la manière la plus preſſante, autant pour l'acquit de notre conſcience, que pour rendre juſtice au priſonnier, de le recommander à la clémence de Sa Majeſté. Du aint George dans le Havre de Portſ-nouth, le 27 Janvier 1757.

George II.
An. 1757.

XXIX.
Réfléxions sur cette Sentence.

Quelques raiſons que les Membre de la Cour Martiale aient pu alléguer pour juſtifier un jugement auſſi inique & auſſi contradictoire, leur mémoire ſera ſouillée d'une tache éternelle. C'eſt le comble de la cruauté de prendre une loi à la lettre dans ce qu'elle a de plus rigoureux pour faire périr un innocent, & l'on peut dire même que pour condamner l'Amiral, il a fallu donner le ſens le plus forcé à l'article cité des Réglements de la Marine. L'infortuné Byng ne pouvoit être dans le cas de l'Ordonnance ni entiérement ni en partie, puiſqu'elle ne porte que ſur ceux qui ont manqué *par lâcheté*, *par négligence*, *ou par mauvaiſe volonté*. Ses Juges l'ont juſtifié ſur le premier & ſur le troiſième cas, & n'ont pas même exprimé le ſecond. Ils s'en tiennent à dire *qu'il n'a pas fait tous ſes efforts*, mais il avoit des raiſons qui paroiſſent ſans replique pour la conduite qu'il a tenue, & quand elles n'auroient pas été auſſi fortes, on ne pourroit le blâmer que de s'être trompé, ce qui n'eſt pas un crime

digne de mort. Cependant il falloit une victime à la fureur du peuple, qui ne pouvoit s'imaginer qu'à forces à peu près égales des Anglois pussent être vaincus, & l'Amiral fut chargé seul des mauvais succès qu'on avoit éprouvés dans la campagne précédente.

George II. An 1757.

XXX. Fermeté de l'Amiral.

M. Byng se conduisit pendant tout le cours du procès avec cette tranquillité qui accompagne ordinairement l'innocence. Lorsqu'il fut conduit à bord du Saint George pour en entendre la lecture, il dit à quelques-uns de ses amis qu'il s'attendoit à une réprimande, & peut-être même à être cassé. « Il faut (ajouta-t-il) que leurs avis aient été partagés sur bien des points; car ils ont été long-temps renfermés, & j'ai remarqué que presque toutes leurs questions tendoient plus à trouver des fautes dans ma conduite, qu'à s'instruire de la vérité des circonstances. Je vous avoue que je ne puis concevoir à quoi ils se feront déterminés «.

Un des parents de l'Amiral fut chargé par la Cour, de le prévenir qu'il étoit jugé coupable d'un crime

George II. An. 1757.

capital. Il s'approcha de M. Byng; mais en le regardant, il lui prit un tel saisissement qu'il ne put prononcer une parole. » Qu'y a-t-il « lui dit « l'Amiral » m'ont-ils cassé? « Son parent ne put encore ouvrir la bouche. « Eh bien, ajouta-t-il, je vous » entends! s'il n'y a que mon sang » qui puisse les satisfaire, ils sont » les maîtres de le verser ». Un de ses amis lui dit qu'il ne pouvoit manquer d'obtenir sa grace. « Quel avan- » tage, répliqua-t-il, en retirerois- » je? Quelle satisfaction pourrois- » je recevoir de la liberté de ram- » per quelques années de plus sur » la terre, courbé sous le poids d'un » infâme pardon? Je méprise la vie » à ces conditions, & je préfère qu'ils » me la fassent ôter ». A la lecture de la Sentence, il ne marqua ni surprise, ni émotion, ni ressentiment. Plusieurs Membres exprimoient leur douleur par des larmes & de profonds soupirs; la tranquillité de l'Amiral n'en fut point ébranlée; son visage conserva la même sérénité pendant toute la lecture, & il se retira ensuite après avoir salué profondément le Président & les autres Membres.

XXXI. Le Roi refuse d'accorder la grace.

Les Lords de l'Amirauté, au lieu le demander au Roi la grace de l'Aniral, comme ils en étoient priés ar la lettre de la Cour martiale, se ontentèrent d'envoyer cette lettre ù Monarque, avec la copie de la rocédure, sans y joindre aucune nterceſſion. Cependant ils écrivirent uſſi au Roi pour lui marquer leur loute que la Sentence fut légale, en e que le crime de négligence pour equel l'Amiral paroiſſoit avoir été ondamné n'étoit exprimé dans aucun ndroit, ni de cette Sentence, ni de la rocédure. Il fut préſenté en même emps deux pétitions par le Lord Viomte de Torrington en faveur de Amiral dont il étoit parent, & eles furent remiſes à la ſageſſe & à la étermination de Sa Majeſté. Tous es amis & les parents de l'infortuné yng employèrent leur crédit pour btenir ſa grace, & toutes les cironſtances paroiſſoient ſi fortes en faveur qu'on ne doutoit preſque as, dit Smollet, que le ſceptre de clémence Royale ne s'étendit pour conſervation ; mais ceux qui voient intérêt à ſa mort employèent les plus infâmes artifices pour

George II.
An. 1757.

exciter de plus en plus la ſoif barbare que le peuple faiſoit paroître pour s'abreuver de ſon ſang. Le cri de la vengeance, ajoute le même Auteur, éclatoit contre lui dans toutes les parties du Royaume : les vapeurs empeſtées du ſoupçon & de la haine élevoient des nuages épais qui environnoient le Trône, & empêchoient l'éclat des rayons bienfaiſants de percer juſques ſur M. Byng. Enfin on réuſſit à faire entendre au Monarque que l'éxécution de l'Amiral étoit abſolument néceſſaire pour appaiſer la fureur du peuple. Cependant le Roi eut égard à la repréſentation des Lords de l'Amirauté, & la Sentence fut communiquée à douze Juges, qui déclarèrent qu'elle étoit légale. Leur rapport fut renvoyé du Conſeil privé à l'Amirauté, dont les Membres dreſſèrent un ordre, pour que l'éxécution ſe fit le 28 de Février. L'Amiral Forbes, un des Membres de cette Cour, eut la fermeté de refuſer de ſigner l'ordre, ne croyant pas que la déciſion des Juges fut une raiſon ſuffiſante pour l'y déterminer, & il dit nettement que « lorſqu'il s'a-
» git de mettre ſon nom à un acte

pour

» pour répandre le ſang, un hom-
» me ne doit être guidé que par les
» mouvements de ſa propre conſ-
» cience, & non par l'opinion d'au-
» tres hommes ».

XXXII. Meſſage infructueux pour diſpenſer les Juges du ſecret.

Quoique la grace fût refuſée à M. Byng, on voulut toujours couvrir de l'apparence de la juſtice la conduite qu'on tenoit pour le faire périr. Un Membre du Parlement, qui avoit été de la Cour martiale de Portſmouth, ſe leva de ſa place, & s'adreſſant à la Chambre des Communes, demanda tant pour lui-même que pour pluſieurs autres Membres du même Tribunal, à être relevé du ſerment du ſecret impoſé à toutes les Cours martiales, à l'effet de pouvoir déclarer ſur quels fondements on avoit prononcé la Sentence de mort, & peut-être de découvrir quelques circonſtances qui feroient voir des défauts eſſentiels dans cette Sentence. La Chambre ne prit aucune réſolution ſur cette demande, mais le 26 de Février le Roi envoya un Meſſage, dont fut porteur M. Pitt, & dans lequel il déclaroit : « Que » quoiqu'il fut déterminé à laiſſer » agir le cours des loix dans l'af-

George II.
An. 1757.

» faire de l'Amiral Byng, & quoi-
» qu'il eût résisté à toutes les solli-
» citations qui lui avoient été faites
» à ce sujet : cependant ayant ap-
» pris qu'un Membre de la Chambre
» avoit marqué quelques scrupules
» sur la Sentence, Sa Majesté ju-
» geoit à propos d'en suspendre
» l'éxécution, jusqu'à ce qu'on pût
» savoir par l'examen particulier des
» Membres de la Cour martiale,
» après avoir pris leur serment, quels
» fondements pouvoient avoir ces
» scrupules : mais que Sa Majesté
» étoit résolue de laisser éxécuter la
» Sentence, à moins qu'il ne parût
» par cet éxamen que l'Amiral Byng
» avoit été condamné injustement ».
Dans un autre temps un tel message de la Couronne auroit été regardé comme une entreprise pour étendre la prérogative, & auroit occasionné de très vifs débats, mais on n'y fit alors aucune attention, & le message fut admis sans opposition.

Les parents & les amis de l'Amiral se flattoient toujours de l'espérance que la Cour accorderoit la grace demandée par ceux-mêmes qui l'avoient condamné, espèce d'intercef-

ion qu'il eſt preſque ſans éxemple de voir rejettée. En ſuppoſant qu'une entence ſoit équitable ; quand elle ſt fondée ſur le droit étroit d'une oi rigoureuſe, comme le légiſlateur 'a jamais pu prévoir toutes les cir-onſtances, il n'arrive que trop ſou-ent que ce droit étroit devient une njuſtice dans ſon application, ſuivant a maxime : *ſummum jus, ſumma in-uria*. C'eſt alors que le Souverain oit étendre ſa main bienfaiſante ſur e malheureux condamné, & peut-tre même eſt-ce le ſeul cas où il oit adoucir la rigueur de la loi. M. yng jugeoit plus ſainement que ſes mis ſur les intentions de la Cour. Mon affaire, leur dit-il, eſt deve-nue entiérement affaire de poli-tique, & ce n'eſt point à la re-cherche de ce qu'on me doit ſui-vant le droit & la juſtice, qu'on eſt actuellement occupé ».

George II. An. 1757.

Le Meſſage du Roi eut ſon effet ns la Chambre des Communes : n y dreſſa un Bill pour relever les embres de la Cour Martiale du ſer-ent de garder le ſecret ; & comme Amiral n'avoit pas d'ennemis per-nnels dans cette Chambre, il y

George II. An. 1757.

paſſa ſans oppoſition. Il n'en fut pas de même dans celle des Seigneurs : on trouva des raiſons contre le Bill : on demanda que les Membres de la Cour Martiale fuſſent interrogés avant de décider s'il y avoit lieu de le paſſer, & d'après cet éxamen, les Seigneurs le rejettèrent.

XXXIII. Tranquillité de M. Byng aux approches de la mort.

Cette foible & dernière reſſource étant encore devenue inutile pour M. Byng, le 13 de Mars le Capitaine Montague reçut de l'Amiral Boſcawen l'ordre pour faire éxécuter la Sentence le lendemain. On en fit la lecture à l'Amiral, qui marqua quelque peine de ce que cet ordre portoit qu'il ſeroit fuſilié ſur le Château-d'Avant. « On me traite, dit-» il à ſes amis, comme le dernier » des matelots qui ſeroit condamné » à mort : n'eſt-ce pas une indignité » qu'on fait à ma naiſſance, à ma » famille, & à mon rang dans le » ſervice ». On lui fit obſerver que la circonſtance du lieu de l'éxécution étoit au deſſous de ſon attention, & il répondit avec tranquillité : « il eſt vrai que le lieu ou la » manière m'importent peu ; mais » je penſe que les Amiraux vivants

» auroient dû pour eux-mêmes avoir » égard à la dignité de leur rang. » Je ne puis citer d'éxemple, puisque je n'ai pas connoissance qu'aucun Amiral, ni aucun Officier Général ait jamais été fusilié ».

Nous omettons à regret plusieurs circonstances & divers discours de M. Byng, où l'on remarque cette fermeté tranquille qui caractèrise si bien une grande ame. D'autres hommes ont souffert la mort sans paroître s'émouvoir, mais l'orgueil, la férocité ou une affectation de Philosophie étoit le principe de leur prétendue indifférence. Rien de pareil n'a paru dans M. Byng : c'est un héros que rien ne peut faire sortir de son assiète ordinaire : toujours égal à lui-même, dans sa vie privée, dans les combats & aux approches de la mort. Il passe la nuit avec la même tranquillité. Il prend ses repas, & s'entretient avec ses amis sans foiblesse, & sans affecter cette magnanimité qui se décèle comme malgré lui. Un de ses amis lui dit : « En vous » voyant aussi ferme & aussi tran» quille, je ressens tout le plaisir » qu'il est possible d'avoir dans une

George II. An. 1757.

» circonſtance auſſi fâcheuſe : mais » je n'en attendois pas moins de » toute votre conduite paſſée. Les » dernières actions d'un homme font » mieux connoître ſon caractère que » tout le reſte de ſa vie. « Monſieur, » lui répond l'Amiral » je ſuis recon- » noiſſant de la remarque que vous » me faites faire : l'innocence eſt le » plus ſolide fondement de la fer- » meté d'eſprit ».

XXXIV. Son exécution.

Comme il n'avoit jamais aſſiſté à aucune exécution, il crut qu'il devoit ôter ſon habit; mais lorſqu'on lui dit qu'il ſeroit plus décent de le laiſſer « eh bien dit-il, ſi cela eſt plus » décent demeurons donc comme » nous ſommes ». Il apprit avec ſatisfaction qu'en conſidération de ſon rang il ſeroit fuſilié ſur le demi-pont; mais il inſiſta pour ne point avoir les yeux couverts : cependant il céda aux raiſons de ſes amis, qui lui repréſentèrent qu'il couroit riſque d'être ſeulement bleſſé, & qu'aucun ſoldat n'auroit l'aſſurance de le tirer directement s'ils voyoient qu'il les regardât. Il ſe rendit auſſi-tôt, mais il inſiſta pour donner le ſignal lui-même. Enfin l'heure fatale arrive :

vers midi l'Amiral, après avoir pris congé du Miniſtre & des amis qui l'accompagnoient, s'avance de la Chambre de poupe ſur le demi-pont, où deux files de ſoldats de marine étoient près à éxécuter la Sentence. Il marche la tête élevée, d'un pas ferme & toujours égal, jette ſon chapeau ſur le pont, ſe met à genoux ſur un couſſin, tire deux mouchoirs de ſa poche, ſe bande lui-même les yeux, fait une courte prière, donne le ſignal avec l'autre mouchoir, reçoit une volée dont cinq balles lui percent le corps, & tombe ſans vie ſur le pont. A l'inſtant toute la fureur du peuple ſe change en larmes de tendreſſe ſur le ſort de l'infortuné Amiral. Un morne ſilence annonce la terreur dont tous les eſprits ſont frappés ; le premier qui l'interrompt eſt un ſimple matelot qui s'écrie d'un ton d'enthouſiaſme. « Nous venons de perdre le plus » brave & le meilleur Officier de » toute notre marine ».

Tel fut le ſort de l'Amiral Jean Byng, dont le Père avoit mérité par ſes exploits, ſous le règne précédent, d'être honoré du titre de Lord

George II. An. 1757.

Vicomte Torrington. Le Fils, marchant ſur les mêmes traces, étoit entré dans la Marine dès ſa plus grande jeuneſſe, & étoit regardé comme un des meilleurs Officiers qui fût ſur les Vaiſſeaux Anglois. Il conſerva cette réputation juſqu'au jour de la Bataille, dont les ſuites le conduiſirent à une mort, qui ne fût ignominieuſe que pour la partie de la Nation qui l'avoit demandée, & pour ceux qui l'avoient pourſuivie. Si l'Amiral eût joui d'une vie plus longue, toute ſa valeur & toute ſon habileté, ne lui auroient jamais acquis autant de gloire que la mort qu'il a ſoufferte. Le meilleur Officier peut ne pas avoir des occaſions de ſe diſtinguer, & il auroit pû demeurer dans la foule, comme tant d'autres, dont les noms ne ſont connus que par la liſte des promotions, au lieu que la gloire de l'Amiral Byng ſera portée aux temps les plus reculés.

XXXV
Ecrit qu'il donne au Maréchal de l'Amirauté.

Peu de jours après l'exécution de l'Amiral, on rendit public un écrit qu'il avoit remis, dans ſes derniers moments, au Maréchal de l'Amirauté; il peint trop bien ſes ſentiments & ſon caractère, pour que nous en privions le Lecteur. » Je ſerai dé-

» livré, dans quelques inſtants, de
» la perſécution violente de mes
» ennemis, & je n'aurai plus à re-
» douter leur méchanceté. Je ne leur
» envie point la ſatisfaction qu'ils
» peuvent goûter dans les outrages
» qu'ils m'ont faits, étant perſua-
» dé qu'on rendra par la ſuite juſtice
» à ma mémoire, & que l'on con-
» noîtra comment & pourquoi l'on
» a élevé contre moi les clameurs du
» Peuple, & fait naître tant de préju-
» gés. On me regardera, ainſi que je
» me regarde actuellement moi-mê-
» me, comme une victime deſtinée à
» détourner de ſes véritables objets
» l'indignation & le reſſentiment
» d'une nation trompée. Mes ennemis
» eux-mêmes connoiſſent mon inno-
» cence, & j'ai la ſatisfaction à ce
» dernier moment, d'être bien con-
» vaincu qu'aucune partie des in-
» fortunes de la nation, ne me peut
» être attribuée. Je deſire ardem-
» ment que l'effuſion de mon ſang
» puiſſe contribuer au bonheur &
» au ſervice de ma Patrie ; mais je
» ne puis renoncer à la ferme per-
» ſuaſion où je ſuis, d'avoir rempli
» mon devoir, ſuivant ce que j'ai

George II. An. 1757.

» cru être le mieux, & ſuivant ma
» capacité, pour l'honneur de Sa
» Majeſté, & pour le ſervice de ma
» Patrie. J'ai vu, avec chagrin, que
» mes efforts n'ont pas été ſuivis de
» plus de ſuccès, & que l'Eſcadre
» dont on m'avoit donné le com-
» mandement, étoit trop foible pour
» une expédition auſſi importante.
» La vérité l'a emporté ſur la calom-
» nie, & la juſtice a détruit l'im-
» poſture qui vouloit me couvrir
» de la tache honteuſe d'avoir man-
» qué de courage ou d'affection. Mon
» cœur me juſtifie de ces crimes;
» mais qui peut aſſurer de ne s'être
» point trompé? Si mon crime eſt
» une erreur de jugement, ou ſi mon
» opinion a ſeulement été différente
» de celle de mes Juges, & que l'er-
» reur de jugement ſoit de leur cô-
» té; je prie Dieu de le leur pardon-
» ner, comme je le fais moi-même.
» Que les remords & les reproches
» dont ils ont avoué que leurs conſ-
» ciences étoient agitées pour le ju-
» gement qu'ils ont rendu, ſe cal-
» ment, & qu'il ne leur en reſte pas
» plus de trouble que je n'en ai de
» reſſentiment. C'eſt le Juge ſuprê-

» me qui voit tous les cœurs, & » qui connoît tous les motifs : c'eſt » à lui que je ſoumets la juſtice de » ma cauſe. Signé Jean Byng. Ce 14 » Mars 1757 ».

Quelques Anglois ont prétendu, & prétendent encore que c'eſt à l'exécution de l'Amiral, qu'ils doivent les ſuccès qui ont accompagné leurs armes dans la ſuite de cette guerre, & qu'un exemple auſſi frappant a rempli tous leurs Commandants d'une crainte efficace de ne pas faire tout ce qui étoit en leur pouvoir. S'il étoit vrai qu'on eût pu faire, avec juſtice, ce reproche à M. Byng, la Nation auroit peut-être retiré quelque avantage de cette ſévérité ; mais il paroît plutôt, comme le remarque très bien un Auteur de la même nation, que ces Cours Martiales & ces jugements rigoureux, après les pertes les plus légeres, ne peuvent ſervir qu'à rendre les Commandants moins prudents & plus téméraires : la populace plus licentieuſe & plus intraitable, & a répandre une réputation de cruauté ſur toute la nation.

XXXVI. Témoignage de M. de Richelieu en faveur de l'Amiral.

Pendant que la fureur de l'envie excitoit la Nation Angloiſe à deman-

George II.
An. 1757.

der la mort d'un de ſes meilleurs Compatriotes, les Ennemis & les Rivaux de la Grande-Bretagne déclaroient hautement la juſtice qu'ils rendoient à ſa valeur & à ſes talents. M. le Maréchal de Richelieu, touché de l'infortune de l'Amiral, & prévoyant peut-être le ſort malheureux qu'on lui deſtinoit, écrivit à M. de Voltaire une Lettre, que cet illuſtre Auteur reçut le premier de Janvier, & qu'il fit auſſi-tôt paſſer à M. Byng, en y joignant ce peu de mots :

» *Monſieur*, ... quoique je » vous ſois preſque inconnu, je penſe qu'il eſt de mon devoir de vous » envoyer une copie de la lettre que » je viens de recevoir de M. le Maréchal de Richelieu. L'honneur, l'humanité & l'équité, m'ordonnent » de la faire paſſer entre vos mains. » ce témoignage ſi noble & inattendu de l'un des plus ſincères & des » plus généreux de mes Compatriotes, me fait préſumer que vos Juges vous rendront la même juſtice.

» Je ſuis avec reſpect, &c.

VOLTAIRE.

Lettre de M. le Maréchal de Richelieu.

» Je ſuis très touché, Monſieur,
» de l'affaire de l'Amiral Byng ; je
» puis vous aſſurer que tout ce que
» j'ai vu & entendu de lui, eſt en-
» tièrement à ſon honneur. Après
» avoir fait tout ce qu'on pouvoit
» raiſonnablement attendre de lui,
» il ne doit pas être blâmé pour avoir
» ſouffert une défaite. Lorſque deux
» Généraux diſputent pour la vic-
» toire, quoiqu'ils ſoient également
» gens d'honneur, il faut néceſſai-
» rement que l'un des deux ſoit bat-
» tu, & il n'y a contre M. Byng que
» de l'avoir été. Toute ſa conduite
» a été celle d'un habile Marin, &
» digne d'être admirée avec juſtice.
» La force des deux Flottes étoit au
» moins la même ; les Anglois
» avoient treize vaiſſeaux, & nous
» douze ; mais beaucoup mieux équi-
» pés & plus nets. La fortune qui
» préſide à toutes les batailles, par-
» ticulièrement à celles qu'on livre
» ſur mer, nous a été plus favora-
» ble qu'à nos adverſaires, en fai-

George II. An. 1757.

» ſant faire un plus grand effet à nos
» boulets dans leurs vaiſſeaux. Je
» ſuis convaincu, & c'eſt le ſen-
» timent général, que ſi les An-
» glois avoient opiniâtrément con-
» tinué le combat, toute leur flotte
» auroit été détruite.

» Il ne peut y avoir d'acte plus
» inſigne d'injuſtice que ce qu'on en-
» treprend actuellement contre l'A-
» miral Byng. Tout homme d'hon-
» neur, & tout officier des armées
» doit prendre un intérêt particulier
» à cet événement.

Signé, RICHELIEU. (*a*)

(*a*) Quoique cette Lettre ait été répandue dans Londres, & même imprimée dans les papiers publics avant le jugement de l'Amiral, j'ai cru devoir m'aſſurer de ſon authenticité avant de l'inſérer dans mon ouvrage. Le public verra certainement avec plaiſir la lettre de M. de Voltaire en réponſe à celle que je lui ai écrite à cette occaſion. Les circonſtances qu'elle contient m'ont paru mériter d'être conſervées dans les Annales de l'hiſtoire, & encore plus dans celles de l'humanité.

» En réponſe, Monſieur, à la lettre dont
» vous m'honorez du 25 Juillet je dois vous

George II. An. 1757.

» dire qu'il eſt très vrai que j'envoiai en
» 1757 à l'Amiral Byng, quelques mois avant
» ſa mort, les témoignages que M. le Maré-
» chal de Richelieu avait rendus à ſa con-
» duite. M. le Maréchal avait été témoin du
» combat naval donné près du port : j'en-
» voiai ſa lettre originale à M. l'Amiral
» Byng ; je l'avais vu à Londres en 1726.
» mais je ne crus pas devoir lui rappeller
» notre connoiſſance, je crus que je le ſer-
» virais mieux en paraiſſant être ignoré de
» lui. Mon paquet tomba dans les mains
» du feu Roi d'Angleterre qui l'ouvrit, &
» qui eut la généroſité de l'envoier à l'A-
» miral.

» La lettre de M. le Maréchal de Ri-
» chelieu fut préſentée au Conſeil de guerre ;
» elle fit pancher quelques Juges en fa-
» veur de l'accuſé ; mais la loi était pré-
» ciſe contre lui, rien ne put le ſauver. L'A-
» miral avant ſa mort recommanda ſur le
» tillac à ſon Secrétaire de m'écrire qu'il
« mourait mon obligé, & de m'envoier
« tous les écrits qui contenoient ſa juſtifica-
» tion.

» Voilà, Monſieur, tous les éclairciſſe-
» ments que je puis vous donner ſur cette
» cruelle avanture. Il ſemble que ma deſti-
» née ait été de prendre le parti de ceux
» que des Juges ou prévenus, ou trop ſé-
» vères ont inhumainement condamnés.

» L'hiſtoire d'Angleterre à laquelle vous
» travaillez, Monſieur, offre plus d'un exem-
» ple de ces jugements ſanguinaires, & quel-
» que Hiſtoire qu'on liſe, l'humanité gémit
» toujours. J'eſpère que la lecture de votre

George II.
An. 1757.

» ouvrage sera un de mes plus grands plai-
» sirs dans la retraite où je finis mes jours.
» J'ai l'honneur, &c. Voltaire, Gentil-
» homme ordinaire de la Chambre du Roi.

Aux Eaux de Rôle en Suisse. 4 Août 1766.

CHAPITRE III.

§. I. *Attentat ſur la vie du Roi de France.* §. II. *Le Roi d'Angleterre prend part à cet attentat.* §. III. *Bill pour l'importation des ſoies.* §. IV. *Bill pour enrôler les Contrebandiers, & recherches ſur les cauſes de la diſette.* §. V. *Recherches ſur les cauſes de la perte de Minorque.* §. VI. *Moïens dont ſe ſervent les Miniſtres, pour que cette recherche leur ſoit favorable.* §. VII. *Déciſion du Comité.* §. VIII. *Fortes raiſons de pluſieurs Membres pour s'y oppoſer.* §. IX. *Affaires du Gouverneur de la Jamaïque.* §. X. *Déciſion du Comité.* §. XI. *Projet pour fortifier le port de Milford.* §. XII. *Harangue du Roi, & clôture de la ſeſſion.* §. XIII. *M. Pitt & M. Legge entrent dans le Miniſtère.* §. XIV. *Ils ſont obligés de réſigner leurs places.* §. XV. *Ils y ſont rétablis.* §. XVI. *Réunion des deux partis.* §. XVII. *Ordre dans lequel ſont rapportés les événemens.* §. XVIII. *On équipe une flotte pour une expé-*

George II. An. 1757.

I. Attentat sur la vie du Roi de France.

L'Evénement funeste, arrivé au commencement de cette année, nous oblige de suspendre encore la suite des opérations du Parlement d'Angleterre, pour jetter un coup d'œil sur la France, qui fut plongée dans la douleur la plus profonde, par l'af-

freux attentat d'un fanatique ſur la Perſonne de ſon Roi. Le 5 de Janvier, le Monarque ſortant de chez Meſdames de France, & ſe préparant à monter en carroſſe pour aller à Trianon, fut frappé au côté droit d'un coup de couteau par un homme de la lie du Peuple, nommé Robert-François Damien, qui avoit réuſſi à ſe gliſſer au milieu des Gardes de Sa Majeſté. Le coup fut porté de bas en haut entre la quatriéme & la cinquiéme côte, & quoique la bleſſure fut profonde d'environ quatre travers de doigt, comme elle étoit très oblique, elle ne pénétra pas dans la poitrine. Le Roi crut n'avoir reçu qu'un coup de poing ; mais la chaleur & l'effuſion du ſang le détrompèrent auſſi-tôt. En reconnoiſſant qu'il étoit bleſſé, le premier ſoin du Monarque fut de garantir la vie de l'Aſſaſſin du premier mouvement de fureur dont furent ſaiſis les Gardes-du-Corps. Le Roi fut tranſporté dans ſon appartement, & ſaigné une demi-heure après l'accident : on craignit d'abord que le couteau n'eût été empoiſonné ; mais ces craintes furent calmées après pluſieurs eſſais

George II. An. 1757.

faits ſur divers animaux. Le criminel fut conduit dans la chambre des Gardes, qui par un excès de zèle, lui firent ſouffrir pluſieurs tourments, pour tirer de lui un aveu des raiſons qu'il avoit pu avoir de commettre un attentat auſſi horrible contre un Prince, dont la douceur & la bonté ont toujours mérité la tendreſſe & l'amour d'un Peuple, qui l'a nommé unanimement Louis le Bien-aimé. Le Scélérat garda opiniatrèment le ſilence : ſon Procès fut commencé à Verſailles, & repris enſuite par le Parlement de Paris. Il parut, par tous les interrogatoires, que ce monſtre n'avoit eu d'autres guides que la fureur infernale qui s'étoit emparée d'un eſprit naturellement ſombre & mélancolique. L'inſtruction du Procès dura juſqu'au 26 de Mars, que par Arrêt du Parlement, il fut condamné à avoir la main droite brûlée, à être tenaillé & écartelé, ce qui fut exécuté le 28. La famille du coupable fut bannie du Royaume par le même Arrêt, conformément à la Juriſprudence Françoiſe; mais elle a reſſenti depuis les effets de la clémence & des bontés du Monarque.

George II. An. 1757.

II. Le Roi d'Angleterre prend part à cet attentat.

La bleſſure du Roi n'eut point de ſuites funeſtes, & Sa Majeſté étant d'un tempérament très ſain, fut guérie plus promptement qu'on n'auroit oſé l'eſpérer. Il eſt impoſſible d'exprimer les allarmes & les inquiétudes dont toute la France fût agitée à la bleſſure de ſon Roi ; les Temples furent jour & nuit remplis d'une foule de Peuple proſterné devant les Autels, pour demander la conſervation d'une vie auſſi précieuſe. La douleur ne demeura pas renfermée dans l'intérieur de ſon Royaume ; les Etrangers la partagèrent avec les François. On vit alors que la guerre même n'enfante pas toujours la haine. Le Monarque Anglois chargea le Chevalier d'Abreu, Envoyé extraordinaire d'Eſpagne à la Cour d'Angleterre, de faire paſſer au Roi, par le canal de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Verſailles, les ſentiments dont il avoit été pénétré pour un attentat auſſi affreux. Le Roi ſe ſervit de la même voie pour lui en marquer ſa reconnoiſſance ; & les deux Monarques firent connoître en cette occaſion une eſtime, & ſi on peut le dire, une amitié perſonnelle, qui

George II. An. 1757.

n'eſt jamais altérée entre les grands Princes, dans le temps même où les intérêts réels ou préſumés de leurs ſujets, les obligent de prendre les armes pour les ſoutenir.

III. Bill pour l'importation des ſoies.

Revenons au Parlement d'Angleterre. On peut ſe rappeller que ſous le Protectorat de Cromwel en 1651, il avoit été paſſé un Acte, qu'on appelle de Navigation, par lequel » il » eſt défendu à tous Navires étran» gers, d'apporter en Angleterre au» cunes marchandiſes ni denrées, » ſinon celles qui proviennent ou » qui ſont du cru de leur Pays, ſous » peine de confiſcation des Navires.» Cet Acte ſi ſage en lui-même, a toujours eu force de loi, depuis le rétabliſſement de la Monarchie; cependant il eſt ſujet à quelques inconvénients en temps de guerre, & dans les cas de diſette de quelque branche de commerce. Dans l'année, dont nous rapportons les événements, les Ouvriers en ſoie ſe trouvèrent totalement privés de travail par le défaut de matières, parce que la guerre avoit interrompu le commerce du Levant, & que les Navires Anglois couroient le plus grand riſ-

que quand ils s'expoſoient à aller chercher des ſoies en Italie. Pour remédier à cet inconvénient, il fut paſſé un Bill par lequel on permit, juſqu'au premier Décembre de la même année 1757, l'importation des Organſins ou ſoies torſes d'Italie, dans tel vaiſſeau que ce pût être, à condition qu'en quelque port qu'elles fuſſent débarquées, elles ſeroient portées à la Douane de Londres; mais la prohibition demeura la même pour toutes les ſoies d'Italie plus groſſes que celles de Bologne, pour toute trame du cru d'Italie, ainſi que pour toutes les ſoies torſes de Turquie, de Perſe, des Indes Orientales ou de la Chine, dont l'importation fut toujours interdite par cet Acte, ſous peine de confiſcation. Le Bill paſſa malgré les pétitions contraires des propriétaires des vaiſſeaux marchands qui trafiquoient à Livourne, & en d'autres Ports d'Italie, & malgré les repréſentations de tous ceux qui faiſoient ce commerce d'importation.

George II. An. 1757.

IV. Bill pour enrôler les Contrebandiers, & recherches ſur les cauſes de la diſette.

Outre les inconvénients qui ſont une ſuite néceſſaire des commerces de contrebande, il n'eſt que trop

George II. An. 1757.

ordinaire que ceux qui s'y livrent s'abandonnent à de plus grands crimes, par l'habitude d'expoſer leurs vies, & de chercher dans l'obſcurité de la nuit des retraites au milieu des bois, & des autres endroits fourés. Ces hommes, communément très courageux, quand ils ne réuſſiſſent pas dans leur trafic de marchandiſes prohibées, s'abandonnent au déſeſpoir, & la crainte d'être punis dans leur Patrie, les fait s'engager au Service étranger; ce qui prive l'Etat de Sujets dont il pourroit tirer la plus grande utilité. Ces conſidérations engagèrent le Parlement à paſſer un Bill pour faire ceſſer toutes pourſuites contre tous contrebandiers, leurs receleurs & leurs fauteurs, à condition qu'avant le premier de Décembre, ils prendroient parti avec quelqu'un des Officiers de la Flotte de Sa Majeſté, pour y ſervir en qualité de Matelots pendant trois années.

La Chambre des Communes établit enſuite un Comité pour parvenir à régler les prix des bleds & du pain à l'avenir, avec pouvoir de faire venir telles perſonnes que le Comité jugeroit

jugeroit à propos, & de se faire représenter tous les registres, livres & papiers qui pourroient être nécessaires. Plusieurs abus importants demandoient l'attention du Gouvernement. Tant que l'exportation avoit été libre & même récompensée, elle avoit donné lieu à un nombre infini de monopoles. On sait de combien de moyens se servent d'infâmes sangsues publiques, pour s'enrichir en peu d'années par le commerce des grains. Les Boulangers d'un autre côté profitant de la cherté, étoient accusés de mêler avec la farine des ingrédients dangereux pour la santé. On vit ces abus; on parla beaucoup des moyens d'y remédier, mais rien ne fut exécuté.

George II. An. 1757.

V. Recherches sur les causes de la perte de Minorque.

La mort de l'Amiral Byng n'avoit pas appaisé la fureur du Peuple sur la perte de l'Isle de Minorque. Le Parlement voyant que les clameurs de la Nation augmentoient de jour en jour, présenta au Roi plusieurs adresses, pour demander que Sa Majesté donnât ordre de faire remettre devant la Chambre des Communes, toutes les lettres & papiers que pouvoient avoir reçu les Secrétaires

George II.
An. 1757.

d'Etat, les Commiſſaires de l'Amirauté & les autres Miniſtres, rélativement à l'équipement de la Flotte Françoiſe à Toulon, & aux projets des François ſur Minorque, ou ſur quelques autres des poſſeſſions de Sa Majeſté en Europe, depuis le premier de Janvier 1755, juſqu'au premier d'Août 1756. Les Communes demandèrent auſſi qu'il leur fût remis la liſte des Vaiſſeaux de guerre qu'on avoit équipés & diſpoſés à mettre en mer, depuis le premier d'Août 1755, juſqu'au 13 d'Avril de l'année ſuivante, avec copie de tous les ordres envoyés aux Commandants durant le même temps, pour les faire mettre à la voile; & un mémoire circonſtancié des Vaiſſeaux de Sa Majeſté qui étoient dans les différents Ports de la Grande-Bretagne au temps où l'Amiral Byng étoit parti avec ſon Eſcadre, pour donner du ſecours au Fort Saint Philippe, conformément à l'état qu'on envoie tous les mois à l'Amirauté, dans lequel doit être compris le nombre de Matelots & de Gens de mer, appartenants à chacun deſdits vaiſſeaux. Les Communes demandèrent

encore copie de tous les ordres & de toutes les inſtructions données à cet Amiral, ainſi que de toutes les lettres qu'on lui avoit écrites, ou qu'on avoit reçues de lui pendant qu'il avoit été chargé du commandement, tant celles du Secrétaire d'Etat, que celles des Lords de l'Amirauté, relativement à l'état de ſon Eſcadre, & à l'exécution de ſes ordres. Enfin, les Communes demandèrent à prendre communication de tous les papiers qui pouvoient ſervir, de quelque façon que ce pût être, à connoître les cauſes de la perte de Minorque, & du déſavantage qu'avoit eu l'Eſcadre de M. Byng. Le Roi conſentit à tous les articles de leurs demandes : les papiers furent apportés à la Chambre ; on les mit ſur la table pour les ſoumettre à la lecture des Membres, & pour qu'il en fut enſuite référé à un Comité de toute la Chambre.

VI. Moyens dont ſe ſervent les Miniſtres, pour que cette recherche leur ſoit favorable.

Les Communes, dans le cours de leurs délibérations, préſentèrent encore de nouvelles adreſſes pour de plus amples informations, & la vérité fût enfin enſévelie ſous un nombre ſi prodigieux de papiers,

George II. An. 1757.

qu'une Seſſion entière n'auroit pu ſuffire à la tirer de l'obſcurité où elle ſe trouvoit enveloppée. Les perſonnes au fait des affaires, ſans être Membres du Parlement, jugèrent dès-lors que jamais la véritable cauſe de la perte de Minorque ne ſeroit découverte, puiſqu'on avoit eu l'adreſſe d'en commettre l'enquête à un Comité de toute la Chambre. Ils prétendirent que dans une affaire auſſi obſcure, auſſi compliquée, & qui donnoit lieu à d'auſſi juſtes ſoupçons, l'éxamen auroit du être remis à un Comité ſecret, choiſi par la voie du ſcrutin, & muni de pouvoirs ſuffiſants, pour ſe faire repréſenter les perſonnes, les regiſtres & les papiers, & pour interroger les témoins dans la forme la plus éxacte & la plus ſolemnelle : que les noms des Membres de ce Comité auroient du être rendus publics pour la ſatiſfaction du Peuple, qui auroit été en état de juger avec quelque certitude ſi l'enquête ſe faiſoit avec l'impartialité que demandoient les pertes de la nation. Ils ſoupçonnèrent que le Miniſtre avoit imaginé d'en faire remettre l'examen à un Comité de

toute la Chambre, pour empêcher une information plus éxacte & plus régulière : pour faire naître le trouble & les conteſtations ; pour embarraſſer & obſcurcir la vérité ; enfin, pour fatiguer & ennuyer les Membres de la Chambre ; & pour que cette enquête ne pût être faite que ſuperficiellement & avec négligence. Ils jugèrent qu'en traitant les matières d'une manière auſſi confuſe, les Miniſtres parviendroient à remplir leur objet, qui étoit d'obtenir du Parlement une approbation générale de leur conduite, pour l'oppoſer aux accuſations du Peuple. Un Comité bien choiſi auroit vraiſemblablement interrogé quelques-uns des Secrétaires & des Clercs des différents Bureaux, pour connoître avec certitude ſi l'on n'auroit pas ſupprimé pluſieurs lettres & divers mémoires : ſi les extraits étoient fidèles ; s'il n'y avoit pas des papiers, qui, par leur nature, pouvoient & devoient être communiqués à un Comité ſecret, mais qui, pour l'honneur de la nation, ne devoient pas être remis devant un Comité de toute la Chambre.

George II. An. 1757.

VII. Décision du Comité.

Cette affaire prit la tournure que pouvoient desirer les Ministres : la Chambre, formée en Comité, fit paroître ses délibérations, datées du 3 de Mai. Elles sont rédigées en un assez grand nombre d'articles, dont plusieurs ne passèrent qu'après de très vives contestations. Nous rapporterons seulement le premier & le dernier, qui nous ont paru mériter le plus d'attention.

Il est dit dans le premier article, » qu'il paroît que depuis le 27 d'Août » 1755, jusqu'au 22 d'Avril de l'an» née suivante, Sa Majesté a reçu di» vers avis, tous d'accord entre » eux, qui donnoient juste sujet de » croire que le Roi de France avoit » dessein de faire une invasion dans » la Grande-Bretagne ou en Irlande.»

Le dernier porte »qu'il paroît qu'on » n'avoit pu envoyer dans la Mé» diteranée un plus grand nombre » de vaisseaux de guerre que ceux » qu'on y avoit fait passer sous les » ordres de l'Amiral Byng, ni de » renfort plus considérable que le » Régiment qu'on avoit mis sur cette » Escadre avec le Détachement égal » à un Bataillon qu'on avoit ordon-

» né d'embarquer pour le secours
» du Fort Saint Philippe. Enfin que
» l'état de la Marine Angloise, &
» les différents services essentiels à
» la sûreté des possessions de Sa Ma-
» jesté, & aux intérêts de ses Sujets,
» n'avoient pas permis de prendre
» d'autres mesures pour la conser-
» vation de Minorque ».

George II. An. 1757.

VIII. Fortes raisons de plusieurs Membres pour s'y opposer.

Ces délibérations s'accordoient si peu avec les ordres & les instructions données à M. Byng, & avec ce qui étoit à la connoissance de tous les Membres, qu'il n'est pas étonnant que plusieurs s'opposassent fortement à ce qu'elles passassent dans le Comité. En effet, il falloit des raisons plus fortes que la conviction ordinaire pour les y faire admettre. Les vrais Patriotes disoient, que quelques bruits qui eussent été répandus par le Ministere François, pour amuser le Gouvernement Anglois, pour l'intimider, & pour détourner son attention de l'Amérique & de la Méditerranée, on auroit jugé, si l'on avoit bien réfléchi sur toutes les circonstances, que les craintes d'une invasion dans la Grande-Bretagne ou en Irlande, étoient

George II. An. 1757.

destituées de tout fondement ; & que tous les avis qu'on recevoit paroissoient indiquer que la France avoit choisi un autre théatre pour ses opérations. Le dernier article des délibérations parut incompréhensible à ceux qui ignoroient les ressorts qu'on avoit fait agir pour le faire passer. On savoit que le nombre des vaisseaux de guerre en commission, dans le temps dont on parloit, montoit à deux cents cinquante; qu'ils avoient à bord cinquante mille Matelots & Soldats de Marine, & que le Ministère Anglois avoit été instruit par des avis plusieurs fois répétés, des desseins de la France sur Minorque, environ six mois avant qu'ils fussent éxécutés. Est-il vraisemblable, disoit-on, que pendant tout ce temps la Nation se soit trouvée dans l'impossibilité d'envoyer plus de 11 Vaisseaux de ligne & de 6 Frégates, pour un objet aussi important ? Peut-on concevoir que d'une armée de 50000 hommes on n'ait pu détacher un seul Régiment pour renforcer une Garnison trop foible, pour les ouvrages qu'elle avoit à défendre ? Il étoit évident que dès le mois de Septembre 1755,

l'Amirauté avoit reçu des avis ſur l'armement de Toulon, avec la certitude qu'il devoit être compoſé de douze vaiſſeaux de ligne. Le deſſein contre Minorque lui avoit été annoncé le 27 d'Août par M, Banks, Conſul à Carthagène, & confirmé par des lettres de M. Berttes, Conſul à Gènes, datées du 17 & du 26 Janvier, & adreſſées à M. Fox, Secrétaire d'Etat qui les avoit reçues le 4 & le 11 de Février. Malgré ces avis & beaucoup d'autres qu'on avoit reçus, même après le commencement des hoſtilités en Europe; quoique la garniſon de Minorque ne fut que de quatre Régiments non complets & d'une Compagnie d'artillerie : que quarante-deux Officiers en fuſſent abſents : que la place ne fut pas ſuffiſamment munie pour ſoutenir un ſiège : que l'Eſcadre de la Méditeranée, commandée par M. Edgecumbe, ne fût que de deux vaiſſeaux de ligne & de cinq frégates, ſans munitions & ſans proviſions, on n'avoit cependant pris aucunes meſures pour faire retourner les Officiers abſents, pour faire paſſer les recrues levées pour les Régiments, & pour en-

George II. An. 1757.

voyer des mineurs & des troupes d'augmentation dans cette Isle. On avoit aussi négligé d'augmenter l'Escadre jusqu'au 6 d'Avril que M. Byng avoit mis à la voile de Spithéad, avec un nombre de vaisseaux qui ne pouvoit qu'égaler l'escadre de Toulon, même après la jonction de ceux de M. Edgecumbe qu'on n'étoit pas assuré de pouvoir faire. Cette Escadre ne contenoit d'autres troupes que les recrues des quatre Régiments en garnison avec un bataillon de soldats de marine destiné à servir sur les vaisseaux; & quoiqu'il y eut des ordres pour y embarquer un bataillon de Gibraltar, ils étoient inintelligibles; & comme nous l'avons déja vu, on ne pouvoit les éxécuter sans abandonner cette dernière place. Il étoit évident que les ennemis avoient fait leurs préparatifs à Toulon avec assez de lenteur, pour que l'Amiral Osborne, qui étoit revenu le 16 Février d'escorter une flotte marchande avec une escadre de treize vaisseaux de ligne & une frègate, eut été envoyé au secours de Minorque sans exposer les côtes de la Grande-Bretagne. Outre cette esca-

dre, il y avoit huit vaiſſeaux de ligne & trente-deux frègates prêtes à mettre à la voile, indépendamment de trente-deux autres vaiſſeaux & de cinq frègates preſque entiérement équipées. L'Amiral Hawke avoit été envoyé avec quatorze vaiſſeaux de ligne & une frègate, pour croiſer dans la baye de Biſcaye, quoiqu'on fût aſſuré par des avis réitérés que la flotte Françoiſe étoit partie pour les Indes Occidentales, & que les onze vaiſſeaux demeurés à Breſt & à Rochefort manquoient d'hommes & d'artillerie, ce qui les mettoit hors d'état de couvrir aucun embarquement ni aucune deſcente. L'Eſcadre de M. Hawke auroit donc pu être envoyée également au ſecours de Minorque : mais au lieu de s'occuper de cet objet ſi intéreſſant pour la nation, l'Amirauté avoit fait partir le 8 de Mars deux vaiſſeaux de ligne & trois frègates, pour enlever un convoi de bâtiments côtiers à la hauteur de Barfleur : le 11 du même mois on avoit envoyé 2 autres vaiſſeaux de ligne aux Indes Occidentales, & il en étoit encore parti deux le 19 pour l'Amérique Septen-

George II
An. 1757.

trionale, où ils ne pouvoient être d'aucun ſervice immédiat. Le 23 on avoit envoyé deux vaiſſeaux & trois frègates en courſe à la hauteur de Cherbourg, & le premier d'Avril on avoit fait partir cinq vaiſſeaux de ligne pour renforcer l'eſcadre de Sir Edouard Hawke, déja trop forte pour oppoſer à celle que les François avoient envoyé dans le Canada. Tous ces vaiſſeaux auroient pu être ajoutés à l'eſcadre de M. Byng, ſans que la Grande-Bretagne ni l'Irlande demeuraſſent expoſées à aucune invaſion. Au contraire, en faiſant partir cet Amiral avec dix vaiſſeaux ſeulement, on lui avoit refuſé juſqu'à une frègate qu'il demandoit pour répéter les ſignaux, quoiqu'il y eut alors dans le port, indépendamment de ſon eſcadre dix-ſept vaiſſeaux de ligne & treize frègates prêtes à mettre en mer, outre onze vaiſſeaux de ligne & dix-neuf frègates preſque entiérement équipées. De ces différentes circonſtances, & de pluſieurs autres qui furent détaillées & ſoutenues avec beaucoup de chaleur, les Membres oppoſés à la délibération concluoient qu'on auroit pu

envoyer dans la Méditeranée un plus grand nombre de vaiſſeaux qu'on n'en avoit donné à l'Amiral Byng ; & qu'une des principales cauſes de la perte de Minorque avoit été la lenteur du Miniſtère à y faire paſſer des troupes ; ſa négligence à y faire retourner les Officiers abſents ; & ſon défaut d'attention à lever des Mineurs pour la fortereſſe de Mahon. Toutes ces raiſons paroiſſoient ſans replique, mais elles ne purent tenir contre la pluralité des voix, qui l'emporta en faveur de la délibération.

IX. Affaires du Gouverneur de la Jamaïque.

Dans la ſeſſion précédente, la Chambre des Communes avoit préſenté au Roi une pétition, pour demander que Sa Majeſté donnât ordre de lui faire remettre pluſieurs papiers relatifs à la diſpute qui s'étoit élevée entre M. Charles Knowles, & quelques-uns des principaux habitants de la Jamaïque. Ce Gouverneur étoit accuſé de pluſieurs actes contraires aux loix, cruels & arbitraires pendant le cours de ſon adminiſtration ; mais il avoit été expoſé à cette accuſation pour avoir exercé un pouvoir légitime en lui-

George II. An. 1757.

même, & très utile pour les intérêts du commerce de cette Isle. Il avoit changé le Siège du Gouvernement, & fait passer un acte d'assemblée pour transporter de la ville Espagnole à Kingston, les registres, livres & papiers appartenants aux différents bureaux de l'Isle, & pour obliger les Officiers de ces bureaux de les tenir, ainsi que la Cour suprême de Judicature dans cette dernière ville, où il avoit établi le nouveau Siège du Gouvernement.

L'ancienne Capitale Espagnole, nommée Saint Jago de la Vega, étoit une ville peu considérable, située dans l'intérieur des terres sans aucunes défenses, & très peu propre pour le commerce ; au lieu que la ville de Kingston étoit dans une situation très avantageuse pour les négociants, grande, riche, & florissante, à côté d'un beau port rempli de vaisseaux, à couvert des insultes de tous ennemis. C'étoit dans cette ville que demeuroient les Marchands, & ils y embarquoient la plus grande partie des sucres que produit cette Isle. Ils trouvoient un grand inconvénient & beaucoup de dépenses à

être obligés de porter leurs créances à la ville Espagnole qui étoit très éloignée, & les autres habitants éprouvoient les mêmes inconvénients, quand ils avoient quelques procès à suivre, ou quand ils devoient se rendre à l'assemblée générale. En conséquence, les uns & les autres s'étoient adressés au Gouverneur, & lui avoient demandé de transporter à Kingston le Siège du Gouvernement, tant pour ces considérations que par rapport à la foiblesse de Saint Jago, & à la force de l'autre place. M. Knowles ayant fait droit sur leur requête, s'étoit attiré la haine & le ressentiment de plusieurs planteurs puissants, qui avoient leurs biens dans la ville de Saint Jago & aux environs. Leur animosité éclata bientôt par une pétition signée de dix-neuf Membres de l'assemblée, qui fut envoyée en Angleterre, & présentée à Sa Majesté.

Dans les deux sessions précédentes, l'affaire avoit été portée à la Chambre des Communes, où l'on avoit représenté le Gouverneur sous les couleurs les plus odieuses, & l'on y avoit éxaminé différents pa-

piers relatifs à cette diſpute. M. Knowles étant repaſſé en Angleterre, on remit ſur le tapis l'affaire de ſon adminiſtration, qui fut reférée à un Comité de toute la Chambre. Dans le même temps, pluſieurs Négociants de Londres & de Liverpool qui faiſoient le commerce de la Jamaïque, préſentèrent des pétitions, dans leſquelles ils expoſèrent que la tranſlation des Cours de Judicature, des Bureaux & des regiſtres de la Jamaïque à Kingſton avoit procuré un très grand nombre d'avantages conſidérables; qu'elle avoit rendu les forces de cette Iſle plus formidables, mis en plus grande ſûreté les biens & les effets des Commerçants & des habitants, & rendu les affaires du commerce beaucoup plus promptes & moins diſpendieuſes qu'elles ne l'avoient été précédemment; ſur quoi ils requéroient que l'acte paſſé à la Jamaïque eut ſon éxécution de la manière & dans la forme que la Chambre jugeroit le plus convenable.

X. Déciſion du Comité.

Le Comité, après avoir éxaminé un grand nombre de papiers, donna ſa déciſion portant: » que la délibé-

» ration de l'aſſemblée de la Jamaï-
» que, datée du 29 d'Octobre 1753,
» par laquelle cette aſſemblée s'arro-
» geoit le droit de lever & d'appli-
» quer les deniers publics ſans le
» conſentement du Gouverneur &
» du Conſeil, étoit illégale, contre
» les termes de la commiſſion don-
» née par Sa Majeſté au Gouverneur
» de ladite Iſle, & dérogatoire aux
» droits de la Couronne & de la
» Grande-Bretagne : que les ſix au-
» tres délibérations faites dans l'Aſ-
» ſemblée de la Jamaïque, le même
» jour 29 d'Octobre 1753, avoient
» été paſſées évidemment pour avoir
» mal interprété les inſtructions don-
» nées par le Roi au Gouverneur,
» dans leſquelles il lui étoit enjoint
» de ne donner ſon conſentement à
» aucun Bill extraordinaire, qui
» pourroit porter quelque préjudice
» à la prérogative de Sa Majeſté, ou
» aux droits de ſes Sujets, ou qui
» pourroit affecter de quelque ma-
» nière que ce fût, le commerce &
» la Marine du Royaume ; à moins
» qu'on n'y inſérât la clauſe, que
» l'exécution du Bill ſeroit ſuſpen-
» due juſqu'à ce qu'on eût connoiſ-

George II.
An. 1757.

» ſance des intentions de Sa Majeſté.» Enfin, le Comité décida : » que cette » inſtruction étoit juſte & néceſſai» re ; qu'elle n'altéroit nullement la » conſtitution de l'Iſle, & ne déro» geoit en aucune façon aux droits » des Sujets de la Jamaïque ». On voit par cette déciſion que la conduite du Gouverneur fut, en quelque ſorte, approuvée par la légiſlation ; mais le Parlement ne jugea pas à propos de rien décider ſur la queſtion de ſavoir ſi la tranſlation des Cours de Juſtice de Saint Jago à Kingſton étoit utile ou non, pour le bien de l'Iſle en général.

XI.
Projet pour fortifier le port de Milford.

Une des dernières affaires qui occupa le Parlement, fut l'état du Port de Milford, ſur la côte du Pays de Galles. Les Négociants de Londres auxquels ſe joignirent ceux de pluſieurs autres Villes, préſentèrent une pétition, dans laquelle ils expoſèrent » que le Port de Milford, dans » le Comté de Pembroke, étoit » très ſûr, très commode, & capa» ble de recevoir & contenir en tout » temps, toutes les Flottes Royales » & marchandes de la Grande-Bre» tagne : qu'il étoit ſitué très avan-

» tageuſement pour la ſûreté des na-
» vires marchands, quand ils ne
» pouvoient entrer dans le Canal
» d'Angleterre : —— que les vaiſ-
» ſeaux en pouvoient ſortir, & pou-
» voient y rentrer avec toutes ſor-
» tes de vents, en profitant de l'a-
» vantage des courants : —— que
» ce Port en très peu de temps, &
» avec une médiocre dépenſe, pou-
» voit être rendu d'une bonne dé-
» fenſe, & en ſûreté contre toutes
» ſortes d'attaques ; qu'on y pou-
» voit établir un chantier propre à
» reconſtruire, radouber, caréner,
» & rendre prêts à mettre en mer,
» toutes ſortes de bâtiments de tel
» Port qu'ils fuſſent, & qu'on trou-
» voit abondamment dans le Pays
» tous les matériaux néceſſaires ;
» ſur quoi ils ſupplioient la Cham-
» bre de prendre cette affaire en con-
» ſidération, & d'établir les fonds
» néceſſaires, relativement à l'im-
» portance de ce Port. » Cette pé-
tition fut recommandée à la Cham-
bre par un Meſſage du Roi. On nom-
ma un Comité, & ſur le rapport qui
fut fait par M. Charles Townshend, il
fut réſolu unanimement de préſenter

George II.
An. 1757.

une adreſſe pour demander au Roi, qu'il donnât immédiatement ordre d'élever des batteries aux endroits convenables, pour défendre l'entrée nommée Hubberſtone-road, & de faire faire toutes les autres fortifications qui ſeroient jugées néceſſaires pour mettre en ſûreté les parties intérieures du Port, avec aſſurance que la Chambre paſſeroit à Sa Majeſté toutes les dépenſes qui ſeroient faites à cette occaſion. L'adreſſe fut très-bien reçue: le Roi promit de donner les ordres néceſſaires. On fit la viſite du Port; on marqua les endroits convenables pour les batteries, & l'on en fit les devis : mais l'exécution en fut différée juſqu'à une autre Seſſion, où l'on reprit cette affaire, comme nous le verrons par la ſuite.

XII.
Harangue du Roi, & clôture de la ſeſſion.

Nous paſſerons ſous ſilence pluſieurs autres actes moins importants, & un grand nombre d'affaires particulieres qui furent terminées dans cette Seſſion, mais qui n'intéreſſent pas aſſez eſſentiellement pour entrer dans l'Hiſtoire générale du Royaume. Le 4 de Juillet, le Roi en fit la clôture par une harangue, dans laquelle il aſſura le Parlement » que

la conſervation de ſes poſſeſſions en Amérique, avoit été l'objet de ſa principale attention, & que comme le bonheur de ſes Royaumes en dépendoit, il ne le perdroit jamais de vue : qu'il avoit pris de telles meſures, qu'il eſpéroit, avec la Protection divine, déconcerter les deſſeins de ſes ennemis dans cette partie du monde ; qu'il n'avoit d'autres vues que de maintenir les juſtes droits de ſa Couronne & de ſes Sujets, contre d'injuſtes entrepriſes ; de conſerver la tranquillité, autant que les circonſtances pourroient le permettre, & d'empêcher que les vrais amis de la Grande-Bretagne & de la liberté de l'Europe, ne fuſſent opprimés ou mis en danger par l'Alliance peu naturelle que deux Cours avoient contractée ſans néceſſité ».

XIII. M. Pitt & M. Legge entrent dans le Miniſtère.

Le peu d'harmonie qui régnoit de-
ıis quelques années dans les Con-
ils d'Angleterre, avoit empêché
ıe la nation ne retirât tout le fruit
ı'on auroit du recueillir des ſom-
es immenſes qu'elle avoit accor-
ées pour pouſſer la guerre avec vi-

George II.
An. 1757.

gueur. Le Peuple attribuoit avec raiſon tous les déſavantages qu'on avoit éprouvés au défaut d'intelligence, de ſagacité & de vigueur de ceux qui étoient à la tête de l'adminiſtration. La défaite de Braddock, la perte d'Oſwego & des autres Forts de l'Amérique, la lenteur des armements, la perte des occaſions, la diſtribution des Flottes & des Eſcadres, l'échec de la Méditerranée, & la perte de Minorque, étoient regardées comme autant d'effets du peu d'intelligence & de la foibleſſe du Miniſtère. La facilité qu'il avoit eue d'acquieſcer à la guerre du continent, le faiſoit non-ſeulement mépriſer, mais même regarder avec une eſpèce d'horreur par le plus grand nombre des Sujets de la nation. Les Miniſtres en place reconnurent combien cette haine du Peuple pouvoit leur être funeſte ; mais ils ſe flattèrent qu'en joignant à eux des Sujets plus agréables à la nation, ils réuſſiroient à lui faire approuver les meſures qu'ils prendroient à l'avenir, ou feroient partager le mécontentement public à leurs nouveaux conſors. C'eſt en ſuivant ces vues qu'on avoit fait en-

trer dans l'Adminiſtration M. Pitt & M. Legge, qui étoient regardés comme les Patriotes les plus diſtingués de la Grande-Bretagne, & dont toute la nation reconnoiſſoit & admiroit également l'étendue des lumières & l'intégrité. Le premier avoit été nommé Secrétaire d'Etat: on avoit donné au ſecond la place de Chancelier de l'Echiquier, & l'on avoit fait entrer pluſieurs de leurs principaux Partiſans dans des poſtes honorables, quoique ſubalternes.

XIV. Ils ſont obligés de réſigner leurs places.

Il étoit difficile que ce mêlange d'anciens & de nouveaux Miniſtres, qu'un Auteur Anglois compare à la ſtatue de Nabuchodonoſor, dont les jambes étoient de fer, & les pieds de terre, n'occaſionnât des contradictions continuelles, toujours déſavantageuſes au bien public. En vain voulut-on amener M. Pitt & M. Legge à ſe prêter aux meſures qu'ils jugeoient contraires aux intérêts de la Nation: Ils ne purent être gagnés par les promeſſes, ni intimidés par les menaces. Ils combattirent vigoureuſement dans le Conſeil tous les plans qu'ils crurent défectueux, & s'oppoſèrent ouvertement en Parle-

George II. An. 1757.

ment à toutes les propoſitions qui leur parurent incompatibles avec la dignité de la Couronne, ou avec les intérêts du Peuple, quoique ces plans & ces propoſitions fuſſent appuyés de l'Autorité Royale. Bien différents des autres Miniſtres, qui par une honteuſe capitulation avoient abandonné leurs principes pour acquérir leurs places, ceux-ci conſervèrent leur indépendance, leur candeur & leur vigilance, convaincus que le Souverain ne peut avoir de meilleurs Miniſtres que ceux qui prennent le plus en main les intérêts du Peuple, toujours inſéparables de ceux du Monarque dans un bon Gouvernement. De tels hommes n'étoient pas pour demeurer long-temps en place dans une Cour livrée à la vénalité, & auprès d'un Prince accoutumé à l'adulation. Ceux qui environnoient continuellement le Roi, lui repréſentèrent bientôt ſes nouveaux Miniſtres comme des Sujets entêtés, impérieux, ignorants, peut-être même peu attachés à ſa Perſonne, & ils lui firent entendre qu'avec de tels collegues, il étoit impoſſible de faire mouvoir la machine du Gouvernement, ſuivant les dé-

ſirs

rs de Sa Majesté. Ces discours pro-
uisirent bientôt leur effet : le 5 d'A-
vril, M. Pitt reçut ordre de remet-
re les Sceaux pour sa place de Se-
rétaire d'Etat au département du
Sud. M. Legge fut également disgra-
ié, & sa place de Chancelier de
l'Echiquier fut donnée au Lord Mansfield, Chef de Justice de la Cour du
Banc du Roi. Nous avons déja eu
occasion de parler de ce Seigneur
sous le nom de M. Murray ; mais il
avoit été annobli & élevé au rang
de Lord, pour les services qu'il avoit
rendus. Les amis de M. Pitt partagèrent aussi sa disgrace, & l'on fit
divers changements, tant dans la
Cour de l'Amirauté que dans les autres emplois, pour n'y laisser que les
partisans de l'ancienne administration.

XV. Ils y sont rétablis.

Les efforts que les adversaires de
M. Pitt & de M. Legge avoient faits
pour les exclure des postes brillants
où ils avoient été élevés, ne servirent qu'à les y faire remonter peu
de temps après avec plus de gloire.
A peine furent-ils hors de place,
que les clameurs de la Nation s'élevèrent de toutes parts : les Villes de

George II. An. 1757.

Londres, de Dublin, de Bath, de Chester, & un grand nombre d'autres, leur firent présenter les Lettres qui leur donnoient le droit de Bourgeoisie pour chacune de ces Villes, renfermées dans des boëtes d'or de la valeur de cent guinées chacune, & le corps des Epiciers de Londres aggrégea M. Pitt à sa Compagnie, parce qu'on ne peut être Bourgeois de cette Capitale, sans être de quelques corps de Marchands ou de Métiers.

Le zèle de la nation pour les Ministres disgraciés ne se borna pas à ces marques d'estime & de vénération. Quelque mérite que pussent avoir ceux qui remplissoient leurs places, le Peuple ne pouvoit croire que des hommes capables de rejetter M. Pitt & M. Legge, pour qui il avoit conçu des sentiments presque égaux à ceux de l'adoration, pussent en choisir d'autres dignes de les remplacer. Le feu de la rébellion paroissoit prêt à s'allumer dans toutes les parties du Royaume, & malgré tous les efforts & tout l'artifice du Ministère, on ne put empêcher que le bruit des clameurs ne s'étendît jus-

qu'au Monarque. Elles lui firent ouvrir les yeux, & il étoit déja très disposé à rendre sa faveur aux Ministres, que la cabale seule avoit éloignés de lui, lorsqu'un grand nombre d'adresses présentées par les principaux corps de l'Etat, achevèrent de le déterminer. Voyant que toute la Nation fondoit sur eux l'espérance de sa sûreté & de son honneur, ainsi que des heureux succès qui pouvoient la dédommager de ses pertes, le Roi rendit à M. Pitt les Sceaux de son premier poste de Secrétaire d'Etat, & rétablit M. Legge dans sa place de Chancelier de l'Echiquier, ce qui causa une joie universelle.

XVI. Réunion des deux partis.

Dans un Gouvernement plus absolu, il auroit été facile, en rétablissant les Ministres chéris du Peuple, d'écarter de l'Administration ceux qu'il avoit en horreur, ce qui auroit étouffé en un instant tout esprit de parti; mais dans un Gouvernement mixte comme celui d'Angleterre, des Ministres disgraciés ont souvent un grand nombre de partisans dans le Parlement, dont ils sont eux-mêmes Membres, ce qui les met en état de s'opposer aux mesures les

George II. An. 1757.

plus utiles, & de porter le trouble dans toutes les délibérations. M. Fox, & les autres adverſaires de M. Pitt, étoient auſſi très conſidérés dans le Conſeil privé, & pour entretenir l'harmonie ſi néceſſaire dans l'adminiſtration, on crut de part & d'autre que le parti le plus prudent étoit de s'unir d'intérêt, & d'agir à l'avenir ſuivant les mêmes vues. En conſéquence, le 13 de Juin M. Robert Henley fut créé Lord Garde du Grand Sceau, & Membre du Conſeil Privé : le Comte Temple fut nommé Garde du Sceau Privé : le Duc de Newcaſtle, M. Legge, M. Nugent, le Lord Vicomte Duncannon, & M. Greenville, furent nommés Commiſſaires pour remplir la place de Tréſorier de Sa Majeſté : le Lord Anſon, les Amiraux Boſcawen & Forbes, le Docteur Hay, M. Weſt, M. Hunter, & M. Elliot, furent choiſis pour préſider à la Cour de l'Amirauté : M. Fox eut la place de Receveur & de Payeur Général de toutes les Gardes, Troupes & Garniſons de Sa Majeſté ; enfin, le Comte de Thomond fut nommé Tréſorier de la Maiſon du Roi, & Mem-

bre du Conſeil Privé. On fit encore d'autres promotions dans leſquelles la faveur fut ſi bien partagée entre les ſujets de l'un & de l'autre parti, qu'on réuſſit à les réunir parfaitement, ce qui eût enſuite les effets les plus favorables pour le bien de la Nation.

George II. An. 1757.

XVII. Ordre dans lequel ſont rapportés les événements.

Après nous être renfermés dans l'intérieur de l'Angleterre, tant pour les affaires parlementaires, que pour l'état du Miniſtère, dont l'influence eſt ſi grande ſur les événements extérieurs, nous allons paſſer aux opérations militaires où, ſans nous arrêter à l'ordre chronologique, nous rapporterons de ſuite ce qui s'eſt paſſé dans le cours de l'année 1757. 1°. En Europe, par l'action directe des Troupes Britanniques. 2°. En Amérique. 3°. Aux Indes Orientales & en Afrique. 4°. En Allemagne où les Anglois, quoique partie principale contre la France, n'étoient qu'Auxiliaires contre les Autrichiens & les autres ennemis du Roi de Pruſſe. C'eſt en ſuivant ce plan que nous allons commencer par l'expédition de l'Amiral Hawke & du Général Mordaunt ſur les côtes de France,

George II.
An. 1757.

quoique postérieurs à d'autres opérations, que nous rapporterons de suite, suivant l'ordre que nous avons cru le plus naturel, & le plus propre à ne pas interrompre le fil des événements dans chaque partie.

XVIII.
On équipe une flotte pour une expédition sur les côtes de France.

L'armée d'observation, envoyée par la Grande-Bretagne dans le Pays d'Hanover, avoit eu si peu de succès, & les Alliés de la Nation Britannique y paroissoient réduits à un état si fâcheux, comme nous le verrons dans peu, que le Conseil réuni des nouveaux & des Anciens Ministres & de leurs Partisans, jugea qu'il étoit nécessaire de frapper quelque grand coup, qui pût obliger la France à rappeller d'Allemagne une partie de ses Troupes pour veiller à la conservation de ses côtes, ouvertes de toutes parts aux invasions des Anglois. La marine Françoise ne faisoit que commencer à sortir de l'engourdissement où elle étoit tombée sous le Ministère trop pacifique du Cardinal de Fleury. L'expérience seule peut former d'habiles Officiers particuliérement sur mer, où il ne suffit pas de se faire obéir comme sur terre par des hommes soumis aux ordres

George II.
An. 1757.

du Général, mais où il faut en quelque sorte soumettre les vents & les flots à son commandement. La France est forcée d'avouer qu'elle n'avoit plus de ces grands hommes qui, sous le règne de Louis XIV, la faisoient triompher presque à coup sur des flottes combinées de ses ennemis. Avec une bravoure à toute épreuve & une théorie éclairée, plusieurs excellents Officiets remettroient sans doute en peu d'années sa marine sur le pied le plus respectable; mais il est difficile qu'ils acquiérent cette expérience si nécessaire sans éprouver quelques disgraces. Les Anglois connoissoient la foiblesse de leurs ennemis dans cette partie, & ils craignoient peu que les vaisseaux déja équipés, & ceux qu'on préparoit de toutes parts dérangeassent beaucoup leurs opérations. On mit sous les ordres de l'Amiral Hawke une flotte composée de dix-huit vaisseaux de ligne, trois frègates, deux brulots, deux galiotes à bombes, neuf chaloupes, un vaisseau d'approvisionnements, un vaisseau d'hôpital & cinquante-huit bâtiments de transport; l'armée de terre, composée

George II
An. 1757.

d'environ dix mille hommes, fut confiée aux ſoins de Sir Jean Mordaunt, & l'on enjoignit fortement aux deux Commandants d'agir avec autant d'unanimité que d'harmonie.

XIX.
La flotte met à la voile.

Toute l'Europe étoit en ſuſpens ſur la deſtination de ce puiſſant armement. On gardoit le plus grand ſecret ſur le pays pour lequel on avoit fait des préparatifs auſſi formidables, qui éxerçoient les conjectures des politiques, & jettoient la France dans de vives allarmes. Cependant le départ de la flotte fut retardé par divers obſtacles, venant de la part de ceux qu'on avoit chargés du ſoin de fournir les bâtiments de tranſport, quoique M. Pitt preſſât fortement le Commandant en Chef de hâter ſon départ, & quoique les troupes marquaſſent la plus grande impatience de ſe ſignaler contre ceux qu'on leur faiſoit regarder comme les ennemis de la liberté de l'Europe.

Enfin ces bâtiments de tranſport tant attendus arrivèrent, les troupes furent embarquées, & la flotte mit à la voile le 8 de Septembre. Tous les Officiers qui la montoient

étoient dans la plus grande impatience de ſavoir où ils alloient porter des coups, qu'on jugeoit devoir être décisifs pour la ſuite de la guerre. Ils demeurèrent dans cette incertitude jusqu'au 14 qu'on fit voile pour le Golfe de Biſcaye, ce qui fit juger que l'armement étoit envoyé contre Rochefort ou contre la Rochelle. Le 15 on publia des ordres dans toute la flotte relatifs à la manière dont ſe devoit faire le débarquement : il fut enjoint aux corps qui devoient être commandés pour l'attaque, de marcher avec ardeur contre l'ennemi, de reſerver leur feu juſqu'à ce qu'on en fût très proche, & de tomber ſur eux avec les bayonnettes, ce qui remplit toutes les troupes de la plus grande joie, dans l'attente des grands avantages que chacun ſe promettoit d'une entrepriſe auſſi bien concertée.

XX. Un vaiſſeau François paſſe au milieu des Anglois.

Le 17 on donna de nouveaux ordres au ſujet du débarquement, mais le 19 à huit heures du ſoir on vit avec la plus grande ſurpriſe les ſignaux que fit faire l'Amiral Hawke pour mettre tous les vaiſſeaux en panne, quoique le vent fut très fa-

George II. An. 1757.

forable, la nuit fort claire, & qu'on fût à vingt lieues de terre. On demeura huit heures dans cette position, sans que personne pût former de conjectures satisfaisantes sur les causes d'un retard aussi extraordinaire, & sur la perte d'un temps aussi précieux, à la vue des côtes de l'ennemi. Le 20, les vaisseaux mirent la proue à l'Isle d'Oleron, & M. Hawke envoya des ordres au Vice-Amiral Knowles, pour qu'il gagnât la rade des Basques si le vent le permettoit, qu'il s'approchât aussi près de l'Isle d'Aix, que les Pilotes pourroient le faire, avec autant de vaisseaux de la division qu'il seroit nécessaire pour ce service, & qu'il battît le fort jusqu'à ce que la garnison fut obligée de l'abandonner ou de se rendre. Pendant que le Vice-Amiral se disposoit à éxécuter ces ordres, il fut retardé par la vue du vaisseau de guerre François le Hardi, qui revenoit de la Martinique, & qui demeura assez long-temps au milieu de la flotte Angloise, sans que personne le reconnut pour un navire ennemi. L'Amiral Knowles ayant enfin apperçu son erreur, détacha le Magnani-

me & le Torbay pour lui donner la chasse, en retardant l'attaque jusqu'à ce qu'on se fût rendu maîtres de ce bâtiment, ou jusqu'à ce qu'il eût échappé à leur poursuite : politique admirable, qui donna à l'Amiral tout le temps nécessaire pour bien connoître les fortifications de l'Isle d'Aix.

XXI. Réglements qu'on publie sur la flotte.

Le Royal William s'étant joint aux deux premiers bâtiments, les trois escortèrent plutôt qu'ils ne chassèrent le navire François jusques dans la Garonne, où il entra en sûreté, & les bâtiments Anglois rejoignirent heureusement la flotte, sans qu'il leur fût arrivé aucun accident. Ce temps ne fut pas totalement perdu, & l'Amiral en profita pour faire publier sur ses vaisseaux d'excellents réglements pour la discipline que les troupes devoient observer au dedans & au dehors du camp. Il est fâcheux pour l'honneur de la nation & pour la gloire du Commandant que les soldats n'aient pas eu occasion de les mettre en pratique, & que ni eux ni les Officiers n'aient pu mériter les grandes récompenses qui leur étoient promises, dans le cas où ils pour-

George II. An. 1757.

roient ſe diſtinguer par leurs belles actions.

XXII. Les Anglois s'emparent de l'Iſle d'Aix.

Le 23, l'avant-garde de la flotte conduite par le Capitaine Howe, qui montoit le Magnanime, tourna vers la petite Iſle d'Aix, ſituée à l'embouchure de la Charente, & qu'il eſt néceſſaire de paſſer avant d'arriver à Rochefort. Les fortifications du fort n'étoient qu'à moitié finies, cependant il y avoit trente pièces d'artillerie, tant en canon qu'en mortiers. Toute cette Iſle n'a pas deux lieues de tour, & la garniſon étoit compoſée de trois cents hommes du bataillons de milice de Poitiers, avec pareil nombre de maçons & d'autres travailleurs. Quand le Magnanime approcha du corps de la place, il reçut un feu très vif des batteries, mais le Capitaine Howe ayant jetté l'ancre près des murs, l'éteignit bientôt par le feu ſupérieur de ſon artillerie. Il ſe paſſa près d'une heure avant qu'on pût forcer la place à ſe rendre : on débarqua des troupes pour s'aſſurer de cette importante conquête, la garniſon fut faite priſonnière de guerre, & le Vice-Amiral Knowles fut chargé du ſoin de

faire ſauter en l'air le commencement des fortifications que les François y avoient faites.

George II. An. 1757.

XXIII. Déſordres qu'ils y commettent.

Les ordres que le Général avoit fait publier pour prévenir la licence n'étoient vraiſemblablement que dans la ſuppoſition qu'il y auroit eu un camp de formé, puiſque les Officiers ne crurent pas devoir y aſſujettir les ſoldats qui s'emparèrent de l'Iſle d'Aix. Les Anglois eux-mêmes dans leurs papiers publics nous rapportent les déſordres que l'ivreſſe fit commettre à leurs troupes. Pluſieurs habitants furent maltraités de la manière la plus cruelle : le ſoldat oubliant que malgré la différence de religion, tout lieu conſacré à la divinité doit être révéré des hommes, s'abandonna en pillant l'Egliſe à des infâmies que la décence ne permet pas de rapporter. Les livres, les meubles & les autres effets des Prêtres chargés du ſoin de cette Paroiſſe furent foulés aux pieds, déchirés & diſperſés : ſes habits & les ornements de ſon Miniſtère furent portés en lambeaux ſur le dos des matelots que l'excès du vin faiſoit chanceller : on abattit le clocher, on briſa les objets

George II. An. 1757.

de la vénération du peuple, la bannière & le Crucifix furent traînés & jettés dans la mer.

XXIV. Lettre de M Pitt au Général.

La veille de la prise d'Aix, le Général avoit reçu par la Chaloupe la Vipère, une lettre de M. Pitt, qui fut rendue publique quelque temps après à Londres. Le Ministre y disoit que le Roi par ses instructions secrettes avoit recommandé que les vaisseaux & les troupes fussent de retour en Angleterre vers la fin de Septembre, mais qu'il étoit chargé par S. M. de leur déclarer que cet ordre ne devoit avoir aucun effet, ni rien faire changer dans les mesures que le Général pourroit avoir prises par rapport à l'entière éxécution du premier & principal objet de l'expédition, qui étoit d'entreprendre, autant qu'il y auroit espérance de réussir, une descente sur les côtes de France, soit à Rochefort, soit dans les environs, pour former l'attaque de cette place, si la chose étoit praticable; de l'emporter par un coup de vigueur; de brûler, détruire & saccager autant qu'il seroit possible, tous les vaisseaux, chantiers, magasins & arsenaux qu'on y trouveroit; & de causer le plus

grand dommage qu'on pourroit à l'ennemi.

George II. An. 1757.

XXV. Préparatifs pour le débarquement.

Ces nouveaux ordres que nous abrégeons, étoient assez positifs pour que les Anglois essayassent à frapper quelque grand coup sur les côtes de France. Leurs Troupes remplies d'ardeur ne demandoient qu'à être conduites, soit à Rochefort, soit dans le Pays des environs, aussi-tôt après la prise d'Aix. Cependant on employa plusieurs jours à tenir des Conseils de Guerre, à faire des sondes en différents endroits de la côte, & à déliberer si les ordres du Monarque étoient praticables ou non. Huit jours se passèrent dans ces incertitudes, & les François en profitèrent pour rassembler des Troupes de toutes parts. Une partie même de la Maison du Roi se mit en marche de Paris pour aller chasser les Anglois des postes dont on ne doutoit presque pas qu'ils ne s'emparassent; mais leur inaction rendit ces précautions inutiles. Sir Edouard Hawke proposa de faire avancer un vaisseau de soixante canons contre Fouras, & de battre ce fort pour faciliter la descente des Troupes & l'entreprise sur Roche-

George II. An. 1757.

fort. On diſpoſa le Barfleur, qu'on allégea pour l'y envoyer ; mais le Vice Amiral Knowles ayant reconnu qu'une galliote à bombes avoit touché, quoiqu'elle fût environ à deux milles du rivage, le projet de canoner ou de bombarder ce fort fut abandonné. L'Amiral fit auſſi la propoſition de bombarder la Rochelle, ce qui fut rejetté ſans que les raiſons en ſoient venues à la connoiſſance du Public. Enfin, dans un Conſeil de guerre tenu le 28, on réſolut de faire une deſcente, & d'attaquer les forts qui ſont à l'embouchure de la Charente. Auſſi-tôt on donna des ordres pour que les troupes deſcendiſſent à minuit des bâtiments de tranſport dans ceux de débarquement. Un nombre de barques des vaiſſeaux de guerre furent miſes chacune ſous les ordres d'un Lieutenant pour accompagner les Compagnies, & pour tranſporter les Piquets des Grenadiers, en quantité proportionnée à la grandeur de ces barques, ſans les ſurcharger, crainte de quelques accidents. On ordonna que le Colonel de chaque Régiment débarqueroit avec le premier déta-

chement, s'il montoit à trois Compagnies : que les troupes marcheroient en ſilence & ſans bruit jusqu'au rendez-vous marqué pour chaque diviſion ; & qu'elles y recevroient les ordres qui leur ſeroient donnés par le Capitaine d'un vaiſſeau de guerre, auquel il leur fut recommandé d'obéir très exactement. On enjoignit aux Soldats d'imiter la valeur tranquille & déterminée de ceux qui avoient débarqué dans l'Iſle d'Aix ; de ſe former & d'attaquer immédiatement tout ce qui paroîtroit devant eux à la premiere deſcente; & le Colonel Kingſle fut nommé pour commander celle des Grenadiers avec le Lieutenant Colonel Sir William Boothby, & le Major Farquhar.

XXVI. Les troupes renrrent dans les vaiſſeaux.

Des précautions auſſi ſages & auſſi multipliées faiſoient honneur à la prudence du Général, & l'on jugeoit par ſa conduite qu'il connoiſſoit tout le danger de l'entrepriſe. En effet, on ne devoit pas douter que les François, qui depuis huit jours avoient la Flotte en vue, n'euſſent fait tous les préparatifs néceſſaires pour bien recevoir leurs voi-

George II. An. 1757.

sins. On avoit vû plusieurs Bataillons de Milice du côté de la Rochelle qui s'étoient étendus sur le rivage; la côte pouvoit être garnie de batteries; la mer étoit rude, & le temps orageux. On étoit à quatre milles du rivage, & il falloit que les premiers Soldats débarqués, qui ne pouvoient être plus de dix huit cents, entretinssent le combat pendant six heures, avant que d'autres troupes les pussent soutenir, & sans aucune espérance de retraite, pendant que les barques seroient occupées au second débarquement. Le Général voyoit toutes les difficultés; mais le Soldat, moins accoutumé à réfléchir, n'envisageoit que de la gloire à acquerir, & peut-être étoit animé par l'espérance du pillage. Les troupes marquoient tant d'ardeur pour la descente, que les barques furent remplies une heure plutôt que celle qu'on avoit indiquée. Alexandre ni César, disent les Mémoires Anglois, n'auroient pas attendu ce moment pour tenir un nouveau Conseil de Guerre; mais les Généraux Britanniques plus prudents, crurent qu'il étoit encore temps de délibérer; le Conseil

dura quatre heures, pendant lesquelles les Soldats brûloient d'impatience dans les barques qui heurtoient les unes contre les autres, & contre les flancs des vaisseaux. Enfin, l'ordre vint de remonter dans les bâtiments de transport, & l'on perdit alors toute l'espérance de faire la descente projettée avec tant d'éclat.

XXVII.
Retour de la flotte en Angleterre.

Toute la poudre que les Anglois avoient ménagée fût employée à faire sauter les fortifications d'Aix, ce qui occupa plusieurs jours, après lesquels une lettre de Sir Edouard Hawke autorisa les Officiers à reprendre la route d'Angleterre, bien convaincus d'avoir fait tout ce qui avoit été en leur pouvoir pour remplir les intentions du Ministère; ils eurent le courage de s'exposer à l'indignation du Monarque irrité, aux murmures de la Nation indignée & au mépris de toute l'Europe, plutôt que d'exposer le sang précieux des troupes Britanniques, au hazard d'être versé par les Compagnies de Milice Françoise qu'elles auroient pû rencontrer sur la côte, quoiqu'un petit nombre d'Officiers qui se hazardèrent de nuit

George II. An. 1757.

à aller à la découverte, y eussent débarqués, & fussent revenus sans avoir rencontré d'ennemis. La Flotte retourna à Spithéad, où elle arriva en très bon état. Les troupes furent à la vérité exposées aux huées de la populace; mais les Officiers en furent dédommagés par la bonne réception des honnêtes gens, qui les félicitèrent de ce que la perte n'avoit été que de deux hommes dans tout le cours de l'expédition.

XXVIII. On établit une Cour d'Enquête.

Le retour de la Flotte excita les clameurs de toute la Nation. Autant les espérances d'humilier l'orgueil de leurs rivaux avoient flatté les Anglois, autant ils trouvoient humiliant pour eux-mêmes de voir revenir leurs troupes, sans autre fruit de leur entreprise que quelques corbeilles de raisin qui furent apportées de cette terre promise, & servies sur les tables des Milords. Les Ministres joignirent leurs voix à celles de toute la Grande-Bretagne contre les Commandants chargés de l'expédition, & ceux-ci en rejettèrent le blâme sur les auteurs de l'entreprise qui avoient causé à la Nation d'aussi fortes dépenses, avant d'a-

voir fait toutes les informations né-
ceſſaires. De quelque côté que vint
la faute, les Miniſtres réſolurent de
s'en décharger, en demandant au
Roi de nommer une Cour d'Enquê-
te, compoſée d'Officiers dont le ca-
ractère & l'habileté fuſſent bien con-
nues, pour faire les recherches des
cauſes qui avoient fait manquer l'en-
treprise. Il n'y avoit que ce moyen
de ſatisfaire le Public, qui ne pa-
roiſſoit plus diſpoſé à prendre le
change après avoir pleuré la perte
de l'Amiral Byng.

Les ennemis de M. Pitt en rejet-
toient la faute ſur le peu de pré-
voyance de ces nouveaux Miniſtres;
mais le gros de la nation lui fut plus
favorable. Le Peuple Anglois ne put
croire qu'un homme élevé à la tête
de l'adminiſtration par la ſupériorité
de ſon mérite, par ſon intégrité, &
par le déſintéreſſement qu'il avoit
toujours fait paroître, ſacrifiât ſa ré-
putation & s'expoſât à la raillerie
de toute l'Europe, en négligeant de
faire toutes les informations néceſ-
ſaires avant d'envoyer l'armement.
Cependant il étoit néceſſaire d'ap-
paiſer les clameurs du Peuple, & l'on

George II. An. 1757.

jugea qu'une recherche en forme ſur les cauſes du peu de ſuccès de cette expédition, ſerviroit également à juſtifier les Officiers, & à écarter du Miniſtre tous les ſoupçons qu'on auroit pû avoir ſur ſa conduite. En conſéquence, le Roi par un ordre ou Warrant du premier de Novembre, nomma pour faire cette enquête, le Duc de Malborough, Lieutenant-Général, le Lord George Sackville, & Sir Jean Waldegrave, Majors Généraux de ſes Troupes, avec pouvoir de citer & faire comparoître pardevant eux tels Officiers & toutes perſonnes qui ſeroient néceſſaires, pour donner enſuite leur avis, ſur ce qu'ils auroient appris par les informations.

XXIX. Avis qu'on avoit reçu ſur l'Etat de Rochefort.

Pour connoître ſi les ordres donnés par le Roi de faire une deſcente étoient praticables ou non, il falloit commencer par examiner les différents avis qui avoient donné lieu au projet. Le premier & le plus important étoit une Lettre du Colonel Clark, adreſſée à Sir Jean, depuis Lord Ligonier, contenant en ſubſtance : que ce Colonel à ſon retour de Gibraltar en 1754, avoit

ſuivi la côte occidentale de la Fran-
ce, pour éxaminer l'état des forti-
fications, & pour juger ſi une deſ-
cente pourroit être praticable, dans
le cas où il y auroit une rupture en-
tre la Grande-Bretagne & la France.
Qu'étant arrivé à Rochefort, ac-
compagné d'un Ingénieur, il avoit
été ſurpris de voir que le rempart qui
étoit très bon avec un revêtement,
n'étoit flanqué que de redans : qu'il
n'y avoit ni dehors, ni chemin cou-
vert, point de foſſé en pluſieurs en-
droits, & que de loin on voyoit ai-
ſément le pied des murailles : qu'en
d'autres endroits où l'on avoit enle-
vé de la terre pour former le rem-
part, on avoit laiſſé des hauteurs
conſidérables, dont un ennemi pou-
voit retirer un très grand avantage :
qu'il y avoit un front de cent ou
cent cinquante toiſes, ſans rempart
ni retranchement, & ſans autre dé-
fenſes que de petits foſſés pratiqués
dans un terrein bas & marécageux
près de la Rivière, qui étoit ſouvent
à ſec dans les baſſes eaux, mais dont
le fond demeuroit toujours plein de
boue : que du côté de cette Rivière,
il n'y avoit ni batteries, ni rempart,

George II. An. 1757.

ni parapet; mais que du côté de terre, il avoit remarqué quelques terreins élevés à la diſtance de quatre-vingt ou cent toiſes de la Ville; & que l'Ingénieur lui avoit dit que la place étoit en cet état depuis plus de ſoixante & dix ans. Pour ne cauſer aucun ombrage, il n'en avoit pas levé de plan, & il avoit même brûlé quelques feuilles de papier ſur leſquelles il en avoit tracé quelques traits; mais il aſſuroit qu'il pouvoit en rendre un compte auſſi éxact que s'il en avoit un plan. Il ajoutoit qu'il ne pouvoit dire au juſte la hauteur des remparts, mais qu'il ne croyoit pas qu'ils excédaſſent vingt-cinq pieds, en y comprenant le parapet: que la Rivière pouvoit en avoir cent trente de large, & que l'entrée en étoit défendue par deux ou trois petites redoutes. A l'égard des forces, il n'y avoit d'autre garniſon à Rochefort que des Soldats de Marine, qui montoient environ à mille hommes dans le temps où le Colonel y avoit paſſé.

Le Miniſtère avoit jugé d'après ce rapport, qu'en attaquant Rochefort par ſurpriſe, l'événement ne pouvoit

voit manquer d'être favorable. Il est vrai que le Colonel Clark avoit fait ses observations en temps de paix, mais il y avoit lieu de croire qu'on n'y avoit pas fait de grands changements, puisqu'on avoit toujours laissé la place dans le même état durant les guerres précédentes, où l'on devoit avoir également lieu de craindre que les côtes ne fussent attaquées.

George II. An. 1757.

XXX. Rapport du Pilote Thierri.

Le second avis avoit été donné par Joseph Thierry, pilote François de la Religion protestante, qui avoit déclaré que pendant vingt ans il avoit été Pilote sur les côtes de France, & avoit servi en qualité de premier Pilote sur plusieurs vaisseaux de Roi, particuliérement sur le Magnanime, avant que ce bâtiment eût été pris par les Anglois : qu'il l'avoit monté environ vingt-deux mois, & l'avoit souvent conduit à la rade de l'Isle d'Aix, dont il connoissoit parfaitement l'entrée, qui étoit si facile qu'on pouvoit presque y aborder sans Pilote. Que cette rade avoit un bon ancrage, à douze ou quatorze brasses de profondeur, & qu'on trouvoit le même jusqu'à Bayonne :

George II. An. 1757.

que le Canal entre les Isles d'Oleron & de Ré, avoit trois lieues de large : que les bancs qu'il falloit éviter étoient près de terre, à l'exception d'un, nommé le Boïard, qu'il étoit aisé de reconnoître par les brisans : que les plus gros vaisseaux pouvoient approcher du fort d'Aix : qu'ils pouvoient aussi remonter avec tous leurs canons & leurs équipages jusqu'au Virgerot à deux mille de distance de l'embouchure de la rivière : qu'on pouvoit débarquer les troupes au nord du fort de Fouras, hors de la vue de ce fort, dans une prairie où le terrein est ferme & uni, sous la protection des canons de la flotte : que cet endroit est environ à cinq milles de Rochefort, & que le chemin qui conduit à la ville est un terrein sec sans aucuns fossés ni marais : qu'une grande partie de la ville est entourée de murs ; mais que vers la rivière, il y a des deux côtés un espace d'environ soixante pas, qui n'est défendu que par des palissades, sans aucun fossé.

XXXI. Instructions données au Général Mordaunt.

Outre ces deux avis, le Ministère en avoit eu de secrets sur les forces & la distribution des troupes de Fran-

ce, par où il avoit reconnu qu'il n'y avoit qu'environ dix mille hommes pour la défenſe de toute la côte depuis Saint Valery juſqu'à Bourdeaux, & c'étoit ſur la réunion de toutes ces informations qu'on avoit formé le plan de l'expédition. Les inſtructions données au Général Mordaunt contenoient ſept articles, dont le premier étoit pour lui recommander une parfaite intelligence avec l'Amiral Hawke qui le devoit aider & aſſiſter dans toutes les entrepriſes contenues dans leſdites inſtructions pour le ſervice de S. M. Le II. article portoit que l'intention du Roi étoit que par cette expédition on put faire une diverſion efficace, qui obligeât les ennemis d'employer une grande partie de leurs forces dans leur propre pays; qui troublât & détruiſit le crédit de leurs emprunts; qui ruinât les forces & les reſſources de leur marine; qui déconcertât leurs opérations militaires, & qui donnât de la vie, de la force & de l'éclat à la cauſe commune & aux armes de Sa Majeſté. Pour y parvenir, les inſtructions portoient que le Général feroit, auſſi-tôt qu'il

George II. An. 1757.

jugeroit pouvoir réussir une descente à Rochefort ou près de Rochefort, pour attaquer cette place par un vigoureux effort, si cela étoit praticable, pour brûler & détruire autant qu'il seroit possible tous les chantiers, les magasins, les arsenaux, & tout ce qui concernoit la marine, enfin pour faire tout ce qu'on jugeroit le plus propre à nuire aux ennemis.

Dans le troisième article, il étoit dit que si après cette expédition il y avoit lieu d'employer la flotte & les troupes avec espérance de succès, on devoit regarder le port de l'Orient & Bourdeaux comme les objets les plus propres à occuper les armes Britanniques; que les intentions du Roi étoient qu'on attaquât l'une ou l'autre de ces places si cela étoit praticable, même les deux, ou tout autre endroit des côtes de France, depuis Bourdeaux jusqu'au Havre, de façon qu'on répandit avec le plus de vivacité qu'il seroit possible une chaude allarme dans toutes les Provinces maritimes du Royaume. Par le quatrième article, il étoit dit que si l'on prenoit quelques-unes de ces places, l'intention du Roi n'étoit pas

de les garder, mais qu'on en feroit sauter les fortifications, & que les opérations devoient être dirigées de façon que la flotte & les troupes fussent de retour en Angleterre à la fin de Septembre. Nous avons vu la lettre de M. Pitt pour déroger à cet article. Le cinquième contenoit un réglement pour les conseils de guerre. Le sixième étoit relatif à l'intelligence qui devoit régner entre les troupes de terre & les Officiers de marine, & pour qu'ils s'aidassent mutuellement. Enfin le septième article étoit pour enjoindre au Général de faire savoir au Roi, le plus souvent qu'il seroit possible, comment ses ordres auroient été éxécutés.

XXXII. Réponses du Général.

Après l'examen de ces instructions, des rapports faits par l'Amiral Broderick, & par les Capitaines des vaisseaux à l'Amiral Hawke, sur les profondeurs qu'ils avoient sondées depuis la Rochelle jusqu'au Fort Fouras, des résultats des Conseils de guerre & des différentes lettres relatives à cette expédition, le Général Mordaunt fut interrogé sur les raisons qu'il avoit eues pour ne pas éxécuter les ordres de Sa Majesté. Il ré-

pondit en ſubſtance : que l'entrepriſe ſur Rochefort ne devoit être regardée que comme un coup de main, ou une ſurpriſe impoſſible à éxécuter ſi le deſſein étoit découvert, ou ſi l'allarme étoit répandue : qu'on ne pouvoit faire une telle entrepriſe, & que S. M. ne le pouvoit exiger, à moins qu'on n'eût un endroit convenable pour débarquer, & une retraite ſûre pour les troupes, qui pût être protegée par la flotte, enſorte qu'il y eut auſſi une libre communication pour en tirer des ſecours : que quoiqu'il fût probable que Rochefort étoit encore dans le même état où le Colonel Clark & le Pilote Thierry l'avoient vu deux ans avant, il étoit aiſé en peu de jours d'y faire des défenſes ſuffiſantes pour oppoſer à un coup de main : que pour l'attaquer en forme ou pour le forcer, il avoit demandé qu'on ajoutât à ſes troupes deux anciens bataillons avec de l'artillerie, ce qui lui avoit été refuſé ; mais qu'il avoit toujours réſolu d'obéir aux ordres qu'on lui avoit donnés, d'autant plus qu'ils lui avoient paru de nature à être interprétés à diſcrétion, ſuivant les cir-

constances du temps, de l'état de la place, & de la nature du service. Il produisit les avis qu'il avoit reçus, tant avant l'embarquement que pendant le voyage sur l'allarme donnée à la France, & sur les préparatifs qu'on faisoit sur toutes les côtes depuis Brest & Saint Malo jusqu'à Rochefort. Il exposa les accidents qui avoient retenu la flotte près des côtes, & avoient empêché toute surprise, le rapport de ceux qui avoient été envoyés pour sonder, tous contraires à celui du Pilote Thierry : le sentiment du Conseil de guerre par les résolutions duquel il lui étoit enjoint d'agir, & qui s'étoit trouvé conforme à son propre sentiment : les efforts qu'on avoit faits après le 26 pour nuire aux ennemis & exécuter les ordres de Sa Majesté : la tentative d'un débarquement après le second Conseil de guerre, devenue infructueuse à cause du fort temps, enfin les raisons qui l'avoient déterminé, de concert avec les Officiers de mer à revenir en Angleterre.

XXXIII. Mécontentement du peuple.

D'après ces pièces & ces éxamens, la Cour d'Enquête donna son rapport,

George II. An. 1757.

mais ſi vague qu'il étoit impoſſible d'en tirer aucune conſéquence déciſive pour, ou contre la conduite du Général. Les ennemis de M. Pitt ſe ſervirent de cette occaſion pour tâcher de lui faire perdre une partie de l'eſtime qu'on faiſoit de lui, & ils diſoient hautement que c'étoit une imprudence impardonnable d'avoir formé un projet auſſi diſpendieux pour la nation ſur des avis très douteux dès leur origine, & qu'on avoit enſuite trouvés faux. Le peuple en général penſoit plus favorablement du Miniſtre, & prétendoit que malgré toutes les enquêtes, il y avoit eu quelque myſtère de caché dans la conduite de M. Mordaunt. On voyoit évidemment que par une prudence hors de place, il avoit employé en Conſeils de guerre les heures pendant leſquelles il auroit dû agir. S'il eût débarqué les troupes & fait une attaque où il eut donné des preuves de ſon courage, la voix du peuple auroit été pour lui, quand même les troupes Angloiſes auroient reçu un échec. Aux yeux de la nation la téméraire imprudence de Braddock étoit préférable à l'inaction de Mor-

daunt : la perte d'un nombre de braves hommes étoit regardée comme un événement moins fâcheux pour la Grande-Bretagne , que le retour paisible d'une armée qui n'avoit rien souffert. En l'un on voyoit l'esprit Britannique dans toute sa force, l'autre paroissoit indiquer les suites funestes du luxe, des richesses, & de la débauche qui énervent & affoiblissent le courage des troupes, ainsi que celui des Officiers.

XXXIV. Le Général est déclaré non coupable.

Le peuple étoit trop animé pour ne lui pas donner la satisfaction de faire juger le Général par une Cour Martiale. On prétend que Sir Jean Mordaunt la demanda lui - même , étant convaincu qu'il n'y avoit que ce seul moyen de rétablir son honneur. Elle fut composée de neuf Lieutenants-Généraux , de neuf Majors-Généraux, & de trois Colonels. M. Mordaunt se rendit prisonnier, & l'on fit les mêmes procédures & les mêmes examens qui avoient déja été suivis par la Cour d'Enquête ; mais on y ajouta la déposition de l'Amiral Hawke. Enfin la Cour porta son jugement par lequel il fut déclaré que Sir Jean Mordaunt n'étoit point cou-

George II. An. 1757.

pable ; mais sa réputation n'en demeura pas moins tachée dans l'idée du public, qui se récria aussi fortement contre la douceur de ce jugement qu'il avoit déclamé contre l'inhumanité de celui de l'Amiral Byng.

CHAPITRE IV.

§. I. *Départ des Escadres Angloises.* §. II. *Les Anglois prennent un vaisseau François à la Corogne.* §. III. *La Cour d'Espagne prend connoissance de cette affaire.* §. IV. *Le bâtiment est rendu aux François.* §. V. *Séditions que cause la cherté des bleds.* §. VI. *Difficultés pour la levée des Milices.* §. VII. *Foiblesse des mesures prises par les Anglois en Amérique.* §. VIII. *Ils font de vains projets pour attaquer Louisbourg.* §. IX. *M. de Rigaud brûle les bâtiments Anglois des lacs.* §. X. *M. de Montcalm investit le Fort Guillaume.* §. XI. *Lettres adressées au Commandant de ce Fort.* §. XII. *Il est forcé de se rendre.* §. XIII. *Articles de la Capitulation.* §. XIV. *Cruauté des Sauvages.* §. XV. *Peu de succès de l'Amiral Holbourn.* §. XVI. *Réfléxions sur la Campagne en Amérique.* §. XVII. *Affaires des Indes Orientales. Les Anglois reprennent Calicota.* §. XVIII. *Ils met-*

tent en déroute le Viceroi de Bengale. §. XIX. *Ils font la paix avec ce Prince.* §. XX. *Ils se rendent maîtres de Chandernagore.* §. XXI. *Ils font déposer le Soubah de Bengale.* §. XXII. *Progrès de M. de Bussi.* §. XXIII. *Les Anglois reprennent Maduré.* §. XXIV. *Affaires des côtes d'Affrique.* §. XXV. *Prises faites par les deux nations.* §. XXVI. *Belle défense du navire Anglois le Terrible.* §. XXVII. *Belle défense du navire François le Robuste.* §. XXVIII. *Escarmouche entre deux Escadres.* §. XXIX. *Expédition de M. de Kersaint.* §. XXX. *Autres prises des deux nations.*

George II.
An. 1757.

I.
Départ des Escadres Angloises.

LES changements arrivés dans le Ministère Anglois furent suivis de nouvelles mesures pour faire échouer les desseins des ennemis, proteger le commerce de la nation, en garantir les possessions, tant en Amérique que dans les Indes Orientales, & reculer les anciennes limites de ces possessions, en tournant particuliérement toutes les vues de la législation du côte de la marine; mesures qui ont valu à la Grande-

Bretagne les ſuccès de ſes armes dans ces deux parties du monde. Le 9 de Février, l'Amiral Weſt mit à la voile de Spithéad avec une Eſcadre de quatorze vaiſſeaux de ligne, & alla établir ſa croiſière entre le Cap-Finiſtère & le Cap-Ortugal. Le 10 de Mars, l'Amiral Coates avec une forte Eſcadre mit à la voile du même port pour eſcorter une flotte de navires Marchands deſtinés pour l'Amérique. Le Chef d'Eſcadre Stevens partit auſſi au mois de Mars avec les vaiſſeaux deſtinés pour les Indes Orientales : l'Amiral Holbourn & le Chef d'Eſcadre Holmes ſe mirent en mer de Sainte Héléne au mois d'Avril pour l'Amérique avec 11 vaiſſeaux de ligne, un brulot, des galiotes à bombes, & cinquante bâtiments de tranſport. Cet Amiral avoit à bord ſix mille deux cents hommes effectifs, non compris les Officiers, ſous les ordres du Général Hopſon, aidé du Lord Charles Hay. Au mois de Mai, l'Amiral Osborne que les temps contraires avoient forcé de rentrer à Plimouth remit à la voile pour la Méditerannée, ainſi que deux vaiſſeaux de guerre envoyés pour

George II. An. 1757.

George II. An. 1757.

protéger le commerce d'Amérique.

II. Les Anglois prennent un vaiſſeau à la Corogne.

Outre ces différentes Eſcadres un grand nombre d'Armateurs particuliers, équipés aux frais des Négociants & de pluſieurs Compagnies, troublèrent exceſſivement le commerce des François. L'Antigallican, vaiſſeau de guerre armé par une ſociété qui avoit pris ce nom, s'empara dans le Canal qui forme l'entrée des ports de Ferrol & de la Corogne, du navire François le Duc de Penthièvre, dont la cargaiſon fut eſtimée deux cents mille livres ſterling. L'action ſe paſſa ſi près du dernier port, que pluſieurs des boulets atteignirent le rivage, où l'on prétend même qu'ils endommagèrent quelques maiſons, enſorte que cette action fût regardée comme une violation manifeſte de la neutralité qui régnoit entre les Couronnes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne. Sur cette inſulte, le Commandant Général de Galice fit comparoître pardevant lui le Capitaine & le Pilote du port de la Corogne, pour avoir leur témoignage, & après les avoir entendus ainſi que pluſieurs autres témoins, il envoya à la Cour de

Madrid toutes les informations, dont il donna copie au Conſul de France. Le Roi d'Eſpagne renvoya cette affaire au Conſeil de guerre, pour y être éxaminée ; mais avant qu'il y eut rien de décidé, on apprit que l'Antigallican avoit amené ſa priſe dans le port de Cadix. Le Conſul François demanda auſſi-tôt que les deux vaiſſeaux fuſſent retenus, mais le Gouverneur refuſa de lui accorder ſa demande juſqu'à ce qu'il eut reçu des ordres de la Cour.

III. La Cour d'Eſpagne prend connoiſſance de cette affaire.

Ces ordres arrivèrent bientôt, mais avant de les mettre à exécution, le Gouverneur manda le Conſul d'Angleterre, & lui déclara que s'il vouloit ſe rendre reſponſable des deux vaiſſeaux & de leurs effets, en donnant ſa parole qu'ils ne ſortiroient pas du port juſqu'à ce qu'il en fut ordonné, ou n'envoyeroit pas de troupes pour s'en ſaiſir. Le Conſul refuſa de s'engager, & proteſta contre tout ce qui pourroit être fait ; alors le Gouverneur ordonna en ſa préſence au Major de la Ville, au Secrétaire du Gouvernement, & à un autre Officier, d'aller avec les troupes néceſſaires prendre poſſeſ-

George II. An. 1757.

ſion des vaiſſeaux, en leur recommandant la plus grande modération. Les Officiers exécutèrent leur commiſſion, mais le Conſul donna la parole qu'on lui demandoit; le Gouverneur fit retirer les troupes, & il ne reſta à bord de la part des Eſpagnols que quelques Commis de la Douane.

IV. Le bâtiment eſt rendu aux François.

Cependant le Conſeil de guerre décida que » la violation des territoires de Sa Majeſté, & l'inſulte » qui lui avoit été faite par l'Armateur, étant notoire & évidemment prouvée, le bâtiment corſaire devoit être mis en ſequeſtre, » le Capitaine puni, & la prétendue » priſe rendue aux François, qui en » étoient les légitimes propriétaires. » En conſéquence de cette déciſion, le Gouverneur de Cadix eut ordre de rendre le Duc de Penthievre aux François. Le Capitaine Anglois, nommé Foſter, en étant informé, fit auſſi-tôt paſſer tout ſon monde ſur la priſe, & y fit monter environ trois cents hommes, tant de ſes gens que de ceux qui lui avoient été fournis par d'autres Capitaines Anglois. Il déclara que bien loin de

consentir à ce qu'on s'emparât de la prise, il feroit tous ses efforts pour la défendre, & en même temps il parut disposé à mettre à la voile pour sortir du port. Le Gouverneur voyant son opiniâtreté, ordonna aux Commandants de deux navires Espagnols de joindre la prise, & de persuader le Capitaine par tous les moyens de douceur, de ne point persister dans sa résolution, mais d'employer enfin la force, si les raisons ne pouvoient réussir à le déterminer. Les Capitaines remplirent exactement ce qui leur étoit prescrit, prièrent deux fois Foster de ne pas les mettre dans la fâcheuse nécessité d'employer la violence contre lui ; enfin après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, ils lui lâchèrent deux bordées, qui lui tuèrent trois hommes, & lui en blessèrent quatre. Alors le Capitaine baissa Pavillon, les Espagnols montèrent dans la prise, & l'emmenèrent prisonnier avec ses gens, en punition de l'insolence de leur conduite : cependant ils furent mis en liberté peu de temps après.

Pendant que ces ordres s'éxécutoient, l'Ambassadeur d'Angleterre

George II. An. 1757.

à la Cour d'Eſpagne réuſſit à en obtenir de nouveaux, pour que le Duc de Penthiévre ne fût pas remis aux François. Quoiqu'ils fuſſent déja en poſſeſſion, ils ne firent aucune rèſiſtance, & les deux vaiſſeaux furent rendus au Gouverneur de Cadix, pour les faire garder par les Eſpagnols juſqu'à nouvel ordre. Cette affaire ne fut entiérement décidée qu'au mois de Septembre, où le Miniſtère Eſpagnol fit ſavoir à M. Keene, Ambaſſadeur d'Angleterre, que par la Sentence du Conſeil de Sa Majeſté Catholique, la priſe avoit été déclarée illégale. En vain, les propriétaires de l'Antigallican firent des repréſentations l'année ſuivante au Parlement d'Angleterre, elles furent rejettées; la Nation ne voulant pas irriter la Cour d'Eſpagne, en ſoutenant un Capitaine dans une démarche auſſi contraire aux uſages reçus entre les Puiſſances maritimes.

V. Séditions que cauſe la cherté des bleds.

Malgré la quantité prodigieuſe de grains qu'on avoit apportés en Angleterre, de différents endroits d'Europe & d'Amérique, les manœuvres des monopolleurs en entretenoient toujours le prix fort haut. Ces in-

dignes pratiques, qui ne ſont que trop ſouvent imitées chez d'autres nations, excitèrent des révoltes en pluſieurs Comtés, où la populace s'aſſembla quelquefois juſqu'au nombre de cinq à ſix cents hommes, & pilla les bleds qu'on apportoit aux marchés. De tels excès méritent certainement d'être réprimés par le Gouvernement; mais il eſt des temps où l'on ne doit le faire qu'avec la plus grande prudence contre des gens que la diſète réduit au déſeſpoir. Enfin une moiſſon abondante, jointe à une très ample importation des Pays étrangers, & aux ſages précautions du Miniſtère, déconcerta toutes les meſures dictées par l'avidité, & le bled revint au prix courant du Royaume. A cette joie publique, ſe joignit celle de l'arrivée de la Flotte des Iſles-ſous-le-vent, compoſée de quatre-vingt douze voiles, & de celle de la Flotte du détroit, eſtimée trois millions ſterling. La cargaiſon de cette dernière conſiſtoit particulièrement en ſoies, ce qui fit revivre le travail des manufactures, devenu très-languiſſant par le défaut de cette marchandiſe.

George II. An. 1757.

VI. Difficultés pour la levée des Milices.

Si la cherté du pain, & le manque de travail dans les manufactures, causèrent beaucoup de dommage à la Nation, & augmentèrent les désordres qui suivent ordinairement la misère, cette calamité fut avantageuse aux Officiers chargés de lever des recrues. Elles se firent avec facilité dans toutes les Provinces du Royaume, mais il n'en fut pas de même de l'exécution du Bill pour la Milice nationale. Il occasionna des soulevements, particulièrement dans les Comtés de Kent, d'Herford, de Nottingham, de Lincoln, de Bedford & d'York. Il s'y commit beaucoup de désordres, & le Peuple irrité de la manière irrégulière dont se conduisoient les Officiers qui en étoient chargés, ainsi que des défauts que contenoit l'acte en lui-même, oublièrent les avantages réels qui en devoient résulter. Il est vrai qu'on n'en pouvoit retirer les fruits qu'après quelque espace de temps, mais en général, tous ceux qui connoissent les véritables intérêts de la Nation, conviennent que cet acte est le plus conforme à sa constitution, & le plus salutaire qu'on puisse met-

e en vigueur pour la défenſe &
protection de la liberté publique.
Quelques raiſons que pût avoir
Gouvernement d'Angleterre pour
ſpérer que la guerre ſeroit pouſſée
igoureuſement cette année en Amé-
ique, différentes circonſtances em-
êchèrent que les ſuccès ne répondiſ-
ent à cette attente. Tous les efforts
u Lord Loudon pour appaiſer les
iſſentions dans les diverſes Provin-
es, furent infructueux : quelque
utorité que le Gouvernement lui
ût donnée, il auroit été contre la
rudence d'employer la rigueur pour
btenir les ſecours néceſſaires, &
e ne fut que par une eſpèce de mé-
diation qu'il parvint à lever les ſom-
nes ſans leſquelles il lui auroit été
mpoſſible de remplir les fonctions
d'un Général d'Armée. Les François
ſongeoient à profiter des avantages
qu'ils devoient retirer de la priſe
d'Oſwego, & du peu d'ordre qu'ils
avoient remarqué dans les Conſeils
Britanniques. Leurs ſuccès dans la
campagne précédente les avoient
rendus maîtres de tous les lacs, ce
qui leur procuroit des moyens pour
gagner les Indiens des différents diſ-

VII. Foibleſſe des meſures priſes par les Anglois en Amérique.

George II. An. 1757.

tricts, & pour les obliger par des promesses, par des récompenses, & par des menaces à agir en leur faveur. L'ignorance ou le peu de courage de quelques-uns des Officiers inférieurs des établissements Anglois sembloit former un parfait contraste avec la vigilance & l'activité de M. de Moncalm. Après la perte d'Oswego, ils abandonnèrent volontairement à la merci du Général François tout le pays des cinq nations, les seuls Indiens qui étoient demeurés sincérement attachés au Gouvernement Britannique. En démolissant les Forts élevés entre les établissements Anglois & le Pays de ces fideles Alliés, on s'étoit totalement coupé la communication avec eux. De ce côté la seule défense des Anglois étoit dans le fort Loudon nouvellement bâti à Winchester, & dans le fort Cumberland, ou 400 Indiens de la nation des Cheraquis s'étoient joints aux troupes Britanniques; mais rien n'étoit plus foible que des mesures qui laissoient les frontieres ouvertes aux irruptions des Sauvages attachés à la France. En détruisant leurs propres barrières, les Anglois

ouvrirent les plus beaux de leurs établiſſements dans la partie nommée German-Flats, & ſur la Riviere Mohawk, où les ennemis portèrent le fer & le feu dans le cours de cette campagne.

George II. An. 1757.

VIII. Ils font de vains projets pour attaquer Louisbourg.

Le Lord Loudon s'occupoit particuliérement des moyens de réunir les Provinces, & de lever des troupes en quantité ſuffiſante pour être en état de frapper quelque coup déciſif. L'entrepriſe ſur la pointe de la Couronne, projettée depuis ſi longtemps, fût encore différée, pour tourner toutes ſes vues du côté de Louisbourg, dont l'objet étoit beaucoup plus important. L'Amiral Holbourn arriva le 9 de Juin à Hallifax avec l'Eſcadre & les bâtiments de tranſports qui étoient ſous ſes ordres, & le Lord Loudon forma la réſolution de s'y rendre le plus promptement qu'il lui ſeroit poſſible, pour prendre le Commandement de l'expédition; mais il fut arrêté par divers accidents. Il eut des peines infinies à raſſembler un corps de ſix mille hommes, avec leſquels il ſe mit enfin en marche pour joindre les troupes nouvellement arrivées d'An-

George II. An. 1757.

gleterre. Après la jonction, il se trouva à la tête d'une armée de douze mille hommes, ce qui donnoit les plus grandes espérances. On détacha quelques bâtiments légers, pour examiner & reconnoître la situation des ennemis, & aussi-tôt que ceux de transport furent arrivés, on s'occupa du soin d'embarquer les troupes; mais le retour des bâtiments légers changea totalement la face des affaires. Ils apportèrent la nouvelle fâcheuse pour les Anglois que M. Dubois de la Mothe, qui au mois de Mai avoit mis à la voile de Brest avec une Escadre de neuf vaisseaux de ligne, & de deux Frégates outre les brûlots & les bâtiments de transport, étoit arrivé, & avoit jetté l'ancre dans le Port de Louisbourg. Quoique ce recit fut confirmé par le rapport unanime de plusieurs déserteurs, on avoit beaucoup de peine à y ajouter foi, & quelques personnes pensoient qu'on élevoit les forces des ennemis beaucoup au dessus de ce qu'elles étoient réellement. Cependant, de tels avis joints à la mésintelligence qui régnoit entre l'Amiral & le Lord Loudon, occasionnèrent

George II.
An. 1757.

ſionnèrent de vives diſputes dans les Conſeils d'Halifax. Quelques Officiers dirent qu'il falloit renoncer pour cette ſaiſon à l'eſpérance de faire aucune expédition ; mais d'autres plus ardents ſoutinrent qu'on devoit ſuivre le projet avec vigueur, quelques dangers & quelques difficultés qui puſſent l'accompagner. Les diſputes s'échauffèrent de plus en plus, juſqu'à ce qu'un bâtiment d'avis chargé à Louisbourg pour la France, fut pris par un des vaiſſeaux de guerre Anglois qui croiſoient à la hauteur de Terre-neuve. On trouva à bord des lettres, qui ne laiſſèrent plus aucun doute ſur la ſupériorité des François au moins par mer. On vit clairement qu'il y avoit à Louisbourg ſix mille hommes de troupes réglées, trois mille naturels, & treize cents Indiens, avec dix-ſept vaiſſeaux de ligne & trois Frégates dans le Port : que la place étoit bien fournie de munitions de guerre & de bouche, & de toutes ſortes de machines militaires : que les François déſiroient ardemment une attaque, qui tourneroit vraiſemblablement à la honte des aſſaillants, & qui

George II. An. 1757.

ruineroit les affaires Britanniques dans cette partie. Les Commandants qui étoient à Hallifax virent toutes les ſuites d'une entrepriſe infructueuſe, & il fut réſolu unanimement de la remettre à un temps plus favorable; réſolution d'autant plus ſage que la ſaiſon étoit fort avancée, & que cette ſeule circonſtance auroit ſuffi pour rendre leurs efforts infructueux, & pour faire échouer l'entrepriſe.

IX. M. de Rigaud brûle les bâtiments Anglois des lacs.

Cette réſolution paroiſſoit être la ſeule qu'on pût prendre alors; cependant les ennemis du Général s'en ſont ſervis pour indiſpoſer le Public contre lui. Son départ de la nouvelle York, avec toutes les troupes qu'il avoit pu raſſembler, fournit au Marquis de Montcalm, qui commandoit ſous les ordres de M. de Vaudreuil, l'occaſion la plus favorable de profiter des ſuccès qu'il avoit eus dans la campagne précédente. Au mois de Mars, M. de Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur des trois rivières, fit une expédition au Fort Guillaume Henri, ſitué ſur le lac Georges, autrement nommé le lac du Saint Sacrement. La fonte des neiges l'empê-

cha de ſuivre des attaques régulières ; mais il brûla aux Anglois quatre Brigantins de dix à quatorze canons, deux galères à cinquante rames, plus de cent cinquante bateaux de tranſport, beaucoup de bois de conſtruction, d'armes, de vivres, d'habillements, des hangards, des magazins, pluſieurs maiſons, & une multitude d'uſtenſiles de campagne ; perte d'autant plus conſidérable pour les Anglois qu'elle leur ôta la reſſource de la navigation ſur les lacs.

George II. An. 1757.

X. M. de Montcalm inveſtit le Fort Guillaume.

Les François remportèrent quelque temps après un autre avantage contre le Colonel Jean Parker, qui avec un détachement de près de quatre cents hommes s'étoit rendu par eau près de Ticonderago, dans l'intention d'attaquer la garde avancée des François de cette place. Il deſcendit la nuit dans une Iſle, & envoya devant lui trois barques pour gagner la terre à l'endroit du débarquement ; mais ces barques furent ſurpriſes par les ennemis, qui s'en rendirent maîtres, & emmenèrent les hommes priſonniers. Inſtruits par eux du projet du Colonel, les François formèrent une embuſcade de

George II. An. 1757.

trois cents hommes derrière une pointe, où les Anglois devoient descendre; & pour mieux les tromper, ils envoyèrent trois autres barques au lieu du rendez-vous. M. Parker voyant ces barques qu'il crût être les siennes, descendit dans la plus parfaite sécurité; mais tout à coup il fut environné par les ennemis cachés dans l'embuscade, auxquels se joignirent quatre cents autres hommes, & ils l'attaquèrent avec tant d'impétuosité, qu'il ne se sauva que le Colonel, un autre Officier, & soixante & dix Soldats; tout le reste du détachement fut taillé en piéces ou fait prisonnier. Quoique cet avantage fut médiocre, il servit à animer les troupes Françoises, ainsi que les Indiens qui leur étoient attachés, & M. de Montcalm voulut profiter de leur ardeur pour faire le siége du fort Guillaume Henri, situé sur la côte méridionale du Lac George. Ce fort avoit été bâti tant pour couvrir les frontières des Colonies Angloises, que pour commander sur le Lac. Il étoit très bien fortifié, & défendu par une garnison de près de trois mille hommes, outre une armée

de quatre mille, aux ordres du Général Webb, qui couvroit la place à quelque diſtance. M. de Montcalm ayant raſſemblé toutes les troupes qu'il put tirer de la pointe de la Couronne, de Ticonderago, & des autres poſtes voiſins, y joignit un gros corps d'Indiens & de Canadiens, enſorte qu'il ſe trouva à la tête de près de 10000 hommes. Le 30 de Juillet, il en fit paſſer deux mille cinq cents avec M. le Chevalier de Levy, Brigadier, à leur tête, pour qu'en traverſant les bois, ils ſe rendiſſent au lieu du rendez-vous, afin de protéger la navigation du reſte de l'armée, qui fût embarquée le premier d'Août, & de couvrir la deſcente. Le 2, toute l'armée ſe trouva réunie dans la baye de Ganaouské, à 4 lieues du fort, & le 3 à midi la place fut entiérement inveſtie.

George II.
An. 1757.

XI.
Lettres adreſſées au Commandant de ce Fort.

La tranchée ayant été ouverte la nuit du 4 au 5, on intercepta le même jour une Lettre que le Général Webb avoit fait écrire du fort Edouard au Colonel Monro, qui commandoit dans le fort Guillaume. Elle contenoit en ſubſtance, que » le Général ne croyoit pas prudent

George II.
An. 1757.

» d'essayer à faire une jonction, ou
» à aider le Colonel, jusqu'à ce qu'il
» fût renforcé par les Milices des
» Colonies ; que le nombre des en-
» nemis étant considérable, avec
» une très forte artillerie, il lui en
» faisoit donner avis, afin que s'il
» arrivoit par les délais des Mili-
» ces, qu'il ne pût être secouru à
» temps, le Colonel fit ensorte d'ob-
» tenir les meilleures conditions qui
» seroient en son pouvoir ».

Cette lettre fut envoyée par M. de Montcalm au Colonel Monro, mais elle avoit été précédée d'une autre du Commandant François datée du 3, & conçue en ces termes :
» Monsieur . . . . J'ai investi ce
» matin votre place avec une armée
» nombreuse, une artillerie supé-
» rieure, & tous les Sauvages des
» montagnes du pays, dont un dé-
» tachement de votre garnison n'a
» que trop éprouvé depuis peu la
» cruauté. L'humanité me fait dési-
» rer que vous rendiez votre Fort.
» Il est jusqu'à présent en mon pou-
» voir de retenir les Sauvages, &
» de les obliger à observer une ca-
» pitulation, d'autant qu'il n'y en a

» pas encore eu de tués : mais je
» n'en ferai plus le maître quand les
» circonſtances ſeront changées. En
» perſiſtant à défendre votre Fort,
» vous en retarderez la perte ſeu-
» lement de quelques jours, & il
» faudra néceſſairement que vous
» expoſiez une malheureuſe garni-
» ſon, qui ne peut recevoir aucun
» ſecours, après les précautions que
» j'ai priſes pour l'en empêcher. Je
» vous demande une réponſe immé-
» diate & déciſive, & c'eſt pour la
» recevoir que je vous envoie M.
» de Fontbrune, un de mes aides
» de camp. Vous pouvez ajouter
» foi à ce qu'il vous dira de ma
» part ».

XII.
Il eſt forcé de ſe rendre.

Le Général Webb avoit regardé les préparatifs des François avec une indifférence & une ſécurité dont il eſt difficile de rendre raiſon. On aſſure, ce qui eſt très probable, qu'il avoit eu des avis ſecrets de tous les deſſeins & de tous les mouvements du Général François, mais ſoit qu'il regardât ſes forces avec mépris, ſoit qu'il n'ajoutât pas foi à ce qu'on lui rapporta, il eſt certain que par ſa négligence, il manqua de raſſembler

George II.
An. 1757.

les milices dans un temps, où en les joignant aux troupes Angloises, il auroit peut-être obligé M. de Montcalm de renoncer à son entreprise, ou au moins il en auroit rendu le succès très douteux & très difficile. Les François voyant qu'ils n'avoient rien à redouter du côté qui pouvoit le plus leur nuire, poussèrent le siège avec vigueur : ils furent reçus de même par la garnison, qui se défendit courageusement jusqu'à ce que presque tous les canons de la place fussent crevés, & les munitions épuisées. Les menaces ni les promesses de M. de Montcalm ne purent engager le Gouverneur à se rendre, tant qu'il fut en état de se défendre, & tant qu'il eut quelque espérance de recevoir du secours du Général Webb : on peut dire même qu'il tint au delà des bornes que la prudence sembloit lui prescrire. Ce Colonel connoissoit toute l'importance de la place qui lui étoit confiée, & il pensoit que le Général, quoique très lent dans ses mouvements, feroit quelque effort généreux pour faire lever le siège, ou pour faire entrer dans la place un secours de vivres,

George II. An. 1757.

de munitions, & des autres choses nécessaires. Enfin, après avoir tenu depuis le 3 d'Août jusqu'au 9, la nécessité le força d'arborer le drapeau de trève. Le Marquis de Montcalm dit au Colonel Yong, envoyé pour traiter de la Capitulation, qu'il ne pouvoit rien arrêter sans en avoir fait part aux Sauvages ; conduite en partie dictée par l'humanité, pour les engager à ne faire aucun mal aux Anglois quand ils auroient pris part à la Capitulation faite avec eux. Aussi-tôt il assembla leurs Chefs, leur dit ce qu'il étoit résolu d'accorder aux ennemis, & ils promirent de s'y conformer.

XIII. Articles de la Capitulation.

M. de Bougainville fut chargé de rédiger la Capitulation avec le Colonel Monro, & la place fut rendue sous les conditions : que les troupes, tant de la garnison que du camp retranché sortiroient avec armes & bagages, & avec les honneurs de la guerre pour se retirer au Fort Edouard : qu'elles seroient escortées par un détachement des troupes Françoises, auxquelles on joindroit les principaux Officiers & les Interprêtes attachés aux Sauva-

George II. An. 1757.

ges : que l'artillerie, les uſtenciles militaires, les proviſions, & en général tous les effets, à l'exception de ceux des ſoldats & des Officiers feroient remis aux François : que la Garniſon du Fort & les troupes du retranchement ne pourroient porter les armes contre S. M. Très Chrétienne ni contre ſes Alliés pendant 18 mois : enfin que dans l'eſpace de 3 mois tous les priſonniers François, Canadiens & Sauvages faits par terre dans l'Amérique Septentrionale depuis le commencement de la guerre, feroient conduits au Fort Carillon ou aux autres Forts François, & qu'en retour pareil nombre des troupes de la garniſon du Fort Guillaume auroit la liberté de reprendre le ſervice.

XIV. Cruauté des Sauvages.

Quelques ſoins que ſe fût donné M. de Montcalm pour empêcher les cruautés des Sauvages, il eſt certain qu'ils en commirent beaucoup ſur les Anglois. Ils tombèrent ſur eux dans le temps où ils étoient en marche, pillèrent le peu d'effets qui leur reſtoient, tirèrent hors de leurs rangs les Indiens au ſervice d'Angleterre, leur enlevèrent les chèvelures, enfin renouvellèrent toutes les

cruautés qui avoient été éxercées à Oſwego, avec de nouvelles circonſtances de barbarie. On aſſure qu'ils coupèrent la gorge de pluſieurs femmes, qu'ils leur ouvrirent le ventre & leur arrachèrent les entrailles avec une fureur & une rage ſi horrible, que pour l'honneur de l'humanité on doit ſouhaiter que les faits ſoient éxagerés. Nous joindrons ici une remarque de M. Smollet, de qui nous avons tiré la plus grande partie du récit de cette campagne en Amérique. La poſtérité pourra-t-elle croire (dit ce judicieux Auteur) que deux mille hommes des troupes Britanniques les armes à la main ſoient demeurés tranquilles ſpectateurs de cruautés auſſi révoltantes? Qu'ils aient laiſſé une vile troupe de Sauvages prendre des enfans par les pieds & leur briſer la tête contre les arbres & contre les pierres? Cependant ſi nous ajoutons foi à ce qui a été rapporté de ce pays, ces énormités & d'autres auſſi honteuſes pour l'humanité furent commiſes à la vue des troupes Angloiſes & Françoiſes. Quoiqu'il en ſoit, la plus grande partie de la garniſon arriva ſans ac-

George II. An. 1757.

cident, mais dans un état aſſez miſérable au Fort Edouard, après avoir été pourſuivie par les Indiens l'eſpace de ſept milles, & les autres ſe retirèrent ſous la protection de M. de Montcalm qui eut ſoin de les renvoyer en ſûreté. Les François démolirent enſuite le Fort, d'où ils emmenèrent 23 pièces de canon, quatre mortiers, un obus, dix-ſept pierriers, environ trente-ſix milliers de poudre, & une grande quantité de munitions de toute eſpèce; ils n'eurent de tués que treize hommes & quarante de bleſſés. Les Anglois perdirent beaucoup plus de monde, & ſortirent au nombre de deux mille deux cents ſoixante & quatre hommes.

C'eſt ainſi, dit encore le même Auteur, que ſe termina la troiſième campagne en Amérique, où avec une augmentation conſidérable de forces, une ſupériorité inconteſtable ſur les ennemis, une armée de vingt mille hommes de troupes réglées, un grand nombre de milices du pays, une puiſſance navale étonnante, & vingt vaiſſeaux de ligne, nous expoſâmes nos propres ſoldats, nous

abandonnâmes nos alliés, nous les laissâmes massacrer à la vue de nos troupes, & nous abandonnâmes aussi une grande étendue de riches pays, au reproche éternel, & à la honte de la nation Britannique.

XV. Peu de succès de l'Amiral Holbourn.

La marine Angloise ne fit pas cette année en Amérique de plus grands progrès que les troupes de terre. Aussi-tôt que le Lord Loudon eut quitté Hallifax, l'Amiral Holbourn, déchargé du soin des bâtiments de transport, mit à la voile pour Louisbourg avec quinze vaisseaux de ligne, un autre de cinquante canons, trois frègates & un brûlot. Il est difficile de juger quelles pouvoient être ses vues, & peut-être n'avoit-il pour objet que le désir de connoître avec certitude quelles étoient les forces des ennemis. Quoiqu'il en soit l'Escadre Angloise parut à la hauteur de Louisbourg le 20 d'Août, & elle approcha à deux mille des batteries; mais lorsque l'Amiral vit que M. de la Mothe faisoit le signal de démarrer, comme il étoit très inférieur en force, il reprit aussi-tôt le chemin d'Halifax, & l'on vit clairement qu'il n'avoit pas dessein de combattre. Vers

George II. An. 1757.

le milieu de Septembre, ayant été renforcé de quatre vaisseaux de ligne, M. Holbourn retourna vers Louisbourg, dans l'intention vraisemblablement d'attirer les François au combat; mais M. du Bois de la Mothe avoit trop d'expérience pour hasarder une bataille inutile, dont l'événement, s'il n'avoit pas été favorable, auroit beaucoup exposé les Colonies Françoises. L'Escadre Angloise continua à croiser jusqu'au 25 qu'elle fut assaillie d'une horrible tempête venant du Sud. Lorsque l'ouragan commença, la flotte étoit environ à quarante lieues de Louisbourg, mais en deux heures elle fut poussée jusqu'à deux milles des brisans & des rochers dont cette côte est couverte. Si le vent n'eût changé alors, il ne seroit peut-être pas resté un seul des vaisseaux Anglois; mais il tourna tout-à-coup, ce qui sauva toute l'Escadre, à l'exception du Tilbury qui fut brisé sur les rochers, & dont la moitié des hommes périrent dans les eaux. Onze vaisseaux furent dématés, d'autres jettèrent leur canon en mer, & tous revinrent en très mauvais état en Angleterre dans la saison la plus fâcheuse.

George II. An. 1757.

XVI. Réfléxions sur la Campagne en Amérique.

C'est ainsi que se terminèrent cette année les projets formés contre Louisbourg, moins honteux pour les Commandants que l'entreprise sur Rochefort, mais aussi peu efficaces pour la nation Angloise. Les disputes politiques dans la Grande Bretagne, l'instabilité dans l'administration, les changements fréquents dans les Conseils, occasionnoient en grande partie la langueur qu'on remarquoit dans toutes les opérations militaires, & le peu de solidité de toutes les résolutions. Les factions dans la Patrie-mère sont toujours suivies de divisions & de mauvaise conduite dans les Colonies. Les Officiers toujours dans le doute si leurs services seroient recompensés ou blâmés, ne faisoient paroître aucun desir de se signaler. Leur attachement à des Ministres particuliers affoiblissoit l'amour qu'ils auroient dû avoir pour leur pays en général, & détruisoit en eux cet esprit d'entreprise, cette fermeté & cette résolution qui fait le vrai Commandant, & sans quoi, la plus grande intelligence jointe à l'intégrité la plus incorruptible, ne produit que de vains

George II. An. 1757.

projets toujours infructueux.

XVII. Affaires des Indes Orientales. Les Anglois reprennent Calicota.

La conduite des Anglois dans les Indes Orientales fut tres différente de celle qu'ils tenoient en Amérique. Les Commandants agirent avec cette ardeur & cette unanimité qui convient à des sujets zèlés pour l'avantage de leur Monarque & de leur Patrie ; aussi les événements de cette année leur furent très favorables. Nous avons vûs dans le livre précédent que l'Amiral Watson & le Colonel Clive s'avançoient du côté de Calicota pour tirer vengeance des cruautés éxercées contre leurs compatriotes. Le premier de Janvier 1757, le Kent & le Tigre, deux des vaisseaux de l'Escadre Angloise jettèrent l'ancre devant le fort de Tanna, qui outre ses défenses avoit une batterie détachée. Les Maures abandonnèrent l'un & l'autre à l'arrivée des Anglois, qui s'en emparèrent, & y trouvèrent quarante canons, dont plusieurs étoient de vingt-quatre, tous montés sur de bons affuts, avec une assez grande quantité de munitions. L'Amiral laissa le Salisbury devant ce fort, pour empêcher les ennemis de le reprendre, & en-

George II.
An. 1757.

voya plusieurs barques bien armées plus avant dans la rivière pour brûler un vaisseau & quelques bâtiments pleins de combustibles, ce qui fut exécuté sans opposition. Le lendemain de grand matin, on débarqua les troupes de terre, qui se mirent aussi-tôt en marche pour Calicota, pendant que le Tigre & le Kent avec un bâtiment de vingt canons & une chaloupe, remontoient la rivière pour attaquer le fort par eau. Les Maures commencèrent à faire agir sur le Tigre un feu très vif des batteries qu'ils avoient au dessous de la place ; mais ils les abandonnèrent quand les vaisseaux furent plus près. L'artillerie des Anglois eut bientôt éteint celle des ennemis, pendant que le Colonel Clive, à la tête des troupes de terre, investit l'autre partie de la place, & forma son attaque avec cette intrépidité qui l'a toujours distingué dans les guerres de l'Inde ; ensorte qu'en moins de deux heures, les ennemis furent obligés de se rendre. Le Colonel Coote prit possession de Calicota, & y trouva quatre-vingt onze piéces de canon, quatre mortiers, toutes sortes de

George II.
An. 1757.

munitions de guerre & de bouche, ainſi que tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un long ſiége. Les Anglois n'eurent de tués que neuf matelots & trois ſoldats, avec vingt-ſix matelots & cinq ſoldats bleſſés. Peu de jours après, ils ſe rendirent maîtres avec autant de facilité de Hughly, Ville d'un grand commerce, ſituée plus avant dans la rivière, ce qui fût une perte conſidérable pour le Soubah, qui y avoit d'amples magazins de ſel, & des greniers abondamment fournis de toutes ſortes de proviſions pour ſon armée, leſquels furent tous brûlés ou détruits.

XVIII.
Ils mettent en déroute le Viceroi de Bengale.

Le Viceroi de Bengale également irrité de la perte ſubite de toutes ſes conquêtes & de la deſtruction de ſes magazins, aſſembla une armée de dix mille hommes d'Infanterie, & de quinze mille de Cavalerie, dans l'eſpérance de chaſſer les Anglois de ſes Etats, & de ſe venger des pertes qu'il avoit ſouffertes. Il marcha droit à leur camp, qui étoit environ à un mille de Calicota, & établit le ſien dans un poſte avantageux. Le Colonel Clive demanda auſſi-tôt du renfort à l'Amiral, qui lui envoya ſix

cents hommes, tirés des vaiſſeaux, ſous les ordres du Capitaine Warwick. M. Clive fit ſortir ſes troupes le 5 de Février, & marcha à l'ennemi ſur trois colonnes, avec ſix piéces de campagne & un obus. Aux approches du camp, l'avant-garde fut chaſſée par la Cavalerie du Vice-Roi; mais l'arrière-garde étant entrée dans les retranchements ennemis, le combat devint général & furieux entre les hayes & les buiſſons. Les piéces de campagne agiſſant en même temps à droite & à gauche, firent un effet terrible. Les Anglois chaſſèrent les Maures devant eux; s'établirent ſur une hauteur qui commandoit les hayes, & délogèrent bientôt les ennemis de tous leurs poſtes. Les Maures furent forcés d'abandonner le champ de bataille avec perte de mille hommes, tués, bleſſés, ou faits priſonniers, de cinq cents chevaux, d'un grand nombre de bœufs de tirage & de quatre éléphants. Les Anglois eurent cinquante & un homme tués, du nombre deſquels furent deux Capitaines de la Compagnie & dix Cipayes, avec ſoixante & cinq bleſſés.

George II.
An. 1757.

XIX.
Ils font la paix avec ce Prince.

Quelque léger que fût cet avantage, il suffit pour intimider le Soubah, & pour le porter à demander la paix dont les Anglois dictèrent les articles. Les conditions furent, que le Soubah ne les troubleroit plus dans aucuns des privileges & concessions qui leur étoient accordés par le Firman du Mogol : que toutes les marchandises appartenantes à la Compagnie, pourroient passer & repasser, franches de droits, dans toutes les parties de la Province de Bengale : que tous les Comptoirs Anglois saisis l'année précédente ou depuis, leur seroient rendus avec l'argent & les autres effets qui leur appartenoient : que les Anglois seroient dédommagés de toutes les pertes qu'ils avoient souffertes : qu'ils auroient la liberté de fortifier Calicota comme ils jugeroient à propos sans y être troublés : qu'ils pourroient faire convertir en monnoie tout l'or & le billon qu'ils importoient, & qu'elle auroit cours dans la Province ; enfin, que le Soubah entretiendroit une ferme amitié & une alliance inviolable avec les Anglois, & qu'il apporteroit tous ses soins à appaiser

les ſuites des diviſions paſſées, & à rétablir la bonne intelligence entre les deux nations. Tous ces articles furent ſcellés & ſignés avec toute la ſolemnité requiſe, de la propre main du Soubah.

George II. An. 1757.

XX. Ils ſe rendent maîtres de Chandernagore.

Les Anglois devoient peu compter ſur les promeſſes d'un barbare, qui avoit manqué avec tant de perfidie à ſes premiers engagements; mais ils crurent devoir diſſimuler leurs ſentiments juſqu'à ce qu'ils euſſent rétabli les affaires de la Compagnie, & abattu la puiſſance des François dans cette Province. Leur principal objet étoit la réduction de Chandernagore, place très forte ſur la même rivière, environ à ſept lieues au deſſus de Calicota, & la plus importante de toutes celles que les François poſſédoient dans la baye. Le Colonel Clive ayant reçu trois cents hommes de renfort de Bombay, ſe mit en marche à la tête de ſept cents Européens & de ſeize cents Indiens. A ſon arrivée devant Chandernagore, il prit poſſeſſion de tous les ouvrages extérieurs, à l'exception d'une redoute où il y avoit huit piéces de canon. Le 18 de Mars, les

George II. An. 1757.

Amiraux Watſon & Pocock arrivèrent à deux milles de la place, avec les navires de guerre le Kent, le Tigre & le Salisbury, mais ils trouvèrent le paſſage embarraſſé par des arbres qu'on avoit placés en travers de la rivière, & par quelques vaiſſeaux qu'on avoit coulés à fond. Le 24, quand ils eurent nettoyé le canal, ils s'avancèrent de grand matin devant la place, éteignirent le feu de la redoute, & battirent vivement le fort durant trois heures, pendant que de ſon côté le Colonel Clive fit ſes approches par terre, tirant avec la plus grande vigueur des batteries qu'il avoit élevées. Leurs efforts réunis obligèrent bientôt les ennemis à ſe ſoumettre. Les François élevèrent le drapeau blanc, & rendirent la place par capitulation. Cette conquête ne couta que quarante hommes aux Anglois, quoiqu'il y eût dans Chandernagore une garniſon de cinq cents Européens & de douze cents Indiens, cent quatre-vingt trois piéces de canon, & trois mortiers. Par la capitulation, les Conſeillers & les gens appartenants au Comptoir, eurent la per-

George II. An. 1757.

miſſion de ſe retirer avec leurs habillements; les Jéſuites emportèrent les ornements d'Egliſe; les naturels demeurèrent libres, & la garniſon fut faite priſonnière de guerre. On trouva beaucoup d'argent & de riches effets dans cette place; mais le principal avantage qu'on retira de cette réduction, fut d'empêcher totalement les François de troubler le commerce des Anglois dans cette partie.

XXI. Ils font dépoſer le Soubah de Bengale.

Quelques poſitives qu'euſſent été les promeſſes du Soubah, il différoit toujours à les éxécuter, & le commerce des Anglois étoit à peu près dans la même ſituation qu'avant le traité. Les marchandiſes continuèrent à être chargées de gros droits: pluſieurs des articles furent également enfreints ſous les plus légers prétextes, & l'on reconnut clairement qu'il ne penſoit qu'à rompre de nouveau, auſſi-tôt qu'il le jugeroit favorable à ſes intérêts. Il étoit dangereux de recommencer les hoſtilités contre ce Prince; & cette affaire fut éxaminée dans le Conſeil de Calicota, avec toute la réflexion qu'elle méritoit. Pendant qu'on en délibé-

George II. An. 1757.

roit, il ſurvint des circonſtances qui déterminèrent à ne plus balancer à rompre. La hauteur du Vice-Roi avoit aliéné les eſprits des principaux de ſa Cour, & le même mécontentement s'étoit répandu entre les premiers des Officiers de ſon armée. Tous jugerent que la paix ne ſeroit jamais parfaitement rétablie, à moins que les Anglois ne fuſſent entiérement chaſſés du Pays, ou que le Soubah ne fut dépoſé. On forma un plan pour le dépouiller de tout pouvoir, & la conſpiration fut conduite par Jaffier Ali-Khan, ſon premier Miniſtre, & principal Chef de ſes armées, qui avoit le plus grand crédit, & la plus grande autorité dans toute la Province. Lorſque ce plan eût été bien concerté entre les Indiens mécontents & le Conſeil Anglois, le Colonel Clive eut ordre de ſe remettre en campagne avec ſa petite armée. L'Amiral Watſon ſe chargea de la défenſe de Chandernagore, afin que la garniſon pût ſervir à renforcer le Colonel, & on lui donna de plus cinquante Marins pour le ſervice de l'artillerie. Le 19 de Juin un détachement s'empara du fort de Cutwa,

Cutwa, qui ſe rendit à la première ſommation, & le Colonel y demeura trois jours à attendre des nouvelles d'Ali-Kan. N'en ayant aucune, il traverſa la rivière le 22, & attaqua le Viceroi le même jour, quoiqu'il fût à la tête de vingt mille hommes, & que le Colonel n'eut que les troupes qu'il avoit amenées, parce que Ali-Kan ne vouloit pas encore ſe déclarer. Cependant le Viceroi fut mis en déroute : on lui prit ſon camp, ſon bagage & cinquante pièces de canon. Le Colonel profita de ſes avantages, & marcha à Moxadabad, Capitale de la Province, où il fut joint par le Miniſtre & par les autres mécontents. Ce fut alors qu'ils levèrent entiérement le maſque : M. Clive fit dépoſer ſolemnellement Souraji-Doulah, & fit nommer en ſa place Jaffier Ali-Khan, qui fut reconnu de tout le peuple, en qualité de Soubah ou Viceroi des Provinces de Bengale, Bahar & Orixa. Son Prédéceſſeur fut pris peu de temps après & mis à mort par l'uſurpateur, qui remplit éxactement toutes les promeſſes qu'il avoit faites aux Anglois. Par cette nouvelle

George II. An. 1757.

alliance, & par la réduction de Chandernagore, les François furent entiérement exclus du commerce de Bengale : celui de la Compagnie Angloiſe, non ſeulement reprit ſon ancienne vigueur, mais il augmenta au delà de ce qu'on pouvoit eſpérer. On paya à cette Compagnie & à ceux qui avoient ſurvecu à l'empriſonnement de Calicota plus de deux millions ſterling pour les dédommager de leurs pertes : les ſoldats & les matelots reçurent une gratification de ſix cents mille livres par forme de récompenſe de leur courage, & la nation en retira d'autres avantages qu'il ſeroit trop long de détailler. Ces ſuccès furent dûs à l'Amiral Watſon & à M. Clive, devenu Général par la force de ſon génie naturel, n'aïant point été élevé dans l'art de la guerre. M. Watſon mourut peu de temps après univerſellement regretté, & le commandement des Eſcadres combinées paſſa à l'Amiral Pocok.

XXII. Progrès de M. de Buſſi.

Les François furent plus heureux ſur la côte de Coromandel. M. de Buſſi ayant été joint par M. Law à la tête de cinq cents Européens, ſe trouva en état de faire la loi à Sala-

George II.
An. 1757.

betzingue privé du fecours des Anglois, qui avoient envoyé une partie de leurs forces dans le Bengale. Le Soubah ainfi affoibli fe prêta aux propofitions d'accommodement des François, qui rentrèrent à fon fervice, & il leur accorda les factories d'Ingeram, de Bandermalanka & de Vizagapatam. Les deux premières étoient hors d'état de réfifter, & les Anglois voyant la tournure des affaires en avoient enlevé tous leurs effets; la dernière, quoique plus forte, n'avoit pas une garnifon fuffifante pour réfifter à M. de Buffi. Cet habile Commandant fit fommer le Chef du comptoir le 25 de Juin, en l'avertiffant de ne pas s'expofer au danger d'un affaut & d'une efcalade, dont il feroit d'autant moins en état de le garantir qu'une partie de fon armée étoit compofée de peuples barbares & fans difcipline. La Capitulation fut acceptée, & la garnifon faite prifonnière de guerre, ce qui rendit les François maîtres de toute la côte, depuis Ganjam jufqu'à Mafulipatam.

XXIII.
Les Anglois reprennent Maduré.

Dans la partie méridionale, Mafouf-Kan voulant fe rendre indépendant,

George II. An. 1757.

avoit chaſſé de Maduré Iſouf-Kha n
ainſi que les Cipayes attachés aux An
glois. Le Capitaine Caillaud fut char-
gé de donner du ſecours à Iſouf-
Khan, & il le joignit à Tinivelly le
17 de Mars avec cent vingt Euro-
péens, cinq cents Cipayes & deux
piéces de canon. D'autres troupe
s'étant encore jointes à lui, Maphous
Khan ſe retira dans les bois, & le
Capitaine Caillaud voulut profiter d
ſa retraite pour reprendre Madur
par eſcalade; mais une des échelle
s'étant rompue, l'entrepriſe fut dé
couverte, & les Anglois furent re
pouſſés ſans avoir fait de pertes con
ſidérables. Les nouvelles qu'ils reçu
rent de la marche des François d
côté de Trichenapaly, leur firen
abandonner pour lors le projet d
reprendre Maduré. M. d'Auteuil, pa
une marche très adroite, avoit réuſ
à ſe porter vers Trichenapaly, aprè
s'être rendu maître d'Ellavanaſour
ſans que les Anglois puſſent ſoup
çonner ſon deſſein. Ses diſpoſition
marquoient la plus grande intelli
gence, & il alloit vraiſemblablemen
s'emparer de la place; mais le Capi
taine Caillaud, qui connoiſſoit mieu

le local que les François, fit engager dans une partie oppoſée une eſcarmouche par deux Compagnies de Cipayes pour les amuſer, pendant qu'il ſe portoit lui-même avec la plus forte partie de ſes troupes par des chemins détournés du côté d'un champ de ris, qui paroiſſoit impraticable par la quantité d'eau dont il étoit couvert; il le traverſa ayant de l'eau juſqu'aux genoux, & jetta dans la ville un ſecours qui obligea M. d'Auteuil à renoncer à cette entrepriſe & à ſe retirer à Scheringham, d'où il fut rappellé à Pondichery. Nous ne nous arrêterons pas à rapporter les marches & contre-marches des Commandants des deux nations, non plus que la priſe & la repriſe de quelques petits Forts: le Capitaine Caillaud revint quelque temps après à Maduré qu'il attaqua réguliérement, y fit brêche, & monta à l'aſſaut le 9 de Juillet, mais il fut encore repouſſé. Enfin il prit la réſolution de réduire la place par famine; mais les troupes de Mafouskan lui ayant propoſé un traité, Maduré lui fut livré en leur payant ſoixante & dix mille roupies.

George II.
An. 1757.

George II. An. 1757.

XXIV. Affaires des côtes d'Afrique.

Le bruit qui se répandit alors en Angleterre que M. de Kersaint s'étoit emparé de plusieurs des Forts Anglois sur la côte d'Afrique, plongea dans la consternation tous les négociants qui ont intérêt à la traite des Nègres. Quoique cette nouvelle ne fut pas confirmée, elle fit remarquer le peu d'attention que donnoit le Gouvernement à la conservation de ces Forts, qu'on regardoit comme la partie vivifiante qui fait le plus fructifier les Isles à sucre d'Amérique. Ils étoient anciennement entre les mains de la Compagnie d'Afrique qui, par une mauvaise administration, s'endetta de cent trente mille livres sterling, laissa tomber les forts en ruine, & perdit tout son crédit & sa réputation. En 1749 l'ancienne Compagnie fut détruite, & le Parlement renouvella la concession qui avoit été accordée précédemment de dix mille livres sterling par an pour l'entretien des Forts ; mais cette somme n'étant pas suffisante, il fut accordé seize mille livres dans les années 1750, 53 & 55. Les intéressés au commerce d'Afrique ont fait voir qu'il n'étoit pas possible de les bien

entretenir ſans une dépenſe annuelle de vingt mille neuf cents livres, & que ſans ce ſecours ils ne pouvoient être mis en état de réſiſter aux Européens qui voudroient les attaquer. Quelque juſte que puiſſe être leur calcul, il paroît que les Forts ſeroient toujours également expoſés, telle ſomme qu'on dépensât pour leur entretien, s'ils n'étoient défendus par de puiſſantes eſcadres. Auſſi paroit-il que l'unique objet qu'on s'eſt propoſé en conſtruiſant ces forts eſt de pouvoir s'oppoſer aux entrepriſes des naturels. Quand les Anglois ſont maîtres de la mer, ſi foibles que ſoient leurs Forts, ils ne ſont expoſés à aucun danger; mais s'ils perdoient cette ſupériorité, quand ces Forts ſeroient imprenables, ils leur deviendroient inutiles, puiſque les tranſports qu'ils doivent ſeulement faciliter ſeroient interceptés par leurs ennemis. Ces Forts ſont au nombre de treize, nommés le Fort James de 36 piéces de canon ſur la rivière Gambie : le Fort Anamabon qui n'eſt point achevé : le Fort Tantumquerry de 13 canons : le Fort Winnebah de 16 : le Fort

George II.
An. 1757.

Aecra de 36 : le Fort Widah, autrefois de 35 canons, mais qui eſt abandonné : le Fort Commenda de 31 : le Fort Succondec de 29, & le Fort Diſcore de 30; mais ces trois derniers tombent en ruine, & ſont preſque hors d'état d'être réparés. Le Château du Cap-Corſe eſt de 40 canons, le Fort Royal de 12, la Tour de Philippe de 5, & la pointe de la Reine Anne auſſi de 5.

XXV.
Priſes faites par les deux nations.

Avant de rapporter la ſuite des événements militaires du Continent, nous allons jetter un coup d'œil ſur ce qui s'eſt paſſé en mer dans le cours de cette année. Le nombre des priſes faites ſur les Anglois fut plus conſidérable que celui des bâtiments qu'ils prirent aux François ; mais relativement à l'interruption du commerce & à la valeur des effets, il paroît que dans tout le cours de cette guerre, ce fut la France qui fit les plus grandes pertes. Le dommage que les priſes cauſent à deux nations eſt toujours proportionné à l'étendue de leur commerce, & il peut arriver que la perte de cent vaiſſeaux ſera moindre pour l'une que celle de cinquante pour l'autre. Pour faire

une juſte évaluation, il faudroit entrer dans un détail & faire des comparaiſons qui nous meneroient trop loin, & nous écarteroient de notre ſujet. Indépendamment des ſuccès particuliers des Armateurs Anglois, les Lords de l'Amirauté firent publier une liſte de plus de trente vaiſſeaux, ſoit de guerre, ſoit Corſaires, pris dans l'eſpace de quatre mois par les Navires & les chaloupes de guerre de leur nation. Le Pondichery, vaiſſeau de la Compagnie des Indes Françoiſes, fut pris par le Douvres, & le Capitaine Lockart ſe rendit maître de ſix bâtiments Corſaires, qu'il amena dans les ports de la Grande-Bretagne, ce qui lui mérita des préſents conſidérables de pluſieurs Corporations, qui voulurent lui marquer leur eſtime. Les Armateurs François de leur côté ne demeurèrent pas dans l'inaction, & troublèrent beaucoup le commerce de la Grande-Bretagne. Ils prirent entr'autres dix-neuf vaiſſeaux de la Caroline richement chargés, particuliérement d'indigo, ce qui cauſa un dommage conſidérable aux Négociants Anglois.

George II.
An. 1757.

XXVI.
Belle défense du navire Anglois le Terrible.

Au mois de Janvier, la Vengeance amena dans le Port de Morlaix le Terrible, Armateur Anglois, conſtruit ſur le chantier l'Exécution, commandé par le Capitaine Death, (la Mort) avec le Lieutenant Devil, (le Diable), & l'on remarqua encore que le Chirurgien ſe nommoit Ghoſt, qui ſignifie en Anglois l'ame d'un homme qui expire. Il y a peu d'exemple d'un courage auſſi déterminé que celui de l'équipage de ce bâtiment, qui étoit de vingt-ſix canons, & monté par deux cents hommes. Le 23 de Décembre 1756, il s'étoit emparé, après un combat très opiniâtre, du Grand Alexandre, vaiſſeau de Saint Domingue, richement chargé, & le Capitaine du Terrible avoit perdu dans le combat ſon propre frère, avec ſeize de ſes gens. Il mit quarante hommes ſur cette priſe, & prit la route d'Angleterre; mais ayant été rencontré par la Vengeance, Capitaine Bourdas, la priſe lui fut bientôt enlevée; après quoi les deux navires François tombèrent ſur le Terrible, dont le grand mât fut emporté par la premiere bordée. Malgré cet accident, il

ſoutint le feu des ennemis avec une valeur dont on trouve peu d'exemples dans les Annales des deux nations. Le Capitaine François fut tué, ainſi que le ſecond Capitaine, & les deux tiers de l'Equipage : mais M. de Breville devenu Commandant, réuſſit à monter à l'abordage & à ſe rendre maître du Terrible. Le Capitaine étoit tué, ainſi que preſque tous les Officiers & la plus grande partie des gens, enſorte qu'il ne trouva ſur ce bâtiment que vingt-ſix hommes vivants, dont ſeize avoient un bras ou une jambe emportée, & les dix autres étoient dangereuſement bleſſés. Le vaiſſeau faiſoit eau de tous côtés, & ce fut avec beaucoup de peine que le vainqueur qui étoit preſque dans le même état, réuſſit à le conduire à Morlaix. Nous ne devons pas omettre, pour l'honneur de la Nation Angloiſe, qu'auſſi-tôt que cette nouvelle fut ſue en Angleterre, on fit une ſouſcription très-conſidérable au profit de la veuve du Capitaine, & du petit nombre des braves hommes qui avoient ſurvécu au combat.

George II. An. 1757.

XXVII. Belle défense du navire François le Robuste.

Le Robuſte, navire François de vingt-quatre canons, fut attaqué le 13 d'Avril par une Frégate Angloiſe qui lui coupa ſa grande vergue, celle du grand Hunier, & lui mit toutes ſes voiles hors de ſervice; cependant elle ſe retira après ſix heures de combat, où le Capitaine François nommé M. Rozier, eut quatorze hommes de tués, & dix-neuf de bleſſés. Le 14, la même Frégate reparut vers le ſoir, & engagea de nouveau le combat qui dura juſqu'à minuit. Le Robuſte eut ſes manœuvres criblées de coups de canon, ſon mât de hune & ſon perroquet de fougue rompus, avec quinze hommes tués, & vingt-trois bleſſés. Le lendemain à onze heures du matin, la Frégate vint encore pour la troiſiéme fois à l'attaque, caſſa le mât d'Artimon & le grand mât du bâtiment François; mais ayant perdu ſon Gouvernail, elle fût enfin forcée de l'abandonner. Le Robuſte qui n'avoit plus d'autres mâts que ceux de Miſaine & de Beaupré, prit la route de la Rochelle pour ſe radouber; mais il fut attaqué le 17 par un Corſaire, qu'il força encore de s'éloi-

gner, après lui avoir beaucoup endommagé ses manœuvres, & il rentra dans le port sans autre accident. On estime que dans ces quatre combats les François tirètent douze à treize cents coups de canon, & plus de quinze mille coups de fusil. Le Capitaine fut nommé par récompense Lieutenant de Frégate, avec une gratification de quatre cents livres.

XXVIII.
Escarmouche entre deux Escadres.

M. du Revest qui étoit parti de Toulon avec les quatre vaisseaux de guerre l'Hector, l'Achille, le Vaillant & le Sage, fut obligé par les vents contraires de relâcher à Malaga. L'Amiral Saunders qui en fût informé par le Consul des Anglois de cette Ville, mit à la voile de Gibraltar avec les vaisseaux de guerre le Culloden, le Berwick, la Princesse Louise, le Portland & le Guernsey. Les deux Escadres se rencontrèrent près le détroit, & les Anglois ayant l'avantage du vent, se mirent en ligne pour attaquer les François. On se canona de part & d'autre pendant quelques heures sans se faire beaucoup de dommage; enfin M. du Revest qui n'avoit d'autre objet que de passer le détroit, y réussit, mal-

George II. An 1757.

gré le feu des Anglois, & continua sa route sans aucun accident.

XXIX. Expédition de M. de Kersaint.

Dans la même campagne, M. de Kersaint remporta plusieurs avantages sur les Anglois à la côte d'Afrique. Il se rendit maître de plusieurs bâtiments Corsaires; canonna le fort du cap Corse; coula à fond trois bâtiments qui s'étoient réfugiés sous le canon de ce fort, & amena onze cents Nègres à la Martinique, indépendamment de ceux que M. de Caumont, l'un des Capitaines de la même Escadre, y avoit déja conduits.

XXX. Autres prises des deux nations.

Entre les prises que firent les François, une des plus considérables fut celle du Greenwich, vaisseau de guerre de cinquante canons, avec une Frégate de vingt; mais les Anglois se rendirent maîtres du Duc d'Aquitaine, vaisseau de cinquante canons, qui fut pris, après un combat très vif, par les navires de guerre l'Aigle & le Medway. L'Aquilon, vaisseau à peu près de la même force, fut forcé d'échouer & détruit près de Brest par le Corsaire Anglois l'Antelope. Une Frégate Françoise de vingt-six canons, nommée l'Emeraude, fut prise dans le canal après

un combat très vif par un vaiſſeau Anglois de moindre force, que commandoit le Capitaine Gilchriſt, brave Officier, qui s'eſt depuis diſtingué en pluſieurs occaſions. On remarqua cette année que les vaiſſeaux Corſaires ne s'en tinrent pas comme les années précédentes à attaquer des navires marchands hors d'état de ſe défendre; mais que les Capitaines, vraiment animés d'un eſprit patriotique, s'attachèrent également à combattre des vaiſſeaux de guerre. Conduite moins avantageuſe pour l'intérêt des particuliers, mais beaucoup plus utile pour le bien général de la nation, en ce qu'elle détruit la principale reſſource de ſes ennemis.

CHAPITRE V.

§. I. *Changements dans le Ministère François.* §. II. *Messieurs d'Estrées & de Soubise sont chargés du Commandement des armées en Allemagne.* §. III. *L'armée des Russes se met en marche.* §. IV. *Le Roi de Prusse est mis au ban de l'Empire.* §. V. *Fermeté de ce Monarque.* §. VI. *Mesures qu'il prend en Saxe.* §. VII. *Sévérité avec laquelle on fait éxécuter ses ordres.* §. VIII. *Opérations du commencement de l'année.* §. IX. *Neutralité de l'Empereur comme Grand Duc de Toscane.* §. X. *Les Hollandois donnent passage aux François.* §. XI. *Progrès de M. de Soubise. Disposition de M. Browne.* §. XII. *Lettre du Comte de Bestucheff aux Polonois.* §. XIII. *Démarches infructueuses des Anglois pour la paix du Continent.* §. XIV. *Disposition des armées du Roi de Prusse.* §. XV. *Entrée des Prussiens en Bohème. Avantage qu'ils ont à Reichenberg.* §. XVI. *Ils continuent leur marche.*

§. XVII. Le Roi s'approche de Prague. §. XVIII. Il y remporte une victoire sur les Autrichiens. §. XIX. Il assiége la ville de Prague. §. XX. Les assiégés font une sortie. §. XXI. Ils sont répoussés. §. XXII. Bombardement & incendie de Prague. §. XXIII. Le Maréchal Daun prend le commandement de l'armée Autrichienne. §. XXIV. Conduite prudente de ce Général. §. XXV. Bataille de Chotzemitz. §. XXVI. Les Prussiens chargent sept fois, & sont mis en déroute. §. XXVII. Le Roi de Prusse abandonne le champ de bataille aux Autrichiens. §. XXVIII. Il leve le siége de Prague. §. XXIX. Le Prince Charles fait une sortie sur ses troupes. §. XXX. Le Roi de Prusse évacue toute la Bohème. §. XXXI. Lettre du Monarque au sujet de la bataille.

George II. An. 1757.

I. Changemens dans le Ministère François.

LE Ministère de France éprouva quelques changements dans l'année dont nous rapportons les événements. M. de Machault qui remplissoit la place de Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, & qui étoit en même-temps Garde des

George II. An. 1757.

Sceaux, fut dépouillé de ses emplois, mais avec des marques de considération capables d'en adoucir l'amertume. La Lettre de cachet dont M. le Comte de Saint Florentin fut le porteur, contenoit les témoignages les plus avantageux en faveur de la probité & de la droiture des intentions de M. de Machault, auquel le Roi conserva la pension de Ministre, & les honneurs attachés à la place de Garde des Sceaux, en lui marquant qu'il étoit à propos qu'il se retirât pour quelque temps à sa terre d'Arnouville. Le même jour M. Rouillé fut aussi chargé d'une autre Lettre de cachet pour demander également à M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, la démission de sa charge, avec ordre de se retirer à sa terre des Ormes. Ce fut M. de Moras, déja Contrôleur Général des Finances, qui succéda à M. de Machault dans la place de Secrétaire d'Etat pour la Marine, & M. le Marquis de Paulmy, qui depuis plusieurs années étoit adjoint à M. d'Argenson, demeura seul chargé du Département de la Guerre. Peu de temps

avant, M. l'Abbé Comte de Bernis avoit été admis au Conseil d'Etat; & le 29 de Juin, il prêta serment en qualité de Ministre des Affaires étrangères, dont la place étoit devenue vacante par la démission de M. Rouillé, que le Roi nomma Sur-Intendant des Postes. Au mois d'Août M. de Boulogne fut nommé Contrôleur Général des Finances à la place de M. de Moras, qui en donna sa démission; mais le dernier demeura toujours Secrétaire d'Etat & Ministre de la Marine.

II. Messieurs d'Estrées & de Soubise sont chargés du commandement en Allemagne.

Le Monarque François, voulant prouver à l'Impératrice Reine combien il lui étoit avantageux d'avoir fait alliance avec la Maison de Bourbon, mit sur pied deux grandes armées : la premiere, composée d'environ cent mille hommes, qui étoient l'élite des troupes Françoises, fut commandée par M. le Maréchal d'Etrées, Général, dont l'habileté mérite toute la réputation qu'il s'est acquise. On lui donna pour le seconder M. de Berchini, qui fut chargé de commander la droite, M. de Villemare pour le centre, & M. le Duc

George II.
An. 1757.

d'Orléans pour la gauche, outre un grand nombre de Lieutenants-Généraux, entre lesquels on remarquoit M. de Contades, M. de Chevert, & plusieurs autres dont les talents étoient généralement reconnus. Cette formidable armée se porta au Printemps dans la Westphalie, ayant été jointe par environ dix mille Autrichiens. Un des principaux objets qu'on se proposoit étoit d'agir contre le Roi de Prusse, mais en même temps la France avoit dessein de pénétrer dans l'Electorat d'Hanover, avec l'éspérance que cette puissante diversion obligeroit le Roi de la Grande Bretagne à accorder quelques concessions considérables du côté de l'Amérique, pour sauver ses Etats héréditaires. L'autre armée composée d'environ vingt-cinq mille hommes, auxquels se joignirent six mille Bavarois, & quatre mille hommes du Duché de Wirtemberg, fut commandée par M. de Soubise, à qui l'on donna six Lieutenants Généraux, dont M. de Saint Germain & M. le Duc de Broglie étoient du nombre.

L'Impératrice-Reine, jugeant que les troupes qu'elle avoit ſur pied n'étoient pas encore ſuffiſantes pour prévenir les deſſeins du Roi de Pruſſe, dont elle connoiſſoit l'activité & les reſſources, demanda à ſes Alliés les troupes qu'ils s'étoient engagés de lui fournir. La Czarine avoit fait mettre en marche, dès le mois de Novembre précédent, cent trente mille hommes, commandés par le Général Apraxin, & ils s'avançoient lentement vers les frontières de la Lithuanie, pour envahir la Pruſſe Ducale, pendant qu'on armoit dans la mer Baltique une puiſſante Flotte deſtinée à ſeconder les opérations des troupes de terre.

III. L'armée des Ruſſes ſe met en marche.

L'Armée Autrichienne, aſſemblée en Bohème au nombre d'environ cent mille hommes, fut miſe aux ordres du Prince Charles de Lorraine & du Maréchal Brown. Les Suédois ne s'étoient pas encore déclarés, mais quoique leur Roi fut allié au Monarque Pruſſien, les Etats étoient plus attachés à la France, tant par jalouſie contre leur ſouverain que par le deſir de profiter des troubles actuels pour recouvrer leurs anciennes

IV. Le Roi de Pruſſe eſt mis au ban de l'Empire.

George II. An. 1757.

possessions en Poméranie. On savoit que le Ministère François n'épargnoit pas l'argent, mobile toujours très puissant, pour faire pencher la balance dans le Sénat, & l'on étoit assuré d'un secours assez considérable de ce côté. Le Duc de Mecklembourg prit le même parti, & promit de joindre avec six mille hommes l'armée Suédoise, quand elle seroit assemblée. Enfin le Roi de Prusse, ayant été mis au Ban de l'Empire par le Conseil Aulique, fut déclaré privé de tous ses droits, priviléges & prérogatives, & en conséquence, tous les Cercles eurent ordre de fournir leur Contingent, pour mettre à éxécution le Conclusum que la Diète avoit porté contre lui.

V. Fermeté de ce Monarque.

Fréderic avoit un génie trop étendu pour ne pas avoir prévu l'orage qui menaçoit ses Etats de toutes parts. Tranquille dans ses quartiers d'hiver, il l'avoit vu se former avec une sécurité qui sembloit prouver que sûr de ses ressources, il sauroit trouver en lui-même de quoi faire tête à cette multitude d'ennemis conjurés contre sa puissance. Il n'avoit au-

cun ſecours à attendre de l'Electeur d'Hanover, trop embaraſſé lui-mêmepour être un Allié utile ; il voyoit quatre cents mille hommes prêts à fondre ſur ſes états ; mais il avoit tout prévu, & il ſut inſpirer à ſes troupes la confiance & l'intrépidité qui ne l'abandonnèrent jamais. Les Ruſſes ſavoient que le pays par lequel ils devoient paſſer pour pénétrer en Lithuanie ne pouvoit ſuffire à leur ſubſiſtance, & ils s'étoient munis des proviſions néceſſaires juſqu'au temps de leur arrivée ſur les frontières de cette Province, où ils comptoient trouver des reſſources abondantes.Le Monarque y avoit mis le plus puiſſant obſtacle, en achetant pour lui-même toutes les denrées que pouvoit fournir la Lithuanie ; il mit ſes troupes dans l'abondance, & affama ſes ennemis qui, par cette diſette inattendue, ſe trouvèrent dans une eſpèce d'impoſſibilité d'avancer, ni même de retourner en arrière. Il ſavoit que Memel étoit menacé, & il y envoya de Poméranie un grand nombre de canoniers & d'aides, avec trois Régiments pour renforcer la garniſon. Il établit le plus grand or-

George II. An. 1757.

dre dans la ville de Dresde pour la discipline des troupes, & ne laissant aux autres que le soin de faire exécuter ses volontés, il éxaminoit tout en personne. Après avoir visité les différents postes que ses troupes occupoient dans la Silésie, il se rendit à Neiss, où il concerta avec le Maréchal Schwerin le plan général des opérations de la campagne suivante, de façon que l'armée du Maréchal composée de cinquante mille hommes, pût toujours avoir en vue les mouvements de l'armée Royale, pour agir de concert, selon que les circonstances l'éxigeroient. Le Roi de Prusse assembla d'autres armées dans la Lusace & le Voigtland, forma un corps de vingt mille hommes à Zwickaw sur les frontières de Bohème, du côté d'Egra, dont il donna le Commandement au Prince Maurice de Anhalt-Dessau; enfin il fit mettre en marche un corps de soixante mille hommes de troupes choisies vers le Grand Zeidlitz, où elles établirent leur quartier général.

VI. Mesures qu'il prend en Saxe.

Un habile Général ne manque jamais à s'assurer une retraite dans le

cas

cas de disgrace, & le Roi de Prusse regardoit la ville de Dresde comme l'asyle le plus sûr, si ses troupes avoient le malheur d'éprouver quelque défaite. Ce fut dans cette vue qu'il y laissa un Régiment Prussien en garnison; qu'il fit désarmer tous les habitants, & qu'il fit prendre poste à un détachement à Konigstein, sous prétexte d'obliger cette forteresse à garder une exacte neutralité. Il donna les ordres les plus sévères pour empêcher toute correspondance avec ses ennemis; fit enlever un courier qui apportoit de Warsovie des lettres à la Reine de Pologne, & fit arrêter la Comtesse d'Ogilvie, l'une de ses Dames d'honneur, sur le soupçon d'une correspondance, mais elle fut remise peu de temps après en liberté. La Comtesse de Bruhl Femme du premier Ministre de Saxe fut aussi arrêtée & obligée de sortir du pays: le Monarque fit dire à M. Henwin, chargé des affaires de France, que sa présence étoit inutile à Dresde; le Ministre répondit que le Roi son maître lui avoit donné ordre d'y rester, mais il se retira à la seconde injonction. Le Comte de

George II.
An. 1757.

Waekerbath, Miniſtre & Grand-Maître de la maiſon du Prince Roïal de Pologne fut arrêté & conduit à Cuſtrin, par ordre exprès de S. M. Pruſſienne. Après toutes ces précautions, le Roi de Pruſſe fit jetter deux ponts ſur l'Elbe, & donna ordre à chaque diſtrict de l'Electorat de Saxe de lui fournir un grand nombre de chariots tirés par quatre chevaux: il fut enjoint aux cercles de Miſnie & de Leipſick d'en fournir chacun quatre cents, & les autres cercles furent taxés à proportion.

VII.
Sévérité avec laquelle on fait éxécuter ſes ordres.

Il eſt preſque impoſſible que les ordres d'un Monarque abſolu dans un pays qui n'eſt pas de ſon domaine, s'éxécutent ſans violences; auſſi y en eut-il beaucoup de commiſes à Dreſde, à Leipſick & dans les différents cercles de l'Electorat, pour la levée des recrues que le Roi de Pruſſe éxigea. On mit en priſon des Magiſtrats; on enrolla de force un grand nombre d'ouvriers, & l'on fit payer avec une rigueur exceſſive les contributions auxquelles chacun de ces cercles fut taxé. On s'étoit emparé des coins de monnoie qui portoient l'empreinte des années 1753 & 1756,

George II.
An. 1757.

: l'on s'en servit pour frapper de
ouvelles espèces à un titre plus bas
'un cinquième que les anciennes ,
ais qu'on ne pouvoit distinguer ,
arce qu'elles portoient la même em-
reinte. Le Monarque obligea les
axons qui étoient à son service de
endre les biens fonds qu'ils possé-
oient , & d'en mettre le prix à la
aisse du directoire militaire. Cepen-
ant il apporta les plus grands soins
réprimer la licence des soldats , &
en loin d'écouter les plaintes qui
i furent faites sur ce qu'ils étoient
n général logés peu commodément
ans Dresde , ainsi que les Officiers ,
répondit « qu'il ne les avoit pas
conduits en Saxe pour garder la
Chambre : qu'il devoit leur suffi-
re d'avoir assez de place pour se
coucher , & qu'il leur défendoit
de fatiguer leurs hôtes par des de-
mandes indiscrètes ».

VIII.
Opérations du commencement de l'année.

La rigueur de la saison & le défaut
es fourages empêchèrent les trou-
es d'agir dans les premiers mois de
année : nous trouvons seulement
u'en Janvier le Général Lascy fit
nlever par cinq cents Croates le
oste d'Ostritz occupé par les Pruf-

George II. An. 1757.

ſiens près de Leitmeritz, mais il fut bientôt repris, & gardé avec une plus forte garniſon. Au mois de Février, le Prince de Loweinſtein, Major Général au ſervice de l'Impératrice Reine attaqua la petite ville d'Hirſchfield ſur les frontières de la Luſace, defendue par le Régiment du Prince Henri de Pruſſe, & par un détachement de Cavalerie. Les Pruſſiens furent forcés à la troiſième attaque; ils y perdirent un Major avec quatre-vingt-trois ſoldats, & on leur fit priſonniers un autre Major, deux Capitaines, un Lieutenant & 60 ſoldats. Du côté des Autrichiens, fut tué le Baron de Neylan, neveu du Maréchal Browne. Le Comte de Maquire, Lieutenant Feld-Maréchal Autrichien emporta la même nuit du 20 le poſte de Hernſdorff, où les Pruſſiens perdirent environ cent hommes tués ou faits priſonniers. Ce fut au mois de Mars que le Roi de Pruſſe forma trois camps, l'un à Pyrna, le ſecond près de Gorlitz dans la Haute-Luſace, & le troiſième entre Neiſſ & Glatz dans la Siléſie. Le Prince de Bevern ſe porta ſur Friedland, occupé par les Coſa-

ies, qui à son approche se retirè-
nt vers Reichenberg, & le Prin-
fit démolir les fortifications du
hâteau de Friedland, ce qui fut
ivi de la démolition des défenses
Wesel.

IX. Neutralité de l'Empereur comme Grand Duc de Toscane.

L'Empereur n'étoit pas en guerre
iverte avec la Grande-Bretagne,
ais seulement avec le Roi de Prus-
, allié de cette Couronne : aussi
Monarque Impérial fit publier à
orence un Edit, où il déclara, en
ualité de Grand Duc de Toscane,
ue son intention étoit d'observer
plus éxacte neutralité. Il donna en
ême temps des ordres dans tous
s Ports de ses Etats en Italie pour
ue cette Déclaration fut la régle
e la conduite qu'on y devoit tenir
nvers les vaisseaux Anglois & Fran-
ois. On en vit les effets au sujet de
eux prises faites par un Corsaire
nglois, qui les amena à Porto Fer-
aio, dont le Gouverneur protégea
Anglois contre les demandes de
eux Corsaires François, qui vou-
oient l'attaquer dans le Port, &
ui eurent ordre d'en sortir.

X. Les Hollandois donnent passage aux François.

Les Hollandois continuoient à se
onduire avec la plus grande cir-

George II. An. 1757.

conſpection, pour ne pas attirer contre eux le reſſentiment d'aucune des Puiſſances belligérantes. M. d'Affry demanda aux Etats Généraux le libre paſſage par Namur & Maeſtricht pour les munitions de guerre & de bouche, ainſi que pour l'Artillerie Françoiſe. En vain, l'Ambaſſadeur d'Angleterre fit des remontrances pour s'y oppoſer : les Etats déclarèrent qu'ils accorderoient le paſſage ; & les Anglois furent obligés de ſe contenter de la raiſon que les Hollandois leur donnèrent, en faiſant voir qu'ils étoient hors d'état de s'y oppoſer.

XI. Progrès de M. de Soubiſe. Diſpoſition de M. Brovvne.

L'Armée du Prince de Soubiſe, étant entrée en Allemagne par les Pays de Juliers & de Cologne, fut bientôt en poſſeſſion du Duché de Cleves & du Comté de la Mark, qui étoient reſtés ſans défenſe. Les Pruſſiens qui en occupoient les poſtes, les abandonnèrent aux approches des François, & ſe retirèrent en ſuivant les bords de la Lippe, où ils furent joints par quelques Régiments envoyés de Magdebourg pour favoriſer leur retraite. Les François occupèrent auſſi-tôt Wéſel, ainſi

qu'Emmerick & Maſeyk. On commença le ſiége de Gueldres, que les Pruſſiens parurent vouloir défendre, & ils en ouvrirent les écluſes, ce qui mit tout le pays des environs ſous les eaux. M. de Soubiſe ne voulant pas s'arrêter devant cette place, en changea le ſiége en blocus, & continua ſon incurſion. Les troupes Pruſſiennes en ſe retirant, filèrent au Nord-Oueſt de Paderborn, & entrèrent dans le Comté de Ritberg, qui appartenoit au Comte de Kaunitz-Ritberg, Grand-Chancelier de l'Impératrice-Reine. Ils s'emparèrent du château, où ils trouvèrent trente piéces de canon, & tirèrent de ce diſtrict pour quarante mille écus de contributions. A meſure que les Pruſſiens ſe retiroient, les François prenoient poſſeſſion du pays, au nom de l'Impératrice-Reine, qui avoit un Commiſſaire à cet effet dans leur armée. Le Quartier général des troupes commandées par le Prince de Soubiſe, fût établi à Nuys, dans l'Electorat de Cologne, où ſe rendit un gros corps de François le premier d'Avril.

George II. An. 1757.

Les Autrichiens n'étoient pas moins actifs : le Maréchal Browne après avoir visité les fortifications de Brinn & de Konigsgratz, fit la revue de l'armée qui avoit été aux ordres du Prince Picolomini, & qui étoit alors commandée par le Général Serbelloni ; ensuite il mit celle qu'il commandoit lui-même en marche pour Kostlitz sur l'Elbe, où il se proposoit d'établir son Quartier général.

XII. Lettre du Comte de Bestucheff aux Polonois.

Dès le mois de Décembre précédent, l'Impératrice de Russie avoit fait écrire une Lettre par le Comte de Bestucheff, son premier Ministre, adressée au Primat, aux Sénateurs, & aux Ministres de la République de Pologne. Il leur exposoit : » que la » conduite du Roi de Prusse envers » le Roi de Pologne, intéressoit » non-seulement la tranquillité de » l'Europe en général, mais aussi » celle de chaque Puissance en par- » ticulier : qu'il étoit de l'intérêt & » de la sûreté de tous les Princes » de faire une cause commune, pour » obtenir qu'on donnât une satisfac- » tion convenable à ceux dont les

George II. An. 1757.

» Etats avoient été si injustement » attaqués, & pour prescrire au Roi » de Prusse des bornes qui pussent » mettre ces Puissances en sûreté » contre un voisin si inquiet & si en- » treprenant; que dans cette vue, » l'Impératrice étoit résolue de sou- » tenir le Roi de Pologne, avec un » gros corps de troupes qui étoit en » marche sous les ordres du Géné- » ral Apraxin; qu'il étoit absolument » nécessaire que ces troupes passas- » sent par les territoires de la Po- » logne, & que Sa Majesté Impé- » riale comptoit que la République » en faciliteroit la marche autant » qu'il lui seroit possible ». Cette Lettre trouva la Pologne remplie de factions & de divisions : quelques-uns des Palatins étoient d'avis de s'opposer au passage des Russes, & d'autres prétendoient qu'on devoit les aider de tout son pouvoir. Ce peu d'union étoit fomenté par les querelles particulières entre le Prince Czartorinski & le Comte de Mnisrechk. Il n'y avoit presque pas un des habitants de Warsovie qui ne prît part à leur dispute; & la vio-

George II.
An. 1757.

lence des factions étoit montée à un tel point, que dans cette Capitale on trouvoit presque tous les matins quelques corps morts dans les rues, particuliérement des Saxons.

XIII.
Démarches infructueuses des Anglois pour la paix du Continent.

La Grande-Bretagne parut alors se repentir d'être entrée dans la guerre du Continent, & elle jugea que si elle pouvoit obtenir la paix à des conditions équitables, l'avantage en seroit beaucoup plus grand pour la Nation que de continuer une guerre ruineuse. Les Anglois firent donc proposer à l'Impératrice Reine différents moyens d'arrangement pour rétablir la tranquillité Germanique, mais le temps n'en étoit pas encore venu, & il n'y avoit pas lieu de croire qu'au commencement d'une campagne où cette Princesse avoit tout à espérer, elle se prêtât à des propositions qui arrêteroient le cours des conquêtes qu'elle avoit droit d'attendre. Elle répondit » que » lorsqu'elle verroit que les expé- » dients proposés la dédommage- » roient des dépenses extraordinai- » res qu'elle avoit faites pour sa pro- » pre défense, & des pertes immen- » ses qu'avoit souffert son allié le Roi

« de Pologne, & qu'on lui donneroit
» une ſureté convenable pour l'ave-
» nir, elle ſeroit prête à donner les mê-
» mes preuves que par le paſſé de
» ſon deſir pour le rétabliſſement de
» la paix ; mais qu'on ne devoit pas
» attendre qu'elle ſe prêtât à des ex-
» pédients dont le Roi de Pruſſe re-
» tireroit tout l'avantage, lui qui
» avoit commencé la guerre, & de-
» vaſté les Etats d'un Prince qui
» avoit mis ſa confiance dans la foi
» des traités, & dans l'harmonie ap-
» parente qui régnoit entre lui &
» le Roi de Pruſſe ».

La Cour de Londres voyant qu'elle ne pouvoit réuſſir de ce côté, s'adreſſa à la Czarine pour demander qu'elle fût médiatrice entre les Cours de Vienne & de Berlin. Cette propoſition fut rejettée ; mais l'Ambaſſadeur d'Angleterre ayant inſiſté, & même joint quelques menaces à ſa demande, l'Impératrice lui fit dire :
» Que Sa Majeſté Impériale étoit
» très ſurpriſe de ſes ſollicitations :
» que les intentions contenues dans
» ſa premiere réponſe, étoient fer-
» mes & inviolables : qu'elle n'écou-
» teroit plus ce qu'il voudroit dire

George II. An. 1757.

» à l'avenir au ſujet de la médiation :
» qu'à l'égard des menaces, parti-
» culiérement de celle où il avoit
» dit que le Roi de Pruſſe attaque-
» roit dans peu l'armée de Ruſſie,
» elles ne pouvoient ſervir qu'à don-
» ner moins de force aux demandes
» de l'Ambaſſadeur ; à confirmer de
» plus en plus, s'il étoit poſſible, Sa
» Majeſté Impériale dans ſes réſolu-
» tions, & à rendre le Roi de Pruſſe
» plus digne de blâme ».

XIV. Diſpoſition des armées du Roi de Pruſſe.

L'armée des Ruſſes marchoit avec tant de lenteur, que le Monarque Pruſſien, aſſuré d'ailleurs que ſes opérations ne ſeroient pas fort vives, ſe contenta de laiſſer le Général Leuwald avec une armée d'obſervation pour la défenſe de ſon Royaume. Ce Prince, ſuivant la ſage maxime qu'il a toujours ſuivie de tenir le théatre de la guerre le plus éloigné de ſes Etats qu'il lui étoit poſſible, réſolut de l'établir en Bohême, & d'attaquer les Autrichiens de différents côtés. Il donna ordre à ſes armées de Saxe, de Miſnie, de Luſace & de Siléſie, d'entrer à peu près en même-temps dans le pays ennemi. Il commandoit en perſonne,

ıidé du Maréchal Keith, la premiere le ces armées : la ſeconde avoit pour Général le Prince Maurice d'Anhalt-Deſſau; la troiſiéme étoit commandée par le Prince Ferdinand de Brunſwick-Bevern, & la quatriéme par e Maréchal Schwerin. L'Impératrice Reine avoit auſſi quatre Généraux à oppoſer à ceux des Pruſſiens : le Général Serbelloni, campé à Konigshoff étoit à portée de s'oppoſer au Maréchal Schwerin : le Comte de Konigſeg étoit près de Reichenberg avec une armée de vingt mille hommes : le Prince Charles & le Comte de Browne, couvroient la Ville de Prague avec cent mille, & le Comte de Daun avoit ſon camp ſur les frontières de la Moravie, enſorte que toutes ces diſpoſitions préſageoient la campagne la plus ſanglante entre des troupes aguerries, & commandées par d'habiles Généraux.

XV. Entrée des Pruſſiens en Bohème. Avantage qu'ils ont à Reichenberg.

Le 18 d'Avril, le Maréchal Schwerin fit entrer ſon armée compoſée de trente mille hommes, ſur cinq colomnes dans la Bohème, ſans que les Autrichiens ſoupçonnaſſent ſa marche. A peine eût-il paſſé les frontières, que leurs Pandours s'empa-

George II
An. 1757.

rèrent du dangéreux défilé de Gulder-Oelſe, pour lui diſputer le paſſage; mais deux Bataillons de Grenadiers Pruſſiens, la bayonnette au bout du fuſil, les en eurent bientôt délogés, & les mirent totalement en déroute. Le Maréchal s'avança dans le cerçle de Konigſgratz; s'empara de pluſieurs Magazins; ſe rendit à Konigshof, & s'étendit ſur la droite de l'Elbe. Le 20 du même mois, le Prince d'Anhalt entra auſſi en Bohème par la Miſnie, ſans trouver aucune réſiſtance. Le même jour, le Prince de Bevern, qui commandoit le corps de troupes de la haute Luſace, aux environs de Zittau, ſe mit en marche dans le cercle de Buntzlau, s'empara des premiers poſtes ſur la frontière de Bohême à Krottau & Grafenſtein, qu'il trouva abandonnés; chaſſa les Autrichiens de Kolich & de Kratzau, & marcha vers Marchendorf. Le même jour, les Huſſards de Putkammer qui faiſoient partie d'un corps, commandé par un Colonel & un Major, mirent en déroute un corps de Cuiraſſiers ennemis, commandés par le Prince de Lichtenſtein; prirent trois

Officiers, avec ſoixante Cavaliers, & diſperſèrent ſi bien le reſte, qu'ils eurent beaucoup de peine à ſe rallier près de Kratzen. La nuit qui ſurvint, obligea les troupes de demeurer en plein air juſqu'au matin du 21, que les Pruſſiens au point du jour marchèrent ſur deux colonnes par Habendorff à l'armée du Comte de Konigzeg, qui étoit poſtée près de Reichenberg. La Cavalerie Autrichienne, compoſée de trente Eſcadrons, étoit au centre où elle formoit trois lignes, ayant le village de Frantzenthal derriere, & un bois à la gauche. L'Infanterie étoit ſur les deux aîles, retranchée par des abattis d'arbres & d'autres défenſes, avec des foſſes à loup. L'action commença par une canonnade très-vive que la Cavalerie Autrichienne reçut ſans s'ébranler : mais le Prince de Bevern ayant fait avancer 15 Eſcadrons de Dragons de la ſeconde ligne de ſa Cavalerie, qui étoit auſſi au centre, fit attaquer en même-temps le bois qu'il avoit à ſa droite, & qui couvroit les Autrichiens, par les bataillons de Grenadiers de Kæhlden & de Moellendorff, & par le Régiment du Prince

George II. An. 1757.

de Pruſſe. Les Dragons après avoir été repouſſés pluſieurs fois, nettoyèrent le terrein, ſe rendirent maîtres des retranchements, & ayant leurs flancs couverts, ils mirent totalement en déroute la Cavalerie Autrichienne. En même temps le Colonel Putkammer & le Major Schenfeld, à la tête de leurs Huſſards, quoiqu'ils fuſſent battus en flanc par l'artillerie ennemie, ſoutinrent tout le choc des Grenadiers à cheval, pendant que le Lieutenant-Général Leſtewitz, avec l'aîle gauche des Pruſſiens, attaqua les redoutes qui couvroient Reichenberg. Quoique tout le terrein fut coupé par des défilés entre différentes hauteurs, toutes occupées par les Autrichiens, le Régiment de Darmſtadt força les redoutes, & mit les ennemis en fuite après quelques décharges d'artillerie & de petites armes. On les pourſuivit d'éminences en éminences ſeulement l'eſpace d'un mille juſqu'à Rochlitz & Dorffel; après quoi le Comte de Konigſeg ſe retira à Liebenau, où il raſſembla ſes troupes. Il y demeura juſqu'au 24, mais ayant été informé que le corps du Comte

le Schwerin s'avançoit vers Reichenberg, il se replia à Brandeiss.

L'action qui avoit commencé à six heures & demie, dura jusqu'à onze : il y eut environ mille hommes tués ou blessés du côté des Autrichiens ; le Général Porporati & le Comte de Hohenfelds, furent du nombre des premiers : le Prince de Lichtenstein & le Comte de Mansfeld furent des derniers. On leur prit vingt Officiers, quatre cents soldats & trois étendards. Les Prussiens perdirent sept Officiers subalternes avec cent hommes, & eurent de blessés seize Officiers & cent cinquante soldats. Tous leurs Commandants se signalèrent en cette occasion, & le Prince de Bevern particulièrement augmenta la haute réputation qu'il s'étoit acquise l'année précédente à la journée de Lowositz.

XVI. Ils continuent leur route.

Après ce combat, le Maréchal Schwerin joignit le Prince de Bevern, qui se rendit maître de la plus grande partie du cercle de Buntzlaw, où il enleva un magasin considérable aux Autrichiens. Le Prince d'Anhalt-Dessau avec le corps qu'il commandoit, se tenoit toujours à

George II. An. 1757.

peu de diſtance de la grande armée du Roi de Pruſſe, qui s'avança juſqu'à Budin, où elle s'empara d'un camp avantageuſement ſitué, que les Autrichiens abandonnèrent pour ſe retirer à Weſtwarn à moitié chemin de Budin à Prague. Le Monarque paſſa enſuite l'Eger, & ſe trouva ſitué de façon que ſon armée & celle du Maréchal Schwerin pouvoient ſe donner la main, & ſe ſoutenir réciproquement dans leurs opérations.

XVII. Le Roi s'approche de Prague.

L'avantage des Pruſſiens à Reichenberg fut ſuivi d'une victoire beaucoup plus déciſive que le Monarque remporta lui-même peu de temps après. Réſolu d'entrer en Bohème à quelque diſtance des autres corps commandés par ſes Généraux, il fit un mouvement comme s'il eut voulu ſe porter vers Egra. Les Autrichiens, trompés par cette feinte, penſèrent qu'il avoit quelque deſſein dont l'objet étoit différent de celui de ſes autres armées, & ils détachèrent un corps de vingt mille hommes pour obſerver toutes ſes marches; mais il tourna ſur la gauche avec tant d'activité, qu'il coupa toute communication entre ce détache-

ment & le corps d'armée des ennemis. Selon les relations Françoises & Autrichiennes, l'armée du Prince Charles n'étoit que de cinquante à cinquante-cinq mille hommes, au lieu que par les relations des Prussiens & des Anglois on la fait monter à cent mille, ayant été renforcée par l'armée de Moravie, par les débris de l'action de Reichenberg, & par plusieurs Régiments qu'on avoit fait sortir de Prague. Quoiqu'il en soit, elle étoit fortement retranchée sur les bords de la Moldaw, au nord de la ville de Prague, dans un camp si fort par sa situation & par les ouvrages qu'on y avoit élevés, qu'il sembloit inexpugnable. L'aîle gauche des Autrichiens étoit appuïée aux montagnes de Ziska, & la droite s'étendoit jusqu'au village Sterboholi. Le Prince Charles & le Maréchal Browne qui les commandoient, parurent déterminés à conserver un poste aussi avantageux; mais le Roi de Prusse, dont l'ardeur guerrière s'accroissoit par les difficultés, ayant jetté quelques ponts sur la Moldaw le 5 de Mai, traversa cette rivière le matin du 6 avec trente mille hom-

George II.
An. 1757.

mes, laiſſant le reſte aux ordres du Prince d'Anhalt-Deſſaw, & ayant été joint par les troupes du Maréchal Schwerin & par celles du Prince de Bevern, ce qui lui formoit une armée de cent douze mille hommes, il réſolut d'attaquer les ennemis le jour même.

XVIII.
Il y remporte une victoire ſur les Autrichiens.

Les Généraux Autrichiens paroiſſoient n'avoir aucun lieu de craindre que le Monarque tombât ſur eux le jour que ſe livra la bataille, & ils le deſtinèrent même pour un fourage général, ayant appris la veille que le Maréchal Schwerin étoit à trop de diſtance pour qu'il y eût quelque apparence qu'il pût faire ſa jonction le lendemain avec le Roi de Pruſſe. En effet il fallut que ce Général fit deux marches exceſſives pour obéir aux ordres du Monarque, & ſes troupes paroiſſoient épuiſées de fatigue lorſqu'elles arrivèrent à minuit au lieu où elles ſe diſpoſoient à camper; mais le Roi ne leur en laiſſe pas le temps, elles ont ordre de faire encore plus de trois lieues pour le joindre au point du jour, & ſans leur donner aucun repos il les fait auſſitôt marcher aux Autrichiens. Ceux-

ci voyant que l'armée Pruſſienne les prenoit en face, pendant que le corps du Maréchal Schwerin ſe diſpoſoit à les attaquer en flanc, formèrent une équerre ſur la droite pour réſiſter à ſon attaque. L'Infanterie Pruſſienne aux ordres du Maréchal ayant engagé l'action reçut un ſi grand feu de l'artillerie & du corps du Maréchal Browne, que la première ligne fut renverſée par trois fois ſur la ſeconde : celle-ci la ſoutint quelque temps & ſe porta elle-même à l'attaque avec la plus grande activité, mais elle fut également repouſſée, & la victoire parut ſe déclarer totalement pour les Autrichiens. La ligne de la droite pouſſa les ennemis dans le meilleur ordre l'eſpace de ſix cents pas, leur prit 16 pièces de canon, & fit un grand nombre de priſonniers ; mais le Roi de Pruſſe qui reconnoît que par ce mouvement il étoit reſté un grand vuide à l'angle de l'équerre, en profite pour y faire entrer un gros corps de Cavalerie qui n'avoit pas encore combatu. Pendant qu'il fait ce mouvement, le Maréchal Schwerin voulant faire un dernier effort met pied à terre, prend lui-

George II. An. 1757.

même l'étendart de son Régiment, & entre dans un marais qui le conduisoit à l'ennemi, en criant « suivez-moi braves Prussiens »! Les troupes animées par cet éxemple, & voyant l'intrépidité de leur Général, âgé de 82 ans, s'empressent de suivre ses pas; il se précipite où le feu est le plus terrible : le brave Schwerin est tué à leurs yeux; mais sa mort, bien loin de rallentir leur ardeur, semble leur donner une nouvelle activité par le desir de le venger, & ils se portent avec tant de fureur contre leurs ennemis qu'ils réussissent enfin à leur enlever la victoire, & les force de se retirer en désordre à Saszaswa. Il y eut cependant une partie de l'Infanterie de la droite des Autrichiens qui réussit à se rejoindre à l'aîle gauche, & qui fit avec elle sa retraite dans Prague en disputant le terrein pas à pas. Pendant que le Roi de Prusse s'avançoit avec son corps vers la Moldaw, le Prince Ferdinand de Brunswick prit l'aîle droite des ennemis en flanc, & après des éxemples signalés de la plus grande valeur de part & d'autre, les Autrichiens ne pouvant plus sup-

orter le poids de toutes les forces Pruſſiennes dont ils étoient accablés, urent forcés d'abandonner le champ le bataille, où ils laiſſèrent ſoixante pièces de canon, toutes leurs tentes, eur bagage & leur caiſſe militaire. Ce qui reſtoit de leur aîle droite, au nombre de dix ou douze mille hommes fut raſſemblé vers Beneſchaw par M. de Pretlach, Général de la Cavalerie Allemande; & l'Infanterie s'étant retirée vers Prague, ſe jetta dans cette ville avec le Prince Charles & le Maréchal Browne. Les Pruſſiens prirent dans cette bataille dix étendards & firent plus de 4000 priſonniers, entre leſquels il y eut trente Officiers d'un rang diſtingué. Ils eurent 2500 hommes de tués, & environ trois mille bleſſés. Du nombre des premiers fut le Général Amſtel, le Prince de Holſtein-Beck, les Colonels Goltze & Manſtein, & le Lieutenant-Colonel Roke. Le nombre des tués & des bleſſés fut beaucoup plus grand du côté des Autrichiens; ils perdirent entre autres le Maréchal Browne, qui mourut quelques jours après la bataille des bleſſures qu'il y avoit reçues.

George II.
An. 1757.

Le lendemain, le Colonel Meyer fut détaché avec un bataillon de Pandours Pruſſiens & quatre cents Huſſards, pour détruire un magaſin conſidérable que les Autrichiens avoient à Pilſen. Il en détruiſit auſſi quelques autres de moindre importance, pour ôter entiérement la ſubſiſtance à tous les ſecours qui pourroient venir du côté de l'Empire.

XIX.
Il aſſiège la ville de Prague.

Le ſalut de toute la Bohème & des autres états héréditaires de S. M. Impériale dépendoit de la défenſe de Prague, où ſe trouvèrent alors renfermés le Prince Charles de Loraine, les deux Princes de Saxe, le Prince de Modène, le Duc d'Aremberg, le Comte de Laſci, & un grand nombre d'Officiers de la première diſtinction, avec quarante mille hommes des troupes qui s'étoient conduites avec tant de valeur dans la bataille. En quatre jours le Roi de Pruſſe environna la ville par des lignes de circonvallation qui lui ôtèrent toute communication avec le pays circonvoiſin : la place fut inveſtie d'un côté de la rivière par l'armée que le Roi commandoit en perſonne, & de l'autre par celle qui étoit aux ordres du Maréchal

George II. An. 1757.

Leith. Pendant qu'on faiſoit toutes es diſpoſitions, à peine tiroit-on uelques coups de canon de part & 'autre juſqu'à ce que les Pruſſiens ſe uſſent emparés de Cziſcaberg ou Ziſ-a, éminence qui commande la ville, d'où les Autrichiens avoient conſtruit ne forte redoute. Cette tranquillité e fut pas de longue durée. Les Autrichiens, après avoir fait quelques tentatives infructueuſes pour reprendre e poſte, réſolurent de frapper un oup plus déciſif. La nuit du 24 fut hoiſie pour faire une ſortie avec ouze mille hommes, qui devoient tre ſoutenus de tous les grenadiers, es Volontaires, des Pandours & de Infanterie Hongroiſe. S'ils avoient éuſſi à faire quelque impreſſion ſur s lignes des aſſiégeants, leur deſſein oit de s'ouvrir un paſſage l'épée à main, au travers du camp du Roi e Pruſſe, pour débaraſſer la ville une partie de ces troupes, trop ombreuſes pour la défendre, & qui e ſervoient qu'à en conſommer les rovisions, au riſque d'être faites riſonnières de guerre ſi l'on étoit rcé de ſe rendre. Le Prince de Pruſſe t averti de ce deſſein par un déſer-

George II.
An. 1757.

teur la nuit même qu'il devoit s'éxécuter ; mais on gardoit une si éxacte discipline dans le camp des assiégeants, qu'en un quart d'heure toute l'armée fut sous les armes, prête à recevoir les ennemis.

XX.
Les assiégés font une sortie

Les Autrichiens effectuèrent leur sortie avec tant de silence que les Prussiens, quoiqu'ils en fussent avertis, ne les apperçurent que dans le temps où ils tombèrent sur leurs postes avancés. L'attaque commença du côté qu'on appelle la Petite-Ville ; elle fut dirigée contre le camp du Maréchal Keith, & contre l'aîle droite des Prussiens campés sur la Moldaw ; ce qui fit juger que les Autrichiens se proposoient non seulement de détruire les batteries des assiégeants, mais encore d'attaquer les ponts de communication qu'ils avoient jettés sur la rivière environ à un quart de mille au dessus & au dessous de Prague. L'allarme en fut donnée à deux heures du matin, & au premier coup de canon le piquet des Gardes Prussiennes au nombre de cent hommes s'avança pour soutenir le corps de troupes qui couvroit les travailleurs, mais ils se trouvè-

nt bientôt dans la confuſion, par
bſcurité de la nuit qui empêchoit
diſtinguer les amis des ennemis.
Lieutenant York, détaché avec
ux pelotons pour reconnoître les
itrichiens, eſſaya de découvrir
ır diſpoſition en faiſant allumer
grand feu. Le Capitaine Roding
ant vu par ce moyen la ſituation
s ennemis, forma auſſi-tôt le deſ-
n de les attaquer en flanc, & don-
ordre à ſes gens de tirer par pe-
tons, ce qu'ils firent auſſitôt en ſe
pétant mutuellement le ſignal don-
par leur Commandant. Les Au-
chiens qui ignoroient le peu de
rce du piquet, & qui crurent que
corps de Pruſſiens qui les attaquoit
oit très nombreux, prirent la fui-
: pluſieurs déſertèrent, d'autres
retirèrent dans Prague, & il y en
t quelques-uns de noyés.

XXI.
Ils ſont repouſſés.

Pendant que ce côté étoit dans la
nfuſion, un Régiment de Grena-
ers à Cheval, ſoutenu par l'Infan-
rie Hongroiſe, attaqua une redou-
que les Pruſſiens avoient élevée.
retournèrent trois fois à l'aſſaut,
trois fois furent repouſſés, mais
Bataillon du Prince Ferdinand de

George II.
An. 1757.

Brunſwick qui gardoit ce poſte, y
ſouffrit exceſſivement. Pendant cette
attaque, les ennemis firent un feu
continuel de mouſqueterie ſur le
front des Pruſſiens, qui s'étendoit
depuis le Couvent de Sainte Mar-
guerite où étoient leurs bleſſés, juſ-
qu'à la rivière. A trois heures du ma-
tin les troupes Pruſſiennes ſortirent
de leur Camp pour repouſſer les en-
nemis. Le Bataillon de Pannewitz
attaqua un bâtiment nommé la Mai-
ſon rouge, ſitué au pied d'une hau-
teur vis-à-vis Wellaſtowitz. Les Pan-
dours qui s'en étoient emparés, ti-
roient par les portes & par les fe-
nêtres; cependant les Pruſſiens les en
chaſſèrent; mais comme ils étoient
expoſés à tout le feu de la mouſ-
queterie & à celui de l'artillerie de
la Ville, les Pandours reprirent le
bâtiment, & s'y maintinrent juſqu'à
ce que les Troupes Autrichiennes
euſſent été repouſſées dans Pra-
gue. En ſe retirant, elles laiſſèrent un
aſſez grand nombre de morts & de
bleſſés; pluſieurs de leurs Soldats dé-
ſertèrent, & on leur fit quelques Offi-
ciers priſonniers. Les Pruſſiens de
leur côté perdirent beaucoup de

oupes ; le Prince Ferdinand, le
us jeune des Frères du Roi, eût
ı cheval tué ſous lui, & fut lé-
ērement bleſſé d'un coup de feu au
iſage.

XXII.
Bombardement & incendie de Prague.

Lorſque les ouvrages des Aſſié-
ants furent achevés, & que leur
oſſe artillerie fût arrivée, ils éle-
èrent ſur les bords de la Moldaw
ıatre batteries, qui commencèrent
tirer jour & nuit ſur les différents
ıartiers de la Ville. On y jetta près
e trois cents bombes & d'autres
ılles à feu, dans l'eſpace de vingt-
ıatre heures. Les maiſons, les hom-
es, les chevaux furent réduits en
ndres dans la Ville neuve. Le dé-
ut de munitions obligea les Autri-
ıiens de modérer le feu de leur ar-
llerie, & le Roi de Pruſſe animé
e plus en plus par l'eſpérance d'une
rompte conquête, redoubla le ſien
vec une nouvelle fureur. La ſoif du
ng ennemi ſembloit avoir anéanti
ans tous les cœurs les ſentiments
'humanité : les clameurs des mal-
eureux habitants étoient étouffées
ar le bruit des armes & par les cris
es guerriers. Les Autrichiens étoient
éſolus de ſe défendre à toute ex-

George II.
An. 1757.

trémité, & les Pruſſiens pouſſoien
juſqu'à la barbarie les raffinemen
de l'art militaire, pour les forcer
ſe rendre. Après que l'incendie eû
duré trois jours, & qu'il eût con
ſumé une quantité prodigieuſe d
bâtiments, les principaux Habitants
les Magiſtrats & le Clergé voyan
que leur Ville ne ſeroit bientôt plu
qu'un monceau de ruines & de cen
dres, ſupplièrent en corps le Com
mandant d'écouter la voix de la p
tié, & de ſe prêter aux propoſition
qui lui étoient faites pour capituler
Bien loin d'être touché de leurs ſup
plications, il fit mettre hors de l
Ville douze mille de ces Bourgeoi
qui ne pouvoient ſervir à la défen
dre; mais le Roi de Pruſſe les forç
d'y rentrer, eſpérant que la diſett
auroit plus de pouvoir que la forc
des armes pour obliger les Autri-
chiens à ſe rendre. Il eſt vrai qu'il
n'avoient plus d'autre viande que l
chair des chevaux, dont on tuoit tou
les jours quarante pour les diſtribuer
aux Soldats; mais il y avoit du bled
en abondance, & ils étoient bien loin
d'être réduits à la dernière extré-
mité. Ils firent deux autres ſorties

ès vigoureuſes, qui n'eurent pas lus de ſuccès que la première, & lles ne ſervirent qu'à obliger les ruſſiens de ſe tenir dans une vigiance continuelle.

XXIII. Le Maréchal Daun prend le commandement de l'armée Autrichienne.

Malgré toutes les difficultés que rouvoit le Roi de Pruſſe à réduire a Ville de Prague, les Partiſans de e Monarque regardoient les affaires le l'Impératrice Reine comme déeſpérées, & l'on ne peut nier qu'eles ne fuſſent dans une ſituation très critique. Sa grande armée diviſée en différents partis, ne pouvoit preſque ſe réunir faute de ſubſiſtance : ſes Princes & ſes Généraux étoient renfermés dans Prague : cette Capitale paroiſſoit dans le danger le plus imminent de devenir la proie du Vainqueur. Le Royaume de Bohème alloit tomber entre les mains des Pruſſiens ; une nombreuſe armée étoit peut-être dans la fâcheuſe néceſſité de ſe rendre priſonnière de guerre ; tous les Pays héréditaires de Sa Majeſté Impériale alloient demeurer découverts & ſans défenſe, & les fertiles Contrées entre l'Eger & la Moldaw étoit déja en la poſſeſſion du Roi de Pruſſe ; enfin tout le Pays

George II. An. 1757.

étoit ouvert jusqu'au Danube, qui ne présentoit pas une barrière impénétrable à un Conquérant aussi actif & aussi entreprenant que le Monarque Prussien. On prévoyoit déja que Vienne seroit bientôt assiégée, & que la Famille Impériale n'auroit d'autres ressources que de se réfugier en Hongrie. Les Amis de ce Potentat le jugeoient alors invincible, & croyoient partager dans peu les riches dépouilles de son illustre Ennemie. Ce fut dans ces circonstances que Léopold, Comte de Daun, fut mis à la tête de l'armée Autrichienne, pour arrêter le cours de ce torrent de disgraces, & pour forcer la fortune à changer de parti. Daun instruit par une longue expérience, avoit appris l'art de la guerre sous les plus habiles Généraux de l'Europe, & avoit mérité d'être particuliérement considéré du fameux Kevenhuller. Devenu pour la première fois Général en Chef, ce fut à lui que la Reine confia le Commandement de l'armée d'où dépendoit le salut de l'Autriche, & peut-être le destin de l'Empire. Né d'une famille noble, mais qui ne te-

noit pas les premiers rangs en Allemagne, il dut son élévation à son propre mérite ; & s'il eut l'ambition de s'élever, ce ne fut jamais par le manége des Courtisans, ni par ses sollicitations à la Cour de Vienne : il avança à pas lents des emplois subalternes à la première place de l'armée ; mais toutes les voix furent réunies en sa faveur quand on vit la haute marque d'estime que lui donnoit l'Impératrice Reine. Réservé, constant dans ses résolutions, d'une sagacité propre à pénétrer dans les desseins d'un ennemi aussi fin que vigilant, il fut choisi comme un nouveau Fabius pour arrêter le feu & l'activité du Monarque Prussien, par sa prudence tranquille, & par sa circonspection phlegmatique.

XXIV. Conduite prudente de ce Général.

Le Maréchal étant arrivé le lendemain de la défaite à Bohmisch-Brod, qui n'est qu'à quelques milles de Prague, recueillit les débris de l'armée Autrichienne, & se forma en peu de temps un corps si considérable, qu'il attira l'attention du Roi de Prusse. Le Prince de Bevern fut détaché avec 20 Bataillons & 30 Escadrons pour l'attaquer avant que son armée de-

George II. An. 1757.

vint plus formidable ; mais le Maréchal étoit trop prudent pour risquer une bataille avec des troupes découragées, contre un ennemi enflé de sa victoire. Dès la première marche des Prussiens, il se replia sur Kollin, & s'assura des derrières pour ne point manquer de provisions. Il se tint exactement renfermé dans son camp, n'ayant alors d'autre objet que de diviser les troupes Prussiennes, en obligeant le Roi d'employer près de la moitié de son armée à observer ses desseins, ce qui affoiblissoit ses efforts contre Prague : ensuite il commença à harasser l'ennemi en lui enlevant des convois ; & par de légeres escarmouches, il rétablit peu à peu dans ses troupes l'activité & la confiance, si nécessaires pour vaincre. Parfaitement instruit de l'ardeur & de la discipline qui régnoit dans l'armée Prussienne, commandée par un Monarque qui sembloit avoir fait passer dans l'ame de chacun de ses Soldats son génie impétueux & entreprenant ; Daun ne s'attacha d'abord qu'à retarder les opérations de cette armée victorieuse. En évitant la bataille jusqu'à

ce que l'ardeur des Pruſſiens fût épuiſée, il les laiſſa s'affoiblir par la déſertion, & il vit avec une joie tranquille, qu'à meſure que leur premier feu perdoit de ſon activité par la fatigue continuelle, & par les fréquentes allarmes qu'il leur donnoit, il ſembloit paſſer dans le cœur de ſes troupes, qui oublioient déja leur dernière défaite, pour ſe livrer à des eſpérances plus flateuſes. L'événement juſtifia la conduite du Maréchal : ſon armée devint de jour en jour plus nombreuſe, & ſes troupes ſembloient être dans un quartier de rafraîchiſſement, pendant que le génie bouillant du Monarque Pruſſien commençoit à dégénerer en impatience de la longueur imprévue du ſiège. Quand il avoit inveſti Prague, il comptoit que les troupes nombreuſes qui y étoient renfermées, conſommeroient bientôt toutes les proviſions, & que la place ſe rendroit en peu de jours; mais quand il ſut que les Autrichiens avoient du bled en abondance, & qu'il vit que l'armée du Comte de Daun devenoit aſſez puiſſante, non-ſeulement pour tenir la campagne contre le

George II. An. 1757.

Détachement du Prince de Bevern, mais même pour attaquer celle qui formoit le siège, il se détermina à livrer bataille au Comte avec une partie de ses troupes, pendant que le reste continueroit à bloquer Prague.

XXV. Bataille de Chotzemitz.

Les Autrichiens au nombre de soixante mille hommes, étoient fortement retranchés & défendus par une quantité prodigieuse de grosse artillerie, placée sur des redoutes, & dans des batteries élevées aux postes les plus avantageux. Il n'y avoit pas une seule partie accessible de leur camp qui ne fût fortifiée par des lignes & par de gros canons de batteries, & le pied des hauteurs ne présentoit que des défilés presque impraticables. Ces difficultés ne détournèrent pas le Monarque du dessein qu'il avoit formé, & le 13 de Juin il partit de Prague avec quelques Bataillons & quelques Escadrons, pour joindre à Milkowitz le corps du Prince de Bevern, qui n'étoit que d'environ trente-deux mille hommes. On assure que le Maréchal Keith s'opposa fortement à cette résolution, & conseilla au Roi d'atten-

dre qu'il fût maître de Prague, ou de lever entièrement le siege, pour livrer la bataille avec toutes ses troupes. Il paroît que la prudence auroit dû lui faire prendre l'un ou l'autre parti. En attaquant le Maréchal avec toutes ses forces, il étoit probable que le Monarque remporteroit la victoire, ou au moins qu'il obligeroit ce Général à s'éloigner; & en demeurant au siège, si Daun avoit entrepris de le forcer dans son camp, il auroit abandonné sa position avantageuse, & celle du Roi de Prusse, qui étoit très forte, auroit vraisemblablement rendu les efforts des Autrichiens inutiles : il est vrai que dans ce dernier cas, ils auroient pu être soutenus par une sortie de la Ville, ce qui auroit mis les Prussiens entre deux feux. Quoiqu'il en soit, le Monarque, animé par ces succès précédents, guidé par une valeur impétueuse, & comptant sur la discipline régulière à laquelle ses troupes étoient accoutumées, pensa que nulle résistance ne pouvoit faire un obstacle insurmontable à ses armes victorieuses. Il se confia en son propre courage, qui lui avoit déja fait

George II. An. 1757.

vaincre tant de difficultés ; ferma l'oreille aux ſages conſeils du Maréchal, & marcha aux ennemis avec cette intrépidité qu'inſpire l'aſſurance du ſuccès. Le Comte de Daun obſervoit tous ſes mouvements, & ſans quitter le poſte avantageux qu'il occupoit, il diſpoſa chaque jour ſon armée de facon à faire face aux Pruſſiens. Le 16 ils ſe préſentèrent à ſa gauche du côté de Kaurzim ; le 17 ils s'avancèrent vers le chemin de Prague à Vienne, & le 18, ils ſe formèrent à la droite de ce chemin, devant le village de Chotzemitz. Ce fut le même jour 18 que l'attaque commença vers deux heures à la droite de l'armée Autrichienne, où l'Infanterie Pruſſienne ſe porta avec la plus grande vivacité ; elle fut reçue par un feu terrible de la mouſqueterie & de l'artillerie Autrichienne. Cependant elle réuſſit à s'emparer de deux éminences, garnies de gros canons, & ſe rendit maîtreſſe de deux villages, d'où elle chaſſa quelques Bataillons, étant ſoutenue par quatorze piéces que le Roi de Pruſſe avoit placées derrière cette Infanterie ſur une hauteur, & qui

incommodèrent beaucoup les Autrichiens pendant toute la bataille. Animés par ce premier ſuccès, les Pruſſiens ſe porterent avec la même ardeur vers la troiſième éminence; mais ils ſe trouvèrent pris en flanc par la Cavalerie Autrichienne, & par le feu des batteries; ce qui les obligea de ſe retirer dans le plus grand déſordre, après une heure & demie d'un combat opiniâtre.

XXVI.
Les Pruſſiens chargent ſept fois, & ſont mis en déroute.

Quelque meurtrière qu'eût été cette première attaque, elle ne découragea pas les Pruſſiens, animés par la préſence du Monarque, qui expoſoit ſa vie comme le dernier des Soldats. Ils retournèrent à la charge, & furent encore repouſſés: mais le Prince Ferdinand qui remarquoit dans ces troupes une ardeur dont on trouve peu d'exemples dans les combats les plus animés, les conduiſit juſqu'à ſept fois contre les Autrichiens, & autant de fois ils éprouvèrent la même réſiſtance. La dernière charge fut la plus vive de toutes; le combat fut général; une bravoure pouſſée juſqu'à la fureur du côté des Pruſſiens; une fermeté & une conſtance tranquille, mais iné-

George II.
An. 1757.

branlable du côté des Autrichiens, décida enfin la victoire ; les troupes du Monarque se débandèrent de toutes parts, & la déroute fut générale dans cette partie de l'armée Prussienne qui prit la fuite vers huit heures du soir. Le Maréchal envoya des troupes légères à la poursuite, & le corps du Général Nadasti qui étoit demeuré à la réserve, leur fit un grand nombre de prisonniers.

XXVII.
Le Roi de Prusse abandonne le champ de bataille aux Autrichiens.

A l'aîle gauche, les Autrichiens étoient postés encore plus avantageusement qu'à la droite. Les Prussiens s'avancèrent jusqu'au pied de la hauteur, d'où ils étoient foudroyés par l'artillerie Impériale : ils firent halte au pied de cette éminence ; mais les Autrichiens voyant que l'espèce d'impossibilité où étoient les ennemis de venir jusqu'à eux les empêcheroit de partager la gloire de leur aîle droite, s'avancèrent au devant des Prussiens. Les deux corps se chargèrent réciproquement, & firent les plus grands efforts pendant plus d'une heure, sans qu'on pût juger de quel côté se tourneroit la fortune ; mais elle se décida encore en faveur des Autrichiens, qui forcèrent l'In-

fanterie Prussienne à la retraite. Elle fut bientôt ralliée, & revint à la charge, soutenue de la Cavalerie, conduite par le Roi en personne; mais quelque bravoure & quelque activité que ses troupes fissent paroître, les Autrichiens eurent toujours l'avantage. La prudence du Maréchal l'empêcha de poursuivre sa victoire à cette aîle, crainte de désunir ses troupes, comme il étoit arrivé à l'affaire de Reichenberg. Ce grand Général reçut deux légères blessures, & demeura enfin totalement maître du champ de bataille, que le Roi de Prusse fut forcé d'abandonner. Il y laissa environ six mille morts & quarante cinq piéces de canon; on lui prit vingt-deux drapeaux, six à sept milles prisonniers, & il y eut à peu près un pareil nombre de déserteurs. Les Autrichiens eurent au moins deux mille hommes de tués, & environ six mille blessés.

XXVIII. Il leve le siége de Prague.

La plus grande partie de l'armée Prussienne s'étant rassemblée à Nimburg, le Monarque en laissa le Commandement au Prince de Bevern, prit des chevaux frais, & escorté seulement de douze ou quatorze Huss-

George II. An. 1757.

ſards, il ſe rendit devant Prague, où il arriva le lendemain matin, ayant été à cheval tout le jour de la bataille, dont il avoit dirigé lui-même les attaques, & toute la nuit ſuivante. Il donna auſſi-tôt ſes ordres pour tranſporter l'artillerie, les munitions & le bagage, ce qui fut éxécuté avec tant de diligence que les tentes furent abattues & l'armée en marche avant que la Garniſon fût inſtruite de la victoire du Maréchal.

XXIX. Le Prince Charles fait une ſortie ſur ſes troupes.

La première nouvelle en fût apportée, dit-on, par la femme d'un Vivandier; & le Prince Charles voyant les mouvements qui ſe faiſoient dans le camp ennemi, réſolut d'en profiter pour une ſortie. Elle fût éxécutée le 20 à quatre heures après midi, & dans le moment que les troupes commençoient à paſſer la porte, on reçut la confirmation de la victoire des Autrichiens. Les ſoldats animés d'une nouvelle ardeur tombèrent ſur les retranchements ennemis dans la partie où commandoit le Maréchal Keith, qui y étoit demeuré avec vingt mille hommes pour couvrir la marche du reſte de l'armée. Il ſoutint le combat pendant

environ 2 heures, & fit ensuite une retraite précipitée. On fit dans cette dernière action onze cents prisonniers, outre les blessés qu'on trouva dans l'hôpital de Sainte Marguerite & dans l'Etoile du Parc, qui montoit à près de dix-huit cents hommes. Les Prussiens eurent huit cents soldats de tués, & laissèrent onze pièces de canon, quantité de bombes & de munitions, avec 44 pontons de cuivre. Par l'éxamen qui fut fait de l'état de Prague après la levée du siège, on trouva que 422 maisons avoient été entiérement détruites ou réduites en cendres par les bombes & les boulets rouges, & qu'il y en avoit cinq cents vingt-neuf considérablement endommagées.

XXX.
Le Roi de Prusse évacue toute la Bohème.

Le Comte de Daun fut reçu dans Prague avec des transports de joie plus faciles à concevoir qu'à être exprimés ; on le regarda avec justice comme le libérateur de toute la Bohème, de l'Autriche, & peut-être de l'Empire. Le Roi de Prusse, comme il arrive ordinairement à tous les hommes d'un caractère impétueux, quitta la Bohème avec encore plus

George II.
An. 1757.

de diligence qu'il n'y étoit entré, & ſe réfugia en Saxe ; les Autrichiens le haraſſèrent dans ſes marches, mais ils ne purent pénétrer dans un pays, dont les frontières ſont tellement coupées par les hauteurs & par les défilés, qu'il y auroit eu de l'imprudence à s'y engager. On publia alors une lettre du Monarque au Maréchal Keith, dont nous n'oſerions garantir l'authenticité ; mais comme elle n'a jamais été déſavouée, que les Anglois l'ont même inſérée dans leurs papiers publics, & que la vivacité du ſtile paroît aſſez conforme au génie du Roi de Pruſſe, nous avons cru la pouvoir inſérer ici.

XXXI.
Lettre du Monarque au ſujet de la bataille.

» Les Grenadiers Impériaux ſont
» un corps admirable : ces Compa-
» gnies défendoient un terrein élevé
» que mon Infanterie, quelque ex-
» cellente qu'elle ſoit, n'a pu em-
» porter : Ferdinand, qui la comman-
» doit a retourné ſept fois a la char-
» ge, mais ſans ſuccès. Il s'eſt d'adord
» rendu maître d'une batterie qu'il n'a
» pu conſerver. Les ennemis avoient
» l'avantage d'une artillerie nom-
» breuſe & bien ſervie : il faut ren-

» dre juſtice à Lichtenſtein qui la di-
» rigeoit. Il n'y a que l'armée Pruſ-
» ſienne qui puiſſe diſputer avec lui.
» Mon Infanterie étoit trop peu nom-
» breuſe. Toute ma Cavalerie étoit
» préſente & eſt demeurée ſpectatri-
» ce tranquille, à l'exception des
» troupes de ma Maiſon & de quel-
» ques Dragons qui ont fait un coup
» de main très hardi. Ferdinand at-
» taquoit ſans poudre : les ennemis
» ne l'ont pas épargnée. Ils avoient
» l'avantage d'un terrein élevé, des
» retranchements, & d'une artille-
» rie prodigieuſe. Pluſieurs de mes
» Régiments ont été repouſſés par
» leur mouſqueterie. Henri a fait des
» merveilles. Je tremble pour mes
» dignes frères : ils ſont trop braves.
» La fortune m'a tourné le dos cette
» journée : j'aurois dû m'y attendre:
» elle eſt femme & je ne ſuis pas ga-
» lant. Dans le fait j'aurois dû avoir
» plus d'Infanterie. —— Les ſuccès,
» mon cher Maréchal, donnent ſou-
» vent une confiance deſtructive.
» Vingt-quatre bataillons n'étoient
» pas ſuffiſants pour déloger ſoixante
» mille hommes d'un poſte avanta-
» geux. Une autre fois nous ferons

George II.
An. 1757.

» mieux. —— Que dites - vous de
» cette ligue qui a ſeulement le Mar-
» quis de Brandebourg pour objet ?
» Le Grand Electeur ſeroit bien ſur-
» pris de voir ſon petit-fils en guer-
» re avec les Ruſſes, les Autrichiens,
» preſque toute l'Allemagne, &
» cent mille Auxiliaires François.
» —— Je ne ſai s'il y aura de la honte
» à moi de céder; mais je ſuis sûr
» qu'il n'y aura pas de gloire à me
» vaincre ».

CHAPITRE VI.

§. I. *Le Duc de Cumberland eſt choiſi pour commander l'armée dans l'Electorat d'Hanover.* §. II. *Manifeſte du Roi d'Angleterre comme Electeur d'Hanover.* §. III. *Le Duc de Cumberland établit ſon quartier général à Biélefeld.* §. IV. *Il ſe retire dans l'Electorat.* §. V. *Il y eſt ſuivi par les François.* §. VI. *Réfléxions ſur la conduite du Duc de Cumberland.* §. VII. *Les François paſſent le Weſer.* §. VIII. *Ils s'emparent de Munden & d'Embden.* §. IX. *Ils entrent dans Caſſel, prennent Gottingen & Hall.* §. X. *Poſition de l'armée du Duc de Cumberland.* §. XI. *Sa ſituation avantageuſe à Haſtenbeck.* §. XII. *Diſpoſitions réciproques pour la bataille.* §. XIII. *Bataille d'Haſtenbeck gagnée par les François.* §. XIV. *Morts & bleſſés des deux côtés.* §. XV. *Les François prennent Hamelen.* §. XVI. *M. de Richelieu prend le commandement de l'armée.* §. XVII. *Les François s'emparent de Bremen,*

de Verden, de Brunswick & de Wolfenbutel. §. XVIII. *Le Duc de Cumberland est poussé jusqu'à Stade.* §. XIX. *Convention de Closter-Seven.* §. XX. *M. de Richelieu entre dans les Etats du Roi de Prusse.* §. XXI. *Nouvelles réfléxions sur la conduite du Duc de Cumberland.* §. XXII. *Les Etats du Roi de Prusse sont attaqués de toutes parts.* §. XXIII. *Les Russes commencent les hostilités par mer.* §. XXIV. *Ils s'emparent de la ville de Mémel.* §. XXV. *Déclaration du Roi de Prusse.* §. XXVI. *Cruautés commises par les troupes Russes.* §. XXVII. *Ils s'emparent de plusieurs villes.* §. XXVIII. *Disposition de leur armée.* §. XXIX. *Bataille de Jagersdorff gagnée par les Russes.* §. XXX. *Ils se retirent précipitamment après leur victoire.* §. XXXI. *Désertion des troupes du Duc de Wirtemberg* §. XXXII. *Les Autrichiens prennent Gabel.* §. XXXIII. *Ils s'emparent de Gorlitz & de Zittaw.* §. XXXIV. *Le Prince Royal de Prusse quitte l'armée.* §. XXXV. *Désertions dans les troupes du Roi de Prusse.* §. XXXVI. *L'Impératrice*

Reine

Reine rappelle ses Ministres de Londres. §. XXXVII. *Ostende & Nieuport reçoivent garnison Françoise. Reddition de Gueldres.*

PEndant que le Monarque Prussien souvent victorieux, quelquefois repoussé, mais toujours au dessus des revers, bien loin de pouvoir être attaqué dans ses propres Etats, faisoit la guerre dans ceux de l'Impératrice Reine, & se maintenoit en Saxe, où il entretenoit ses armées aux frais de ses ennemis, son Allié le Roi d'Angleterre voyoit l'orage prêt à fondre sur ses Etats héréditaires par la marche des François que commandoient le Maréchal d'Estrées & le Prince de Soubise. Aussitôt que les Hanoveriens & les Hessois étoient rentrés dans le Continent, on avoit donné des ordres pour les recruter le plus promptement qu'il seroit possible, pour augmenter les Compagnies, pour remonter la Cavalerie, & pour fournir les magasins de tout ce qui étoit nécessaire à la subsistance & à l'entretien de cinquante mille hommes. Le Duc de Cumberland fut choisi

George II. An. 1757.

I. Le Duc de Cumberland est choisi pour commander l'armée dans l'Electorat d'Hanover.

George II.
An. 1757.

pour commander cette armée composée de vingt-six mille Hanoveriens, de douze mille Hessois, de six mille hommes du Duché de Brunswick, de deux mille de celui de Saxe-Gotha, de mille de celui de Lunebourg & d'un gros corps de Prussiens. Avant que le Prince se mit à la tête de ces troupes, le Roi d'Angleterre fit publier un Manifeste en date du 23 d'Avril ; nous allons le rapporter en entier, pour que le lecteur puisse juger de la frivolité de la distinction qu'on y fait faire au Monarque entre sa qualité de Roi d'Angleterre & celle d'Electeur d'Hanover, comme de deux Princes séparés. En Supposant même cette distinction, la France auroit eu le droit le plus légitime de porter la guerre dans le pays de l'Electeur, qui avoit fourni des troupes Auxiliaires à l'Angleterre.

II.
Manifeste du Roi d'Angleterre, comme Electeur d'Hanover.

» Sa Majesté Britannique, Electeur de Brunswick-Lunebourg, a » fait les plus grands efforts pour » prévenir la guerre qui s'est élevée » entre lui, comme Roi de la Grande-Bretagne, & la Couronne de » France, ainsi que pour accommoder à l'amiable les différents qui

George II.
An. 1757.

» l'ont occaſionnée. Quand il a vu
» que ſes efforts étoient infructueux,
» il s'eſt attaché à renfermer la guer-
» re qu'il n'avoit pu prévenir, dans
» des limites étroites, pour qu'elle
» ne pût interrompre la tranquillité
» de ſes Etats en Allemagne, & en-
» core moins celle des autres Etats
» de l'Europe qui n'avoient point
» de part à cette querelle.

» En conſéquence de cette diſpo-
» ſition, & ſur ce que pendant l'au-
» tomne de 1755 il étoit devenu
» plus probable qu'auparavant, que
» la France pour venger les préten-
» dues injures qu'elle diſoit avoir
» reçues de Sa Majeſté Britannique,
» attaqueroit ſes Etats en Allema-
» gne; Sa Majeſté, au commence-
» ment de l'année ſuivante, a con-
» clu avec le Roi de Pruſſe un traité
» en conſéquence duquel elle avoit
» grande raiſon d'eſpérer que ſes in-
» tentions pacifiques auroient eues
» leur effet, d'autant que par ce trai-
» té il étoit probable que ſuivant
» l'objet qu'on s'y étoit propoſé, le
» Roi de France ſeroit trompé dans
» ſes vues: mais une nouvelle guerre
» s'étant depuis élevée inopinément,

George II. An. 1757.

» Sa Majeſté a ſoigneuſement évité
» d'y prendre aucune part.

» Il eſt impoſſible que toute per-
» ſonne impartiale & ſans paſſion,
» en conſidérant la conduite de Sa
» Majeſté Britannique en cette oc-
» caſion, ne voie pas l'injuſtice de
» tous les motifs & de tous les pré-
» textes dont la France peut ſe ſer-
» vir pour envahir les territoires de
» l'Electorat de Brunſwick, qui ſont
» ſous la protection de l'Empire.

» Si ces prétextes ſont fondés ſur
» la guerre qui s'eſt élevée entre
» l'Angleterre & la France, il eſt aiſé
» de voir que cette guerre, tant
» par rapport à ſes cauſes, que par
» rapport à ſa fin, eſt entiérement
» étrangère à Sa Majeſté, comme
» Electeur, & à ſes Etats en Alle-
» magne.

» A l'égard de la ſeconde guerre
» qui s'eſt allumée en Allemagne,
» la Couronne de France, comme
» garante du traité de Weſtphalie,
» n'a pas le plus léger prétexte, d'un
» côté, d'agir contre les Etats ci-
» deſſus mentionnés, tant que Sa
» Majeſté ne pourra être chargée
» d'avoir enfreint ladite paix ; &

» d'autre côté, la France, en qualité
» d'Alliée & d'Auxiliaire de l'Impé-
» ratrice Reine, ne peut, avec juſ-
» tice, agir contre un Membre de
» l'Empire qui n'eſt point en guer-
» re, & qui n'a pas le plus léger
» différent avec Sa Majeſté Impé-
» riale.

» Cependant les François étant
» entrés dans l'Empire, du côté de
» la Weſtphalie, avec une nombreuſe
» armée, après avoir mis garniſon
» dans la Ville Impériale de Colo-
» gne, ſe ſont avancés de plus en
» plus dans l'Etat Electoral de Brunſ-
» wick, & ſont déja entrés dans l'E-
» vêché de Munſter, où ils ont le-
» vé des contributions. Leurs deſ-
» ſeins contre les Etats de Sa Majeſté
» Britannique en Allemagne, ſont
» trop manifeſtes pour laiſſer lieu à
» aucun doute, & Sa Majeſté a été
» forcée, par une néceſſité indiſpen-
» ſable, d'aſſembler & de faire mar-
» cher une armée, pour détourner,
» avec l'aide du Tout-Puiſſant, tou-
» te violence, injuſtice & uſurpation
» de ſes propres Etats, & de ceux
» de ſes voiſins.

» Pour prévenir les mauvaiſes

George II. An. 1757.

» conféquences que pourroient faire
» naître de fauffes & artificieufes
» infinuations, le Roi de la Grande
» Bretagne, Electeur d'Hanover, a
» jugé qu'il étoit à propos de dé-
» clarer à tout l'Univers, qu'il eft
» très éloigné d'avoir formé le def-
» fein d'agir offenfivement contre
» aucun des Etats de l'Empire, ni
» même contre la Couronne de Fran-
» ce ; mais qu'en faifant ces arme-
» ments, & en mettant fes troupes
» en marche, comme il y a été for-
» cé, il n'a d'autres vues & d'autres
» deffeins que de repouffer, avec
» l'Affiftance divine, toute invafion,
» toute violence & toutes hoftilités,
» en qualité de Membre principal
» & original de l'Empire; & de faire
» tout ce qu'il croira jufte, à la vue
» de Dieu & des hommes, & ce qu'il
» penfera devoir à la fûreté des Pays
» que le Tout-Puiffant a confié à
» fes foins.

» Il demeure affuré que perfonne
» ne peut fe tromper, ni mal inter-
» prêter la juftice de fa propre dé-
» fenfe à laquelle il eft forcé. Il met
» particuliérement fa confiance en
» la foi & en l'amitié de fes Co-

George II. An. 1757.

» Etats dans l'Empire, convaincu
» qu'ils n'agiront point contre les
» vues qui le font agir lui-même en
» leur faveur, pour tenir les cala-
» mités de la guerre éloignées de
» leurs frontières, & qu'ils travail-
» leront plutôt à faciliter & à sou-
» tenir l'exécution de ces vues:
» qu'étant bien assurés que les trou-
» pes de Sa Majesté observeront la
» plus éxacte discipline, ils leur don-
» neront de leur côté des preuves
» de leur bonne volonté, en leur
» fournissant pour de l'argent comp-
» tant, les provisions & les fourra-
» ges dont elles auront besoin: enfin
» qu'ils ne fourniront point à ses
» ennemis les mêmes denrées ni au-
» cunes des autres choses qui pour-
» roient préjudicier aux Etats de Sa
» Majesté, ou aux leurs ».

III. Le Duc de Cumberland établit son quartier général à Bielefeldt.

Après cette déclaration, l'armée qu'on nommoit d'observation, s'assembla avec la plus grande diligence près de Biélefeldt. Le Duc de Cumberland, chargé de la commander, se rendit à Hanover le 16 d'Avril, & joignit ensuite l'armée composée de trente-sept Bataillons & de trente-quatre Escadrons, en y compre-

George II. An. 1757.

nant trois Régiments Pruſſiens qu'on avoit tirés de Wéſel. Ils furent partagés en divers poſtes ſous les ordres de différents Officiers Généraux, & le Prince établit ſon Quartier Général à Biélefeldt.

IV. Il ſe retire dans l'Electorat.

Les hoſtilités commencèrent par quelques légères eſcarmouches : un parti d'Hanoveriens enleva quelques chariots chargés de bleds, deſtinés pour l'Electorat de Cologne. Le Colonel Fiſcher attaqua un autre détachement des mêmes troupes dans le Comté de Teklenburg, les mit en déroute, & leur fit pluſieurs priſonniers. Le 13 de Juin, les deux armées s'étant approchées après divers mouvements, l'Avant-garde des François, commandée par le Prince de Beauveau, attaqua au commencement de la nuit à Biélefeldt, l'Avant-garde des Hanoveriens, commandée par le Major Général Einſiedel ; mais après quelques avantages, les François furent repouſſés. Ils retournèrent à la charge au point du jour, tombèrent ſur un détachement de trois mille ſix cents Hanoveriens qui couvroient la retraite du corps d'armée, & les forcèrent de

ſe retirer, après leur avoir tué environ cent hommes, fait pluſieurs priſonniers, enlevé divers chariots d'équipage, & pris un magazin de huit à dix mille rations de fourrage. Le 14, les Hanoveriens campèrent à Cofeldt, où ils demeurèrent le lendemain, pendant que les détachements du Prince de Beauveau & du Comte de Lorge, s'avancèrent à Herworden, qu'ils feignirent de vouloir attaquer. Ils firent même ſommer la garniſon de ſe rendre; mais n'étant pas en force pour enlever cette place d'emblée, ils ſe retirèrent ſans continuer à troubler la retraite des Hanoveriens, qui repaſſèrent le Weſer à Remens, & établirent leur camp à Holtzhuyſen. Les François établirent le leur à Bielefeldt, où la réſerve de M. de Soubiſe ſe joignit à la grande armée de M. d'Eſtrées, qui forma pluſieurs corps ſéparés pour les porter aux endroits qui ſeroient jugés néceſſaires. M. d'Armentieres marcha ſur la droite entre Urlinkauſen & Detmolt : le Duc de Broglie à la gauche du côté de Ravensberg : les Volontaires Royaux s'avancèrent juſqu'à Her-

George II. An. 1757.

worden, & les troupes légères jusqu'à Lensgow. Le Marquis de Dreux entra dans Paderborn à la tête de quatre Bataillons, & le Marquis d'Auvet fut détaché vers l'Oostfrise.

V. Il est suivi par les François.

Les fourrages étoient si rares dans l'armée Françoise, particuliérement le foin, que les Princes du Sang, M. le Maréchal d'Estrées, & tous les Officiers, furent obligés de renvoyer une partie de leurs chevaux pour que le reste pût subsister. Cependant le 10 de Juin toute cette armée, composée de soixante & dix Bataillons & de soixante Escadrons, avec cinquante-deux piéces de canon, se mit en marche, en laissant un corps de Cavalerie à Ruremonde, pour la commodité des fourrages. Le Pays que les François traversèrent étoit couvert de forêts presque impraticables; outre le défaut de vivres, ils y rencontrèrent tous les obstacles qu'un habile Général avoit pu leur opposer. Ils surmontèrent toutes ces difficultés tant par leur patience que par la discipline exacte que faisoit observer M. d'Estrées, & ils arrivèrent bientôt dans un pays abondant,

où ils trouvèrent en quantité tout ce qui étoit néceſſaire à la ſubſiſtance de l'armée.

V I. Réfléxion ſur la conduite du Duc de Cumberland.

On fut très ſurpris de voir que le Duc de Cumberland, qui paroiſſoit particuliérement deſtiné à défendre le Pays d'Hanover, non-ſeulement eut repaſſé le Weſer, qui en eſt la barrière naturelle, avec une armée en état de faire tête aux François; mais encore qu'il leur laiſſât traverſer la même rivière ſans leur oppoſer aucun obſtacle. On trouveroit peut-être la raiſon d'une conduite ſi extraordinaire dans l'oppoſition d'une partie des Anglois contre la guerre du Continent; mais il eſt ſi rare que les Princes découvrent les vrais motifs qui les font agir, que nous n'eſſayerons pas à les pénétrer par nos conjectures. Quoiqu'il en ſoit, toute l'armée Françoiſe traverſa le Weſer le 10 & le 11 de Juillet, ſans perdre un ſeul homme après avoir fait les diſpoſitions que nous allons rapporter.

VII. Les François paſſent le Weſer.

M. le Maréchal d'Eſtrées après avoir pourvu ſes magazins de proviſions, établi ſes forces, & fait avancer l'artillerie aux endroits néceſ-

George II. An. 1757.
ſaires, envoya M. de Broglie, Lieutenant Général, avec dix Bataillons, douze Eſcadrons, & dix pièces de canon à Engheren : M. de Chevert avec ſeize Bataillons, trois Brigades de Carabiniers, les Chaſſeurs, & Huſſards à Herworden ; & M. d'Armentières, avec douze Bataillons & dix Eſcadrons à Ulrickhauſen.

Toutes ces troupes étant arrivées le 4 de Juillet, ſe repoſèrent le 5, & le 6 M. le Duc d'Orléans, qui étoit depuis peu à l'armée, prit le Commandement d'un corps compoſé de vingt-deux Bataillons & de trente-deux Eſcadrons. Il marcha au poſte que M. d'Armentières avoit quitté le même jour de très grand matin, pour faire une marche forcée, qui le mit en état d'arriver le 7 à onze heures du ſoir à Blanckenhoven, où il trouva les bateaux qu'on y avoit conduits d'Ahrensberg. La nuit du 7 au 8, les ponts furent jettés, le canon établi, & les retranchements achevés à la tête de ces ponts. En même temps M. d'Eſtrées ayant laiſſé le Commandement de ſon armée au Comte de Berchini, ſe rendit le 7 à onze heures du ſoir

à Horn, & le 8 il arriva à Brakel. Auſſi-tôt qu'il fut informé des opérations de M. d'Armentières ; qu'il ſut que ce Lieutenant-Général avoit jetté ſes ponts ſans oppoſition, & qu'il travailloit à ſes retranchements, le Maréchal ſe rendit à Blankenhoven ; marcha en avant le 9 pour éxaminer le premier poſte qu'il vouloit faire prendre à ſon armée ; ſuivit la rive droite du Weſer juſqu'à l'Abbaye de Corvey, & repaſſa la rivière à gué avec les Princes du Sang & leur ſuite. Le 10, la diviſion de M. le Duc d'Orléans traverſa le Weſer à dix heures du matin, celle de M. d'Armentières à onze heures, & celle de M. de Souvré à midi. Le Maréchal fit deſcendre les pontons à la portée du canon de l'Abbaye, dans l'endroit où M. de Turenne avoit paſſé la même rivière en 1673, & les diviſions de Mrs. de Broglie & de Chevert y paſſèrent le 12 & le 13.

George II. An. 1757.

VIII. Ils s'emparent de Munden & d'Embden.

Pendant que M. d'Eſtrées traverſoit ainſi le Weſer ſans aucun obſtacle, M. de Pereuſe, Maréchal de Camp, qui s'étoit porté à Munden au confluent de la Fulde & du We-

George II
An. 1757.
ſer, ſe rendit maître de cette place, où il fit priſonnière de guerre la garniſon composée de trois cents Hanoveriens. D'un autre côté le Marquis d'Auvet s'étant porté vers la Friſe Orientale, prit poſſeſſion de Lier; ſuivit la rive droite de l'Embs, & marcha à Embden, le ſeul port de mer que le Roi de Pruſſe poſſédât dans cette partie. Cette place parut d'abord vouloir faire quelque réſiſtance; mais les habitants ne purent prendre aucune réſolution ſur les moyens de s'oppoſer aux François. Pendant qu'ils délibéroient, M. d'Auvet fit avancer le canon pour battre les portes qu'ils avoient fermées : la garniſon, composée de quatre cents Pruſſiens, n'étant pas aſſez forte pour défendre la Ville, les Soldats ſe mutinèrent contre leurs Officiers, & l'on en vint à une capitulation. Les portes furent ouvertes aux François : M. d'Auvet entra dans la place, en faiſant obſerver le plus grand ordre à ſes troupes; aſſura les Magiſtrats qu'elles garderoient la diſcipline la plus éxacte, & fit auſſi-tôt publier deux Ordonnance, l'une pour la ſûreté de la Re-

ligion & du commerce de la Ville, l'autre pour l'exportation des bleds & des fourrages hors de la Principauté. En même temps il fit prêter ferment de fidélité au Roi de France par les habitants.

IX. Ils entrent dans Caffel, prennent Gottingen & Hall.

On ne pouvoit douter que le Landgrave de Heffe-Caffel ne fut dans des intérêts entiérement oppofés à ceux de la France, & M. de Contades eut ordre de s'avancer contre fa Capitale avec quatre Brigades d'Infanterie & vingt efcadrons de Cavalerie. Le Prince, voyant qu'il lui étoit impoffible de réfifter, envoya fon Grand Ecuyer à Vaborg au devant de M. de Contades, pour l'affurer de fa foumiffion, & pour promettre de fournir à l'armée Françoife tout ce qui feroit en fon pouvoir. Il livra des ôtages pour sûreté de fa parole, & les François prirent poffeffion de Caffel. En même-temps M. de Pereufe s'empara de la ville de Gottingen, dont il fit la garnifon prifonnière de guerre, ce qui mit les François en état de lever des contributions dans la plus grande partie de l'Electorat. Le Duc de Cumberland s'étoit avancé jufqu'à Winkelfen avec un corps d'environ huit

George II. An. 1757.

mille hommes, ſuivi de tout le reſte de ſon armée ; mais voyant que les ennemis gagnoient toujours du terrein, il jugea à propos de ſe replier ſur Hall, qu'il abandonna encore peu de temps après, & les François s'en emparerent le 22 du même mois.

X. Poſition de l'armée du Duc de Cumberland.

Le 24, ils s'avancèrent ſur trois colomnes avec leur artillerie vers le village de Latford ; le Major Général Furſtemberg, qui commandoit les Hanoveriens poſtés dans ce village, en donna auſſi-tôt avis au Duc de Cumberland, qui envoya un corps de troupes ſous les ordres du Lieutenant-Général Sporken, pour renforcer ce poſte. Voyant l'impoſſibilité de le défendre contre les efforts des François, le Prince en retira toutes les troupes, & s'attacha particuliérement à ſe fortifier dans ſa poſition ſur de hautes montagnes peu éloignées de la rive droite du Weſer, couvertes de grands bois, & traverſées par des ravins de plus de vingt pieds de profondeur. Outre les batteries que les Hanoveriens avoient élevées au front de leurs troupes, derrière le village d'Haſtembeck qu'ils occupoient, ils en

avoient encore d'autres ſur les hauteurs à leur gauche, qui étoit le ſeul côté par où il paroiſſoit qu'on put les attaquer, & où il n'y avoit de praticable qu'un eſpace d'environ deux cents toiſes de large, que ces batteries devoient foudroyer.

XI. Sa ſituation avantageuſe à Haſtembeck.

Suivant les premières diſpoſitions de M. d'Eſtrées, le corps de troupes que commandoit M. le Duc de Broglie à la gauche du Weſer, avoit ordre de traverſer cette rivière au moment de l'attaque, pour ſe porter ſur les derrières de la droite des Hanoveriens, pendant que M. de Randan ſe porteroit ſur les derrières de leur gauche, en s'avançant à Biſgrade ſur la chauſſée d'Hamelen à Hanover. M. de Cumberland qui en fut averti fit quelques mouvements en rapprochant ſes corps avancés vers Haſtembeck, où il établit ſon champ de bataille. M. de Broglie eut ordre de paſſer auſſi-tôt le Weſer, & M. d'Eſtrées ayant fait avancer M. de Chevert à la droite, ſe porta lui-même ſur la montagne le matin du 25. Il vit les Hanoveriens rangés en bataille derrière le marais d'Haſtembeck, dans la poſition la plus avan-

George II. An. 1757.

tageuſe, ſur une éminence entre le Weſer & les bois, avec Hamelen à leur droite, Haſtembeck au front, & de grands bois à la gauche, où le Duc de Cumberland avoit fait élever une batterie de douze pièces de canon & obuſiers. Outre le marais d'Haſtembeck qui couvroit toute la droite, il y avoit à la gauche un chemin creux, qui s'étendoit depuis le village juſqu'à la batterie. Le Major Général Schulenberg, avec les chaſſeurs & deux bataillons de grenadiers, avoit pris poſte au coin du bois à la gauche de la batterie, & le Duc de Cumberland avoit fait éclaircir le front du village d'Haſtembeck, pour que les François ne puſſent s'en emparer; tous les chemins qui y conduiſoient du côté de l'ennemi avoient été rendus impraticables, & ce fut dans cette poſition que le Général des Hanoveriens leur fit paſſer ſous les armes la nuit du 24 au 25.

XII. Diſpoſition réciproque pour la bataille.

La journée du 25 il n'y eut que des canonades réciproques; les François firent pluſieurs marches & contre-marches, comme s'ils euſſent voulu former en même temps trois attaques à la droite, à la gauche & au

centre, & les deux armées passèrent encore toute la nuit sous les armes. Le Duc de Cumberland fit réparer sa batterie du bois à la gauche, renforça d'un bataillon de grenadiers le Comte de Schulenberg avec deux pièces de canon; & pour soutenir la même batterie dont il connoissoit toute l'importance, il détacha encore le Major-Général Hardenberg avec quatre autres bataillons de grenadiers. Le 26 au point du jour, Son Altesse Royale monta à cheval pour reconnoître la position des François, qui lui parut être la même : cependant M. de Chevert s'étoit avancé à la gauche de l'armée Hanoverienne avec les brigades de Picardie, Navare & la Marine, auxquelles M. d'Estrées ajouta ensuite celle d'Eu tirée de la reserve de M. de Randan, qui rejoignit l'armée la même nuit.

XIII.
Bataille d'Hastenbeck gagnée par les François.

Le feu commença le matin par les batteries du Duc de Cumberland; celles des François leur répondirent aussi-tôt jusqu'à huit heures 3 quarts, mais avec peu de vivacité, parce que M. d'Estrées vouloit former la véritable attaque en même temps que M. de Chevert paroîtroit à la droite,

George II. An. 1757.

& comme ce Commandant avoit eu quatre lieues à faire pour joindre les ennemis, il ne put arriver que vers neuf heures. Ce ne fut donc qu'à cette heure que les François firent agir toute leur artillerie; mais elle fit alors un feu si terrible, qu'il détruisit successivement toutes les batteries des Hanoveriens. Pendant que M. de Chevert chassoit les ennemis de leurs postes, M. d'Armentières longea le bois à mi-côte, & M. d'Anlezy, avec la brigade de Champagne soutenue de celle de Reding, se rendit maître d'une redoute, de neuf pièces de gros canon & de deux obusiers; mais il arriva un contre-temps qui retarda la victoire, & donna la facilité de se rallier aux Hanoveriens qui étoient déja en fuite dans cette partie. Trois mille grenadiers du Duc de Cumberland étant tombés sur la brigade d'Eu qui occupoit une hauteur, les autres brigades Françoises, qui entendirent un feu redoublé de ce côté, méconnurent leurs propres troupes, & crurent que les Hanoveriens ayant pénétré dans cette partie du bois, vouloient tourner l'armée Françoise,

Ils dirigèrent auſſi-tôt tout leur feu ſur la brigade qui ſe trouva entre celui des amis & des ennemis, & fut forcée d'abandonner ſon poſte : ce qui ſuſpendit l'attaque, & donna aux Hanoveriens le temps de faire leur retraite ſans être troublés, au-delà de la rivière de Hamel. Cependant les ennemis n'ayant pu conſerver aucun poſte à leur gauche, furent encore forcés dans le village même d'Haſtembeck par M. de Contades qui les prit en flanc : ſoutenu du feu de l'artillerie, qui fut ſervi avec une activité preſque ſans éxemple, il les obligea d'abandonner le village, & de ſe replier ſur leur droite avec laquelle ils effectuèrent leur retraite.

XIV. Morts & bleſſés des deux côtés.

Les François qui furent maîtres du champ de bataille à trois heures eurent de tués plus de mille ſoldats & dix-ſept Officiers, entre leſquels fut le Comte de Laval-Montmorency, Colonel du Régiment de Guienne. Le nombre des bleſſés monta à dix-huit Officiers & environ douze cents ſoldats : les Hanoveriens eurent plus de trois mille hommes de tués ou bleſſés, ainſi il y eut peu de diffé-

George II. An. 1757.

rence dans la perte des deux armées, ce qui vint de la méprise du bois, où il périt beaucoup de François. Le Duc de Cumberland se retira d'abord à Hamelen, où il laissa une garnison, ensuite à Nienburg, puis à Hoya. Après avoir renvoyé tous les malades & les blessés, il établit son camp dans le voisinage de cette ville, tant pour couvrir Bremen & Verden, que pour entretenir la communication avec Stade, où l'on avoit transporté les archives & les effets les plus précieux d'Hanover.

XV. Les François prennent Hamelen.

Le 28, les François s'emparèrent d'Hamelen, obligèrent la garnison à capituler, & emportèrent de la Ville soixante canons de fonte, plusieurs mortiers, quarante fours, une partie des équipages du Duc de Cumberland, une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, outre beaucoup de malades & de blessés, qui n'avoient pas été compris dans la capitulation, & qui furent faits prisonniers de guerre.

XVI. M. de Richelieu prend le commandement de l'armée.

Cette victoire étoit d'autant plus glorieuse pour M. le Maréchal d'Estrées, qu'il ne la devoit qu'à son propre génie. Soit par une confiance

bien méritée du Miniſtère François, ſoit que l'éloignement ne permît pas une correſpondance fréquente; ce Général avoit été pendant environ deux mois ſans recevoir aucun ordre du Miniſtère. Le paſſage du Weſer, les marches, les contre-marches, & toutes les diſpoſitions que fit ce grand Général pour s'oppoſer au Duc de Cumberland, furent uniquement l'effet de ſon activité, & de la liberté qu'on lui laiſſa d'agir, ſans être arrêté par des reſtrictions qui ſouvent ne font que retarder les opérations d'une armée éloignée. Peut-être y eût-il quelque politique ſecrete rélative à la conduite du Général Anglois, dont les motifs ſont toujours demeurés enſevelis dans des ténèbres ſi épaiſſes pour le Public, qu'il eſt même impoſſible de rien conjecturer. Quoiqu'il en ſoit, M. le Maréchal d'Eſtrées, après des commencements auſſi glorieux, paroiſſoit devoir remplir avec autant d'éclat le reſte de la campagne; cependant il remit, peu de jours après, le Commandement de l'armée à M. le Maréchal de Richelieu, & ſe rendit à Aix-la-Chapelle.

George II. An. 1757.

XVII. Les François s'emparent de Bremen, de Verden, de Brunsvvick, & de Wolfenbutel.

Le Maréchal de Richelieu suivit exactement le même plan d'opérations que M. le Maréchal d'Estrées. Aussi-tôt après la victoire d'Hastembeck un détachement de quatre mille hommes prit possession de l'Electorat d'Hanover, qu'ils mirent à contribution sans trouver aucune résistance. M. de Broglie avoit pris Minden le 3 d'Août, & le 9 M. le Duc de Chevreuse fut chargé d'aller s'emparer de la Capitale de l'Electorat, avec un corps de deux mille hommes. Hanover ouvrit ses portes : le Commandant François y entra avec le titre de Gouverneur : la garnison fut désarmée, & on lui laissa la liberté de se retirer. En même-temps les François firent payer de fortes contributions dans les territoires du Duc de Wolfenbutel, ainsi qu'en plusieurs endroits des Duchés de Bremen & de Verden, dont ils prirent les Capitales dans le courant du même mois, sans être obligés de tirer une seule pièce d'artillerie. Brunswick & Wolfembutel ouvrirent également leurs portes : Zell fut occupé par un détachement de leurs troupes,

troupes, & leurs partis s'étendirent bientôt jusqu'à Lunebourg.

George II. An. 1757.

XVIII. Le Duc de Cumberland est acculé jusqu'à Stade.

Le Duc de Cumberland demeura campé dans le voisinage de Hoya jusqu'au 24 d'Août; mais ayant été informé que les François avoient jetté deux ponts sur l'Aller pendant la nuit, & qu'ils avoient traversé cette rivière avec un gros de troupes, il mit son armée en marche pour s'assurer du poste important & du passage de Rothenbourg dans la crainte d'être attaqué à la gauche. Il campa la même nuit à Hausen, après avoir envoyé le Lieutenant-Général Oberg avec huit Bataillons & six Escadrons à Ottersberg, où il se rendit lui-même le lendemain, & établit son camp derrière le Wummer, dans une position très forte, entre Ottersberg & Rothenbourg. La prise de Bremen & de Werden par les François, donna de nouvelles craintes à ce Prince, qui se voyant pressé de tous côtés, & en danger que les ennemis ne lui coupassent la communication avec Stade, jugea qu'il devoit encore choisir un nouveau camp. Il abandonna donc celui de Rothenbourg, dont les François

George II. An. 1757.

s'emparèrent auſſi-tôt ; ſe retira à Selfingen, où il établit ſon Quartier général le premier de Septembre, & le 3 du même mois, il ſe mit à couvert ſous le canon de Stade. Il eſpéroit que ſon armée pourroit demeurer dans cette poſition, & conſerver le terrein entre l'Aller & l'Elbe, juſqu'à ce que la rigueur de la ſaiſon mît fin à la campagne, & dans cette vue, il envoya un détachement de ſes troupes à Buck-Schantz, avec de l'artillerie, pour mettre cette place en état de ſe défendre juſqu'à la dernière extrêmité. Cependant il jugea bientôt qu'elle ne pourroit tenir que peu de jours contre les efforts des François, qui en ſe rendant maîtres d'un petit Fort, ſitué à l'embouchure de la Rivière Zwinga, pouvoient couper au Prince toute communication avec l'Elbe, ce qui lui auroit rendu inutiles quatre vaiſſeaux de guerre Anglois qui étoient dans cette rivière. M. le Maréchal de Richelieu ayant eu avis que l'armée Hanoverienne étoit campée à Emerſen, ſe porta à Cloſter-Seven, où le Duc de Broglie eut ordre de le joindre avec ſa réſerve, & il fit

marcher en avant le Marquis de Poyanne avec un fort détachement. Le Maréchal le joignit bientôt, & donna ſes ordres pour attaquer le village de Bevern, qui n'étoit qu'à une demi-lieue du Camp Hanoverien. Il n'y avoit que quelques troupes légères, qui en furent bientôt chaſſées; mais Son Alteſſe Royale ayant fait marcher un gros corps d'Hanoveriens & de Heſſois, M. de Poyanne, qui craignit d'être enveloppé, fut obligé de ſe replier ſur le village de Selſen. Il y fut pourſuivi par les Heſſois au nombre de quinze cents hommes d'Infanterie, ſoutenue par pluſieurs corps de Cavalerie, mais ils donnèrent dans une embuſcade de douze Compagnies de Grenadiers, qui s'étoient mis ventre à terre dans le bois, par où les ennemis devoient paſſer. Leur feu joint à celui de quatre piéces de canon, que M. de Poyanne fit charger à cartouche, obligea les Heſſois de ſe retirer en déſordre, & ils furent pourſuivis juſqu'à la vue de leur camp. Ce mouvement de vigueur donnoit lieu de croire qu'on auroit encore dans peu une action géné-

George II.
An. 1757.

rale, & le Duc de Cumberland paroiſſoit ne la pouvoir éviter, mais ce Prince mécontent de ne recevoir aucun ſecours d'Angleterre, ne crut pas devoir expoſer le reſte des troupes qu'il commandoit à une défaite preſque certaine. Le Comte de Lynar, Ambaſſadeur du Roi de Dannemarck, paſſa du camp des Hanoveriens dans celui des François pour offrir la médiation du Monarque; & M. le Maréchal de Richelieu ſuivant les ſages principes de ne jamais pouſſer au déſeſpoir un ennemi qui ſe reconnoît vaincu, accorda les articles de la fameuſe Convention qu'on nomme de Cloſter-Seven. Elle fit alors autant d'honneur à la modération des François, qu'elle fut depuis déshonorable pour ceux qui la rompirent, contre toutes les loix de la guerre.

XIX.
Convention de Cloſter-Seven.

Il étoit porté dans le préliminaire de cette capitulation que le Comte de Lynar s'obligeoit d'en procurer la garantie du Roi ſon maître, & elle contenoit cinq articles auxquels on en ajouta enſuite trois autres pour plus grand éclairciſſement. Dans le premier, il eſt dit que les hoſtilités

ceſſeront dans vingt-quatre heures ou plutôt s'il eſt poſſible. Par le ſecond, il eſt ſtipulé que les troupes Auxiliaires de l'armée du Duc de Cumberland, c'eſt-à-dire celles de Heſſe, de Brunſwick, de Saxe-Gotha, & même celles du Comte de la Lippe Buckembourg, ſeront renvoyées dans leurs Pays reſpectifs avec des paſſeports du Maréchal de Richelieu, pour être placées & diſtribuées ſuivant ce qui ſera convenu par la ſuite entre la Cour de France & leurs Souverains reſpectifs. Dans le troiſiéme article, il eſt dit que le Duc de Cumberland s'oblige à paſſer l'Elbe avec la partie de ſon armée, qui ne ſera point employée à la garniſon de Stade : que cette garniſon qui pourra monter entre 4 & 6000 hommes, demeurera ſous la garantie du Roi de Dannemarck, ſans commettre aucun acte d'hoſtilité, & ſans être expoſée à en recevoir de la part des troupes Françoiſes ; qu'il ſera établi des limites qui ne pourront s'étendre à plus d'une demi-lieue ou d'une lieue de la Ville, ſuivant ce qui ſera réglé par des Commiſſaires : que le reſte de l'armée Hanoverien-

George II. An. 1757.

ne prendra ses quartiers dans les pays au delà de l'Elbe, en suivant la route dont on sera convenu, & que les troupes Françoises demeureront dans le surplus des Duchés de Bremen & Verden, jusqu'à la conciliation définitive des deux Souverains. L'article IV. porte que l'armée Hanoverienne & les corps qui en ont été détachés, se retireront sous Stade, dans l'espace de quarante-huit heures : que les François ne pourront passer la rivière Oste dans le Duché de Brémen, jusqu'à ce que les limites soient réglées : qu'ils conserveront tous les postes & pays dont ils sont en possession : que le 10 il sera nommé & envoyé des Commissaires par les deux Généraux à Bremen-Worden, pour régler, tant les limites qui doivent être assignées à l'armée Françoise, que celles dans lesquelles se doit contenir la garnison de Stade. Le cinquiéme article est uniquement pour confirmer tous les précédents, & stipuler qu'ils seront exécutés sous la garantie du Roi de Danemarck.

Le premier des articles séparés dressés sur les représentations du

Comte de Lynar, porte que l'intention du Maréchal de Richelieu eſt que les troupes alliées du Duc de Cumberland ſoient renvoyées dans leurs Pays reſpectifs, & que leur ſéparation & diſtribution ſera réglée entre les cours; ces troupes n'étant pas regardées comme priſonnières de guerre. Le ſecond de ces articles eſt pour fixer à quinze Bataillons & ſix Eſcadrons le nombre des troupes qui doivent paſſer l'Elbe; & à dix Bataillons & vingt-huit Eſcadrons, outre le corps des Chaſſeurs, celles qui doivent demeurer à Stade ou aux environs, dans les limites établies par des poteaux, ſous la condition garantie par le Comte de Lynar, au nom de Sa Majeſté Danoiſe; que les dix Bataillons & vingt-huit Eſcadrons, ainſi mis en quartier à Stade, ne pourront être recrutés ni augmentés en aucun cas. Enfin, le troiſième article eſt pour étendre le temps de la retraite des troupes qui ne pouvoit ſe faire dans les quarante-huit heures portées par la Convention.

XX.
M. de Richelieu entre dans les Etats du Roi de Pruſſe.

Cette Convention ayant été ſignée le 8 de Septembre fût auſſi-tôt exé-

George II. An. 1757.

cutée par les Hanoveriens & par leurs Alliés, & M. de Richelieu étant alors en liberté de faire agir les troupes qu'il commandoit contre les Pruſſiens, donna ordre à M. de Berchini de ſe rendre en toute diligence avec le corps qu'il commandoit auprès du Prince de Soubiſe. Les Gendarmes & les autres troupes qui étoient dans le Landgraviat de Heſſe-Caſſel, reçurent un ordre ſemblable, & ſoixante Bataillons d'Infanterie, avec la plus grande partie de la Cavalerie de l'armée Françoiſe, ſe diſpoſa à attaquer les territoires du Monarque Pruſſien. M. de Richelieu ſe rendit à Brunſwick le 15 de Septembre, aſſembla près de Wolfenbutel cent dix Bataillons, & cent cinquante Eſcadrons, & avec cette formidable armée, ſoutenue de cent piéces de canon, il entra dans les États du Roi de Pruſſe le 27, le 28 & le 29 du même mois. Ces troupes marchèrent ſur trois colomnes dans le Brandebourg & à Halberſtadt, que le Prince de Brunſwick avoit quitté précipitamment: le Pays fut mis à contribution, & les Soldats François y commirent quelques dé

ſordres : nous y ſuivrons bientôt le fil de leurs opérations, après avoir fait avec M. Smollett quelques nouvelles réflexions ſur la conduite que tint le Général de l'armée Hanoverienne. Ce Prince repaſſa en Angleterre où il arriva le 11 d'Octobre, & peu de temps après, il renonça à tout Commandement militaire.

XXI. Nouvelles Réfléxions ſur la conduite du Duc de Cumberland.

Si l'armée des Alliés après la bataille d'Haſtembeck, (dit notre Auteur Anglois) eût marché directement vers la Leine, comme elle auroit pu le faire aiſément, & qu'elle eût pris poſte de l'autre côté de Wolfenbutel, Halberſtat & Magdebourg, elle auroit attendu en ſûreté ſous le canon de la dernière de ces places, la jonction des troupes Pruſſiennes. Au lieu de prendre ce parti, elle tourna avec la plus grande imprudence du côté du bas Weſer, ſe retirant ſucceſſivement d'Hamelen à Nienberg, à Verden, à Rottenbourg, à Buxtchude, & enfin à Stade, où par le défaut de ſubſiſtances, & ſe trouvant étroitement reſſerrées, les troupes furent, pour ainſi dire, forcées de ſe rendre priſonnières de guerre. Elles firent une marche de

George II.
An. 1757.

cent cinquante milles pour être renfermées dans une eſpèce d'encoignure, au lieu qu'en prenant l'autre route, qui n'étoit que de cent milles, elles ſe ſeroient trouvées dans un pays de ſûreté. Par cette conduite, que rien ne peut juſtifier, le Roi de Pruſſe fut non-ſeulement privé du ſecours de près de quarante mille hommes de bonnes troupes, qui à la fin de la campagne, l'auroient mis dans un état d'égalité avec les armées de France & de l'Empire; mais encore il ſe vit expoſé aux attaques des armées nombreuſes qui l'environnoient de toutes parts. La ſituation de ce Monarque devint alors beaucoup plus dangereuſe qu'elle ne l'avoit encore été, & il parut menacé du même ſort qui, (ſuivant M. Smollett), ſembloit quelques mois avant devoir accabler l'Impératrice Reine.

XXII.
Les Etats du Roi de Pruſſe ſont attaqués de toutes parts.

Dans le temps critique dont nous parlons, toute la prudence humaine ne pouvoit prévoir comment le Salomon du Nord ſe retireroit de cette complication d'embarras; outre l'invaſion de ſes territoires par l'armée du Maréchal de Richelieu, les Ruſſes

qui avoient employé un temps si long dans leur marche, & avoient paru indécis sur la résolution qu'ils devoient prendre, hâtèrent tout-à-coup leurs mouvements, entrèrent au nombre de soixante & dix ou quatre-vingt mille hommes dans la Prusse Ducale, conduits par le Maréchal Apraxin & par le Général Fermer, & marquèrent leur route par toutes les inhumanités & toutes les horreurs que peuvent imaginer la cruauté, la débauche & l'avarice, quand elles ne sont retenues par aucunes bornes. Un gros corps d'Autrichiens entra dans la Silésie, pénétra jusqu'à Breslaw, & retournant ensuite sur ses pas fit le siège de la place importante de Schweidnitz, la clef de toute la Silésie. Un autre corps entra dans la Lusace; vingt-deux mille Suédois pénétrèrent dans la Poméranie Prussienne, prirent les villes d'Anclam & de Demmin, & mirent tout le pays à contribution. L'armée de l'Empire renforcée par celle du Prince de Soubise, se mit en marche après quelques délais pour entrer en Saxe, ce qui mit les Autrichiens en liberté d'employer la

George II.
An. 1757.

plus grande partie de leur forces à la réduction de la Siléſie. Un des Généraux de l'Impératrice Reine, pénétrant au travers de la Luſace, paſſa devant les armées Pruſſiennes; ſe préſenta tout-à-coup devant les portes de Berlin, & en mit auſſi tous les environs à contribution. Il eſt vrai qu'il ſe retira à l'approche des Pruſſiens, mais il réuſſit cependant à interrompre leur communication avec la Siléſie. On ne peut diſconvenir que les troupes Pruſſiennes ne ſe comportaſſent de tous côtés avec la plus grande bravoure, & qu'elles ne forçaſſent ſouvent leurs ennemis à prendre la fuite devant elles; mais pendant qu'elles en pourſuivoient un corps, un autre gagnoit du terrein dans une partie oppoſée. L'hiver approchoit; les forces des Pruſſiens diminuoient, & celles de leurs adverſaires augmentoient de jour en jour. Le Monarque haraſſé & preſque réduit aux abois par la fatigue de corps & d'eſprit, avoit été repouſſé des territoires de l'Empire: la plus grande partie de ſes Etats lui étoient enlevés ou mis à contribution. Ses en-

nemis qui les possédoient, recueilloient les revenus publics, & tant par ces contributions que par les richesses qu'ils avoient gagnées dans le pays d'Hanover & dans leurs autres conquêtes ils trouvoient moyen de se dédommager de toutes les dépenses de la guerre. Enfin par la convention de Closter-Seven, il fut privé du secours de ses alliés, & abandonné à lui-même sans autre espérance que ce qu'il plairoit au Parlement de la Grande-Bretagne de lui accorder. Cette image est bien différente de celle qui avoit frappé l'imagination du Monarque, quand il avoit commencé la guerre; mais pour se former une idée juste de ces différents événements, de la situation de Sa Majesté Prussienne, ainsi que des mesures qu'il prit pour renverser les projets de ses Antagonistes, & pour se tirer d'embarras aussi compliqués, il est à propos de reprendre ce que l'ordre des matières nous a obligés de laisser en arrière, depuis le temps que ce Monarque entra en Bohème jusqu'à celui où la fortune commença à se déclarer en sa faveur.

George II
An. 1757.
XXIII.
Les Russes commencent les hostilités par mer.

Aussi-tôt que le Roi de Prusse eut fait marcher ses armées dans les territoires de l'Impératrice Reine, celle de Russie fit notifier à tous les Maîtres & Capitaines de vaisseaux dans ses Etats, de ne se charger d'aucunes provisions de guerre ni de bouche pour ce Monarque, sous peine de saisie des bâtiments, & la même peine fut ordonnée contre ceux qui transporteroient des troupes ou de l'artillerie pour le même service. En même temps la flotte des Russes, composée de quinze vaisseaux de guerre, de plusieurs frègates & de deux galiotes à bombes, se mit en mer pour bloquer les ports des Prussiens dans la mer Baltique, & fit diverses prises de plusieurs bâtiments chargés de provisions & de marchandises, qui alloient d'un port à l'autre. Un de ces vaisseaux ayant paru devant Mémel, ville de Pologne, mais qui appartenoit au Roi de Prusse, le Commandant de cette place envoya un Officier demander au Capitaine Russe s'il étoit ami ou ennemi. Le Capitaine répondit, que quoique les intentions de Sa Majesté Impériale fussent suffisamment con-

nues, il ne refusoit pas de s'expliquer plus amplement, en déclarant que ses ordres & ceux de tous les autres Commandants Russes, portoient de se saisir, suivant les loix de la guerre, de tous les vaisseaux Prussiens qu'ils trouveroient dans leur croisière. Alors le Commandant de Mémel donna ordre de pointer le canon sur tous les bâtiments Russes qui approcheroient du port.

XXIV. Ils s'emparent de la ville de Mémel.

Les troupes de terre des Russes étoient en marche depuis plus de six mois, mais la lenteur avec laquelle elles avançoient, & la longueur du temps quelles demeurèrent sur les frontières de la Lithuanie, donnoient lieu de douter si elles avoient réellement dessein d'entrer sur les territoires de Prusse. Ce doute étoit d'autant plus fondéque plusieurs Cosaques de leur armée avoient été punis sévèrement pour avoir pillé quelques chariots de paysans Prussiens sur les frontières de Courlande, & qu'on avoit dédommagé ces paysans en argent de la perte qu'ils avoient soufferte, quoique l'armée du Général Apraxin fut alors dans une grande disete. Soit que ce Géné-

George II. An. 1757.

ral fut secrettement dans les intérêts du Roi de Prusse, soit qu'il se prêtât à des intrigues particulières de sa Cour, les Russes demeurèrent dans cet état d'inaction jusques vers la fin de Mai qu'ils accélerèrent leur marche, & le Général Apraxin ayant détaché le Général Fermer pour attaquer Mémel par terre, pendant que la flotte bloquoit cette place par mer, on en commença le bombardement à la fin de Juin. Le 5 de Juillet, la tranchée étant déja près du corps de la place, le Lieutenant-Colonel Bummel qui y commandoit, ne voulut pas s'exposer à un assaut, & demanda à capituler. Les articles furent signés le même jour, & la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, à condition de ne point servir pendant une année contre l'Impératrice de Russie ni contre ses alliés. Peu de jours après, la flotte Russe bombarda la ville de Pillau; mais le grand nombre de malades qui étoient sur les vaisseaux obligea l'Amiral Mischukoff de suspendre ses opérations, & il jetta l'ancre dans la rade de Dantzick. Le 29, le Maréchal Apraxin fit entrer ses troupes

George II. An. 1757.

dans la ville de Tilſit, & il commença à éxiger des contributions dans tout le pays circonvoiſin.

XXV. Déclaration du Roi de Pruſſe.

Le Monarque Pruſſien jugeant du danger auquel étoient expoſés ſes ſujets de la part des troupes Ruſſes, accoutumées à agir contre des ennemis auſſi barbares qu'elles, & à ne regarder la guerre que comme une occaſion de s'enrichir par le pillage, fit publier une déclaration, portant que ſi contre ſon attente, les troupes Ruſſes commettoient dans ſes territoires des déſordres & des excès contraires aux loix de la guerre obſervées par toutes les nations civiliſées, il uſeroit de repréſailles ſur les Saxons, qui ſeroient traités comme on traiteroit ſes propres Etats. Sans doute que ce Grand Prince reconnut combien il auroit été injuſte de ſe venger ſur les Saxons des cruautés que les Ruſſes commirent dans leur marche, puiſque nous ne voyons pas que ſes troupes aient éxercé de ſemblables énormités en Saxe, quoiqu'elles y euſſent déja agi précédemment, ainſi que nous l'avons vu, avec une dureté exceſſive pour la levée des hommes & des contributions.

George II.
An. 1757.

XXVI.
Cruautés commises par les troupes Ruſſes.

Ces excès des troupes Ruſſes furent atteſtés dans une lettre que le Roi de Pruſſe fit publier à Berlin ; on y dit que le détachement du Général Fermer avoit gardé une diſcipline éxacte, & s'étoit contenté du pillage, ſans avoir maſſacré ni mutilé ; mais qu'il n'en étoit pas de même de la grande armée, dont la route avoit été marquée par les déſordres & les cruautés. Que les Ruſſes coupoient le nez & les oreilles aux payſans qui n'avoient rien à leur donner : que pluſieurs habitants de la Pruſſe avoient été pendus par les Coſaques : que d'autres avoient eu les cuiſſes coupées : qu'on avoit ouvert le ventre & arraché les entrailles à quelques-uns : que les enfants étoient enlevés d'entre les bras de leurs parents ; enfin que ces troupes ſauvages commettoient tant d'atrocités qu'elles faiſoient horreur à la nature, & devoient couvrir d'une honte éternelle une nation dont les ſujets prenoient le titre de Chrétiens. On reconnoiſſoit cependant que le Général Apraxin, bien loin d'autoriſer ces barbaries, avoit fait punir du ſupplice du Knout un grand nom-

George II. An. 1757.

ore de ceux qui s'en étoient rendus coupables : que plusieurs des Officiers des Cosaques & des Calmouques, même trois Colonels, y avoient été condamnés, & que quelques-uns avoient péri sous les coups de ce rigoureux supplice. Suivant d'autres lettres, plus de cent femmes à Mémel avoient préféré de se jetter dans la mer, plutôt que d'être exposées à la brutalité des soldats Russes, & avoient conservé leur chasteté par le sacrifice de leur vie : éxemple mémorable de vertu, mais qui ne surprend pas chez les Allemands, où dans le commerce ordinaire de la vie la pureté des mœurs est si exactement observée, qu'on y regarde comme un crime ce qu'en d'autres pays on ne traite que de simple galanterie.

XXVII. Ils s'emparent de plusieurs villes.

Le 11 d'Août, la division du Général Fermer joignit l'armée du Maréchal Apraxin à Georgenbourg; toutes les troupes allèrent ensuite camper sous Insterbourg, qui ouvrit aussi-tôt ses portes, & les villes de Schwerpelen, Tresacken, Cubarthen, Sodargen, Platen, Dor-

George II. An. 1757.

kabnen & Altoff reçurent les garnisons Ruſſes.

Le Feld Maréchal Lehwald que le Roi de Pruſſe avoit laiſſé pour garder ſon Royaume avec une armée de trente mille hommes, avoit établi ſon camp près de Welaw, ville ſituée au confluent de la Prégel, & d'une petite rivière qui y tombe. Les Ruſſes, au nombre de quatre-vingt mille hommes, continuèrent leur marche dans les Etats du Monarque, dont la ſituation attiroit l'attention de toute l'Europe; les uns regardant ſes pertes avec compaſſion, parce qu'ils admiroient l'étendue de ſes talents, & les autres les conſidérant comme une juſte punition de ſes vues trop ambitieuſes. Dès le 8 d'Août, les deux armées ſe trouvèrent aſſez proches, pour qu'il y eut une eſcarmouche entre les corps avancés; mais le Général Ruſſe ne cherchant pas à engager la bataille, ſe contenta de ravager le pays, comme s'il eût voulu ſeulement haraſſer les ennemis, ou les forcer de ſe retirer plus avant dans l'intérieur du Royaume. Cette eſpèce de petite guerre dura juſques vers

la fin du mois, que le Maréchal Lehwald ſe voyant hors d'état de détacher des partis, pour garantir les malheureux habitants des cruautés des Coſaques Ruſſes & des autres barbares qui faiſoient partie de leur armée, réſolut, malgré le déſavantage du nombre, de leur livrer bataille, & fit ſes diſpoſitions en conſéquence pour les attaquer le 30 d'Août.

George II. An. 1757.

XXVIII. Diſpoſition de leur armée.

Le Général Apraxin ſuivant toujours le même plan, évita de combattre en raſe campagne, & demeura retranché dans ſon camp, la droite appuyée au bois de Norkitten, & la gauche s'étendant près d'une petite rivière nommée Ilmen : l'armée Ruſſe formoit quatre lignes, dont chacune étoit défendue par un retranchement particulier, & elle étoit ſoutenue par une artillerie de deux cents pièces de canon, dont les batteries étoient placées ſur toutes les hauteurs.

XXIX. Bataille de Jagersdorff gagnée par les Ruſſes.

A cinq heures du matin, les Pruſſiens s'étant avancés de leur camp de Welaw par Jagerſdorff, formèrent d'abord deux lignes qu'ils réunirent enſuite en une, ayant les flancs cou-

George II.
An. 1757.

verts de leur Cavalerie. L'action commença par un feu très vif, & les Prussiens firent leur attaque avec tant de vigueur qu'ils rompirent bientôt la première ligne des Russes, & forcèrent toutes leurs batteries. Ils dirigèrent particuliérement leurs efforts contre l'aîle droite du Maréchal Apraxin, dans l'intention d'emporter le bois de Norkitten, pour tourner les Russes & les resserrer dans les défilés qui sont derrière ce bois. Le Prince de Holstein - Gottorp, frère du Roi de Suéde, à la tête d'un Régiment de Dragons, mit en déroute la Cavalerie Russe, & tomba ensuite sur un corps de grenadiers qui furent taillés en pièces; mais le Comte de Browne ayant chargé ces escadrons, les mit dans la nécessité de rejoindre leur corps de bataille. Cette attaque n'ayant pas réussi, & le Maréchal Lehwald ayant aussi été repoussé devant le second retranchement, il commença vers huit heures à se retirer en assez bon ordre, mais le feu de la Cavalerie légère du Maréchal Apraxin qui fut envoyée à la poursuite, mit bientôt ses troupes dans la plus grande

confusion. Toute l'armée Russe les suivit une lieue & demie jusqu'aux bois de Welaw, où les Prussiens passèrent la nuit, & le lendemain de grand matin ils se retirèrent à Tapian près de Konigsberg. Ils perdirent dans cette bataille environ deux mille hommes tués, un grand nombre de blessés, & mille qui furent faits prisonniers, Les Russes eurent onze cents vingt-quatre hommes tués, quatre mille six cents trente-neuf blessés, & 466 égarés. Les Prussiens ne perdirent aucun Officier Général, mais les Russes eurent de blessé le Général Lapuchin, qui mourut peu de temps après. Le Maréchal Apraxin se porta de tous les côtés avec la plus grande valeur, & eut deux chevaux tués sous lui.

XXX. Ils se retirent précipitamment après leur victoire.

Des commencements aussi favorables donnoient lieu de présumer que le reste de la campagne seroit très glorieux pour les Russes, & le Maréchal Lehwald s'étoit déja retiré vers Petersward. Les ennemis l'y auroient vraisemblablement suivi, si les nouvelles que le Général Apraxin reçut de Petersbourg ne lui eussent fait changer subitement de systême:

George II.
An. 1757.

le bruit ſe répandit, ou que la Czarine étoit morte, ou qu'elle avoit eu une attaque d'apoplexie; & ce Général connoiſſant les ſentiments du Prince qui devoit lui ſuccéder, ou jugeant que ſa préſence & celle des troupes qu'il commandoit ſeroit plus utile en Ruſſie qu'en Pruſſe dans un changement de Souverain, demeura d'abord dans l'inaction juſqu'au 13 de Septembre; mais dans le temps où l'on croyoit que les Ruſſes alloient livrer une nouvelle bataille, ils ſe retirèrent avec tant de précipitation, qu'ils laiſſèrent tous leurs malades & leurs bleſſés, & abandonnèrent quatre-vingt piéces de canon, outre une grande quantité de munitions de guerre. Le Maréchal Apraxin, pour mieux cacher ſa marche, fit avancer quelques troupes légères vers l'armée Pruſſienne, enſorte qu'il ſe paſſa trois jours avant que le Maréchal Lehwald fut inſtruit de ſa retraite. Il détacha le Prince George de Holſtein avec dix mille chevaux pour aller à la pourſuite des Ruſſes, mais ils ſe mirent bientôt à couvert par des marches forcées: on leur fit ſeulement quelques

priſonniers,

prisonniers ; & les Paysans des environs de Tilsit vengèrent sur les traineurs les cruautés que ces barbares avoient commises dans tout le pays. Ils ne conservèrent de leurs conquêtes que la ville de Mémel, à laquelle ils ajoutèrent plusieurs nouvelles fortifications. Leur retraite se fit sur deux colonnes, dont une prit sa route vers cette place, & l'autre par le Bailliage d'Absternen, qui étoit le plus court chemin pour regagner leur pays. Ils brûlèrent tous les villages par lesquels ils passèrent ; & la violence du courant ayant rompu les ponts sur la rivière de Memel après qu'ils l'eurent traversée, les Prussiens furent obligés d'abandonner la poursuite. Les Russes souffrirent excessivement dans cette retraite par un pays totalement devasté, & leur route fut marquée par les cadavres des hommes & des chevaux qu'ils y perdirent faute de subsistance.

XXXI. Désertion des troupes du Duc de Wirtemberg.

Lorsque le Roi de Prusse avoit été mis au ban de l'Empire, les différents Princes & Etats qui composent le corps Germanique avoient reçu les ordres du Conseil Aulique pour

George II. An. 1757.
fournir leur contingent contre ce Monarque. Quelques-uns, qui craignoient les ſuites des vues ambitieuſes qu'on lui attribuoit, joignirent avec joie leurs armes à celles de la France & de l'Impératrice Reine, mais d'autres, même entre les Princes Catholiques, parurent ne fournir qu'avec la plus grande répugnance les troupes & l'argent qu'ils étoient obligés de donner. Un grand nombre de ces troupes déſertèrent, & l'Electeur Palatin perdit ainſi plus de mille hommes. Quatre mille Soldats du Duc de Wirtemberg ayant été préſentés le 24 de Juin au Commiſſaire François, furent auſſi-tôt paſſés en revue, mais à peine eurent-ils été reçus, qu'ils marquèrent leur mécontentement par des cris ſéditieux. Le lendemain la déſertion commença par trente hommes, qui furent bientôt ſuivis d'autres petits corps de vingt & trente; ils forcèrent le paſſage au travers des détachements qui gardoient les portes de Stutgard, & le ſoir la mutinerie devint générale. Les Soldats firent feu ſur les Officiers qui étoient dans les baraques, & décla-

George II.
An. 1757.

rèrent à leur Commandant qu'ils le tueroient s'il ne se retiroit à l'instant. Quelques-uns de ces Officiers envoyés à la poursuite des Déserteurs, en ramenèrent plusieurs prisonniers ; mais les autres Soldats déclarèrent que si on ne leur rendoit immédiatement la liberté, ils alloient mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville & aux Baraques ; ce qui obligea de les relâcher le même soir. Le lendemain matin, les Soldats s'assemblèrent, se rendirent maîtres de plusieurs Officiers, sortirent de la Ville au son des instruments militaires ; & la désertion étant déja de près de 3000 hommes, le Commissaire François jugea à propos de renvoyer le petit nombre de ceux qui étoient restés.

XXXII.
Les Autrichiens prennent Gabel.

Le Roi de Prusse après avoir perdu la bataille de Chotzemitz, envoya sa grosse artillerie & ses mortiers à Dresde, & établit son camp à Leitmeritz sur les bords de l'Elbe, où son corps d'armée se tint renfermé dans de forts retranchements. Le Maréchal Keith avec les troupes qu'il commandoit, campa sur la rive opposée du fleuve : on entretint la communication libre par un pont

George II. An. 1757.

qu'on y établit, & l'on détacha plusieurs corps de troupes, pour s'assurer des passages de la Saxe. Comme cette position du Monarque empêchoit les Autrichiens de pénétrer dans cet Electorat du côté de l'Elbe, ils s'avancèrent par des marches forcées dans le cercle de Buntzlau, & le 18 de Juin, un détachement que commandoit le Duc d'Aremberg, s'empara du poste important de Gabel, où après une vigoureuse défense, quatre Bataillons dont la garnison étoit composée, furent obligés de se rendre prisonniers de guerre, ainsi que le Major-Général Putkammer, chargé du soin de cette place.

Les Autrichiens ayant gagné une marche vers la Lusace sur un corps de troupes que commandoit le Prince de Prusse, pour observer leurs mouvements, le Monarque quitta Leitmeritz le matin du 20, & campa le soir à Lickowitz, village opposé à Leitmeritz. Le lendemain, le Prince Henri décampa au point du jour, & fit sa retraite avec tant d'ordre, qu'il ne perdit pas un seul homme, quoiqu'ils marchassent à la vue de

toutes les troupes légères Autrichiennes. Il retira un Bataillon qui étoit resté à Leitmeritz ; brûla le pont après avoir traversé l'Elbe, & toute l'armée s'étant réunie, se rendit en cinq jours de marche à Pirna, passa la rivière le 28, entra dans la Lusace, & établit son camp à Bautzen.

XXXIII. Ils s'emparent de Gorlitz & de Zittau.

Pendant que le Monarque faisoit sa retraite avec tout le succès qu'il pouvoit espérer, les Autrichiens après la prise de Gabel, firent occuper Gorlitz par un détachement que commandoient les deux Princes de Saxe. Une grande partie de l'armée ayant passé la Neiss, le 22 M. de Waldan, Colonel d'Artillerie, alla sommer la garnison de Zittau de se rendre ; mais le Général Schmettau & le Prince de Brunswick qui y étoient renfermés, déclarèrent qu'ils étoient résolus de défendre la place. Malgré la présence du Prince de Prusse qui n'étoit séparé des Autrichiens que par des ravines, on commença le 23 à battre Zittau, & l'on y jetta une quantité prodigieuse de grenades pour mettre le feu aux magazins d'où les Prussiens tiroient leur subsistance. On prétend que le même

George II.
An. 1757.

jour, depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, il y eut quatre mille coups de tirés contre la place, & plusieurs étant à boulets rouge, le feu prit en divers endroits. Une partie de la garnison prit la fuite & joignit le camp du Prince de Prusse, pendant qu'un corps de troupes Autrichiennes pénétroit dans la Ville par une porte qu'on avoit laissée entr'ouverte. Le premier soin des Commandants fut d'ordonner à leurs troupes d'aider les habitants à éteindre le feu; mais ces ordres dictés par l'humanité, furent mal exécutés par les Pandours & par les Sclavons qui étoient entrés avec les troupes régulières. Ils ne firent aucune distinction entre les Prussiens & les habitants de la Ville, quoique ces derniers fussent des Saxons attachés aux intérêts de l'Impératrice-Reine. Au lieu de travailler à arrêter l'incendie, ils s'occupèrent du pillage des Magazins où les flammes n'avoient pas encore pénétré: plus de six cents maisons furent brûlées, outre un grand nombre d'édifices publics, tels que la principale Eglise, l'Hôtel de Ville, & l'Hôpital des Orphelins;

George II.
An. 1757.

les Archives furent réduites en cendres, & plus de quatre cents habitants périrent dans les flammes, ou en défendant leurs effets contre l'avidité des Pandours : circonſtances très-fâcheuſes dans une Ville que les Autrichiens regardoient comme amie, mais preſque inévitable dans une eſpéce d'aſſaut, & avec des troupes irrégulières, qui ne ſubſiſtent ſouvent que de pillage.

XXXIV. Le Prince Roïal de Pruſſe quitte l'armée.

Le corps du Prince de Pruſſe couroit le plus grand danger d'être enveloppé par les Autrichiens ; mais le Monarque s'étant rendu à Bautzen, comme nous l'avons dit, par une marche forcée, le délivra de la poſition fâcheuſe où il ſe trouvoit. Peu de temps après, le Prince quitta l'armée, & ſe retira à Berlin ſous prétexte de rétablir ſa ſanté altérée par les fatigues de la campagne ; mais on prétend que cette retraite fut la ſuite de quelques repréſentations qu'il fit au Roi ſon frère ſur les violences éxercées en Saxe. Le Monarque mécontent de cette liberté, lui dit que l'air de Berlin ſeroit meilleur pour lui que celui du camp : le Prince ſe retira, & mourut le 12 de Juin

George II.
An. 1757.

l'année ſuivante, pénétré de chagrin d'avoir quitté l'armée à la veille des ſuccès qui accompagnèrent bientôt les armes du Monarque.

XXXV.
Déſertions dans les troupes du Roi de Pruſſe.

Le Maréchal Keith, qui avoit été laiſſé ſur les frontières pour garder les paſſages des montagnes, ſe rendit à Pirna, après avoir été haraſſé par les troupes irrégulières des Autrichiens, qui lui enlevèrent pluſieurs chariots de munitions & de bagages. Il reſta un jour à Pirna, & pourſuivit enſuite ſa marche par Dreſde avec vingt bataillons & quarante Eſcadrons, campa ſur les bords de l'Elbe devant la porte de la ville neuve, & rejoignit le Roi entre Bautzen & Gorlitz. Toute l'armée Pruſſienne raſſemblée en cet endroit montoit à environ ſoixante mille hommes, non compris douze bataillons & dix Eſcadrons laiſſés dans le fameux camp de Pirna, ſous les ordres du Prince d'Anhalt-Deſſau. Ces derniers étoient deſtinés à couvrir Dreſde, conſerver les gorges des montagnes, & arrêter les incurſions des Pandours & des autres troupes légères qui voltigeoient continuellement ſur les aîles de l'armée Pruſ-

ſienne, tant dans les campements que dans les marches, ce qui occaſionnoit des eſcarmouches preſque journalières avec différents ſuccès. Quelques-unes de ces rencontres furent aſſez ſanglantes, mais le nombre d'hommes que le Monarque y perdit n'égala pas celui des déſerteurs qui abandonnèrent ſes drapeaux après la bataille de Chotzemitz. La raiſon en eſt évidente : l'armée Pruſſienne avoit été recrutée en temps de paix de toutes les parties de l'Allemagne, & depuis la guerre il y étoit entré un très grand nombre de ſoldats pris par force dans les troupes Saxones. Il eſt difficile de compter ſur la fidélité des corps ainſi compoſés, bien différents des Régiments formés des naturels du pays, qui ſervent leur Souverain par principe d'honneur, plus que pour la paye qu'ils en retirent, & qui ne peuvent renoncer à leur devoir ſans abandonner leurs parents, leur pays natal, & leurs amis en même temps qu'ils quittent leur Prince.

XXXVI. L'Impératrice Reine rappelle ſes Miniſtres de Londres.

La ſuite des événements nous obligeant ſouvent d'en omettre quel-

George II. An. 1757.

ques-uns dans le temps où ils se sont passés pour ne pas interrompre le fil de ceux qui ont un rapport immédiat à un même Général ou à un même corps d'armée, nous allons encore reprendre quelques faits particuliers que nous n'avons pu placer en suivant l'ordre Chronologique.

L'Impératrice Reine plus irritée que jamais contre le Roi de Prusse & contre ses alliés, rappella vers le commencement de Juillet le Comte de Colloredo & M. Zohern, ses Ministres à la Cour de Londres. Vers le même temps le Comte de Kaunitz, Grand-Chancellier de l'Empire, déclara à M. Keith, Ministre du Roi d'Angleterre à Vienne que la Cour de Londres, par les secours qu'elle avoit donnés, & qu'elle continuoit de donner au Roi de Prusse, ainsi que par plusieurs autres circonstances relatives à la situation actuelle des affaires, avoit rompu les engagements solemnels qui unissoient cette Couronne à la Maison d'Autriche, & que Sa Majesté l'Impératrice Reine avoit jugé à propos de rappeller son Ministre d'Angleterre, &

de rompre toute correſpondance avec la Grande-Bretagne. En conſéquence de cette déclaration, M. Keith ſortit de Vienne le 29 de Juillet, & vers le même temps M. Dayrolle, Miniſtre de Sa Majeſté Britannique à la Cour de Bruxelles ſe retira également de cette ville.

Le 7 du même mois, le Général Piſa, Commandant d'Oſtende, de Nieuport, & des autres places maritimes de la Flandre Autrichienne, envoya notifier au Vice-Conſul Anglois à Oſtende, que ſuivant les ordres qu'il avoit reçus de ſa Cour, toute communication étoit interdite avec l'Angleterre, & qu'en conſéquence le Vice-Conſul eut à donner avis à tous les Paque-boats & autres bâtiments de la Grande-Bretagne qui étoient à Oſtende, Bruges & Nieuport de partir dans l'eſpace de vingt-quatre heures, avec défenſe de revenir dans aucun des ports de l'Impératrice Reine, juſqu'à nouvel ordre, ce qui fut éxécuté.

XXXVII. Oſtende & Nieuport reçoivent garniſon Françoiſe. Reddition de Gueldres.

Dans le même temps, Leurs Majeſtés Impériale & Très Chrétienne firent notifier aux Magiſtrats de Ham-

bourg qu'ils ne reçuſſent dans leur port aucun bâtiment Anglois, ſoit de guerre, ſoit de tranſport, faute de quoi il leur ſeroit envoyé une garniſon Françoiſe. On en mit une de cette nation dans les villes d'Oſtende & de Nieuport, ſous les ordres de M. de la Mothe, & à ſon arrivée les Autrichiens évacuèrent ces deux places, mais l'Impératrice Reine s'y reſerva le plein pouvoir & le libre éxercice de la Souveraineté; & ce fut à ces conditions que le Commandant François reçut le ferment du Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Impériale pour le gouvernement des Pays-Bas.

Nous avons vu que la ville de Gueldres avoit été blocquée par les François dès le commencement de la campagne : la famine obligea la garniſon de capituler le 24 d'Août, & elle ſortit avec tous les honneurs de la guerre pour être conduite à Berlin; mais la déſertion fut ſi grande que lorſque cette garniſon paſſa à Cologne, il ne reſtoit plus que le Commandant & quarante-ſept hommes. La reddition de cette place laiſ-

ſa tout le pays ouvert aux François & à leurs alliés juſqu'à Magdebourg, & l'Impératrice Reine reçut alors deux cents mille écus des revenus des principautés de Cleves & de la Mark.

CHAPITRE VII.

§. I. *Les Autrichiens se rendent maîtres de Gotleube.* §. II. *Progrès du Baron de Jahnus en Siléſie.* §. III. *Le Roi de Pruſſe s'avance contre les Autrichiens.* §. IV. *Il retourne à Dreſde.* §. V. *M. de Soubiſe ſe joint au Prince de Saxe-Hildburghauſen.* §. VI. *Avantages des Autrichiens ; mort du Général Winterfeld.* §. VII. *Les François levent des contributions dans le pays d'Halberſtat.* §. VIII. *Le Roi de Pruſſe ſe rend à Leipſick.* §. IX. *Berlin eſt mis à contribution.* §. X. *Violences exercées contre les habitants de Leipſick.* §. XI. *Le Roi de Pruſſe s'avance contre les François & les Autrichiens.* §. XII. *Il gagne la bataille de Rosbach.* §. XIII. *Il retourne à Leipſick.* §. XIV. *Les Autrichiens prennent Schweidnitz.* §. XV. *Bataille & priſe de Breſlaw par les Autrichiens.* §. XVI. *Le Roi de Pruſſe entre en Siléſie.* §. XVII. *Il*

remporte une nouvelle victoire à Lissa. §. XVIII. *Il reprend Breslaw. Les Autrichiens évacuent la Siléſie.* §. XIX. *Les Suédois entrent en Poméranie.* §. XX. *Ils s'emparent de Penamunde.* §. XXI. *Le Maréchal Lehwald les force de ſe retirer.* §. XXII. *Le Roi de Suéde refuſe ſa médiation au Landgrave de Heſſe.* §. XXIII. *Plaintes infructueuſes des Anglois aux Hollandois.* §. XXIV. *Lettre du Roi de Pruſſe au Roi d'Angleterre.* §. XXV. *Déclaration du Roi d'Angleterre.* §. XXVI. *Fidélité du Duc de Brunſwick à garder la convention de Cloſter-Seven.* §. XXVII. *Elle eſt rompue par les Hanoveriens & les Heſſois.* §. XXVIII. *Lettre de M. de Richelieu au Prince Ferdinand ſur cette rupture.* §. XXIX. *Le Général François raſſemble ſon armée à Zell.* §. XXX. *Il établit ſon quartier général à Hanover.* §. XXXI. *Le Miniſtre Hanoverien eſt obligé de ſortir de Vienne.* §. XXXII. *Mort de la Reine de Pologne.* §. XXXIII. *Subſides accordés par le Parlement d'Irlande.* §. XXXIV. *Hiſtoire naturelle.*

§. XXXV. *Aveuglement Périodique.* §. XXXVI. *Sociétés d'Agriculture établies en France.*

George II. An. 1757.

I. Les Autrichiens se rendent maîtres de Gotleube.

NOus allons reprendre le fil des affaires qui regardent plus immédiatement le Roi de Prusse. Les postes avancés du Prince de Anhalt-Dessaw à Pirna furent occupés le 10 d'Août par un corps de Hussards Autrichiens & d'autres troupes irrégulières; mais les Prussiens les forcèrent bientôt de se retirer, & d'abandonner deux pièces de canon, après avoir perdu plusieurs de leurs hommes. Le 8 du même mois, le Général Laudon étant parti avant le jour avec un corps de troupes, attaqua la petite ville de Gotleube, où les Prussiens avoient un détachement aux ordres du Général d'Itzenplitz. Quoiqu'ils fussent renfermés entre trois retranchements, les Autrichiens les attaquèrent avec tant d'ardeur qu'ils forcèrent leurs ennemis d'abandonner la ville & le camp, où ils laissèrent quatre pièces d'artillerie; mais trois bataillons de grenadiers étant venus au secours des Prussiens, leurs trou-

pes dispersées se rallièrent, & M. de Laudon se retira avec très peu de perte, n'ayant eu que onze hommes de tués & soixante & deux blessés, au lieu que les Prussiens perdirent plus de cinq cents hommes, tant tués que blessés & déserteurs.

II. Progrès du Baron de Jahnus en Silésie.

La Silésie avoit été éxempte des calamités de la guerre pendant tout le commencement de la campagne, mais le Baron de Jahnus y étant entré à la fin de Juillet s'empara des villes de Hirschberg, Waldenberg, Gottesbourg, Frankeinstein & Landshw, toutes places sans défense. Il trouva plus de résistance à Strigaw, cependant il s'en rendit maître, & y laissa quelques troupes; mais elles ne purent y demeurer long-temps, parce que le Général Creutzen étant parti de Schweidnitz la nuit du 3 d'Août avec cinq bataillons, quatre escadrons de Hussards & vingt-quatre pièces de canon, il les obligea de capituler, sans autre condition que de ne point servir pendant vingt-huit heures contre les Prussiens. Le 13 le même Général & celui de Mitschepal, avec huit mille hommes de troupes régulières, quatre escadrons

George II. An. 1757.

de Huſſards & ſeize pièces de canon, attaquèrent le Baron de Jahnus près de Landshut. La nuit ayant ſéparé les combattants, le Baron attaqua le lendemain les Pruſſiens, qui furent battus, & perdirent environ trois mille hommes, tués, bleſſés ou déſerteurs.

III. Le Roi de Pruſſe s'avance contre les Autrichiens.

Le Roi de Pruſſe ayant quitté le camp où nous l'avons laiſſé entre Bautzen & Goerlitz, établit ſon quartier général à Bernſtadt, & le 15 d'Août il s'avança juſqu'aux environs d'Hirſchfeld. Les Autrichiens qui, de leur côté, avoient établi leur camp dans le même canton, voyant les Pruſſiens à la portée du canon, plièrent leurs tentes & ſe rangèrent en bataille. Le Roi forma également ſes troupes, & s'avança pour reconnoître, dans l'eſpace qui étoit entre les deux armées; mais comme la nuit approchoit, on demeura tranquille de part & d'autre, & les troupes la paſsèrent ſous les armes.

Le lendemain au point du jour, le Roi remarqua que les Autrichiens étoient campés la droite à la rivière de Weiſſe, & le reſte de l'armée s'étendant ſur un terrein élevé au pied

d'une montagne couverte de bois, auxquels la gauche étoit appuyée. A leur front, au pied de la hauteur ſur laquelle ils étoient rangés, couloit un petit ruiſſeau qu'on ne pouvoit traverſer qu'en trois endroits, & ſeulement quatre ou cinq hommes de front. A gauche étoit une ouverture aſſez large, pour que trois ou quatre bataillons puſſent y paſſer enſemble; mais les Autrichiens avoient placé trois lignes d'Infanterie derrière, & ſur une colline qui commandoit cette ouverture à la portée du fuſil, ils avoient mis quatre mille hommes de pied avec quarante ou cinquante pièces de canon, enſorte que cet endroit étoit réellement la partie la plus forte de leur camp.

IV.
Il retourne à Dreſde.

Le Monarque Pruſſien fit tous ſes efforts pour attirer les Autrichiens à une bataille, & les deux armées n'étant ſéparées que par le village de Wirgendorf, elles commencèrent le 16 à ſe canoner avec aſſez de vivacité, ce qui fit reculer les Pruſſiens, & donna lieu aux Autrichiens de s'emparer de ce village. Un corps de chaſſeurs du Roi de Pruſſe voulut s'en rendre maître, mais ils fu-

George II. An. 1757.

rent repoussés avec perte : enfin le Monarque voyant que les ennemis, quoique très supérieurs en nombre, ne vouloient pas quitter leur situation avantageuse, où il y auroit eu plus que de la témérité à entreprendre de les forcer, retourna à son camp de Bernstadt, où il demeura jusqu'au 25 qu'il en sortit pour aller camper le 26 près de Bautzen. Le 29 il se rendit à Dresde, après avoir fait occuper la ville de Gorlitz par le Major-Général Grumbkow, & il laissa la plus forte partie de son armée en Lusace, sous les ordres du Prince de Bévern, pour s'opposer au Prince Charles de Lorraine, qui y commandoit les Autrichiens. Le Prince Maurice d'Anhalt-Dessau joignit à Kesseldorff le corps de troupes qu'il commandoit avec celui que le Roi de Prusse avoit amené de la Lusace, & deux bataillons tirés de la garnison de Dresde, ce qui forma une armée d'environ quarante mille hommes.

V. M. de Soubise se joint au Prince de Saxe-Hildburghausen.

Le Prince de Soubise, à la tête de vingt-cinq mille François, ayant joint le Prince de Saxe-Hildburghausen, qui commandoit un pareil nom-

ps d'Autrichiens, l'armée combinée s'avança jufqu'à Erfurth en Saxe. Le Roi de Pruffe fe rendit à grandes journées dans le même canton pour livrer bataille aux deux Généraux; mais ils fe retirèrent du côté de Gotha, & enfuite à Eifenach, où ils fe retranchèrent dans un camp très avantageufement fitué : le Roi de Pruffe établit fon quartier général à Kirfchlaben près d'Erfurth.

Pendant que les deux armées étoient dans cette pofition, le Major-Général Seydlitz ayant appris que les ennemis avoient détaché un corps de troupes pour les envoyer du côté de cette ville, en fortit auffi-tôt, & campa à quelque diftance. Les alliés s'en rendirent les maîtres après avoir furpris le 19 un corps de cinq mille Pruffiens qu'ils mirent en déroute, & leur enlevèrent plufieurs pièces de canon. Quelques jours après, M. de Seydlitz ayant reçu un renfort confidérable, rentra dans Gotha, dont il dépofféda les alliés, tant par la fupériorité du nombre que parce que le bruit fe répandit qu'il étoit fuivi de toute l'armée Pruffienne, avec le Roi à la tête. Les

George II. An. 1757.

alliés perdirent en cette occasion cent trente hommes de tués & soixante & dix prisonniers, du nombre desquels furent un Lieutenant-Colonel, trois Majors & quatre Lieutenants.

Le Roi de Prusse, qui s'étoit avancé près d'Eisenach, paroissoit avoir dessein d'attaquer l'armée combinée, mais il la trouva si bien retranchée qu'il renonça pour lors à ce projet, se retira vers Erfurth, & ensuite à Naumburg sur la rivière Sala. Alors l'armée combinée se remit en marche, & reprit Gotha, Erfurth & Weimar, mais elle abandonna bientôt cette dernière place.

VI. Avantages des Autrichiens. Mort du Général Wenterfeld.

Lorsque le Monarque avoit quitté Bernstadt, il y avoit laissé un bataillon que les Autrichiens surprirent le 6 de Septembre & firent prisonnier de guerre. Le 7, quinze mille hommes commandés par le Comte de Nadasti & la reserve par le Duc d'Aremberg, attaquèrent dix mille Prussiens aux ordres du Général Winterfeld, qui faisoient partie de l'armée du Prince de Bevern, & étoient postés la droite sur les bords de la Neiss vers la montagne d'Holzberg, & la gauche à la rivière. Le

eu fut très vif des deux côtés ; le Général Nadasti sauta le premier dans les retranchements ennemis, où il fut suivi du Comte de Montazet & les grenadiers qui renversérent 4 bataillons de Prussiens, & pénétrèrent dans leur camp ; mais les tentes qu'ils y rencontrèrent ayant fait séparer leurs rangs, les ennemis les poussèrent à leur tour jusqu'à ce qu'ils fussent soutenus par de nouvelles troupes que le Duc d'Aremberg fit marcher de la reserve. Enfin ils se rendirent totalement maîtres du champ de bataille, après quatre heures d'un combat très opiniâtre. Les Autrichiens eurent trois cents hommes de tués ou blessés, du nombre des derniers furent les Généraux Nadasti & Clerici, le Comte d'Arberg, le Colonel Elrickhausen & plusieurs autres Officiers distingués. Les Prussiens perdirent environ deux mille hommes : le Général Winterfeld fut tué d'un coup de canon ; on leur prit six drapeaux, six pièces de canon & trois cents quatre-vingt-douze prisonniers, entre lesquels se trouvèrent le Général Kameke, le Comte d'Anhalt, & plusieurs autres Offi-

George II. An. 1757.

ciers. Le Monarque Pruſſien fut ſi touché de la perte du Général Winterfeld, que la nouvelle lui en étant apportée dans le même temps où il apprit que les Suédois avoient commencé les hoſtilités dans la Poméranie, il dit les yeux pleins de larmes : » Je puis trouver des reſſources » contre la multitude d'ennemis qui » m'environnent ; mais que je trou- » verai peu d'hommes qui puiſſent » être comparés à Winterfeld » ! Cependant l'armée du Prince de Bevern ſe retira à Rothenberg, paſſa la Queiſſ à Sygersdorff, marcha à Buntzlaw dans la Siléſie, & le premier d'Octobre arriva à Breſlaw. Elle avoit ſouffert quelque échec le 26 Septembre près de Lignitz, où les Autrichiens qui ne ceſſoient de la ſuivre attaquèrent un corps de Pruſſiens dans le poſte de Barſchdorff : les derniers en décampèrent après y avoir mis le feu, & y laiſſèrent un grand nombre de bleſſés & une quantité aſſez conſidérable de proviſions & de fourages. Mais quand ils eurent paſſé l'Oder, ils s'établirent dans un camp très fort ſur les bords de ce fleuve, pour couvrir la ville de Breſlaw,

Breslaw, à laquelle ils ajoutèrent de nouvelles fortifications.

George II. An. 1757.

VII. Les François levent des contributions dans le pays d'Halberstat.

Après la convention de Closter-Seven, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent, les François que commandoit M. le Maréchal de Richelieu furent en pleine liberté d'agir contre le Roi de Prusse : M. le Duc de Broglie fut détaché avec un corps de vingt bataillons & de dix-huit Escadrons pour se joindre au Prince de Soubise, & le reste de l'armée de M. de Richelieu entra dans le pays d'Halberstat. M. le Comte de Lusignan fut envoyé avec un parti de deux cents cinquante hommes pour lever des contributions dans le territoire de Magdebourg; mais il fut attaqué à Eglen par un corps de 600 hommes, & fait prisonnier avec une partie de ses Officiers & presque tous ses soldats. Le Roi de Prusse qui, malgré la guerre, a toujours autant estimé les François que ceux-ci ont conservé de vénération pour sa personne, fit traiter les Officiers avec la plus grande politesse, & ils furent ensuite renvoyés sur leur parole. Toute l'armée Françoise demeura baraquée pendant quelque temps dans

George II. An. 1757.

un camp voiſin d'Halberſtat ; mais M. le Maréchal ayant fait marcher trois corps en avant, aux ordres du Duc de Chevreuſe, du Marquis de Voyer & du Marquis d'Armentières, on commença à lever des contributions dans la marche Electorale, en obſervant de ne faire aucun dégât ſur les terres. Le Prince Ferdinand de Brunſwick n'étant pas en force pour s'oppoſer à leurs progrès, ſe retira à Wanſleben près de la ville de Magdebourg.

VIII. Le Roi de Pruſſe ſe rend à Leipſick.

Le Roi de Pruſſe avoit garanti ſes Etats par une prudence & une activité dont on trouve peu d'exemples dans les Annales des Princes ; mais ils commençoient alors à être menacés de toutes parts. Pendant que M. de Richelieu levoit des contributions immenſes dans le pays d'Halberſtat, l'armée combinée des François & des Impériaux ayant été jointe par ſix mille hommes que commandoit le Général Laudon, & qui avoient défait un Régiment de Cavalerie Pruſſienne près d'Erfurth, marcha à Weiſſenfels dans le centre de la Thuringe. Les Pruſſiens avoient abandonné ce poſte, mais le Maréchal Keith paroiſſoit déterminé à

conſerver celui qu'il occupoit ſur la Sala. Cependant M. de Soubiſe ayant envoyé des détachements pour l'en déloger, il prit le parti de ſe retirer à Leipſick, ce qu'il ne put faire ſans être vivement troublé dans ſa marche par les corps que commandoient Mrs. de Saint Germain & de Mailly. Le 24 & le 25 l'armée combinée s'étant avancée juſqu'à Pegaw, le Prince de Saxe-Hildburghauſen fit faire trois ſommations au Major-Général Hauſſen, qui commandoit pour le Roi de Pruſſe dans Leipſick. Le Major répondit en brave homme, & le Maréchal Keith ayant fait aſſembler les Magiſtrats, leur déclara que s'il y étoit attaqué il commenceroit par brûler les fauxbourgs, & n'épargneroit pas la ville, à moins qu'ils n'engageaſſent le Prince à ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Le 26, le Roi ayant repaſſé l'Elbe, entra dans cette Capitale avec dix mille hommes, & le Prince Ferdinand ſe mit en marche avec huit ou neuf mille pour y joindre le Monarque. Alors M. de Soubiſe fit replier les détachements de Mrs. de Saint Germain & de Mailli, pour qu'ils ne fuſſent

George II.
An. 1757.

pas exposés à être attaqués jusqu'à l'arrivée de son armée, dont la marche étoit retardée par la difficulté des vivres. Le 31, les Prussiens attaquèrent la ville de Weissenfels occupée par les troupes de l'Empire, qui furent obligées de céder au nombre, & de repasser la Sala, ainsi que le corps commandé par le Prince George de Hesse-Darmstadt, en l'absence du Prince de Saxe Hildburghausen. Le même jour le Roi de Prusse fit mettre en marche son armée de Leipsick pour aller à la rencontre des troupes combinées de la France & de l'Empire, & elle s'avança jusqu'à Lutzen.

IX.
Berlin est mis à contribution.

Quelques précautions que le Monarque Prussien eut prises pour la sûreté de Berlin, il ne put garantir cette ville des insultes des Autrichiens. Le Prince Charles de Lorraine chargea le Général Haddick de faire une expédition dans la marche de Brandebourg, ce qui fut éxécuté avec tant de conduite & de succès, qu'après six jours de marche ce Général arriva le 16 d'Octobre devant Berlin. Sur le refus qu'on fit de lui payer cinq cents mille écus de contribu-

tion qu'il éxigeoit, il s'empara du pont qui eſt ſur la Sprée, d'une des portes de la ville, & après avoir défait au dedans des murs deux bataillons Pruſſiens ſoutenus de quelque Cavalerie, il reçut une députation des Magiſtrats, qui lui apportèrent cent quatre-vingt-cinq mille écus, avec promeſſe de lui donner dans peu le ſurplus de ce qu'ils ſeroient en état de lui payer. Le Général fut obligé de ſe contenter de cette ſomme, parce qu'il eut avis que le Prince d'Anhalt-Deſſau s'avançoit à grandes journées avec dix mille hommes que le Roi de Pruſſe avoit fait partir de Leipſick pour s'oppoſer à ſes progrès. Le Général ſe retira derrière la Sprée, ruina à Schade une fonderie des Pruſſiens, dont il emporta une grande quantité de boulets, & fit jetter les autres dans la rivière, après quoi il revint au quartier ſans avoir fait aucune perte conſidérable. Quoique les troupes Autrichiennes n'euſſent commis aucun déſordre à Berlin, où le Prince d'Anhalt-Deſſau arriva le lendemain de leur départ, cette allarme détermina la Reine de Pruſſe à ſe retirer à Magde-

George II. An. 1757.

bourg, après avoir fait transporter à Spandau ses effets les plus précieux.

X. Violences exercées contre les habitans de Leipsick.

Les habitans de Leipsick ne furent pas aussi heureux, & les Auteurs Anglois disent eux-mêmes qu'ils éprouvèrent avec plus de sévérité les cruels effets de la domination de leur nouveau maître. Le Commandant que le Monarque Prussien avoit mis dans cette ville leur demanda par ordre de ce Prince une contribution de trois cents mille écus, somme beaucoup plus forte que ce qu'ils étoient en état de payer. Quoique leurs représentations fussent fondées sur l'impossibilité du paiement, elles n'en furent pas moins inutiles ; le temps très court qu'on leur avoit accordé pour faire la répartition étant expiré, sans que tous leurs efforts eussent pu les mettre en état de remplir les volontés du Monarque, ils furent exposés à toutes les rigueurs de l'éxécution militaire. Leurs maisons furent occupées par les soldats, qui s'emparèrent des meilleurs appartements, & commencèrent à y vivre à discrétion, sans que les infortunés habitants pussent trouver la somme éxigée. Le 15 d'Octobre,

un courier y anonça l'arrivée du Roi de Pruffe, qui en effet y entra quelques minutes après, & le bruit fe répandit qu'on alloit mettre la ville au pillage, ce qui jetta les habitants dans la consternation la plus douloureufe : cependant leurs craintes furent bientôt diffipées à cet égard lorfque le Monarque déclara que la ville feroit épargnée, pourvu qu'on lui remit immédiatement la moitié de cette fomme. On ne put raffembler entre tous les Marchands & les bourgeois que celle de cinquante mille écus, quoique ce fut dans le temps de la foire ; mais ils fournirent des lettres de change fur Amfterdam & fur Londres pour foixante & dix mille écus, & donnèrent des ôtages pour le paiement de trente dans un temps limité. Cet accord n'arrêta pas la continuation de l'éxécution militaire, qui fut éxercée avec tant de rigueur qu'on mettoit jufqu'à vingt & trente hommes dans une feule maifon, & qu'on ne pouvoit les en faire fortir qu'à force d'argent; enfin tout ce que les habitants purent obtenir fut d'être délivrés de ces hôtes incommodes, quand on fut que les

George II.
An. 1757.

lettres de change étoient acceptées.

XI.
Le Roi de Prusse s'avance contre les François & les Autrichiens.

L'objet du Roi de Prusse, en feignant de se retirer dans ses Etats pour ne s'occuper que de leur défense, avoit été d'attirer l'armée combinée des Princes de Saxe-Hildburghausen & de Soubise, dans un terrein où il put les combattre avec avantage. C'étoit dans cette vue qu'il étoit revenu par des marches forcées jusques sur les bords de la Sala, dont les ennemis avoient rompu les ponts après avoir repassé cette rivière, à Weissenfels, à Mersbourg & à Halle. Ils furent bientôt réparés, & les troupes Prussiennes l'ayant traversée le 3 de Novembre sur trois colomnes, se rejoignirent le même jour, & campèrent la droite au village de Bedra, & la gauche à celui de Rosbach. Les Alliés qui avoient Mucheln sur leurs derrières changèrent de position la nuit du 3 au 4, & établirent leur camp la gauche en avant de Mucheln, & la droite à des redoutes qui furent élevées sur la hauteur avec la plus grande diligence. Le 4, l'armée Françoise fit un léger mouvement de la gauche; le Roi de Prusse s'avança en Personne avec ses Hus-

George II. An. 1757.

ſards juſqu'à un quart de lieue des ennemis pour reconnoître leur poſition, & fit paſſer à une partie de ſon armée le ruiſſeau qui s'étend de Roſbach à Bedra, comme s'il eut voulu attaquer le même jour l'armée combinée ; mais la journée ſe paſſa en cannonades & en légères eſcarmouches qui ne firent que peu d'effet de part & d'autre. Cette inaction fut occaſionnée par le mouvement que les Alliés avoient fait, & par la précaution qu'ils avoient priſe d'élever des batteries aux extrémités d'un bois, dont les Impériaux s'étoient emparés, & où ils étoient couverts de pluſieurs ravins. Le Monarque Pruſſien qui avoit réſolu de les attaquer à la droite vit qu'il ne pouvoit y réuſſir qu'en faiſant avancer ſes troupes par deux profonds ravins enfilés par les batteries des ennemis, ce qui l'obligea de les faire retirer dans leur premier camp.

XII. Il gagne la bataille de Rosbach.

Le 5 la canonade ayant commencé de grand matin, les Huſſards Autrichiens & les troupes Pruſſiennes du Colonel Meyer engagèrent une eſcarmouche qui fut bientôt ſoutenue de part & d'autre. Le Prince

George II. An. 1757.

de Saxe-Hildburghausen fit avancer les Croates que commandoit le Général Laudon, & M. de Soubise fit porter du canon sur une hauteur, d'où l'on découvroit le camp Prussien. Vers midi les troupes Impériales & Françoises eurent ordre de sortir des abbatis : la droite se porta sur le flanc gauche de l'armée Prussienne, & M. le Comte de Saint Germain demeura avec deux brigades d'Infanterie & deux de Cavalerie pour observer les mouvements des ennemis, & se porter où il seroit nécessaire. Il ariva alors un inconvénient assez ordinaire dans les armées commandées par deux Généraux. Le Prince de Saxe résolut d'engager la bataille le jour même, quoiqu'il fut alors plus de deux heures après midi dans une saison avancée, où il ne restoit qu'environ deux heures de soleil, & M. le Prince de Soubise fut d'avis de remettre au lendemain. On prit le sentiment des Officiers Généraux, & quoiqu'ils fussent partagés, on se décida pour celui du Prince de Saxe. Le Roi de Prusse avoit été jusqu'alors dans l'incertitude sur le dessein des Alliés :

comme il ſavoit que les vivres leur manquoient, il crut d'abord que leur projet étoit de repaſſer l'Unſtrut, mais il remarqua bientôt par la diverſité de leurs mouvements qu'ils avoient un autre objet en vue. Le Prince de Saxe croyoit trouver un grand avantage à attaquer l'ennemi dans un camp embaraſſé de tentes & de bagages ; mais dans le temps que les troupes filoient de la droite pour ſe mettre en équerre & tomber dans cette ſituation ſur la gauche de l'armée Pruſſienne, ce camp diſparut tout à coup. Le Roi de Pruſſe qui avoit tout prévu & donné ſes ordres en conſéquence, marcha ſur le même front par où venoient les Alliés : ſa Cavalerie compoſée de quarante eſcadrons dépaſſa celle de l'Empire & la chargea en flanc, ſans lui laiſſer le temps de ſe déployer. Les rangs furent bientôt rompus, & les Impériaux mis en déſordre prirent la fuite en ſe ſauvant à toutes brides. M. de Soubiſe ne pouvant les ſoutenir, fit avancer la reſerve de M. de Broglio compoſée de dix Eſcadrons des Régiments de Penthièvre, Saluces, Lameth, Luſignan & Deſcars, avec

George II. An. 1757.

quatre de Dragons & huit bataillons d'Infanterie. Le Général se mit à leur tête, & chargea avec fureur la Cavalerie Prussienne, dont la première ligne fut arrêtée par leurs efforts & par ceux des Cuirassiers Autrichiens; mais le Prince ne put rétablir le combat, huit autres escadrons qu'il tira de la gauche furent également accablés par les efforts des ennemis, & par le feu des batteries qui les prenoient en flanc. L'Infanterie de la droite n'étant plus soutenue fut attaquée par six bataillons Prussiens qui se portèrent sur le flanc droit, où les François n'avoient point d'artillerie : la déroute devint générale, malgré les efforts de M. le Comte de Saint Germain, dont la bonne conduite & la fermeté sauvèrent cependant une partie de cette Infanterie. En même temps un Régiment de Cavalerie Liégeoise auquel se joignirent plusieurs corps de Cavalerie des autres Régiments, & celui des Dragons d'Apchon protégèrent la retraite de quelques bataillons de la droite, & les ténèbres qui survinrent favorisèrent celle du reste de l'armée, qui profita de la nuit pour gagner Freyberg,

où les Alliés repassèrent l'Unstrut le matin du six. Le Monarque Prussien se mit le même jour à la tête de sa Cavalerie pour poursuivre sa victoire, mais il n'arriva sur les bords de la rivière que lorsque les Alliés furent entiérement passés, & eurent rompu leur pont. Le temps qu'on employa à le réparer leur donna celui de gagner la hauteur d'Eckersberg, où le Roi de Prusse ne put les atteindre que vers le soir. Il étoit trop tard pour les attaquer; il cantonna son armée dans les villages les plus proches, & se contenta pour cette journée du succès des Hussards, qui lui amenèrent près de trois cents chariots de bagage pris sur les Alliés. On prétend que les Prussiens ne perdirent que cinq cents hommes dans cette bataille, où le Général Meincke fut tué, & le Prince Henri blessé, ainsi que le Général Seydelitz. La perte des Alliés fut beaucoup plus considérable. Les ennemis leur prirent soixante & quatre pièces de canon, un grand nombre de drapeaux & d'étendards, avec presque tout leur bagage: ils eurent près de trois mille hommes de tués sur le champ

George II. An. 1757.

de bataille, environ huit mille prisonniers entre lesquels furent trois cents cinquante Officiers tant François qu'Impériaux, & le Monarque envoya à Leipsick trois cents chariots chargés d'ennemis blessés. L'approche de ce Prince força les troupes découragées de quitter précipitamment les hauteurs d'Eckersberg : elles marchèrent toute la nuit & arrivèrent le lendemain à Erfurth accablées de fatigues & demi-mortes d'inanition, le pain leur ayant absolument manqué pendant deux jours, durant lesquels elles ne subsistèrent que des racines qu'elles purent arracher de terre.

XIII. Il retourne à Leipsick.

M. le Maréchal de Richelieu se préparoit à mettre ses troupes en quartier d'hiver, quand il apprit la facheuse nouvelle de la défaite de Rosbach. Il fit avancer aussi-tôt un détachement considérable jusqu'à Duderstat pour favoriser la retraite des François, qui prirent leur route par Laucha, Saxenbourg & Nordhausen, d'où ils se rendirent à Duderstat le 14. Les deux armées furent réunies le 19 à Hellingestadt, & les troupes furent mises en quartier d'hi

ver dans la Heſſe & dans les pays de Fulde & d'Eichefeld. L'armée de l'Empire ſe retira dans la Franconie, mais la déſertion y fut très conſidérable, & des corps entiers paſſèrent au ſervice du Roi de Pruſſe auſſi-tôt après la bataille. Le Monarque retourna le 7 à Leipſick, où il établit ſon quartier général, & le reſte de ſes troupes demeura campé ſur les deux rives de la Sala, d'où elles étendoient leurs poſtes avancés juſqu'à Erfurth.

XIV. Les Autrichiens prennent Schvveidnitz.

Pendant que Sa Majeſté Pruſſienne étoit ainſi occupée à agir contre les efforts réunis des François & des Impériaux, le Comte de Nadaſti, qui commandoit un autre corps d'Autrichiens, s'empara de la ville de Schweidnitz, dont il avoit commencé le ſiège la nuit du 26 au 27 d'Octobre. Le Général Fouquet qui commandoit la garniſon, réſolut de défendre la place le plus long-temps qu'il lui ſeroit poſſible, & le 31 il fit une ſortie où il tua, bleſſa, ou fit priſonniers près de huit cents des aſſiégeants, dont il détruiſit quelques-uns des ouvrages. Le 6 de Novembre, les Autrichiens commen-

George II. An. 1757.

cèrent à battre la place avec fureur; & le 11 ils ſe rendirent maîtres des remparts après être entrés ſans aucune difficulté dans le chemin couvert que les Pruſſiens abandonnèrent, ſans qu'on puiſſe en ſavoir la raiſon. Les aſſiégés pouſſés dans l'intérieur de la ville ſe retirèrent dans un retranchement qu'ils avoient pratiqué aux environs de la principale place, & s'y maintinrent juſqu'au lendemain qu'ils ſe rendirent priſonniers de guerre. Le Monarque Pruſſien perdit avec Schweidnitz environ ſept mille cinq cents quatre-vingt hommes tués, bleſſés ou priſonniers.

XV. Bataille & priſe de Breſlau par les Autrichiens.

Le Général Nadaſti laiſſa une garniſon ſuffiſante dans Schweidnitz, & avec le reſte de ſes troupes rejoignit la grande armée que commandoient le Prince Charles de Lorraine & le Maréchal Daun. Cette armée avoit inveſti la partie de Breſlau qui eſt ſur la rive gauche de l'Oder, mais elle n'avoit pu juſqu'alors en faire l'inveſtiſſement total, parce que le Prince de Bevern avec une armée de Pruſſiens étoit fortement retranché ſur la rive droite, & protégé par le canon de la place. Les Autrichiens

inſtruits de la défaite de Rosbach, & que le Roi de Pruſſe ſe mettoit en marche pour défendre Breſlau, réſolurent d'attaquer ſans perdre de temps le Prince de Bevern, & de le forcer dans ſes retranchements. Son camp etoit ſitué entre l'Oder & la rivière de Loh, qu'il falloit paſſer pour y arriver. Sa droite étoit appuyée au village de Pilnitz que le Prince avoit fait fortifier : le flanc étoit couvert de ce côté par l'Oder & par de grands bois, & la gauche s'étendoit juſqu'à une hauteur environ à cinq cents pas de Breſlau. Pluſieurs villages renfermés & fortifiés dans cette étendue, & une redoute qu'on avoit élevée ſur cette hauteur préſentoient des difficultés preſque inſurmontables. Le 22, la canonade commença par un feu terrible à dix heures du matin, pour couvrir les travailleurs qui jettoient des ponts ſur le Loh ; mais ils ſe comportèrent avec tant de fermeté que tout le feu des Pruſſiens ne put les empêcher d'en établir ſept en une demi-heure. Trente Compagnies de Grenadiers paſſèrent auſſi-tôt : il furent ſoutenus de la Cavalerie, & ſe formèrent

George II. An. 1757.

avec tant de diligence que les Pruſſiens ne purent les entamer. Le combat dura juſqu'à cinq heures du ſoir, où les Pruſſiens après avoir ſoutenu deux attaques furieuſes furent forcés à la troiſième, & pouſſés ſucceſſivement d'un retranchement à un autre. La nuit étant ſurvenue, leur Général jugea qu'une plus longue défenſe ſeroit infructueuſe, & pourroit être ſuivie de la perte totale de ſon armée. Il ſe retira ſur une hauteur de l'autre côté de l'Oder, avec la plus grande partie de ſes troupes, dont le reſte ſe jetta dans Breſlau. Le 24, le Prince étant allé avec un ſeul valet de chambre pour reconnoître les ennemis, tomba dans un parti de Croates qui le firent priſonnier. On eut de violents ſoupçons ſur la conduite de ce Prince, & l'on répandit le bruit, peut-être ſans aucun fondement, que ſa priſe étoit concertée avec le Général Autrichien, ſoit qu'il eut quelque ſujet de mécontentement de la part du Roi de Pruſſe, ſoit qu'il ne put ſoutenir la préſence du Monarque après avoir abandonné les lignes qu'il lui avoit expreſſément recommandé de défen-

dre. Quoiqu'il en ſoit, ſon armée ſe retira la même nuit du côté du Nord, après avoir laiſſé ſeulement quatre bataillons dans Breſlau, & le lendemain la place ſe rendit par capitulation. Un des articles fut que pendant deux ans les troupes de la garniſon ne pourroient ſervir contre l'Impératrice Reine ni contre ſes Alliés : tous les magaſins, la caiſſe militaire & l'artillerie tombèrent entre les mains des Autrichiens : la garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre, & ſe retira avec le Général Letſwitz qui la commandoit.

XVI.
Le Roi de Pruſſe entre en Siléſie.

Le Monarque Pruſſien laiſſa repoſer ſes troupes juſqu'au 12 de Novembre, & ſe mit enſuite en marche pour la Siléſie. Le 22, il arriva à Naumbourg ſur la Queiſſ, petite rivière dont le cours s'étend de la Siléſie dans la Bohème. En même temps il détacha le Maréchal Keith avec le reſte de ſon armée pour nétoyer la Saxe de tous les partis Autrichiens, & faire enſuite une nouvelle irruption en Bohème. Il leva quelques contributions dans les cercles de Saatz & de Leitmeritz, ce qui allarma la ville de Prague ; mais le Général

Laudon qui s'y jetta en toute diligence avec un gros corps de troupes, mit cette Capitale à couvert de toute insulte.

Le Roi de Prusse n'étoit entré en Silésie qu'avec un corps de quinze mille hommes, mais il fut joint à Parchwitz par plus de vingt-quatre mille, tant de ceux qu'il faisoit venir de Saxe que de ceux qui avoient été aux ordres du Prince de Bevern, outre la garnison de Schweidnitz, dont les soldats & les Officiers, malgré les articles de la capitulation par laquelle ils s'étoient rendus prisonniers de guerre, violèrent le droit des gens en se revoltant contre la foible escorte qui les conduisoit, & rejoignirent leur Monarque. Ce fut avec ces troupes & celles que le Maréchal Lewhald lui amena de Prusse qu'il résolut d'attaquer les Autrichiens retranchés à Lissa près de Breslau, & commandés par le Prince Charles de Lorraine & par le Maréchal Comte de Daun.

XVII. Il remporte une victoire à Lissa.

Le 4 de Décembre, les Autrichiens ayant passé la Schweidnitz se formèrent sur deux lignes laissant leur bagage au-delà de cette rivière : leur

roite étoit appuyée au village de
Nypern : ils avoient au front ceux
le Lenthea & de Frobelwitz, qu'ils
eurent ſoin de bien garnir de trou-
pes, & la gauche étoit ſoutenue par
es troupes de Bavière & de Wir-
emberg, qui s'étendoient en équer-
e juſqu'aux bois qui bordent Sch-
weidnitz : la réſerve fut miſe à la
droite. L'armée Pruſſienne qui ve-
noit par la route de Newmarck ſe
porta le 5 de grand matin de divers
côtés, comme ſi elle eut eu parti-
culiérement deſſein d'attaquer la
droite des Impériaux, dont le Ma-
réchal Daun prit auſſi-tôt le com-
mandement, & y joignit le corps de
reſerve. La canonade avoit commen-
cé en même temps de part & d'au-
tre, mais vers une heure après Mi-
di lorſque les Pruſſiens eurent em-
porté l'épée à la main le village de
Sagſchutz qui couvroit la gauche des
Impériaux, les deux bataillons des
gardes du Roi de Pruſſe, (qui ſont
peut-être les plus belles troupes qu'il
y ait au monde,) ſoutenus par les
Régiments du Margrave Charles &
d'Itzenplitz, attaquèrent la bayonnet-
te au bout du fuſil, au milieu d'un

George II. An. 1757.

feu terrible une batterie de quarant
piéces de canon placée à la gauch
de l'armée Autrichienne. Ils l'empor
tèrent après une vigoureuſe réſiſtan
ce, où ils perdirent beaucoup d
monde, tournèrent cette artilleri
contre les Auxiliaires de Bavière &
de Wirtemberg, qui ne purent ſou
tenir long-temps leur effort, & jet
tèrent la confuſion dans les troupe
Impériales. Le terrein que les Autri
chiens occupoient étoit très avanta
geux, & le Comte de Daun enfl
de ſes anciens ſuccès n'avoit rien né-
gligé pour profiter de tous ſes avan
tages; mais les Pruſſiens ſans êtr
épouvantés ni par la ſituation, n
par la ſupériorité du nombre de leur
ennemis, s'avancent de ce pas ferm
& meſuré qui diſtingue la march
de leurs troupes; profitent de leu
premier avantage; continuent à ſe por
ter en avant avec la même intrépidi
té, & renverſent tout ce qui s'op-
poſe à leur paſſage. Au commence
ment de la bataille il étoit preſque
impoſſible que la Cavalerie Pruſſien-
ne put agir, à cauſe du grand nom-
bre d'arbres que les Autrichiens
avoient abattus & diſperſés ſur le ter-

ein pour les retarder dans leur mar-
he, mais l'activité du Roi & des
oupes qu'il commande leur font
ientôt ſurmonter tous les obſtacles.
n rangeant ſon armée en bataille,
avoit placé quatre bataillons der-
ère la Cavalerie de ſon aîle droite,
révoyant que le Général Nadaſti
ui étoit à la tête d'un corps de ré-
rve ſur la gauche des Autrichiens,
roit ſes efforts pour le prendre en
anc. L'événement fut conforme à
e que le Monarque avoit prévu,
: la Cavalerie de ce Général atta-
ua celle des Pruſſiens avec fureur,
ais elle fut ſi bien reçue par le feu
es quatre bataillons qu'ils la forcè-
ent de ſe retirer en déſordre. Quoi-
ue les Autrichiens fuſſent pouſſés
e toutes parts, le ſuccès ayant été
uſſi favorable au Roi de Pruſſe dans
s autres parties, ils ſe rallièrent par
ois fois : mais les Pruſſiens redou-
ant toujours leurs attaques, les Au-
ichiens profitèrent de la nuit qui
rvint pour faire leur retraite, &
epaſſer la Schweidnitz. Quelques
orps furent pourſuivis par le Roi
n Perſonne, & ſe réfugièrent ſous
canon de Breſlau ; mais la plus

George II.
An. 1757.

grande partie des troupes s'étant réunies au delà du Loh, y restèrent en bataille le 6, sans que les Prussiens les attaquassent de nouveau, & se remirent en marche à petites journées jusqu'au treize qu'elles arrivèrent à Freybourg. Le 16 elles campèrent près de Landshut, d'où elles furent cantonnées aux environs de Konigsgratz, & l'on établit le quartier général dans cette place.

La perte que les Autrichiens firent à la bataille de Lissa fut de dix-neuf cents quatre-vingt-trois hommes tués en y comprenant le Comte de Luchery, Général de la Cavalerie, le Prince de Stolberg, le Major Général Otterwolf & cinquante Officiers. Il y eut quatre mille cinq cents quatre-vingt-onze blessés, du nombre desquels fut le Comte de Lascy & le Prince de Lobkowitz. Les Prussiens eurent cinq cents hommes tués & deux mille trois cents blessés. Ils firent un assez grand nombre de prisonniers, & prirent cent seize pièces de canon avec cinquante & un drapeaux ou étendards.

XVIII.
Il reprend Breslau. Les Autrichiens évacuent la Silésie.

Le Monarque Prussien ayant forcé la fortune à se déclarer en sa faveur, résolut

George II. An. 1757.

résolut en grand Général de profiter de ses victoires malgré la rigueur de la saison, étant assuré de la constance des soldats qu'il avoit formés. Deux jours après la bataille de Lissa, il investit Breslau que ses troupes animées par leurs succès vouloient emporter d'assaut, quoique la garnison fut de plus de treize mille hommes. Frédéric crut devoir modérer par sa prudence une ardeur qui auroit pu occasionner la perte d'une partie de son armée, & il résolut d'en faire le siége dans les formes. Le 15, les bombes mirent le feu à un magasin à poudre qui fit une brêche considérable au rempart, & le 16 le feu des assiégés fut totalement éteint. La place n'a ni ouvrages extérieurs ni chemin couvert, & le 19 au soir les Prussiens n'étant plus qu'à cent quarante pas du fossé, la garnison battit la chamade. Elle fut faite prisonnière de guerre, & les vainqueurs se rendirent maîtres de la caisse militaire qui étoit très considérable, & de quatre-vingt piéces de canon. Le Monarque établit ensuite son quartier général dans cette place. Quelque désir qu'il eut d'emporter

George II.
An. 1757.

aussi celle de Schweidnitz avant la fin de l'année, la garnison en étoit si forte qu'il se contenta d'en faire le blocus autant que l'âpreté du froid pût le permettre ; mais il se rendit maître de Lignitz, & la garnison qui sortit avec les honneurs de la guerre joignit l'armée de l'Impératrice Reine dans les environs de Konigsgratz. La saison ne permettant plus de tenir la campagne, le Maréchal Keith & le partisan Meyer retirèrent leurs troupes de la Bohème, pendant que celles de l'Empire évacuèrent également toute la Silésie, où elles ne conservèrent d'autre poste que celui de Schweidnitz.

XIX.
Les Suédois entrent en Poméranie.

La suite des victoires du Monarque Prussien nous ayant obligés de laisser en arrière plusieurs événements importants, nous en allons reprendre le fil en commençant par les opérations des Suédois, qui au mois d'Août firent passer en Poméranie une armée de vingt-cinq mille hommes. Le premier acte d'hostilité fut la prise des villes d'Anclam & de Demmin, qui leur ouvroient la route de Stetin où se portoient principalement leurs vues. Ce fut après la

George II. An. 1757.

reddition de ces places que le Général Hamilton qui commandoit les Suédois, crut devoir justifier la conduite de son maître, & il publia une déclaration portant que « le Roi de Suéde,
» comme garant du traité de Westphalie, ne pouvoit se dipenser d'envoyer ses troupes dans la partie de la Haute-Poméranie qui appartenoit au Roi de Prusse : qu'en conséquence tous les Officiers chargés de recevoir les revenus publics dans ce pays devoient remettre l'argent qu'ils avoient entre leurs mains au Général Hamilton, auquel Sa Majesté Suédoise avoit donné commission de le recevoir : que dans l'espace de huit jours il devoit être fait un état éxact des revenus du pays, mais qu'il ne seroit éxigé des habitants que les contributions ordinaires, & que les troupes Suédoises observeroient la discipline la plus éxacte ».

XX. Ils s'emparent de Pénamunde.

Après cette déclaration, les Suédois attaquèrent la petite forteresse de Pénamunde dans l'Isle d'Usedom à l'embouchure de la rivière Pene. On en commença le 14 Septembre le bombardement par mer & par ter-

George II.
An. 1757.

re ; mais quoique la garniſon ne fut compoſée que de deux cents miliciens, elle ſoutint juſqu'au 23 qu'elle ſe rendit priſonnière de guerre. Le Capitaine Oppen qui la commandoit préféra cette condition à celle de ne point ſervir pendant deux ans, diſant que cet engagement étoit incompatible avec ſon honneur, dans un temps où ſon Prince pouvoit avoir beſoin de ſon ſervice. Le Général Suédois frappé de la nobleſſe de ce ſentiment, eut la généroſité de lui rendre la liberté ſans aucune condition.

Le Général Manteuffel, qui commandoit douze mille hommes des troupes du Roi de Pruſſe en Poméranie, & qui étoit campé devant Stetin pour couvrir cette place, publia une réponſe à la déclaration du Général Hamilton. Il enjoignit par une contre-déclaration aux habitants de cette Province de demeurer fidèles à leur légitime Souverain, ſous peine d'encourir ſa juſte indignation, & défendit abſolument d'avoir égard au Manifeſte Suédois.

XXI.
Le Maréchal Lehvvald les force de ſe retirer.

Les Ruſſes s'étant retirés, comme nous l'avons rapporté, après la bataille de Jagerſdorff, le Maréchal

Lehwald détacha le Prince George de Holſtein-Gottorp avec un gros corps de troupes, pour marcher au ſecours de la Poméranie. Peu de temps après, les mêmes ennemis ayant évacué toute la Pruſſe, à l'exception de Mémel, le Maréchal joignit lui-même ce Prince avec un renfort de ſeize mille hommes. A ſon approche, les Suédois qui avoient déja commencé à combler le port de Schwinemunde, & qui faiſoient leurs préparatifs pour le ſiége de Stétin, ſe retirèrent avec tant de précipitation de Ferdinandshoff où ils étoient campés, qu'ils ne ſe donnèrent pas le temps de faire ſortir de Wollin leur petite garniſon, compoſée de deux cents dix hommes, & ils furent faits priſonniers de guerre. Les Pruſſiens commencèrent à canoner Demmin le 29 de Décembre, & les Suédois après avoir perdu un Officier & quarante hommes, demandèrent à capituler. La ſaiſon étant trop rude pour continuer les opérations d'un ſiége, on leur permit de ſe retirer avec deux piéces de canon le 2 de Janvier ſuivant. Le 30 de Décembre, les Suédois rendirent Anclam, où les vaiqueurs fi-

George II.
An. 1757.

rent cent cinquante prisonniers, & s'emparèrent d'une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. Le Maréchal Lehwald passa ensuite la Péene, & s'empara de Gutzkow, Lortz, Tribsées & Nebringen. En même temps, le Lieutenant-Général Schorlemmer passa avec le corps qu'il commandoit de l'Isle de Wollin dans celle d'Usedom, & ensuite à Wolgast, les Suédois ayant abandonné cette ville, de même que celle de Schwinemunde, & le fort de Penamunde. Le Prince de Holstein s'avança jusqu'à Grimm & Grypswalde, & les Suédois évacuant l'une après l'autre les villes qu'ils avoient occupées, continuèrent leur retraite jusqu'à ce qu'il ne leur restât que Stralsund, où ils jettèrent toute leur infanterie, pendant que leur Cavalerie se porta dans l'Isle de Rugen. Les Hussards Prussiens ne demeurèrent pas dans l'inaction; ils pénétrèrent dans la Poméranie Suédoise, où ils levèrent une contribution de cent cinquante mille écus. Les Mecklembourgeois, qui avoient joint les Suédois avec six mille hommes, demeurèrent exposés au ressen-

timent des Prussiens, qui commirent contre eux les éxactions les plus dures. L'armée Suédoise ne fut point exposée aux risques d'une bataille, mais les maladies, la désertion & d'autres accidents la réduisirent à la moitié du nombre d'hommes dont elle étoit composée quand elle entra en campagne.

XXII. Le Roi de Suéde refuse sa médiation au Landgrave de Hesse.

Lorsque les François entrèrent dans les Etats du Landgrave de Hesse-Cassel après la victoire d'Hastembeck, ce Prince s'adressa au Roi de Suéde, qui étoit un des garants du traité de Westphalie, & le pria d'employer ses bons Offices auprès du Monarque François, pour obtenir un traitement plus favorable que celui qu'il éprouvoit. Sa Majesté Suédoise, de l'avis de son Sénat, répondit que la Couronne de Suéde étant un des principaux garants du même traité, il seroit contre toute raison de faire une telle démarche en faveur d'un Prince, qui non-seulement avoit manqué aux loix & aux constitutions de l'Empire en refusant son contingent, mais qui avoit même aidé de ses troupes une Puissance reconnue pour son ennemie déclarée.

George II. An. 1757.

Le Conseil Aulique regardant auſſi la conduite du Landgrave ſous le même point de vue, rendit contre lui un décret vers la fin de l'année.

XXIII. Plaintes infructueuſes des Anglois aux Hollandois.

La Cour Britannique avoit été fort indiſpoſée contre les Hollandois, ſur la facilité avec laquelle ils avoient accordé aux François un paſſage libre par Namur & Maeſtricht au commencement de la campagne, pour leurs proviſions, leurs munitions & leur artillerie. Les plaintes avoient été très vives de la part des Anglois, mais ils n'eurent pour toute ſatisfaction qu'une foible réponſe de Leurs Hautes Puiſſances. Lorſque le Roi d'Angleterre vit que les Hollandois marquoient encore la même indifférence à la priſe de poſſeſſion que ſes ennemis firent d'Oſtende & de Nieuport, où ils entrèrent le 19 & le 20 Juillet, il renouvella ſes repréſentations auprès des Etats Généraux, & le Colonel Yorke, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Britannique à la Haye, leur préſenta un mémoire, où en eſſayant d'exciter leur jalouſie contre la France, & en éxagérant le danger auquel ils ſe trouvoient expoſés par l'union de

deux Puiſſances voiſines & également ambitieuſes, il leur rappelloit les articles des traités d'Utrecht & de Barrière, par leſquels il étoit dit que « Sa Majeſté Impériale & Catholique promettoit & s'engageoit » qu'aucune Province, ville, forteresse ou territoire des Pays-Bas ne » ſeroient cédés, transferés, donnés ou » abandonnés à la Couronne de France, ni à aucun autre qu'au Successeur des Etats d'Allemagne de » la maiſon d'Autriche, —— ſous » quelque prétexte que ce fût ». Cette remontrance n'eut aucun effet : il étoit aiſé de répondre que les François en occupant durant la guerre les villes d'Oſtende & de Nieuport n'acquéroient aucun titre de propriété, qui étoit le ſeul cas interdit par les traités, mais les Etats Généraux n'entrèrent point dans cette diſcuſſion, & ils ſe contentèrent d'éluder la queſtion, pour ne pas être privés des profits immenſes qu'ils retiroient de la neutralité.

XXIV.
Lettre du Roi de Pruſſe au Roi d'Angleterre.

Vers le même temps, le Roi de Pruſſe commença à ſoupçonner que quelques autres Puiſſances ſongeoient également à ſe mettre à couvert des

George II.
An. 1757.

dangers & des événements de la guerre, & qu'il couroit le riſque d'être même abandonné de ſon unique allié le Monarque Anglois, qui ſembloit diſpoſé à ſe détacher d'une liaiſon qui pouvoit avoir les ſuites les plus facheuſes pour ſes Etats du continent. Guidé par cette crainte, on prétend que le Monarque Pruſſien écrivit au mois de Septembre la lettre ſuivante qui fut inſérée dans les papiers publics d'Angleterre.

» Je viens d'apprendre qu'il eſt
» encore queſtion d'un traité de neu-
» tralité pour l'Electorat de Hano-
» ver. Votre Majeſté auroit-elle aſ-
» ſez peu de conſtance & de fermeté
» pour ſe laiſſer abattre par quel-
» ques revers de fortune? Les affai-
» res ſont-elles ſi délabrées qu'on ne
» puiſſe les rétablir? Que Votre Ma-
» jeſté faſſe attention à la démarche
» qu'elle a deſſein de faire, & à celle
» qu'elle m'a fait faire! Elle eſt la
» cauſe des malheurs prêts à fondre
» ſur moi. Je n'aurois jamais renon-
» cé à l'alliance de la France, ſans
» toutes les belles promeſſes que Vo-
» tre Majeſté m'a faites. Je ne me
» repens pas du traité que j'ai fait

» avec Votre Majesté ; mais qu'elle
» ne m'abandonne pas lâchement à
» la merci de mes ennemis , après
» avoir presque attiré toutes les for-
» ces de l'Europe contre moi. Je
» compte que Votre Majesté se res-
» souviendra de ses engagements ,
» réitérés encore le 26 du passé , &
» qu'elle n'entendra à aucun acco-
» modement que je n'y sois com-
» pris ».

George II. An. 1757.

XXV. Déclaration du Roi d'Angleterre.

Quoiqu'il en soit, de l'authenticité de cette lettre qui fut désavouée dans la Gazette de Berlin , il est certain que la déclaration qui fut faite au Résident du Roi de Prusse à Londres paroît être une réponse ou à la lettre , ou à quelque plainte équivalente. Le Roi de la Grande-Bretagne y déclare : « que les ouvertu-
» res faites en Allemagne par les
» Ministres de Sa Majesté comme
» Electeur d'Hanover , au sujet des
» échecs soufferts dans le continent ,
» n'ont aucune influence sur S. M.
» considérée comme Roi : qu'il re-
» garde sous le même point de vue
» qu'auparavant les pernicieux ef-
» fets de l'union des Cours de Vien-
» ne & de Versailles , union qui

George II. An. 1757.

» menace de renverser tout le systême de la liberté publique & de l'indépendance des Puissances Européennes : qu'il considére comme une conséquence fatale de cette liaison dangereuse la cession faite par la Cour de Vienne des ports des Pays-Bas à la France, dans une occasion aussi critique & contre la foi des traités les plus solemnels : que quels que puissent être les succès de ses armes, Sa Majesté est constamment déterminée à agir de concert avec le Roi de Prusse, en employant les moyens les plus efficaces pour rendre infructueux les desseins injustes de leur ennemi commun, qui ne tend qu'à les opprimer. Il conclut en assurant le Roi de Prusse que la Couronne Britannique continuera à remplir avec la plus grande éxactitude ses engagements envers Sa Majesté Prussienne, & à la soutenir avec autant de fermeté que de vigueur ». Cette déclaration ne pouvoit manquer d'être très agréable à un Prince qui dans le temps où elle fut faite avoit besoin (dit notre Auteur Anglois) d'un cordial ex-

traordinaire. Il voyoit qu'il pouvoit compter non seulement sur le Ministère Britannique, mais encore (ajoute M. Smollet) sur l'embonpoint de la nation, qui semblable à une nourrice indulgente avoit toujours présenté des sucs nourrissants à ses alliés décharnés d'Allemagne. Cependant (dit-il encore) ceux qui prétendoient examiner & approfondir les événements sans passion & sans préjugé, ne pouvoient s'empêcher de marquer leur surprise lorsqu'ils voïoient qu'on traitoit de pernicieuse au systême de la liberté publique, & de tendante à détruire l'indépendance des Puissances Européennes, une alliance qu'ils savoient avoir été l'effet de la nécessité à laquelle la Maison d'Autriche s'étoit trouvée réduite pour sa propre conservation, par ces mêmes Potentats qui lui reprochoient alors cette liaison.

George II. An. 1757.

XXVI. Fidélité du Duc de Brunswick à garder la convention de Closter-Seven.

La vérité de l'histoire nous oblige de remarquer que la fameuse convention de Closter-Seven trouva plus de critiques que d'Apologistes, quelque avantageuse qu'elle pût être en elle-même aux Alliés des Anglois qui paroissoient réduits à la dernière-

George II.
An. 1757.

re extrémité dans le temps où elle fut conclue, & aux François qui désarmoient leurs ennemis & demeuroient en liberté de tourner toutes leurs forces contre un Monarque plus digne de les occuper. Le Roi d'Angleterre parut très mécontent de voir son Electorat d'Hanover abandonné par cette capitulation à la merci de ses ennemis, qui prirent possession de tout le pays; en saisirent les revenus; y levèrent des contributions, & changèrent toute la forme du gouvernement au nom du Monarque François. Le Général Anglois disoit qu'il avoit été excessivement gêné dans sa conduite par les ordres les plus positifs de la Régence d'Hanover, & les Membres de cette Régence ne manquèrent pas de raisons pour recriminer contre le Prince. En France on alléguoit d'autres raisons qui ont été assez répandues dans le public, pour que nous soyions dispensés de les rapporter. Le Duc de Brunswick, fidele à ses engagements, convint de laisser entre les mains des François les villes de Brunswick & de Wolfembuttel pendant tout le temps de la guerre, pro-

mit que ſes troupes, après avoir quitté le camp du Duc de Cumberland, ſeroient licentiées dans leur propre pays : que leurs armes ſeroient dépoſées dans les Arſenaux de ces deux villes : que les Officiers prêteroient ſerment de ne ſervir ni contre la France, ni contre ſes Alliés pendant toute la guerre, enfin il s'engagea à fournir ſon contingent comme membre de l'Empire, tant en troupes qu'en argent, & à acquieſcer aux réſolutions priſes à la Diète générale de Francfort.

Le Landgrave de Heſſe demanda que ſes troupes fuſſent traitées comme celles du Duc de Brunſwick, & fit propoſer le 18 d'Octobre par M. de Packelbell, Miniſtre du Duc de Deux-Ponts à la Cour de France, qu'il fût fait un traité de ſubſide en conſéquence duquel ſes troupes auroient paſſé au ſervice de cette Puiſſance : mais cette propoſition n'eut pas ſon effet. Vers le même temps, le Miniſtère François pour mieux expliquer les articles de Cloſter-Seven, propoſa que l'on convint de part & d'autre. 1°. Que la ceſſation des hoſtilités dureroit pendant toute la guer-

George II. An. 1757.

re. 2°. Que les troupes Hanoveriennes qui passeroient l'Elbe ne pourroient éxercer aucunes hostilités ni contre les François, ni contre leurs Alliés, comme ceux-ci réciproquement n'en éxerceroient aucunes contre eux. 3°. Que l'on ne recevroit point de troupes Angloises dans les Duchés de Brémen & de Werden. 4°. Que les troupes Hanoveriennes & leurs Auxiliaires ne serviroient ni contre la France, ni contre ses alliés, & ne pourroient se joindre ni à celles du Roi d'Angleterre, ni à celles de ses Alliés.

XXVII. Elle est rompue par les Hanoveriens & les Hessois

Ces conditions étoient une suite si naturelle de la convention de Closter-Seven, qu'elles n'auroient souffert aucune difficulté si la victoire remportée par le Roi de Prusse à Rosbach n'eut fait juger aux Anglois qu'il étoit de leur intérêt de faire reprendre les armes à ceux de leurs Alliés qui seroient les moins scrupuleux sur les principes d'un droit reconnu de toutes les nations. On sait que les raisons ne manquent jamais pour rompre les traités les plus solemnels quand on croit que la convenance l'éxige; il ne s'agit que d'un Mé-

moire ou d'un Manifeste qui en rejette l'infraction sur ses Adversaires, & l'on trouve toujours des plumes prêtes à les mettre dans le plus grand jour. Le Roi d'Angleterre, comme Electeur d'Hanover, fit publier les motifs qui l'engageoient à reprendre les armes, & les troupes de son Electorat firent aussi-tôt divers mouvements qui marquèrent évidemment leur dessein de recommencer les hostilités, quoique ce fût vers le milieu de Novembre. Les Hessois entrèrent dans les mêmes mesures, & voyant que le Duc de Brunswick refusoit de se prêter à une pareille infraction, ils enveloppèrent ses troupes, en arrêtèrent les Généraux, & les forcèrent de se joindre à eux. On doit juger que le Duc de Cumberland ne fut pas chargé de les commander : le Prince Ferdinand de Brunswick fut mis à leur tête, & marcha à Harbourg dont le château étoit occupé par le Marquis de Pereuse, qu'il fit sommer de se rendre. Le brave Commandant répondit avec la même fermeté qu'il avoit déja fait paroître en diverses occasions : il soutint le siège jusqu'au 27 de Décem-

George II. An. 1757.

bre, où voyant les Hanoveriens maîtres de la Contrescarpe, il demanda à capituler, sous les conditions que la garnison sortiroit avec tous les honneurs de la guerre, & se rendroit au premier poste de l'armée Françoise. Le Général Hardenberg, qui commandoit le siége, demanda les ordres du Prince Ferdinand, & ce Prince lui fit dire qu'il falloit que la garnison se rendit prisonnière de guerre. La réponse en fut portée à M. de Pereuse, qui répondit sans balancer en montrant les ruines du château écrasé par la canonade : « Ce » sera là mon lit d'honneur ; je m'en» sevelirai moi & tout mon monde » sous les derniers débris, plutôt » que de me rendre prisonnier de » guerre ». Le Prince Ferdinand avoit l'ame trop grande pour ne pas estimer un ennemi aussi courageux, & il fut accordé que la garnison sortiroit avec tous les honneurs de la guerre.

XXVIII. Lettre de M. de Richelieu au prince Ferdinand sur cette rupture.

Avant ce commencement d'hostilités, M. de Richelieu écrivit au Prince Ferdinand une lettre qui portoit en substance : « que depuis

» quelques jours il avoit remar-
» qué que les troupes Hanove-
» riennes faisoient des mouvements
» pour se réunir en un corps, mais
» qu'il ne pouvoit penser que l'ob-
» jet de ces mouvements fut d'en-
» freindre les conventions de la neu-
» tralité qui avoit été établie entre
» le Duc de Cumberland & lui Gé-
» néral François : que sa confiance
» en la bonne foi de l'Electeur d'Ha-
» nover, qui avoit signé la con-
» vention étoit si aveugle qu'il avoit
» jugé que ces troupes ne s'étoient
» rassemblées que pour être distri-
» buées dans les quartiers d'hiver à
» elles assignées par la convention,
» mais que ses yeux s'étoient enfin
» ouverts par les avis qu'il avoit
» reçus de toutes parts, & qui l'as-
» suroient que les Hanoveriens
» avoient dessein d'enfreindre des
» articles qui devoient être regar-
» dés comme sacrés & inviolables :
» que le Roi son maître étoit tou-
» jours disposé à donner de nouvel-
» les preuves de sa modération &
» du desir qu'il avoit d'épargner l'ef-
» fusion du sang humain : que dans
» cette vue lui Duc de Richelieu

George II.
An. 1757.

» déclaroit à Son Altesse Sérénissi-
» me, au nom de Sa Majesté Très
» Chrétienne, qu'il persistoit dans
» la résolution de remplir exactement
» tous les points de la convention,
» pourvu qu'ils fussent également
» observés par l'armée Hanoverien-
» ne ; mais qu'il ne pouvoit se dis-
» penser de déclarer à Son Altesse
» Sérénissime, que si cette armée
» faisoit quelque démarche équivo-
» que, & encore plus si elle com-
» mettoit quelque acte d'hostilité,
» il porteroit les affaires à la dernière
» extrémité, y étant suffisamment
» autorisé par les loix de la guerre :
» qu'il mettroit le feu à tous les pa-
» lais, maisons & jardins : qu'il sac-
» cageroit toutes les villes & villa-
» ges sans épargner la plus petite
» masure, & feroit tomber sur le
» pays toutes les horreurs de la guer-
» re & de la dévastation. Il finissoit
» en conjurant Son Altesse Sérénis-
» sime de réfléchir sur ce qu'il lui
» marquoit, & la supplioit de ne
» le pas mettre dans la nécessité de
» prendre des mesures si contraires
» à son propre caractère, & à l'hu-

» manité naturelle à la nation Fran-
» çoise ».

George II. An. 1757.

XXIX. Le Général François rassemble son armée à Zell.

Quoique cette lettre fut soutenue par les représentations du Comte de Lynar, qui avoit été le médiateur de la convention au nom du Roi son maître, le Prince Ferdinand se contenta de dire qu'il porteroit sa réponse en personne au Duc de Richelieu à la tête de son armée, & toutes ses troupes ayant été assemblées vers la fin de Novembre, il résolut de forcer les François à sortir de l'Electorat. M. de Richelieu rassembla son armée à Zell où il établit son camp le 7 de Décembre. M. de Caraman qui couvroit l'arrière-garde avec le Régiment de Dragons qui portoit son nom, & un corps de quatre-vingt chasseurs de Fischer fut harcelé dans sa marche par douze cents Cavaliers Hanoveriens, & dix-huit cents hommes d'Infanterie avec deux pièces de canon. Malgré l'inégalité du nombre il mit ses gens en bataille près d'Hembeck, attaqua & enfonça les ennemis, qui y perdirent environ cent hommes tués outre les blessés & les prisonniers: Le

George II.
An. 1757.

Comte de Schullembourg qui les commandoit fut du nombre des blessés, ainsi que le Commandant des Chasseurs Hanoveriens qui fut fait prisonnier, & mourut de ses blessures. La plus grande partie des troupes Françoises étant réunies à Zell le 19 du même mois, l'armée composée de soixante & quatorze bataillons & de soixante & dix escadrons fut en état de s'opposer à celle du Prince Ferdinand campée devant les fauxbourgs de cette ville.

XXX.
Il établit son quartier général à Hanover.

Le 21, M. de Richelieu ayant résolu de passer l'Aller, fit toutes ses dispositions jusqu'au 25 que l'armée fut en état de commencer à traverser les ponts. Les troupes de la gauche pénétrèrent jusqu'au camp des Hanoveriens sans rencontrer aucun obstacle, & l'on vit avec surprise que ce camp étoit abandonné. On marcha aussi-tôt à leur poursuite; on fit plus de cinq cents prisonniers, & l'on prit un grand nombre de chariots chargés de munitions & de bagages. Le Prince établit son quartier général à Lunebourg où il s'étoit retiré : M. de Richelieu occupa le

camp ennemi, ſe rendit enſuite à Hanover où il établit le ſien, & cantonna ſes troupes partie ſur les bords de l'Aller, partie dans les environs de cette Capitale.

XXXI. Le Miniſtre Hanoverien eſt obligé de ſortir de Vienne.

Auſſi-tôt que Leurs Majeſtés Impériales furent informées de la violation de la convention, elles firent déclarer au Baron de Steinberg, Miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne en qualité d'Electeur d'Hanover, qu'il ne devoit plus paroître à la Cour, ni avoir aucune conférence avec les Miniſtres. On lui donna les paſſeports néceſſaires, & il ſe retira immédiatement de Vienne; le Comte de Lynar également mécontent de cette infraction, étoit retourné auprès de ſon maître dès les premiers mouvements des Hanoveriens. Une violation auſſi manifeſte des engagements les plus ſolemnels ne pouvoit manquer de renouveller le feu de la guerre en Allemagne avec un redoublement de fureur : chacune des Puiſſances intéreſſées s'occupa dans le court intervalle d'une campagne à l'autre du ſoin de fortifier ſes alliances, & de ſe préparer à agir avec

George II.
An. 1757.

une nouvelle vigueur. La Czarine en ſon particulier marqua le plus grand mécontentement de la conduite du Général qu'elle avoit mis à la tête de ſes troupes : elle accéda formellement au traité conclu entre les Cours de Vienne, de Verſailles & de Stockolm, & fit choix du Général Fermer pour remplacer le Général Apraxin, après avoir déclaré à tous les Miniſtres étrangers qu'elle déſapprouvoit formellement la conduite qu'il avoit tenue.

XXXII. Mort de la Reine de Pologne.

Entre les événements de l'année 1757, nous remarquerons particuliérement la mort de la Reine de Pologne, fille de l'Empereur Joſeph, & mère de Madame la Dauphine. Cette Reine mourut à Berlin le 7 de Novembre d'une attaque d'apopléxie. Elle étoit âgée d'environ cinquante-huit ans : ſa piété & ſa vertu faiſoient l'édification de tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher de ſa Perſonne Auguſte. Elle fit paroître une fermeté inébranlable dans les malheurs dont elle fût témoin la dernière année de ſa vie, mais il y a tout lieu de croire que la force de ſon

son tempérament ne put résister à une épreuve aussi violente. Cette facheuse nouvelle modéra la joie que la France venoit de recevoir par la naissance d'un Prince qui fut nommé le Comte d'Artois, & qui est actuellement le troisième & dernier des petits-fils du Monarque.

George II. An. 1757.

XXXIII. Subsides accordés par le Parlement d'Irlande.

En Irlande, le Parlement assemblé à Dublin accorda au Roi un subside montant à cent seize mille huit cents cinquante livres sterling pour trois années, une somme de mille livres sterling par an pour l'encouragement des Ecoles Protestantes, un autre secours de 1375 livres pour soutenir la manufacture des toiles de Cambrai établie à Dundall, 22000 livres pour les navigations de port à autre, neuf mille livres pour les hôpitaux, douze mille livres pour les Ecoles, & treize mille neuf cents livres pour être partagées entre différents Manufacturiers de Damas, de papier, de toiles peintes & autres.

XXXIV. Histoire naturelle.

L'histoire naturelle nous présente la relation d'un affreux tremblement

George II. An. 1757.

de terre arrivé le 9 de Juillet dans les Isles Açores. L'Isle d'Angra souffrit de violentes secousses sans aucun accident. Celle de Saint George qui en est éloignée de douze lieues, eut plus de mille personnes ensevelies sous les ruines des bâtiments, & l'effroi augmenta considérablement à la vue de neuf Isles nouvelles qu'on découvrit à un quart de mille du côté du nord. A Fayal, toutes les maisons & les Eglises furent renversées, & ne présentèrent plus qu'un monceau de ruines : la surface de la terre se fendit en plusieurs endroits, & fut engloutie par la mer; en d'autres quoiqu'éloignés du rivage, la terre s'affaissa & fut surmontée par les eaux. La montagne nommée Monte-Formosa fut séparée en deux parties, dont une s'enfonça dans la mer. En divers endroits la terre s'ouvrit, des parties d'un quart de mille d'étendue, s'abîmèrent ; des montagnes changèrent de place ; d'autres disparurent totalement ; toutes les communications entre les différents cantons, furent coupées ou rompues : d'au-

tres pièces de rochers tombant avec fracas dans les vallées, augmentoient la terreur des malheureux habitants réfugiés dans les forêts ; & lorſque le choc fut paſſé, la plûpart cherchant en vain le lieu de leur demeure précédente ne trouvèrent plus que des gouffres & de profonds abîmes à la place de leurs maiſons.

A Londres, on remarqua le 7 d'Octobre une obſcurité extraordinaire vers dix heures du matin, ce qui jetta dans l'effroi le peuple ſuperſtitieux, par la perſuaſion où il fut que cette obſcurité étoit l'effet de la Comète obſervée par M. Bradley ; mais le retour de la lumière rendit bientôt la ſérénité à tous les eſprits.

XXXV. Aveuglement périodique.

La Médecine nous fournit un aveuglement périodique que ſouffrit un domeſtique âgé d'environ trente ans. Il perdit tout-à-coup l'uſage de ſes membres, & ceſſa de voir la lumière ſans éprouver aucune ſenſation douloureuſe ; au contraire il déclara qu'il ſe trouvoit affecté d'un ſentiment de plaiſir, & il demeura juſqu'au lendemain matin privé de

Tij

George II. An. 1757.

la vue. Elle lui revint peu à peu aux approches du jour, & il se retrouva dans son état naturel. Quand les ténébres de la nuit furent totalement dissipées, il se leva ayant tous les membres libres, & reprit ses fonctions ordinaires; mais le soir il retomba dans le même aveuglement, sans perdre de nouveau l'usage de ses membres; cette alternative dura deux mois, après lesquels il parut parfaitement guéri sans aucun remède. Huit mois après, il fut encore aveugle pendant une nuit, ce qui recommença après six semaines de santé, & dura depuis le trois d'Octobre jusqu'au vingt-quatre toujours périodiquement; mais une diarrhée étant survenue, la fièvre s'empara du malade, le délire survint, & il mourut après quatre jours qu'il passa sans aucun nouveau symptôme d'aveuglement.

Le 10 de Juin près Ravensworth, quinze personnes furent suffoquées par la vapeur d'une mine de charbon de pierre, qui s'enflamma naturellement à l'embouchure du puits.

George II. An. 1757.

XXXVI. Sociétés d'Agriculture établies en France.

En France, il s'établit une ſociété d'Agriculture en Bretagne; les François, toujours amateurs des nouveaux établiſſements, ont embraſſé avec avidité cette occaſion d'éxercer leurs talents ſur une partie juſqu'alors peu traitée par les modernes : depuis ce temps, les écrits œconomiques ſe ſont multipliés : beaucoup de gens qui ne poſſédent ſouvent pas un ſeul arpent de terre, ſe ſont érigés en réformateurs des anciennes méthodes, & ont cru ſuppléer par des ſpéculations dénuées d'expérience aux travaux vraiment profitables de ceux qui avec des lumières plus ſures & mieux réfléchies s'en ſont tenus à perfectionner le travail de leurs ancêtres, & à diriger la main laborieuſe des cultivateurs. Comme toutes ces recherches ne peuvent cauſer aucun mal réel à l'Etat, & qu'entre des milliers de mémoires il peut s'en trouver quelqu'un qui contienne des vues utiles, il eſt bon d'encourager ces établiſſements, qui au moins ſervent à occuper agréablement un certain nombre de citoyens eſtimables.

George II. An. 1757.

Les affaires de Religion furent aſſez tranquilles la même année ; les éxilés furent rappellés, & le Parlement reprit ſes fonctions ordinaires.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Harangue du Roi à l'ouverture de la ſeſſion.* §. II. *Réfléxions ſur cette harangue.* §. III. *Nombres d'hommes & ſecours accordés.* §. IV. *Complaiſance du Parlement.* §. V. *Impôts établis pour la levée des ſubſides.* §. VI. *Meſſage du Roi.* § VII. *On lui accorde un ſecours immédiat de cent mille livres ſterling.* §. VIII. *Bill pour les honoraires des Juges.* §. IX. *Nouveau traité avec le Roi de Pruſſe.* §. X. *Bill pour réparer le port de Milford.* §. XI. *Bill pour*

continuer à défendre l'exportation des grains. §. XII. *Bill au ſujet des gens de mer.* §. XIII. *Nouvelles loix au ſujet de la Milice.* §. XIV. *On étend & l'on prolonge différentes loix.* §. XV. *Différents Bills rejettés par les Lords.* §. XVI. *Peu d'accord entre les deux Chambres.* §. XVII. *Affaires de la Compagnie d'Embden.* §. XVIII. *Loix en faveur des domeſtiques & des apprentifs.* §. XIX. *Bill pour réprimer les abus dans les Elections.* §. XX. *Autres Bills préſentés & rejettés.* §. XXI. *Affaires de la Compagnie d'Afrique.* §. XXII. *Propoſition faite & rejettée pour accourcir la durée des Parlements.* §. XXIII. *Clôture de la ſeſſion.*

George II. An. 1757.

I. Harangue du Roi à l'ouverture de la ſeſſion.

LE premier de Décembre 1757, Le Roi de la Grande-Bretagne ouvrit la ſeſſion du Parlement par une harangue qui paroiſſoit particuliérement deſtinée à préparer la nation aux dépenſes qu'elle auroit à ſupporter pour le ſoutien d'une nouvelle guerre dans le continent de l'Europe. Nous allons la rapporter en entier, & nous y joindrons quelques réfléxions relatives aux compa-

raiſons qu'on peut faire du génie actuel du Parlement d'Angleterre, & de l'eſprit qui l'animoit quelques années avant cette ſeſſion.

Milords & Meſſieurs . . . . « Ma » plus grande ſatisfaction auroit été » de pouvoir vous dire à l'ouver» ture de cette ſeſſion, que le ſuc» cès de nos opérations militaires » eſt égal à la juſtice de notre cau» ſe, ainſi qu'à l'étendue & à la vi» gueur des meſures priſes pour la » ſoutenir. J'eſpère avec la plus gran» de confiance que le courage & la » bravoure de cette nation ſi re» nommée dans tous les temps, & » qui a précédemment ſurmonté tant » de difficultés, ne ſe laiſſera point » abattre par quelques diſgraces, » qui ſeront bientôt réparées avec » l'aide de Dieu, & avec votre » ardeur & votre zèle pour mon » honneur & pour l'avantage de » votre patrie. Je ſuis fermement ré» ſolu d'employer tous mes efforts » pour la ſureté de mes Royaumes, » ainſi que pour recouvrer & pro» téger les poſſeſſions & les droits » de ma Couronne & de mes ſujets » en Amérique & dans les autres

George II.
An. 1757.

» pays, tant en faiſant agir vigou-
» reuſement nos forces navales qu'en
» ſe ſervant de tous les autres mo-
» yens qui ſeront en notre pouvoir.
» Un autre grand objet que j'ai *à*
» *cœur* eſt la conſervation de la Re-
» ligion Proteſtante & des libertés
» de l'Europe, & c'eſt dans cette
» vue que je demeure attaché à mes
» alliés, & que je ne néglige rien
» pour les encourager. Aucun in-
» convénient ne ſera capable de me
» détourner de ces objets, & c'eſt
» pour ſoutenir cette cauſe que je
» demande inſtamment votre con-
» cours & des ſecours vigoureux.
» Le dernier ſuccès ſignalé remporté
» en Allemagne a donné aux affai-
» res un tour heureux, qu'il nous
» eſt important de ſoutenir, dans
» cette conjoncture critique où les
» yeux de toute l'Europe ſont fixés
» ſur nous. Je dois vous recomman-
» der particuliérement de ſoutenir
» mon bon frère & allié le Roi de
» Pruſſe, comme le mérite ſa mag-
» nanimité & ſon zèle actif pour la
» cauſe commune ».

Meſſieurs de la Chambre des Communes . . . . . « J'ai vu avec un

» véritable chagrin que les ſecours
» conſidérables que vous avez déja
» accordés pour le ſoutien de la
» guerre, n'ont pas produit tous les
» bons effetsque vous aviez lieu d'en
» eſpérer. Mais j'ai tant de confian-
» ce en votre ſageſſe que je ne dou-
» te pas de votre perſévérance. Je
» ne vous demande que les ſecours
» qui ſeront néceſſaires pour le ſer-
» vice public, & j'ai ordonné qu'on
» remit devant vous les états de dé-
» penſe : Vous pouvez être aſſurés
» qu'ils ſeront employés avec la meil-
» leure économie & la plus grande
» fidélité ».

Milords & Meſſieurs . . . . « J'ai
» eu dans toutes les circonſtances
« des preuves ſi étendues de la fi-
» délité & de l'affection de mes ſu-
» jets pour ma Perſonne, pour ma
» famille & pour mon gouverne-
» ment, que j'ai la plus grande con-
» fiance de n'en éprouver aucun
» changement; mais je ne puis m'em-
» pêcher de vous parler de cet eſ-
» prit de déſordre qui s'eſt manifeſ-
» té parmi le peuple, en quelques
» endroits du Royaume. Je vous re-
» commande d'appliquer tous vos

George II. An. 1757.

» ſoins à réprimer & arrêter le cours
» de ces abus, ainſi qu'à maintenir
» les loix & l'autorité légitime. S'il
» eſt beſoin de quelque éclairciſſe-
» ment pour expliquer ce qui a été
» mal entendu ou mal expoſé, ou
» pour y donner plus de force, je
» ſuis convaincu que cela n'échap-
» pera pas à votre attention. Rien
» ne peut mieux nous conduire à ce
» que nous avons de plus cher, &
» à réduire nos ennemis à la raiſon
» que de conſerver l'union & l'har-
» monie entre nous ».

II. Réfléxions ſur cette harangue.

Cette harangue ne dut pas être regardée comme un chef-d'œuvre d'éloquence, & dans les temps précédents, le parti qu'on nommoit de la patrie auroit fait vraiſemblablement des obſervations peu agréables au Monarque ſur chaque phraſe de ſon diſcours. « Si nous avons eu peu » de ſuccès dans la guerre, « auroient dit ces rigides patriotes, » la cauſe » n'en peut être attribuée qu'à l'in- » diſcrétion du Miniſtère, qui a pris » des meſures abſolument contraires » à celles qu'il auroit dû ſuivre, & » choiſi des Commandants incapa- » bles du ſervice qu'on leur a confié.

» Quel eſt donc le danger que court
» la Religion Proteſtante ? Peut-on
» dire qu'il y en ait un réel, & s'il
» en éxiſtoit quelqu'un, prétend-on
» la pouvoir ſoutenir & l'étendre
» en ſe joignant à des alliés, qui
» ſans aucune provocation ont porté
» le fer & le feu dans le premier pays
» Proteſtant de l'Empire qu'ils ont preſ-
» que détruit. Quoi, l'on veut nous
» faire entendre que notre Religion
» eſt menacée ſans nous donner au-
» cun détail des projets formés con-
» tre elle ! Notre cauſe n'eſt-elle pas
» commune ſur cet objet avec les
» Etats Généraux des Provinces
» unies, avec le Dannemarck, avec
» la Suéde, avec une partie des E-
» tats de l'Empire ? Pourquoi donc
» ſommes-nous les ſeuls qui pre-
» nions l'allarme ? Par quel charme
» a-t-on pu ſéduire les Puiſſances qui
» ſont entrées dans une alliance deſ-
» tinée à renverſer ce que les hom-
» mes eſtiment plus que leur propre
» vie ? Et comment la Ruſſie ſe prê-
» te-t-elle à l'accroiſſement de la Re-
» ligion Romaine, dont ſa commu-
» nion eſt ſéparée depuis tant de ſié-
» cles ? On nous parle avec emphaſe

George II. An. 1757.

» du ſuccès ſignalé que le Roi de
» Pruſſe vient de remporter en Alle-
» magne ; mais bien loin qu'il ſoit
» déciſif pour nos intérêts, ſes vic-
» toires ne peuvent qu'appéſantir le
» fardeau de la guerre du continent
» qui nous accable. Oui, les yeux
» de toute l'Europe ſont fixés ſur
» nous, & c'eſt un nouveau motif
» pour nous conduire avec toute la
» précaution & la vigilance que mé-
» rite la confiance de ceux dont
» nous ſommes les repréſentants. Ce
» ſeroit y manquer eſſentiellement,
» & nous expoſer aux reproches de
» notre conſcience, ſi nous acquieſ-
» cions précipitamment & ſans ré-
» fléxion à toutes les meſures deſ-
» tructives d'une Adminiſtration
» prodigue & téméraire : ſi nous
» répandions inconſidérément les ri-
» cheſſes de la nation, & ſi nous
» conſentions à augmenter le poids
» énorme des charges ſous leſquel-
» les elle gémit, pour ſoutenir des
» alliances & des liaiſons étrangè-
» res, pernicieuſes pour ſes inté-
» rêts. Quelle eſt donc cette cauſe
» dont on recommande le ſoutien
» avec tant de chaleur ? La Grande-

» Bretagne peut-elle y avoir quel-
» que intérêt réel ? Non, elle ne
» peut au contraire en attendre que
» des pertes certaines ſans en eſpé-
» rer aucun avantage. C'eſt en nous
» attachant à des principes auſſi in-
» conteſtables que nous ne pour-
» rons jamais être d'accord avec
» ceux qui ſont chargés de dreſſer
» l'état de ces ſecours & de ces dé-
» penſes qu'on juge ſi néceſſaires,
» & nous n'avons que trop de rai-
» ſons pour douter de la fidélité &
» de l'économie qu'on nous promet
» d'apporter à l'application des fonds
» publics. C'eſt en vain qu'on nous
» vante les avantages de cette har-
» monie & de cette union ſi déſi-
« rée : elle ſera toujours impoſſible
» tant qu'il y aura deux partis dont
» l'un ne ſera occupé qu'à réduire
» l'autre à la miſère & au mépris ».
Voilà les raiſons qu'auroient pu ob-
jecter les Membres de l'ancienne op-
poſition, mais cet eſprit étoit totale-
ment anéanti dans le temps dont nous
parlons ; & ſi quelqu'un avoit oſé
élever ſa voix, elle n'auroit plus été
entendue que comme les vaines cla-
meurs de l'ambition trompée. Celle

George II. An. 1757.

du Monarque fut écoutée, dit l'Auteur Anglois, qui nous fournit le plan de cet ouvrage, comme l'oracle de la Divinité, & les jours heureux étoient enfin arrivés, où les Communes répandoient les trésors de la nation pour soutenir un Prince Allemand avec une générosité qui fera l'admiration & l'étonnement de la postérité.

III. Nombre d'hommes & secour accordés.

Les adresses affectueuses que présentèrent les deux Chambres furent bientôt suivies d'effets plus solides de la part de celle des Communes. A peine les deux grands Comités des secours eurent été établis, qu'elles accordèrent soixante mille hommes pour le service de mer de l'année suivante, en y comprenant quatorze mille huit cents quarante-cinq soldats de marine, & l'armée de terre fut fixée à cinquante trois mille sept cents soixante & dix-sept hommes effectifs, y compris quatre mille Invalides, & tous les Officiers tant avec commission que sans commission. Nous n'entrerons pas dans le détail des différents objets pour lesquels il fut accordé des sommes & des secours au Roi. Il nous suffit de

marquer que les principaux furent ſtinés au ſoutien de la guerre d'Alnagne, à payer les ſubſides au Roi Pruſſe, au Landgrave de Heſſeaſſel & à divers autres Princes, en que la ſomme totale de ces ſeurs montoit à dix milllions quae cents quatre-vingt ſix mille quae cents cinquante-ſept liv. ſterling, cours énormes dont on n'avoit ut-être jamais vu d'éxemple dans s temps les plus critiques de la Morchie.

IV.
Complaiſance du Parlement.

Rien ne prouve plus évidemment confiance aveugle du Parlement la Grande-Bretagne pour ſon Roi pour ſes Miniſtres qùe la conduite nue en cette occaſion, où la plus ande partie des ſubſides étoient ſtinés à mettre les alliés de la naon en état de combattre pour euxêmes, ſans qu'elle y fut intéreſſée. utre la ſomme d'un million huit nts ſoixante & un mille huit cents uatre-vingt dix-ſept livres, expreſſment deſtinée à ſoutenir ces liaions étrangères, article qui ſeul exédoit la totalité des revenus du Roi harles ſecond; une partie de celle ui étoit accordée au Monarque pour

George II. An. 1757.

les dépenses extraordinaires, pouvoit encore y être appliquée. De plus les frais considérables qu'avoient coûté, & que devoient coûter encore les expéditions sur les côtes de France n'avoient-ils pas pour principal & peut-être pour unique objet de faire une diversion en faveur des alliés d'Allemagne, en empêchant cette Puissance d'envoyer du côté d'Hanover ou de Prusse autant de troupes qu'elle auroit pu le faire, si elle n'avoit eu à craindre les entreprises des Anglois sur ces côtes. Les Ministres de la Grande-Bretagne faisoient leurs efforts pour persuader à la nation qu'elle retiroit un grand avantage de la guerre d'Allemagne, qui empêchoit les François de porter toutes leurs forces contre les Colonies & les plantations Britanniques : mais des esprits trop prévenus ou trop clairvoyants ne se laissoient pas surprendre par cette illusion, & ils prétendoient en démontrer l'absurdité, en disant que la Grande-Bretagne étoit alors seule maîtresse de la mer : que la marine Françoise étoit presque anéantie, de même que le commerce de cette na-

tion dans l'Océan : qu'elle ne pouvoit entreprendre avec quelque espérance de succès aucune expédition de quelque conséquence contre les Etats Britanniques, ni contre aucune de ses Colonies, tant que l'Océan seroit couvert d'une multitude de vaisseaux Anglois : que si le tiers des sommes que le tourbillon d'Allemagne engloutissoit tous les ans étoit employé à augmenter la marine d'Angleterre, & que ces forces fussent bien dirigées, il ne pourroit sortir un seul Corsaire des ports de France : toutes les Colonies Françoises des Indes Orientales deviendroient aisément la proie des armes Britanniques, toutes les ressources que le commerce fournissoit aux ennemis seroient bientôt coupées, & ils seroient obligés dans peu de faire la paix, aux conditions que le vainqueur voudroit leur imposer.

En rapportant ces expressions dictées par l'orgueil Anglois, nous sommes bien éloignés de croire qu'elles fussent aussi éxactes que l'osent avancer les écrivains de cette nation. La marine Françoise, il est vrai, a bien déchu pendant le cours d'une longue paix

George II. An. 1758.

de l'état brillant où nos pères l'ont vu ſous les Duqueſne, les d'Etrée, les Tourville, les Château-Renaud, & les autres Officiers de mer qui l'ont rendue ſi reſpectable dans les années glorieuſes du dernier règne; mais quoiqu'un Miniſtre pacifique l'ait laiſſée tomber dans l'engourdiſſement, elle s'en releveroit ſans doute en peu d'années ſous un Miniſtère plus actif. L'éxemple de M. de la Galiſſonière peut prouver aux Anglois que les François bien conduits ſeront toujours en état de tenir tête en mer à telle Puiſſance que ce puiſſe être; & l'adminiſtration de la Grande-Bretagne en eſt ſi bien convaincue que le principal objet de ſes craintes depuis le dernier traité de paix, eſt de voir augmenter une marine, dont ils redouteroient bientôt la puiſſance, ſi contre l'attente & le déſir des vrais patriotes de l'une & l'autre nation il ſurvenoit quelque nouveau ſujet de rupture.

V. Impôts établis pour la levée des ſubſides.

Pour établir les fonds néceſſaires au paiement de ces immenſes ſecours, on continua l'ancien droit d'un cinquième ſur les revenus des terres, on créa pour quatre millions cinq

George II.
An. 1758.

cents mille livres d'annuités à trois
& demi pour cent d'intérêt pendant
vingt-quatre ans, réductibles à trois
pour cent après ce temps ; on éta-
blit une lotterie dont les billets fu-
rent fixés à dix liv. sterling, avec
les conditions qu'il y auroit un lot
pour huit billets blancs : que l'on
payeroit l'intérêt des uns & des au-
tres à trois pour cent, mais en n'es-
timant chaque billet blanc que sur le
pied de six livres sterling après le ti-
rage : on prit un million six cents
six mille soixante & six livres sur les
fonds d'amortissement : on leva le
vingtième du revenu des charges,
offices & emplois, ainsi que des pen-
sions qui excédoient cent livres ster-
ling : on mit un impôt d'un schelling
par an sur toutes les maisons habi-
tées dans la Grande-Bretagne, indé-
pendamment des autres droits qu'el-
les payoient : on établit de nouveaux
droits sur les fenêtres ou autres ou-
vertures des maisons qui en auroient
quinze ou plus : on augmenta ceux
qui étoient déja établis sur les toiles
à voile d'importation, sur la pou-
dre à tirer, sur les liqueurs extrai-
tes par distillation, sur la vente de

George II. An. 1758.

la vaiſſelle d'argent, & ſur celle des vins naturels ou factices, enfin on fit un emprunt de huit cents mille liv. en billets de l'Echiquier, à prendre ſur les premières aides qui ſeroient accordées dans la ſeſſion ſuivante du Parlement. Toutes ces impoſitions montoient à onze millions ſoixante & dix-neuf mille ſept cents vingt-deux livres ſterling, ce qui excédoit de près de ſix cents mille liv. ſterling les ſecours accordés, enſorte que le Parlement avoit tout lieu de croire qu'il ne ſeroit point parlé de *deficit* dans la ſeſſion ſuivante. Cette complaiſance de la Chambre des Communes fit monter la dette nationale à la ſomme prodigieuſe de quatre-vingt ſept millions trois cents ſoixante & ſept mille deux cents dix liv. ſterling, c'eſt-à-dire, à environ deux milliards argent de France. L'imagination eſt frappée de l'énormité de cette dette, & il n'y a peut-être pas un ſeul Etat en Europe dont le crédit ne fut entiérement perdu s'il en avoit contracté une auſſi forte ; mais telles ſont les reſſources du commerce immenſe de la nation Angloiſe, qu'elle peut ſuffire à fournir des

George II. An. 1758.

fonds aussi étonnants sans aucune altération dans le cours des affaires.

VI. Message du Roi.

La libéralité du Parlement (comparée par M. Smollet au rocher du désert d'où couloient des sources abondantes aussi-tôt qu'il étoit touché par la verge de Moyse) fut encore excitée par un message du Roi, dont fut porteur M. Pitt, & qui étoit conçu en ces termes. *George Roi . . .* » Sa Majesté ayant ordonné que l'armée assemblée dans ses Etats de » l'Electorat se mît en marche dès » le 28 de Novembre dernier, & » agît avec la plus grande vigueur » contre l'ennemi commun, de concert avec son bon frère & allié le » Roi de Prusse, l'épuisement & la » situation fâcheuse de cet Electorat » & de ses revenus le mettent dans » l'impossibilité d'entretenir cette armée & de la tenir assemblée jusqu'à ce qu'il puisse être remis devant » la Chambre un état des charges nécessaires à ce sujet, & des mesures qui sont à prendre pour soutenir efficacement le Roi de Prusse. » Sa Majesté qui compte sur le zèle » constant de ses fidelles Communes, » pour le soutien de la Religion Pro-

George II.
An. 1758.

» teſtante, & des libertés de l'Eu-
» rope contre les deſſeins dangereux
» de la France & de ſes Confédérés,
» ſe trouve dans la néceſſité abſolue
» de recommander à la Chambre de
» prendre promptement en conſidé-
» ration la néceſſité d'un ſecours qui
» puiſſe mettre Sa Majeſté en état de
» faire ſubſiſter cette armée, & de
» la pouvoir tenir aſſemblée dans
» cette conjoncture critique ».

VII.
On lui accorde un ſecours immédiat de cent mille livres ſterling.

Auſſi-tôt que cette adreſſe eut été rapportée par l'Orateur de la Chambre, elle fut renvoyée unanimement au Comité des ſecours, & il fut accordé une ſomme de cent mille liv. ſterling pour être priſe immédiatement ſur l'excédent des ſubſides de l'année précédente. Il paroît qu'on ne fit aucune objection contre la teneur du meſſage, où l'on n'avoit vraiſemblablement inſéré la néceſſité de ſoutenir la religion Proteſtante que pour faſciner les yeux du peuple, & non pour en impoſer aux perſonnes ſenſées, qui voyoient évidemment que la religion n'avoit aucune part dans cette guerre. Si le Miniſtère avoit eu cette vue, elle lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances:

malgré

George II. An. 1758.

malgré la froideur & l'indifférence philofophique de notre fiécle fur les divers fentiments qui partagent l'Europe, on fait que l'Angleterre fourmille encore de fanatiques plus que tout autre pays de la Chrétienté. On n'entendit plus de toutes parts que les cris des enthoufiaftes qui élevoient leurs clameurs fur le danger qui menaçoit, difoient-ils, l'Eglife de Dieu. Un Miniftère adroit fait profiter de l'impreffion que ce fanatifme produit dans les efprits de la populace : lorfque l'imagination eft ainfi échauffée, des gens qui n'auroient jamais quitté leur pays pour marcher au fecours d'un Monarque étranger, fe regardent comme autant de défenfeurs de la foi, & prennent parti dans les armées où ils portent toute la fureur qui n'a que trop diftingué les guerres de religion dans les fiécles paffés.

VIII Bill pour les honoraires des Juges.

La Prérogative Royale reçut en même temps une augmentation de pouvoir très confidérable par le don d'une fomme de onze mille quatre cents cinquante livres fterling pour augmenter les gages des Juges dans les Cours fupérieures : laiffant au

George II. An. 1758.

Roi la liberté illimitée de l'application de cette ſomme. Sous le règne de Guillaume III, quand on paſſa l'acte d'établiſſement, le Parlement qui craignoit l'influence de la Couronne ſur les Juges, y mit un obſtacle en inſérant par une clauſe expreſſe dans cet acte que les commiſſions auroient lieu ſeulement *quamdiù ſe benè geſſerint* : & l'on régla en même temps leurs ſalaires. Le changement des temps & l'augmentation du prix de toutes les denrées peut rendre néceſſaire d'établir une proportion plus juſte entre les gages de ces Officiers, & la dépenſe qu'ils doivent faire pour ſoutenir avec honneur l'état qu'ils ont embraſſé ; mais rien n'eſt plus contraire au ſyſtême politique de la Grande-Bretagne que de s'en rapporter au Monarque pour une repartition qui devient alors très arbitraire, & qui pourroit engager des Juges peu intègres à ſe prêter aux volontés de la Cour contre les devoirs de l'équité. Auſſi cet article du Bill fut regardé comme un accroiſſement très dangereux de la prérogative Royale.

IX. Nouveau traité avec le Roi de Pruſſe.

Les Miniſtres étoient ſi bien con-

George II. An. 1758.

vaincus de la bonne volonté des Communes pour les mettre en état de payer les ſubſides qu'ils pouvoient promettre à leurs alliés d'Allemagne, que le 11 d'Avril ils conclurent un nouveau traité ou convention avec le Roi de Pruſſe ; & pour lui donner plus de force & d'autorité, il fut ſigné du côté de la Grande-Bretagne par preſque tous les Conſeillers privés qui avoient part à l'adminiſtration. Ce traité paſſé à Weſtminſter porte que « les Puiſſances » contractantes ayant mutuellement » réſolu de continuer leurs efforts » pour leur défenſe & leur ſûreté » réciproque, ainſi que pour le re- » couvrement de leurs poſſeſſions, la » protection de leurs alliés, & le » ſoutien des libertés du Corps Ger- » manique, Sa Majeſté Britannique » s'eſt déterminée par ces conſidé- » rations à accorder à Sa Majeſté » Pruſſienne un ſecours immédiat en » argent, comme étant le plus prompt » & le plus efficace ; que Leurs Ma- » jeſtés ayant réſolu de faire une » convention à ce ſujet ont nommé » & autoriſé leurs Miniſtres reſpec- » tifs, qui après s'être donnés com-

George II.
An. 1758.

» munication de leurs pleins pou-
» voirs, ſont convenus des ſtipula-
» tions ſuivantes. 1°. Que le Roi
» de la Grande-Bretagne s'engage de
» payer dans la ville de Londres, à
» telle perſonne qui ſera autoriſée
» de Sa Majeſté Pruſſienne, la ſom-
» me de quatre millions d'écus d'Al-
» lemagne, montant à ſix cents ſoi-
» xante & dix mille livres ſterling,
» pour être comptée en un ſeul paie-
» ment immédiatement après l'échan-
» ge des ratifications, & ſur la pre-
» mière demande de Sa Majeſté Pruſ-
» ſienne. 2°. Que le Roi de Pruſſe,
» de ſon côté, s'oblige à l'entretien
» & à l'augmentation de ſes forces,
» qui agiront de la manière la plus
» efficace pour le bien de la cauſe
» commune, ainſi que pour la dé-
» fenſe & la ſûreté réciproque que
» ſe propoſent Leurs ſuſdites Ma-
» jeſtés. 3°. Les Hautes Puiſſances
» contractantes s'engagent à ne con-
» clure aucun traité de paix, de
» trêve ou de neutralité, ni aucune
» autre eſpèce de convention ou
» d'accord avec les Puiſſances enga-
» gées dans la guerre préſente, ſi
» ce n'eſt de concert & par conven-

» tion mutuelle où l'une & l'autre
» partie ſera compriſe nommément.
» 4°. Enfin il eſt ſtipulé que cette
» convention ſera ratifiée, & les
» ratifications échangées des deux
» côtés dans le terme de ſix ſemaines,
» à compter du jour de la ſignature
» de la préſente convention, ou
» plutôt s'il eſt poſſible ».

George II. An. 1758.

Une conſéquence aſſez naturelle à tirer de cette convention, eſt que le Miniſtère Anglois penſoit que la guerre devoit ſe terminer en une campagne, auſſi-tôt que les parties contractantes ſeroient en état de mettre ſur pied des forces ſuffiſantes, mais ces eſpérances furent bien trompées: la guerre continua ſes ravages, la Grande-Bretagne fit de nouveaux efforts, & continua à s'épuiſer d'hommes & d'argent pour le ſoutien de cette guerre étrangere à la nation.

X. Bill pour réparer le port de Milford.

Nous avons vu qu'il avoit été agité dans la ſeſſion précédente de faire les ouvrages néceſſaires au port de Milford, pour le mettre en état de recevoir & tenir en ſûreté les vaiſſeaux de la nation. Cette affaire fut repriſe & ſuivie avec plus de ſuccès: on préſenta à la Chambre des Commu-

George II. An. 1758.

nes les plans des travaux néceſſaires ; elle établit un Comité à ce ſujet, & ſur le rapport & l'éxamen qui fut fait de la ſituation des lieux il fut paſſé un Bill pour accorder une ſomme de dix mille livres ſterling pour les ouvrages & travaux ſervant à fortifier & mettre en ſûreté ledit port de Milford dans le Comté de Pembroke.

XI. Bill pour continuer à défendre l'exportation des grains.

Pluſieurs autres loix qui intéreſſoient toute la nation paſſèrent dans le cours de cette ſeſſion ſans trouver d'oppoſition, ou au moins ſans en éprouver de conſidérable. Dès le premier jour des ſéances, les Communes reçurent une pétition du Maire, des Magiſtrats, des Marchands & habitants de Liverpool, pour porter leurs plaintes du haut prix du froment & des autres grains. Ils y marquoient leurs craintes que ce prix ne continuât à augmenter, à moins qu'on ne prolongeât la permiſſion d'importer des bleds étrangers francs de droits, ou que le Parlement ne prît quelque autre meſure ſalutaire pour empêcher les gens riches d'exercer des monopolles, en s'emparant de la plus grande partie de cette précieu-

se denrée. Ils s'en rapportoient à la sagesse de la Chambre pour une prohibition totale de la distillation & de l'exportation des grains, tant qu'ils seroient à un prix aussi haut : la supplioient de prendre cette affaire en considération, & d'accorder un soulagement convenable aux Pétitionaires, soit en continuant une libre importation, soit en prenant d'autres moyens efficaces pour réduire le prix excessif du bled selon ce que la Chambre jugeroit être le plus nécessaire & le plus expédient. Cette affaire étoit un cas urgent, qui intéressoit également l'humanité de la législation & les manufactures du Royaume; elle fut mise aussi-tôt en délibération, & discutée avec la plus grande diligence. En peu de jours, on dressa un Bill qui passa par les deux Chambres, ce qui fut suivi d'un acte par lequel on prolongea jusqu'au 24 Décembre 1758. les trois actes de la session précédente pour défendre l'exportation des bleds, empêcher la distillation des grains, & en permettre l'importation, franche de droits. On porta une seconde loi pour régler le prix & le poids du

George II. An. 1758.

pain, & pour condamner à des peines févères ceux qui y mettroient ou de l'alun ou d'autres ingrédients. Sur le rapport d'un autre Comité de toute la Chambre, il fut dreffé un Bill pour fufpendre le paiement de la gratification accordée en faveur de l'exportation des bleds jufqu'à ce qu'ils fuffent tombés à un prix au-deffous de celui qui eft fixé par un acte paffé la première année du règne de Guillaume & de Marie; mais après une feconde lecture, ce Bill fut laiffé dans l'oubli. Une telle négligence étoit impardonnable, & doit avoir eu pour caufe des intérêts particuliers très différents de l'intérêt général. On ne peut difconvenir que le foutien des Manufactures & leur accroiffement ne dépende en grande partie du prix modique du pain, qui met l'ouvrier en état de pouvoir travailler pour un falaire médiocre, ce qui facilite aux maîtres des Manufactures le moyen de donner leurs marchandifes à un prix auffi bas que celui des Marchands & Manufacturiers des autres pays. C'eft donc un grand défaut dans le Gouvernement de permettre l'exportation tant que

le prix courant du bled n'eſt pas auſſi bas dans le Royaume qu'en pays étranger, & il eſt encore plus abſurde de la récompenſer, de façon que les exporteurs puiſſent vendre le bled à plus bas prix aux rivaux de la nation que les Manufacturiers de la Grande-Bretagne ne le payent dans le pays, ce qui arrivera toujours quand la récompenſe excédera les frais & les riſques de l'exportation.

George II. An. 1758.

XII. Bill au ſujet des gens de mer.

Il eſt très avantageux dans une Nation commerçante que les gens de mer ſe multiplient, & un bon gouvernement doit encourager les mariages de ces hommes ſi utiles à l'Etat. Il faut donc que les marins, qui ne peuvent emmener leurs femmes & leurs enfants dans leurs voyages, puiſſent les faire ſubſiſter pendant leur abſence, & il fut dreſſé un Bill pour que ceux qui étoient employés dans la marine Royale, puſſent faire toucher leurs appointements à leurs familles, & pour réprimer les abus qui accompagnoient ſouvent le paiement de leurs gages. Ce Bill paſſa ſans difficultés dans la Chambre des Communes, mais il ne fut pas auſſi

George II
An. 1758.

bien reçu dans celle des Lords, qui demandèrent une entrevue avec un nombre de Membres des Communes qu'ils indiquèrent. La Chambre-Basse surprise de cette nouvelle manière de procéder, ne voulut point députer les Membres dénommés jusqu'à ce que les Lords eussent déclaré quelle raison les déterminoit à faire ce choix particulier. Ils répondirent qu'ils avoient demandé ceux qu'ils connoissoient pour être les plus expérimentés dans ce qui concernoit la marine : les Communes furent satisfaites de cette réponse : les Députés se rendirent à la Chambre-Haute, où ils satisfirent les Lords sur toutes les questions qui leur furent faites, & le Bill passa à la pluralité des voix, quoique ce fût après de vifs débats.

XIII.
Nouvelles loix au sujet de la milice.

L'acte qu'on avoit passé dans la session précédente au sujet de la milice ayant été trouvé défectueux, on dressa pour l'interprêter un nouveau Bill, qui fut présenté par M. Townshend. Il acquit la force de loi, quoiqu'il fut encore sujet à divers inconvénients, mais ils étoient de nature à ne pouvoir être totalement réfor-

més. Le pouvoir donné à la Couronne ſur la Milice eſt beaucoup plus indépendant que celui qu'elle peut éxercer ſur une armée de troupes réglées, d'autant que cette armée ne ſubſiſte que durant le cours d'une année, à moins qu'elle ne ſoit continuée par le Parlement, qui peut réformer les abus, s'il s'en eſt gliſſé quelqu'un, au lieu que la milice eſt ſoumiſe au pouvoir de la Couronne pendant cinq ans, & peut être employée ſuivant la volonté du Monarque en tel temps qu'il le juge à propos, ce qui peut avoir de grands inconvénients dans un Gouvernement où il n'y a preſque jamais d'accord parfait entre le Souverain & les ſujets. Un Officier de milice peut être retenu par les loix militaires juſqu'à ce qu'il plaiſe au Prince de permettre aux Miliciens de retourner dans leurs Paroiſſes reſpectives, & il ſeroit ſujet à être puni de mort, comme mutin ou comme déſerteur, s'il refuſoit de prendre les armes pour ſoutenir les meſures iniques d'un Miniſtère corrompu.

XIV.
On étend & l'on prolonge différentes loix.

Le Bill concernant les mutins & les déſerteurs, ainſi que pluſieurs au-

George II. An. 1758.

tres relatifs à la marine, furent renouvellés sans aucune difficulté, & sans y faire aucun changement. Celui qui avoit permis l'importation des soies jusqu'au 1 de Décembre 1757. étant expiré, les Marchands présentèrent une pétition où ils exposèrent que les temps contraires ayant retardé les envois de leurs correspondants, ils feroient une perte irréparable si ce temps n'étoit prolongé. Le Parlement eut égard à leurs représentations, & il fut ordonné que cette prolongation auroit lieu pour toutes les soies embarquées à Hambourg ou en Hollande pour Londres jusqu'au dit jour 1 de Décembre 1757 inclusivement. On établit ensuite un Comité pour éxaminer les loix qui étoient déja expirées ou qui étoient prêtes à expirer, & sur le rapport des Membres, plusieurs de ces loix furent continuées pour un temps limité, & d'autres furent rendues perpétuelles. Du nombre des dernières furent celles qui ordonnoient la punition des sujets qui troublent l'ordre public, soit par le vol & la rapine, soit en détruisant les levées des rivières, soit en mar-

George II. An. 1758.

chant déguisés & armés. Les autres étoient relatives à diverses branches de commerce, & comme les circonstances peuvent y apporter quelques changements, elles furent seulement prolongées pour quelques années.

XV. Différents Bills rejettés par les Lords.

Il fut ensuite dressé un Bill dans la Chambre des Communes pour continuer les taxes imposées sur les bâtiments chargés qui passent sous le pont de Londres, à l'effet d'en employer le produit aux réparations de ce pont; mais sur diverses représentations qui furent faites, on corrigea quelques articles du Bill, pour abréger le temps de la durée de ces taxes, & il passa sans difficulté par les deux Chambres. On avoit construit un pont de service en bois pour en faire usage pendant le temps des réparations de l'ancien, mais il fut consommé par le feu la nuit du 11 au 12 d'Avril; on soupçonna que ce désastre étoit l'ouvrage de quelques scélérats, & les Magistrats promirent une récompense de deux cents liv. sterling à quiconque les découvriroit, mais toutes les recherches furent inutiles. Un autre Bill qui fut dressé pour permettre l'importation

George II. An. 1758.

du ſuif d'Irlande franc de droits, ayant été envoyé à la Chambre des Pairs, ne revint point aux Communes. On ne peut en aſſigner d'autre raiſon que celle de l'intérêt particulier d'un nombre de Membres qui l'emporta ſur l'intérêt public expoſé dans les pétitions de la plus grande partie des villes commerçantes d'Angleterre. Il en fut de même d'un Bill pour l'importation des beſtiaux & des peaux du même pays; il fut ſoutenu des pétitions de Liverpool, Barnſtaple, Minehead, Cheſter, Newcaſtle ſur Tyne, Glaſgow, Edimbourg, Briſtol, Haverfordweſt, du Comté de Salop & de la ville & Comté de Glouceſter, ſans autre oppoſition que celle de quelques Marchands du Comté de Pembroke. Les raiſons de ces derniers n'eurent aucun poids dans la Chambre des Communes; mais quoique les Membres de cette Chambre duſſent mieux connoître les affaires du Commerce que ne le peuvent faire ceux de la Chambre des Lords, le Bill fut rejetté dans la Chambre-Haute.

XVI. Peu d'accord entre les deux Chambres.

Cette diſpoſition de la Chambre-Haute empêcha les Communes de

prendre en considération un autre Bill pour discontinuer la levée des droits sur les peaux en poil venant d'Irlande, quoiqu'il n'y eut aucune objection contre ce Bill. Cependant la Chambre qui désiroit ardemment de prendre quelque mesure efficace pour le soulagement des sujets dans l'indigence, & pour l'avantage du commerce, fit un éxamen des comptes relatifs à la fourniture des vivres de la marine depuis plusieurs années, ce qui fut suivi d'un Bill pour permettre pendant un temps limité la libre importation du bœuf salé, du porc, & du beurre d'Irlande. Quoique ce Bill occasionnât de violents débats, & reçût plusieurs changements, il fit cependant sa route par les deux Chambres, & parvint à être revêtu du consentement Royal. Il étoit difficile dans les circonstances actuelles de trouver des raisons pour s'opposer à une loi aussi juste, aussi convenable & aussi utile aux intérêts du Royaume en général, puisque par ce moyen on prévenoit la pratique pernicieuse pour la nation de fournir d'Irlande des denrées à ses ennemis, & qu'on prévenoit aussi

George II.
An. 1758.

l'augmentation excessive de prix des mêmes denrées dans les Royaumes réunis, augmentation si fatale aux manufactures, d'où le commerce de la Grande-Bretagne tire principalement ses richesses & sa splendeur.

XVII.
Affaires de la Compagnie d'Embden.

Dans le temps où le Roi de Prusse étoit ami de la France, il avoit établi à Embden une Compagnie des Indes Orientales, ce qui avoit causé une jalousie excessive aux Anglois. Pour décourager ce nouvel établissement, ils passèrent alors un acte qui défendoit les assurances pour les navires étrangers venant des Indes Orientales, ou allant dans ces parages. Cet acte marquoit plus de jalousie nationale que de vrai zèle pour les intérêts du Royaume; mais en 1758, la Grande-Bretagne qui avoit pour ainsi dire reçu ce nouvel allié dans son sein, & qui le regardoit avec raison comme le Héros du Continent, jugea que ses intérêts ne devoient plus faire qu'un même tout avec ceux de la nation, & la rivalité entre les deux Compagnies des Indes ne fut plus regardée que comme une illusion. Embden étoit alors entre les mains des ennemis, & un navire

Prussien qui revenoit de la Chine se réfugia dans le port de Plymouth : la Compagnie Angloise offrit d'en acheter la cargaison ; mais comme ce commerce lui étoit absolument interdit par un acte du Parlement, cet acte fut annullé sans aucune opposition, & les marchandises des Prussiens furent vendues très avantageusement dans la Grande-Bretagne.

XVIII. Loix en faveur des domestiques & desapprentifs.

Après avoir passé un Bill pour l'encouragement de la culture de la Garance, plante très utile dans les manufactures de toiles peintes, on en dressa un autre pour assurer le paiement des gages & salaires aux domestiques & aux apprentifs. Il n'y a peut-être pas de pays dans l'univers où l'on ait promulgué plus de loix en faveur des pauvres que dans la Grande-Bretagne, & où les charités soient plus abondantes, tant volontaires que par des taxes pour le secours des indigents. Cependant le nombre des mendiants, vagabonds, & celui des malades & estropiés exposés à la vue du public, y est au moins aussi nombreux qu'en tout autre Royaume ou Etat du monde. Il paroît donc qu'on doit attribuer cet

George II. An. 1758.

inconvénient ou à une mauvaise police, ou à un relâchement honteux dans la partie éxécutrice de l'administration. Je parle d'après les Anglois mêmes ; mais est-il aussi facile qu'on le pourroit penser de porter & d'exécuter des loix bien efficaces pour empêcher ce mal ? Nous avons également en France les réglements les plus sages contre les vagabonds : on les renouvelle de temps en temps: on y ajoute de nouvelles peines, & ils sont toujours infructueux : on ne nous accuse pas d'avoir une police relâchée ou sujette à la prévarication. Le grand point de la difficulté est de tenir un juste milieu entre la sévérité qu'on doit éxercer contre les vagabonds de profession, & la douceur qu'on doit à des malheureux qui sont tombés dans l'indigence, soit par des causes imprévues, soit même par un défaut dans leur conduite passée dont ils sont assez punis par leur misère actuelle. Il faudroit réprimer les uns & aider les autres, employer ceux qui sont valides, & pourvoir à la subsistance de ceux qui sont hors d'état de travailler ; mais les maisons de charité,

George II. An. 1758.

quelques abondantes & quelques bien fondées qu'elles ſoient, ne peuvent y ſuffire, & ſouvent on ne peut fournir d'ouvrage à ceux qui en demandent. Il eſt donc néceſſaire de les ſoulager avec aſſez de prudence pour ne pas encourager le vice, ou jetter l'indigent dans le déſeſpoir : mais toutes les tentatives infructueuſes qu'on a faites juſqu'à préſent prouvent l'extrême difficulté de ſupprimer totalement la mendicité dans un grand Etat.

XIX. Bill pour réprimer les abus des Elections.

Les différentes ſcènes de corruption, de parjure, de débauche & d'intempérance qu'on voit arriver dans toutes les villes & Comtés d'Angleterre à chaque Election pour le Parlement, étoient montées à un ſi haut degré d'infamie, que pluſieurs Membres bien intentionnés réſolurent de travailler à y apporter un remède efficace. Il y eut un Bill de dreſſé par M. Philips, diſtingué depuis long-temps par ſon courage dans le parti de l'oppoſition, & il fut ſoutenu par M. Townshend, M. Cornwall, & par les Lords North & Carysfort. Après avoir fait la route

George II.
An. 1758.

ordinaire, il reçut le 9 de Mai le con
sentement Royal, & passa en forme d
loi sous ce titre: « Acte pour interprête
» les loix concernant les Elections de
» Chevaliers de chaque Comté dan
» la partie de la Grande - Breta
» gne nommée Angleterre ». Quel
ques précautions qu'on ait pu pren
dre pour remédier par cet acte au
désordres précédents, les brigue
n'en ont pas été moindres dans le
Elections suivantes, & les excès qu
s'y sont passés ont toujours été le
mêmes. Rien n'est plus séduisant dan
la théorie, que l'idée d'une Natio
qui choisit elle-même librement ceu
qui doivent la représenter dans l
corps où réside en grande partie l
puissance législative : mais dans l
pratique il n'est rien de plus tumul
tueux & de plus sujet à la corrup
tion. Les sujets modestes, instruit
& pénétrés des sentiments de patrio
tisme, manqueroient à leurs pro
pres sentiments s'ils faisoient des ca
bales pour être élus; aussi demeurent
ils dans l'obscurité, & l'on choisi
des gens ardents, impétueux, plein
d'ambition, & presque toujours dis-

ofés en vendant leurs voix au Mi-
ſtère, à ſe dédommager des frais
onſidérables qu'il leur en a coûté
our être élus.

XX. Autres Bills préſentés & réjettés.

Nous ne nous étendrons pas ſur
luſieurs autres Bills qui furent pré-
entés & paſſèrent même dans la
hambre des Communes, mais qui
urent rejettés dans celle des Lords.
es principaux furent celui qui por-
oit l'établiſſement des regiſtres où
uroient été inſcrits tous les mate-
ots, pêcheurs & bateliers du Ro-
aume; un autre pour établir auſſi
es regiſtres qui contiendroient tou-
es les donations, tranſports, teſ-
aments, hypothèques, & autres
ctes qui pouvoient intéreſſer les
iens, héritages, terres, honneurs
c droits ſeigneuriaux des ſujets de
a Grande-Bretagne; un pour établir
n marché au poiſſon dans Weſt-
ninſter, & prévenir les monopoles
xhorbitants qu'on éxerçoit ſur cette
enrée; un autre pour interprêter
'acte *habeas corpus*, qui autoriſe tou-
e perſonne empriſonnée pour crime,
utre que celui de Lèze-Majeſté, de
aute trahiſon, ou ſujet aux peines
apitales, à être miſe en liberté

George II.
An 1758.

pourvu qu'elle fourniffe une caution fuffifante : enfin il y eut auffi le Bill dreffé en faveur de l'hôpital des enfants trouvés, par lequel il étoit ordonné d'établir des regiftres dans toutes les Paroiffes d'Angleterre & du pays de Galles, où feroient infcrits les naiffances, morts & mariages, à l'effet de lever fur ces actes un fonds pour l'entretien de cet hôpital : mais comme le Parlement fut prorogé avant que ce Bill eut reçu toutes les formalités néceffaires, il tomba entiérement dans l'oubli.

XXI.
Affaires de la Compagnie d'Afrique.

Entre les différents objets qui attirèrent l'attention de la Chambre des Communes, l'un des plus importants fut le commerce à la côte d'Afrique. On avoit accordé depuis quelque temps pour le foutenir une fomme annuelle qui devoit être emploïée à l'entretien & aux réparations des forts & des comptoirs. Quand on eut établi un Comité pour éxaminer les comptes relatifs à la fomme paffée dans la feffion précédente, la Compagnie d'Afrique préfenta une pétition qui fut recommandée par un meffage du Roi, pour demander qu'il lui fût accordé des fecours

lus conſidérables dans le cours de
ette année. En même temps il fut
réſenté une contre-pétition ſouſcri-
e par un nombre de Planteurs & de
Négocians intéreſſés au commerce
es Colonies à ſucre de l'Amérique,
ans laquelle ils expoſèrent : que le
rix des Nègres étoit beaucoup aug-
nenté depuis que les forts & établiſ-
emens de la côte d'Afrique avoient
té mis ſous la direction d'un Comi-
é de la Compagnie des Marchands
rafiquants à cette côte : ce qui cau-
oit un dommage conſidérable aux
étitionaires ; formoit un grand obſ-
acle à la culture des Colonies Bri-
anniques, & nuiſoit exceſſivement
u commerce & à la navigation du
Royaume : qu'ils jugeoient que cet
nconvénient étoit particuliérement
ccaſionné par le mauvais état des
orts & des établiſſements qui tom-
oient en ruine : qu'ils penſoient que
e moyen le plus efficace pour main-
enir cette branche de commerce ſur
un pied reſpectable étoit de mettre
es forts ſous la ſeule direction des
Commiſſaires pour le commerce &
es plantations ; objet d'autant plus
mportant que la conſervation ou la

George II.
An. 1758.

ruine du commerce des ſucres dans les Colonies Amériquaines dépendoit abſolument de celui des eſclaves en Afrique. Ils repréſentèrent que par un acte paſſé en 1750, pour ſoutenir & étendre ce commerce, il étoit défendu aux ſujets de la Grande-Bretagne de loger leurs eſclaves, & de mettre leurs marchandiſes dans les forts & établiſſements de cette côte, ſur quoi ils demandèrent que cette partie de l'acte fut annullée : que tous les Commandants des vaiſſeaux de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique Angloiſe, appartenant à des Marchands libres, ainſi que tous les autres ſujets de Sa Majeſté qui étoient actuellement établis, ou qui s'établiroient à l'avenir en Afrique, euſſent la liberté d'entrer dans les forts & établiſſements depuis le ſoleil levant juſqu'au ſoleil couchant ; d'y dépoſer leurs effets & marchandiſes dans les magaſins qui y ſont établis, & d'y enfermer leurs eſclaves ſans payer aucune ſomme pour cette liberté, à condition cependant que ces eſclaves ſeroient nourris aux dépens de ceux à qui ils appartiendroient. La Chambre prit ces péti-

tions

ions en considération, fit des informations sur la conduite de la Compagnie, examina l'acte pour soutenir & étendre le commerce d'Afrique, vota que la Compagnie avoit répondu fidèlement à la confiance qu'on avoit eu en elle, & en même temps a Chambre accorda dix mille livres pour l'entretien des forts & établissements Britanniques dans cette partie du monde, sans rien statuer sur a demande des Contrepetitionaires.

Tous ceux qui connoissoient le ocal de ces établissements convenoient de la fidélité du comité dans emploi des sommes accordées par Parlement, mais ils voyoient avec rprise que pour un objet si imporant il n'étoit passé qu'une somme aussi modique, ce qui les exposoit à une ine totale, & les mettoit absoluent hors d'état de résister aux attaues de quelque ennemi que ce pût re. Ils voyoient avec chagrin qu'on andonnoit, pour ainsi dire, au hard un commerce si essentiel pour s plantations à sucre d'Amérique, ndant qu'on répandoit avec tant profusion les trésors de la nation

George II. An. 1758.

pour une guerre du Continent, qui n'avoit presque aucune liaison avec ses intérêts. On ne doutoit pas que les ennemis de la Grande-Bretagne ne fussent bien instruits de la foiblesse des forts de la côte d'Afrique, & l'on disoit hautement que s'ils avoient conduit leur expédition de l'année précédente sur la côte de Guinée, avec autant d'activité que le plan en avoit été dressé avec justesse, ils se seroient rendus maîtres sans aucune difficulté de tous les établissements Anglois dans cette partie.

XXII. Proposition faite & rejettée pour raccourcir la durée du Parlement.

Quoique le parti de l'opposition fut presque totalement anéanti, ainsi que nous l'avons déja remarqué, il se trouvoit encore dans le Parlement un nombre d'esprits inquiets toujours disposés à proposer des changements, & ne manquant jamais de raisons pour appuyer leur sentiment. Malgré les difficultés inévitables dans le temps des Elections, malgré les inconvénients inséparables des fréquents changements dans une partie aussi essentielle du Gouvernement Anglois, il y eut des Membres qui proposèrent de dimi

uer le temps de la durée des Par-
ements. Heureuſement pour la tran-
uillité de la Nation que cette pro-
oſition fut rejettée par le plus grand
ombre : on ne nous apprend pas
es motifs ſur leſquels ils fondèrent
eur déciſion, mais ils ſe préſentent
n foule à des eſprits juſtes. En effet,
n rendant les Elections plus fréquen-
es, ou les mêmes Membres ſeroien
lus, ce qui ne feroit qu'augmenter
brigue, les cabales & les frais im-
enſes qui accompagnent toujours
es opérations, ou il en ſeroit élu
e nouveaux, qui peu au fait de la
achine du gouvernement, ſe laiſ-
roient abſolument conduire par le
iniſtère, ou ne chercheroient qu'à
oubler l'adminiſtration par des
ées mal digerées, & dont leur peu
expérience les empêcheroit de ſen-
les conſéquences. De nouveaux
embres obligent le Souverain à ré-
ndre de nouveaux tréſors pour les
ener à ſes vues : cette dépenſe eſt
ceſſairement à la charge du peuple,
c'eſt une ſuite néceſſaire de la conſ-
ution Britannique, où le Chef fait
ut mouvoir avec le concours des
préſentants de la Nation. Le grand

George II.
An. 1758.

mot de liberté eſt le lieu commun d
toutes leurs déclamations, mais
faut qu'un Miniſtère éclairé ſache le
ſubjuguer par des moyens qui on
toujours leur effet parmi le plus gran
nombre. Autrement le Gouvernemen
eſt bientôt changé en Anarchie: le Mo
narque en devient la victime, & tou
l'Etat eſt renverſé. L'éxemple funeſt
de Charles I, que ſon trop de con
deſcendance conduiſit à l'échaffaut e
devenu une leçon pour tous ſes Su
ceſſeurs.

Les dernières opérations de cett
ſeſſion furent l'éxamen des dépenſe
faites pour les fortifications de G
braltar, & le rapport d'un Comit
établi pour la recherche des poids &
meſures dont on ſe ſervoit ancien
nement en Angleterre. Sur le pre
mier objet, les Communes parurent
contentes des nouveaux ouvrage
élevés pour la défenſe de Gibraltar
mais ſur le ſecond, après pluſieur
tentatives pour rendre les poids &
les meſures uniformes par tout l
Royaume, il n'y eut rien de déci
dé, & l'affaire fut renvoyée à un
autre ſeſſion, comme nous le verron
par la ſuite.

George II. An. 1758.

XXIII. Clôture de la fession.

Le 9 de Juin, le Roi d'Angleter-e étant indifpofé, plufieurs Bills eçurent le confentement Royal par ommiffion, & le 20 du même mois, es Lords-Commiffaires terminèrent a feffion par une harangue aux deux Chambres. Ils y exprimèrent la re-connoiffance que le Roi avoit de eur affection & de leur bonne vo-onté, dont elles lui avoient donné les preuves par la conduite qu'elles avoient tenue : par leur zèle pour on honneur & pour fes intérêts : par l'ardeur avec laquelle elles avoient furmonté toutes les difficultés, & pris les mefures néceffaires pour fou-tenir vigoureufement la guerre, ce qui devoit convaincre l'univers que l'ancien efprit Britannique fubfiftoit dans toute fa force. Ils dirent aux Chambres que Sa Majefté avoit pris toutes les mefures qui pouvoient conduire le plus efficacement à rem-plir leurs vues pour le bien public : qu'avec leur fecours, Sa Majefté, ai-dée de l'affiftance Divine qui veilloit fur la conduite, & dirigeoit la bra-voure de l'armée combinée, avoit été mife en état, non feulement de délivrer fes poffeffions d'Allemagne

George II. An. 1758.

de l'oppreſſion & des dévaſtations des François, mais encore d'étendre ſes progrès de ce côté ſur le Rhin : que le Roi avoit cimenté par de nouveaux engagements l'uion qui ſubſiſtoit entre lui & ſon bon frère le Roi de Pruſſe : que les flottes & les armées Britanniques étoient alors employées aux expéditions qui paroiſſoient les plus efficaces pour nuire aux ennemis de la manière la plus ſenſible : pour aſſurer le bonheur & la tranquillité du Royaume, & particuliérement pour ſoutenir les droits & les poſſeſſions de la Grande-Bretagne en Amérique, en faiſant ſentir aux François toute la force & l'importance de la Puiſſance Britannique dans cette partie du monde. Ils remercièrent les Communes des amples ſecours qu'elles avoient accordés avec tant de bonne volonté & d'unanimité, & les aſſurèrent de la part de Sa Majeſté, qu'ils ſeroient employés avec la plus grande économie. Enfin ils leur dirent que le Monarque leur recommandoit fortement d'entretenir l'harmonie & la bonne intelligence entre ſes fidèles ſujets : de faire connoître aux peuples la

droiture & la pureté de ses intentions & de ses mesures, & d'apporter tous leurs soins à maintenir la paix & le bon ordre, chacun dans sa partie, en donnant une nouvelle force à l'obéissance due aux loix & à l'autorité légitime.

Fin du Tome second.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce second Volume.

A

C.

E.

F.

L.

M.

R.

S.

Fin de la Table des Matières du Tome ſecond.